La France et l'islam

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15462 – 7 F

JEUDI 13 OCTOBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



MM. Rabin et Arafat à l'épreuve

GRAVE incident de parcours ou coup d'arrêt au processus de paix entre Israéliens et Palestiniens ? La raison veut que l'on penche pour la première hypothèse, malgré la ferme réaction du gouvernement d'Itzhak Rabin à l'annonce de l'enlèvement d'un jeune soldat israélien par un commando du mouvement islamique Hamas, une de ces organisations palestiniennes qui cherchent à torpiller les accords de paix.

M. Rabin a ordonné un nouvel isolement du territoire de Gaza et la suspension des négociations du Caire. Il est exclu que le gouvernement de Jérusalem cède au chantage des ravisseurs qui réclament la libération de nombre de leurs dirigeants et « frères », détenus dans les prisons israéliennes. « Si le moindre mal était fait au soldat (...) il est probable que cela affecterait grandement l'avenir des relations entre Israël et l'Autorité palestinienne ». Cette mise en garde, adressée à Yasser Arafat, tenu pour « responsable », est des plus inquiétantes. D'autant qu'il semble qu'en ce moment M. Rabin s'intéresse davantage aux négociations avec la Syrie et la Jordanie qu'aux pourparlers avec les Palestiniens sur l'extension de l'autonomie.

ON se souvient qu'en 1992, après le rapt et l'exécution d'un policier israélien par la branche armée de Hamas, M. Rabin avait décidé l'expulsion de quelque 400 Palestiniens supposés sympathiser avec Hamas ou le Djihad islamique – autre mouvement intégriste d'obédience iranienne. Cette décision avait eu pour effet de remettre en cause le processus de paix tel qu'il avait été défini par la conférence de Madrid. Mais cela n'allait pas empêcher Israël et l'OLP de commencer à préparer en secret l'accord historique d'Oslo.

Itzhak Rabin peut-il vraiment mettre à exécution sa menace visant la suite des négociations ? Cette année, en avril, après un attentat qui avait coûté la vie à cinq Israéliens, il avait demandé à ses compatriotes de « faire preuve de courage et de patience » et avait affirmé : « Aucune attaque terroriste ne stoppera le train de la paix. » Actuellement en tournée au Proche-Orient, le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, a déclaré : « Hamas ne réussira pas. Notre volonté de paix est plus forte que toutes les actions terroristes. » Il faut espérer qu'il sera entendu.

A Yasser Arafat aussi de faire tout ce qui est en son – faible – pouvoir, dans le territoire autonome de Gaza, où Hamas est bien implanté, afin de mettre un terme au terrorisme. Il devrait, pour cela, essayer d'exploiter le début de dialogue engagé avec les dirigeants « politiques » de Hamas.

De même qu'en février le massacre de 29 Palestiniens à Hébron par un extrémiste israélien n'a pas empêché, en mai, la conclusion de l'accord sur l'autonomie à « Gaza et Jéricho d'abord », l'enlèvement d'un soldat israélien ne devrait pas enrayer la poursuite du processus de paix, car un échec serait une victoire pour Hamas.

Lire nos informations page 3

Explosions à l'université et au ministère de la justice

Série d'attentats à la bombe à Alger

Plusieurs attentats, dont au moins deux à la voiture piégée, ont été commis, mercredi 12 octobre, dans la matinée, à Alger. Ils visaient l'université située en plein cœur de la capitale, où une jeune fille a été blessée, la cité universitaire de jeunes filles de Ben Aknoun et le ministère de la justice. On ignorait en fin de matinée si des personnes avaient trouvé la mort dans ces explosions.

Plusieurs attentats ont eu lieu, mercredi 12 octobre, dans la matinée, à Alger. Une voiture piégée a explosé à l'entrée de l'université d'Alger, en plein centre de la capitale. Au moins une jeune femme a été blessée. Une autre voiture piégée a explosé devant le ministère de la justice dans le quartier d'El Biar. Le toit du véhicule a été projeté à plus de 100 mètres et les vitres des bâtiments environnants ont été soufflées. Enfin, une troisième explosion s'est produite à la cité universitaire de jeunes filles de Ben Aknoun. « *C'est la panique, il y a beaucoup de policiers, de mouvements de voitures* », a raconté un témoin. D'autres témoignages ont, en outre, fait état de l'explosion d'une voiture avec plusieurs occupants à son bord, dans le quartier populaire de Kouba.

Ces attentats dans des lieux symboliques interviennent alors que le procès de deux des ravisseurs des trois agents consulaires français enlevés en octobre 1993 doit s'ouvrir samedi 15 octobre devant la Cour spéciale d'Alger. Le GIA avait, le 6 août, exigé la fermeture de tous les établissements scolaires et universitaires, menaçant de les détruire.

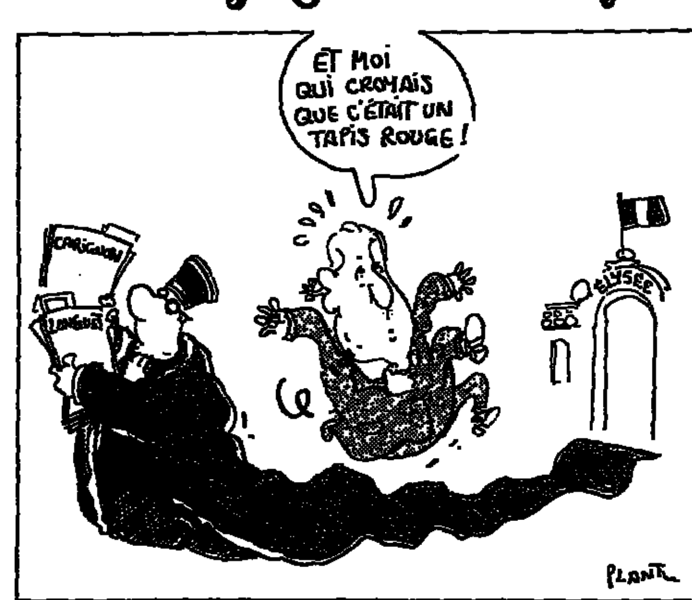
Le premier attentat à la voiture piégée avait été commis le 31 octobre 1992, dans le plus important centre commercial d'Alger. Il y avait eu trois blessés. Le 29 juin, à Alger, une personne avait été tuée et soixante-trois autres avaient été blessées par l'explosion de deux bombes au passage d'une manifestation organisée par le Mouvement pour la République (MPR) pour célébrer le deuxième anniversaire de l'assassinat du président Mohamed Boudiaf.

Lire la suite et nos informations page 4

Avant d'être mis en examen pour corruption

Alain Carignon a été interpellé à la demande du juge Courroye

Alain Carignon, maire (RPR) de Grenoble, a été interpellé, mercredi matin 12 octobre, à Paris, par des policiers mandatés par Philippe Courroye, juge d'instruction au tribunal de Lyon. Ancien ministre de la communication du gouvernement Balladur, démissionnaire le 17 juillet, et ancien ministre de l'environnement du gouvernement Chirac pendant la première cohabitation, M. Carignon fait l'objet d'un mandat d'amener du magistrat qui entend le mettre en examen pour « corruption » dans la journée de mercredi. On n'excluait pas, mercredi en fin de matinée, de source judiciaire, qu'un mandat de dépôt soit délivré à l'encontre du maire de Grenoble.



L'interpellation de M. Carignon, qui est déjà mis en examen dans le dossier « Dauphiné News » pour recel et complicité d'abus de biens sociaux, fait suite à la délivrance d'un réquisitoire supplétif du parquet de Lyon provoqué par la découverte de nouveaux éléments à charge. M. Carignon aurait organisé un réseau de financement personnel depuis 1986 qui lui aurait permis de bénéficier de « cadeaux » d'un montant évalué à plus de 20 millions de francs. Les dernières investigations du juge Courroye ont permis d'établir un lien entre ces avantages obtenus de grandes entreprises privées et la privatisation du marché de l'eau à Grenoble.

En même temps que M. Carignon, les policiers ont aussi interpellé à Paris Mᵉ Jean-Louis Dutaret, proche conseiller et ami de l'ancien ministre, ancien PDG démissionnaire de la Sofirad. Mᵉ Dutaret fait également l'objet d'un mandat d'amener du juge Courroye dans la même affaire.

Lire nos informations page 24

La France, l'Allemagne et l'Europe

Bonn attend du gouvernement français qu'il clarifie sa position sur l'approfondissement de la Communauté

Sauf tremblement de terre dans le paysage politique allemand, que les sondages ne laissent pas prévoir, la diplomatie de la République fédérale devrait montrer une grande stabilité après les élections du 16 octobre. Les deux principaux partis qui ont une chance de diriger le prochain gouvernement, voire de gouverner ensemble, ont affirmé leur vocation européenne. Les sociaux-démocrates qui, dans les années 80, s'étaient laissés aller à leur traditionnel penchant pacifiste, sont rentrés dans le rang. L'aile gauche continue certes à s'agiter, mais l'arrêt du tribunal constitutionnel de Karlsruhe autorisant l'engagement de la Bundeswehr à l'étranger dans des missions internationales de maintien de la paix donne à la majorité modérée du SPD un argument juridique pour se rallier à la politique étrangère et de sécurité commune.

Depuis qu'il brigue la chancellerie, Rudolf Scharping, président du Parti social-démocrate, s'est efforcé de rassurer les alliés et partenaires de l'Allemagne en insistant sur la continuité de la politique étrangère en cas de victoire de son parti. N'est-ce pas d'ailleurs l'ambition de tous les citoyens de la République fédérale d'être, pour citer Helmut Kohl paraphrasant Thomas Mann, « *un Européen allemand et un Allemand européen* » ? Jusqu'aux Verts qui, dans leur variante « *realo* » (réaliste), se déclarent favorables à des interventions militaires pour rétablir la paix ou la justice (dans l'ex-Yougoslavie par exemple). Quant au PDS, héritier du Parti communiste de RDA, il capitalise les frustrations des Allemands de l'Est sans s'intéresser à la politique étrangère.

Ce n'est donc pas dans l'alternance entre une majorité dominée par la démocratie-chrétienne et une autre conduite par les sociaux-démocrates, *a fortiori* dans une grande coalition entre ces deux forces, que se cache le risque d'un bouleversement de la politique étrangère allemande.

DANIEL VERNET

Lire la suite page 5

Retrait en cours des forces irakiennes

Tout en continuant à déployer leurs forces dans la région du Golfe, les Etats-Unis ont pris acte d'un début de retrait des troupes irakiennes des abords de la frontière koweïtienne, retrait constaté par des journalistes occidentaux. Le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher, en tournée dans la région, a décidé de se rendre, mercredi 12 octobre, au Koweït.

page 3

Limogeage du ministre des finances russe

Après la brusque chute du rouble mardi, Boris Eltsine a limogé, mercredi 12 octobre, son ministre des finances par intérim et proposé au Parlement de renvoyer le président de la banque centrale. Le président Eltsine a aussi demandé à l'opposition, majoritaire au Parlement, de lui présenter des propositions de remaniement du gouvernement. Un vent de panique a soufflé mardi sur les épargnants moscovites ; des députés de la Douma veulent déposer une motion de censure contre le gouvernement.

page 5

M. Pasqua relance les « primaires »

Dans une lettre envoyée aux parlementaires de la majorité, Charles Pasqua exhorte les députés et les sénateurs à agir pour obtenir des responsables du RPR et de l'UDF l'organisation de « primaires » présidentielles, afin que « *le sens de l'intérêt général et le respect de nos engagements publics l'emportent* ». Il a aussi écrit à MM. Chirac et Giscard d'Estaing.

page 8

ARTS ET SPECTACLES

La justice quotidienne filmée par Depardon

Raymond Depardon a filmé les rencontres, jamais montrées auparavant à l'écran, entre des personnes prises en flagrant délit et les substituts du procureur qui décident de la suite à donner à leur cas. Le cinéaste décrit ainsi la mise en route de la machine judiciaire dans son fonctionnement le plus quotidien. Peu à peu se révèlent à l'écran, outre la singularité toujours passionnante de chaque situation, les grandes cassures qui traversent le corps social. Tirant le meilleur parti d'une mise en scène dépouillée de tout effet, *Délits flagrants* traduit à son meilleur la puissance de compréhension et d'émotion de ce genre cinématographique à part entière, le documentaire.

pages 25 à 32

Dans « le Monde des débats » d'octobre

Le pari sur la croissance

Tout le monde parie sur la croissance dont chacun attend sinon des miracles, du moins la sortie de la mauvaise passe que nous traversons. Ce pari est-il raisonnable ? La croissance que l'on espère ressemblera-t-elle à celle que l'on a connue ? Ce souci de voir repartir la consommation et la production est-il exclusif d'autres préoccupations qui devraient être tout aussi prioritaires ? A ces quelques questions, des économistes et des sociologues, interrogeant les expériences françaises et étrangères, apportent leurs réponses contrastées.

Egalement dans ce numéro. – Lyon : l'ambition de l'Europe, la tentation de la province. La cuisine : une mode ou une culture ?

▶ En vente dans les kiosques. Le numéro 30 F.

M 0147 - 1013 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2.50 $ (N.Y. 2 $).

ISLAM ET MODERNITÉ

Que faire de l'intégrisme ?

Le défi intégriste ébranle les bases mêmes de l'Etat arabo-musulman qui se prétend islamique tout en se voulant séculier. Aux trois modèles – jordanien, égyptien et marocain – de gestion de la contestation intégriste s'oppose le cas algérien où l'émergence de l'intégrisme accompagne la désintégration des groupes sociaux dirigeants. La solution ne serait-elle pas, dès lors, une « institutionnalisation conflictuelle » de l'intégrisme qui obligerait l'Etat arabo-musulman à clarifier ses bases séculières ?

par Sami Naïr

A n'en pas douter, l'intégrisme sera pour cette fin de siècle le problème majeur des pays musulmans, particulièrement ceux de la rive sud de la Méditerranée. De la manière de le traiter dépendra leur avenir. Certes, toutes les sociétés connaissent, pour des raisons plus ou moins analogues, un réveil religieux ; celui-ci témoigne d'un besoin irrépressible de références identitaires dans un monde de plus en plus désincarné, où les relations entre les hommes deviennent de simples rapports entre choses et où le fétichisme de la consommation ne peut suppléer la disparition des utopies laïques. Mais ce réveil est d'autant plus puissant dans les pays arabo-musulmans qu'il s'y conjugue avec une crise globale : échec du nationalisme arabe (qui s'est élaboré à l'origine, ne l'oublions pas, contre une puissance musulmane – la Turquie), faillite des despotismes bureaucratiques baptisés « socialistes », insertion dans le système économique mondial actuel, désastres sociaux provoqués par le libéralisme débridé, etc.

Dans sa version islamique, ce retour du religieux oppose deux orientations : celle d'un islam « moderne », officiel, fondé sur une cléricature dépendant de l'Etat et celle de l'intégrisme. Aujourd'hui, l'islam officiel partage avec les pouvoirs autoritaires le même discrédit : ceux-ci ne se sont-ils pas servis de lui pour légitimer des systèmes sociaux profondément inégalitaires et des pouvoirs systématiquement corrompus ? L'intégrisme est, lui, porteur d'un puissant conservatisme culturel : bouclier contre les effets destructeurs de la modernisation ou fixation paroxystique devant cette nouvelle réalité, il incarne en réalité une peur abyssale de l'avenir. De là son ressentiment devant le présent, sa nostalgie d'un passé idéalisé et son rêve de retour à une époque mythiquement pure, celle des quatre premiers califes de l'islam ; de là aussi l'effrayant besoin de dogme et de fusion communautaire qu'il postule, comme pour chasser de la réalité cet individu autonome sécularisé, dont la figure s'est dessinée au gré de la modernisation du monde arabo-musulman (1).

Entre ces deux versions de l'islam, il y a à la fois profonde communauté de projet et opposition tranchée : toutes les deux font de la référence islamique un absolu identitaire où s'entremêlent la nationalité, la culture et la confession – mais elles divergent quant au rapport entre religion et Etat. L'islam officiel n'admet certes pas la séparation de l'Etat d'avec la religion, mais il accepte une adaptation du droit religieux au monde moderne ; l'intégrisme, lui, veut soumettre ce monde à une conception totalitaire du droit religieux, baptisée Charia. Il n'y a donc pas opposition quant à la référence religieuse comme base de l'identité de l'Etat mais différence d'appréciation quant au rôle de la religion : pour l'islam officiel, c'est l'Etat musulman qui commande la religion islamique ; pour les intégristes, c'est la religion islamique qui commande l'Etat musulman.

Cette divergence n'a jamais été traitée franchement et clairement par l'Etat arabo-musulman. Celui-ci prétend être islamique mais se veut, en même temps, séculier : dans les faits, c'est une sorte de gallicanisme honteux qui soumet pratiquement les clercs religieux au pouvoir politique tout en leur reconnaissant la capacité d'intervenir dans toutes les sphères du droit et de la culture. Cette situation présente évidemment une faiblesse structurelle : toute délégitimation de l'Etat entraîne ipso facto une délégitimation de l'islam officiel. Or, confronté au processus de mondialisation économique, qui entraîne des conséquences sociales difficiles à gérer, l'Etat est aujourd'hui doublement déficitaire : culturellement et socialement. Comment peut-il, dès lors, faire face au questionnement tranchant, souvent sanglant, incarné par l'intégrisme ?

Les modèles jordanien, égyptien et marocain

Il y a actuellement trois modèles de gestion de la contestation intégriste : jordanien, égyptien et marocain. Le modèle jordanien, en institutionnalisant la militance intégriste, l'oblige à s'insérer dans le jeu parlementaire et à élaborer des projets politiques compatibles avec le principe de « gouvernabilité » dominant (la monarchie) ; le résultat de cette stratégie est pour l'instant éloquent : en deux législatures, les intégristes jordaniens ont perdu beaucoup de terrain et il semble qu'ils piétineront longtemps encore devant les portes du pouvoir.

Le modèle égyptien tend, au contraire, à bouter hors de l'espace politique les intégristes les plus extrêmes, à en intégrer institutionnellement les franges modérées sans pour autant leur ouvrir l'accès aux postes clés de responsabilité et à permettre, quoique sous surveillance, aux élites laïques de mener le combat culturel. Ce modèle implique toutefois une gestion de crise permanente et il ne peut faire l'économie du cycle infernal terrorisme-répression. Incertain, il suppose un régime politique uni sur l'essentiel.

Le modèle marocain, plus machiavélique, consiste à opposer à l'intégrisme une sorte de fondamentalisme d'Etat, qui satisfait pratiquement la plupart des exigences intégristes mais laisse le monarque seul juge de l'extension de la loi religieuse dans le domaine politique. L'intégrisme ne peut ainsi donner la leçon théologique au roi. Mais ce modèle n'est pas à l'abri de l'exacerbation des conflits sociaux – et il risque de pâtir des problèmes qui seront inéluctablement posés par la succession du monarque.

Le cas exemplaire de l'Algérie

Exemplaire, le cas de l'Algérie l'est parce qu'aucune des solutions évoquées ci-dessus n'a pu y être pratiquée. En effet, ces trois modèles ont, en dépit de leurs différences, ceci en commun qu'ils reposent sur des élites et groupements dirigeants relativement stables, alors qu'en Algérie l'émergence de l'intégrisme advient en même temps que la désagrégation des groupes sociaux dirigeants. Les négociations qui s'y déroulent actuellement entre les militaires et les intégristes auront cependant des répercussions décisives pour tous les pays musulmans. Car les intégristes algériens ont en effet démontré qu'à défaut de vaincre des militaires solidement accrochés au pouvoir (et à leurs privilèges), ils pouvaient, en terrorisant la société, les amener à résipiscence. C'est de fait une première grande victoire qui sera méditée par les islamistes d'autres pays.

Les militaires algériens paraissent, quant à eux, hésiter entre deux voies. La première pourrait être définie comme celle d'un compromis entre le glaive et le croissant. Dans cette hypothèse, les militaires accepteraient de livrer des pans entiers de la société aux intégristes, à charge, pour ceux-ci, de ne pas empiéter sur des zones réservées (défense et gestion de la rente énergétique ?). Cette voie, confortable dans un premier temps pour les militaires parce qu'elle ne les oblige pas à jouer totalement le jeu démocratique, est cependant très dangereuse à terme : comme au Soudan, l'islamisation progressive des appareils de l'Etat sera inéluctable ; l'armée n'échappera pas à ce travail d'érosion idéologique et l'étreinte du bas de la société par les islamistes entraînera inexorablement un étouffement du haut de l'Etat.

A cela s'ajoutera probablement un danger d'explosion interethnique suscité par la politique linguistique autoritaire du pouvoir et par son envers, la propagande irresponsable de certains mouvements culturalistes. A terme, un pouvoir de guerre civile en résultera – à l'image, justement, du Soudan, qui explose de tous côtés sous la pression des conflits confessionnels, linguistiques et ethniques. Cette voie semble apparemment convenir aux intégristes algériens. C'est ainsi qu'il faut entendre la déclaration d'un de leurs amis, le dirigeant islamiste tunisien Rached Ghanouchi, selon lequel « il y aura de toute façon un pouvoir islamique en Algérie » (le Monde du 20 septembre). Entendez : par la force ou le compromis.

La deuxième voie à laquelle les militaires algériens pourraient recourir, beaucoup plus difficile à assumer, est celle d'une « institutionnalisation conflictuelle » de l'intégrisme. S'il s'agit effectivement de respecter le pluralisme politique en légalisant l'intégrisme, il faut en même temps défendre la démocratie en déclenchant une confrontation culturelle totale, sans concessions, contre ceux qui utilisent la religion à des fins politiques. L'institutionnalisation politique de l'intégrisme n'a de sens, d'un point de vue démocratique, que si elle est contrebalancée par une lutte culturelle impitoyable contre le fanatisme. Dans le cas algérien, le mouvement intégriste est porté par la conjonction de trois facteurs : la crise sociale et la désagrégation du système politique ; l'ambiguïté du rôle de l'Etat dans son utilisation de la religion, l'apparente extériorité de l'intégrisme par rapport au système politique.

Pour conjurer cette situation, il faut insérer l'intégrisme dans le jeu politique et montrer, par une critique radicale, la vacuité de son programme religieux (soumettre la Charia à une véritable critique publique) ; souligner la très lourde responsabilité qu'il porte dans la dégradation de la situation sociale ; clarifier enfin le rapport de l'Etat et de la religion en interdisant, y compris pour l'Etat lui-même, l'utilisation de la religion comme arme de légitimation politique. Mais il serait extrêmement néfaste que cette interdiction soit perçue comme une décision strictement administrative et autoritaire. Elle doit plutôt être l'occasion d'un débat public sur le statut de la religion dans la société et par rapport à l'Etat.

Il n'y a pas ici de modèle pur ni de schéma à importer : chaque société doit trouver, en fonction de son histoire spécifique et de ses traditions, la meilleure manière de concilier la foi individuelle avec le respect de la tolérance collective. Mais pour ce faire, l'Etat doit défendre toutes les forces directement visées par la prédication intégriste. Ainsi en est-il tout particulièrement de la situation des femmes algériennes, soumises depuis 1984 à un « code de statut personnel » moyenâgeux. L'Etat doit les libérer non seulement en abrogeant ce texte infâme, mais aussi en renforçant leurs droits dans tous les domaines ; il doit par ailleurs soustraire l'enseignement public à l'influence de toutes les cléricatures (celle de l'islam officiel comme celle de l'intégrisme) et proposer de véritables politiques publiques d'intégration sociale pour les exclus de la société, qui sont, chacun le sait, la chair à canon de l'intégrisme.

D'un mot, l'Etat doit entreprendre la lutte contre le fanatisme non seulement, comme le soutenait l'ex-premier ministre algérien Redha Malek, en « utilisant la puissance publique », mais aussi et surtout en impulsant une véritable réforme morale et intellectuelle dans la société. L'Algérie est certes un cas extrême. Mais son exemple montre clairement les contradictions et apories de l'Etat arabo-musulman. Il montre aussi, de la façon la plus dramatique, que l'utilisation politique de la religion ne pourra être combattue que si l'Etat lui-même clarifie ses bases séculières.

(1) Phénomène très bien analysé par Mahmoud Hussein dans *Versant sud de la liberté*, La Découverte, 1993.

▶ **Professeur de science politique à l'université Paris-VIII, Sami Naïr a récemment publié, au Seuil, *Lettre à Charles Pasqua de la part de ceux qui ne sont pas bien nés*.**

Pour une laïcité ouverte

Le discours officiel sur l'islam de France ne laisse le choix qu'entre l'intégration individuelle et l'intégrisme collectif. Ce raisonnement relève d'une compréhension lacunaire du musulman pratiquant. Entre se ressembler ou se haïr, il y a place pour un respect mutuel et une reconnaissance réciproque.

par Tariq Ramadan

CHARLES PASQUA l'a relevé sans détour lors de l'inauguration de la mosquée de Lyon : « L'islam est une réalité française. » Ils sont plus de quatre millions aujourd'hui, pratiquants ou non, à vivre en France, et la proportion de Français musulmans de la seconde génération ne cesse d'augmenter. L'« islam en France », constaté dès après les vagues d'immigration, devient l'« islam de France », porté par les jeunes générations pour qui le bled n'évoque qu'une très lointaine affiliation. Ils sont désormais français, et à l'avenir la France devra compter avec eux.

Il reste que la formulation « islam de France » n'a pas la même acception suivant qu'elle est employée par les partisans d'une laïcité sans compromis ou par les membres de la communauté musulmane. Pour les premiers, les choses sont claires : la France, par son histoire, a déterminé un cadre laïque que chaque citoyen doit respecter. Ici, le gouvernement est confessionnellement neutre, la religion est une affaire privée : chacun peut vivre sa foi, mais il ne peut s'agir de traduire une appartenance communautaire qui nous mènerait tout droit à la malheureuse « ghettoïsation » anglo-saxonne. La seule voie possible est donc celle de l'intégration individuelle, par laquelle la musulmane et le musulman reconnaissent la neutralité de l'espace public et ne « se manifestent » pas publiquement – à plus forte raison dans les écoles. Les termes de l'alternative sont clairs, dès lors que l'on a refusé l'idée d'une insertion communautaire : hors de l'intégration individuelle, il n'y a de place que pour l'intégrisme.

Or il se pourrait bien que l'avenir nous apprenne que les choses ne sont pas si simples ; que ce raisonnement révèle une compréhension bien lacunaire du « musulman pratiquant » ; et qu'entre se ressembler et se haïr ou s'ignorer, il existe un état de reconnaissance réciproque et de respect mutuel qui ne peut se suffire de l'affirmation définitive et intransigeante d'un cadre laïque enfanté par une histoire à laquelle les musulmans n'ont pas participé. La religion musulmane avec sa culture est une nouvelle venue – et pas forcément de plein gré – et son accueil pourrait nécessiter des adaptations qui ne soient pas, en soi, des remises en cause essentielles des fondements de la laïcité. Penser que rien ne saurait permettre une telle reconsidération, c'est exprimer un certain « fondamentalisme » qui confond une étape de la tradition française avec sa justification par l'absolu.

On a quelque peine aujourd'hui à identifier positivement cet étrange élan des musulmans vers la foi. Le fait de pratiquer une religion est devenu tellement marginal en France (et en Europe) – à la limite de l'exotisme – que l'on ne sait plus très bien si le musulman qui fait ses cinq prières quotidiennes ou si la musulmane qui se voile sont des pratiquants ou de potentiels extrémistes. Ce regain d'activisme paraît suspect et dangereux. Armé de ces considérations, on ne peut que mal comprendre les résistances qu'opposent les musulmans pratiquants à l'idée d'une intégration conçue comme une immersion dans l'espace dit laïque, fondé sur un code de pensée et de conduite rationnel au sein duquel le fait religieux est affaire de vie privée et ne doit en aucun cas interférer sur les affaires publiques. Leurs réticences deviennent en soi une preuve évidente du refus de la laïcité et, partant, d'intégrisme latent.

Il semble pourtant qu'à trop avoir voulu simplifier les choses on en paie aujourd'hui le prix. L'engouement dans les années 80 pour une intégration type SOS-Racisme ou pour la société dite pluriculturelle semble marquer le pas. Partout en Europe, de plus en plus de jeunes se tournent vers leur religion initiale et s'évertuent à la pratiquer au quotidien. Les analyses en raccourci des chercheurs ou de certains journalistes y voient l'influence néfaste de prédicateurs fanatiques séduisant la jeune génération en mal de solution. Le problème est ainsi posé en termes d'affrontement. De leur côté, les jeunes se vivent comme des musulmans porteurs d'une foi et d'une culture qu'ils aimeraient voir respectées comme telles. On les définit, de l'extérieur, comme les proies des intégristes au moment où ils redécouvrent leur identité. On les juge mal, ils s'obstinent.

Et si l'on s'était trompé ? La conception bien réductrice de l'intégration poussant à vouloir faire « oublier » aux musulmans qui ils étaient porte sans doute la responsabilité du malaise profond que l'on constate et qui, à moyenne échéance, provoque exactement le contraire de l'effet attendu : on espérait voir naître une génération « parfaitement intégrée », et voilà que l'on a affaire à une majorité de jeunes mal dans leur cœur, mal dans leur tête – à la limite de la schizophrénie. Ne sachant plus bien qui ils sont, ils lisent dans le regard de leurs interlocuteurs qui ils ne sont pas. En eux naît la violence du rejet, qui pourra se traduire par la délinquance. Aussi nous poussent-ils à revoir nos copies.

Se définir dans le miroir de l'autre

L'analyse sociologique ne suffit pas à rendre compte du problème de la foi et de l'identité; encore faut-il avoir quelques connaissances de l'islam et de sa pratique. Combien ont vraiment œuvré en ce sens ? Car si la finalité est de se donner les moyens de vivre ensemble, alors il ne peut s'agir de demander à l'une des parties de s'amputer d'une part de son identité. C'est dire qu'il faut aller au-delà des signes extérieurs de l'intégration (vêtements, attitudes...). Vivre ensemble et établir les bases d'un dialogue, c'est d'abord la rencontre d'intimités nourries par des références différentes. Aussi est-ce lorsque chacun a trouvé en lui une acceptation positive de son identité qu'il peut entrer en contact avec autrui. Et, de fait, il se pourrait bien que le musulman le mieux « intégré » ne soit pas celui qui pratique le moins sa religion ou encore qui s'habille comme tout le monde et dont on ne mesure pas les tensions et les déchirements intérieurs. Bien au contraire, celui à qui on a donné les moyens de se construire une personnalité « de l'intérieur » sera mieux à même de s'adapter à son environnement spécifique.

Cela suppose, de fait, que les Français modèrent leur jugement en s'interdisant de considérer d'emblée les attitudes et les revendications des musulmans (mosquées, cours de langue, voile, etc.) comme autant de signes d'un refus d'intégration ou d'un radicalisme dangereux. Il s'agit peut-être exactement du contraire. Relever ce défi demandera de gros efforts de la part des communautés en présence. Pour les musulmans, il s'agira, dans la reconnaissance et le respect de l'esprit laïque, de ne pas s'enfermer dans un sectarisme étroit ou de transformer leur espace de vie – ou leur mosquée – en prison. Quant à leurs interlocuteurs, il faudra qu'ils dépassent les apparences et s'évertuent à mieux comprendre qui sont ces musulmans et quelles valeurs les habitent. Cela leur permettra aussi – dans le miroir de l'autre – de mieux se définir. Et non pas seulement de se protéger frileusement. L'espace de la laïcité ne pourra être viable s'il se traduit comme un horizon où des identités doivent se nier ou se déchirer pour avoir droit de cité. La reconnaissance doit être mutuelle, sous peine de voir deux « intégrismes » s'affronter.

▶ **Tariq Ramadan est président de l'association Musulmans, musulmanes de Suisse.**

A LIVRE OUVERT

« Les Versets britanniques »

A L'OUEST D'ALLAH
de Gilles Kepel
Seuil, 334 p., 130 F.

PENDANT des siècles, les puissances européennes avaient négocié un statut pour les non-musulmans en terre d'islam, les dhimmis. Le monde tourne désormais dans l'autre sens : ce sont des disciples du Prophète qui viennent vivre au cœur des citadelles occidentales et revendiquent le droit d'exercer librement leur religion. D'ex-pays coloniaux se retrouvent ainsi en contact direct – mais à domicile, cette fois – avec leurs anciens colonisés, Maghrébins en France, Zaïrois en Belgique, Indiens ou Pakistanais en Grande-Bretagne. Chacun d'eux gère à sa manière cette situation inédite, où des croyances fortes et des mœurs traditionnelles se heurtent à des sociétés permissives et « désidéologisées ».

Les Etats-Unis – l'un des trois pays étudiés par l'islamologue Gilles Kepel – ne correspondent pas à ce schéma. C'est un islam « indigène » qui y a vu le jour, au sein de la communauté noire, pour prendre les formes les plus extravagantes : une « armée d'Allah » dirigée contre le gouvernement américain, haïssant la communauté blanche et en proie à un antisémitisme délirant. Le mouvement rendu célèbre par Malcolm X est tellement excessif, tellement loin de nos débats hexagonaux que l'on est tenté de tourner la page et de se précipiter sur la deuxième partie du livre, joliment intitulée « Les Versets britanniques ».

Le Royaume-Uni donne l'impression d'avoir transposé son empire planétaire aux dimensions géographiques de le Grande-Bretagne. C'est, en quelque sorte, un Etat multinational, dans lequel tous les citoyens n'ont pas exactement le même statut, puisque citoyenneté et nationalité ne s'y confondent pas. Gilles Kepel montre bien comment la doctrine des gouvernements conservateurs de Mme Thatcher (désireux de délester l'Etat au maximum de la gestion des problèmes sociaux) s'est conjuguée avec l'électoralisme du Parti travailliste (soucieux de pêcher des voix grâce aux imams) pour installer un système « communautariste ». Chacun y trouvait son compte, y compris les musulmans, autorisés à s'organiser à leur guise et même à se donner leurs propres lois.

Ce modèle, conçu pour des ouvriers célibataires en période de plein emploi, a pris une tout autre allure avec l'arrivée de familles entières, scolarisant leurs enfants et subissant la crise économique de plein fouet. D'un communautarisme de repli – permettant de consommer de la nourriture « islamique », de trouver des emplois « islamiques » ou de placer « islamiquement » son argent –, on est passé à l'exigence d'une identité séparée. Et le processus a été poussé à son paroxysme au moment de l'affaire Salman Rushdie, avec des manifestations virulentes pour faire interdire ce roman jugé blasphématoire.

Le livre de Gilles Kepel mérite d'être lu, ne serait-ce que pour comprendre où peut conduire le laisser-faire « communautariste » dans des communes comme Bradford où un habitant sur neuf est musulman. Le modèle français, fondé sur l'intégration individuelle et le cantonnement de la religion à la sphère privée, n'est pas exempt de problèmes pour autant. En France aussi, la citoyenneté a tendance à se vider de signification dans un climat de marginalisation et de désintégration sociale. Souvent, parce qu'ils ne se sentent pas reconnus comme Français, des jeunes ont tendance à s'affirmer musulmans. Ce n'est pas en s'engageant sur la pente glissante du « droit à la différence » qu'on répondra à leur véritable attente.

ROBERT SOLÉ

Après l'enlèvement d'un caporal de Tsahal par le Hamas

Israël suspend les négociations sur l'autonomie de la Cisjordanie

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Ultimatum. S'il est un mot que les Israéliens en général et le premier ministre Itzhak Rabin en particulier détestent entendre, c'est celui-là. Les militants palestiniens du Mouvement de la résistance islamique, Hamas, qui ont enlevé un soldat, mardi 11 octobre, près de Tel-Aviv, pour l'échanger contre environ deux cents des leurs en prison, ne peuvent pas l'ignorer.

C'est pourtant un *« ultimatum »*, censé expirer vendredi à 21 heures, heure locale, qu'ils ont lancé dans une cassette vidéo diffusée à la télévision israélienne. Sur l'écran, un homme lit en arabe un *communiqué* manuscrit. Dans une main il tient le fusil d'assaut M 16 confisqué, dit-il, à l'otage. De l'autre, il brandit les papiers d'identité du soldat.

L'otage s'appelle Nachman Waksman, il est caporal, il fait ses trois ans de service militaire obligatoire. Il a dix-neuf ans. Passé le délai imparti, prévient le ravisseur masqué, *« le gouvernement israélien prendra la responsabilité de sa mort »*. Pour le moment, *« il est en vie, prisonnier de l'islam »*. Une preuve ? L'homme masqué montre une autre cassette vidéo : elle contiendrait un entretien avec l'otage. Son prix, quinze mille dollars (environ 80 000 francs).

L'affaire paraît mal engagée. Elle rappelle un autre rapt, celui du policier Nissim Toledano, en décembre 1992. Les militants d'*Ezzedine-el-Qassem*, la branche armée du Hamas, réclamaient la libération des leurs. Cette fois, outre celle du fondateur du mouvement, cheikh Ahmed Yassine, condamné à la prison à perpétuité, en 1989, par un tribunal militaire pour son rôle indirect dans le meurtre de plusieurs soldats à Gaza, le commando réclame la libération de 215 *« frères »* parmi lesquels une vingtaine de militants intégristes libanais du Hezbollah.

En 1992, M. Rabin avait tactiquement laissé entendre qu'il était prêt à discuter. Le vieux cheikh Yassine, malade et paralytique avait même lancé, de sa prison, un appel à la télévision pour que ses fidèles épargnent la vie de leur otage. Le policier avait été retrouvé la gorge tranchée dans un ravin, en Cisjordanie. Selon toute vraisemblance il avait été tué avant même l'expiration du délai. M. Rabin décidait alors d'expulser pour un an, au sud Liban, 415 Palestiniens, présumés *sympathisants* du Hamas ou du Djihad islamique.

Aujourd'hui, le premier ministre n'a pas tergiversé. Première mesure : bouclage total, *« jusqu'à nouvel ordre »*, de l'enclave autonome de Gaza. Les vingt-huit mille travailleurs palestiniens de la bande employés en Israël, n'ont pas pu, mercredi, se rendre à leur travail.

M. Rabin, qui a convoqué une réunion extraordinaire du gouvernement, a aussi suspendu jusqu'à nouvel ordre les négociations du Caire avec l'OLP. Le général Danny Rothshild, qui dirige la délégation de son pays dans ces pourparlers pour l'extension de l'autonomie dans l'ensemble de la Cisjordanie, a reçu l'ordre de rentrer en Israël.

M. Rabin a joint Yasser Arafat au téléphone. Brève conversation : *« Vous-même ainsi que l'Autorité palestinienne êtes tenus pour responsables de la vie, de la sécurité et du retour sain et sauf en Israël de notre soldat. Ceci est le véritable test de votre capacité à tenir les engagements que vous avez pris avec nous »*. Selon un communiqué du ministère de la défense, dont M. Rabin est aussi le titulaire, *« le premier ministre a informé le chef de l'OLP que si le moindre mal était fait au soldat (...) il est probable que cela affecterait grandement l'avenir des relations entre Israël et l'Autorité palestinienne ainsi que la poursuite du processus de paix avec les Palestiniens »*.

« Les accords traîtres »

Le problème est que Yasser Arafat n'est pas le ravisseur et que chacun sait, M. Rabin le premier, que le contrôle qu'il peut exercer sur le mouvement Hamas est tout relatif, voire inexistant. Le chef du Fatah a promis de *« tout mettre en œuvre »* pour retrouver et sauver le soldat. Il a *téléphoné* à ses parents en Israël pour leur dire qu'il ferait *« tout son possible »*.

Le Hamas, qui disposerait encore du soutien de 25 à 30 % des Palestiniens de Gaza, aurait vu son vivier s'éroder quelque peu ces derniers mois. A-t-il décidé de passer à l'action pour faire remonter sa cote auprès d'une opinion largement sceptique vis-à-vis du processus de paix et d'une jeunesse toujours friande de coups d'éclat ?

En dépit de son rejet ferme et définitif des accords israélo-palestiniens d'Oslo, Hamas avait amorcé *un début de dialogue* avec Yasser Arafat. On l'avait cru réconcilié avec l'idée de *« laisser une chance »* au processus de paix. Ses chefs politiques ne le déclaraient-ils pas à qui voulait l'entendre ? *« Tout cela est voué à l'échec, nous n'avons qu'à attendre »*, nous disait encore récemment, à Gaza, le docteur Mahmoud El Zahar, numéro un « public » du mouvement. C'était oublier que les petites cellules armées *d'Ezzedine-el-Qassem – moins d'une centaine d'hommes* – agissent le plus souvent sans consulter personne. C'était oublier aussi que s'ils se sont abstenus, jusqu'à maintenant, de s'en prendre aux *« frères palestiniens fourvoyés dans des accords traîtres avec Israël »*, les commandos intégristes ont toujours proclamé haut et fort leur *« droit inaliénable »* à attaquer soldats et colons juifs *« tant qu'un pouce de la Palestine sacrée sera occupé »*.

Deux opérations coup sur coup en 48 heures : l'attentat au fusil d'assaut, dimanche 9 octobre, dans une rue commerçante de Jérusalem-Ouest, c'était eux aussi. M. Rabin a révélé, lundi, que l'une des kalachnikov retrouvées sur les cadavres des assaillants était enregistrée comme une arme de la police palestinienne de Gaza. Le premier ministre a demandé des explications : ce ne sont plus des mots mais des actes qu'il attend de son partenaire palestinien.

PATRICE CLAUDE

IRAK

Des centaines de camions se replient vers le nord du pays

L'agence de presse irakienne INA a annoncé, mardi 11 octobre, que l'Irak allait demander aux attachés militaires chinois et russe à Bagdad d'assister au retrait de ses troupes des zones proches de la frontière du Koweït. *« Les forces autour desquelles les Américains ont fait du tapage se sont déplacées vers l'arrière conformément aux demandes de certains* [pays] *amis »*, a assuré le ministre des affaires étrangères, Mohammed Saïd El Sahaf.

Des centaines de camions militaires se sont repliés, mardi, de Bassorah, dans le sud du pays, vers le nord. *Le convoi s'étirait le long de la route jusqu'à la ville d'El Kut, à 168 kilomètres* de Bagdad. Des journalistes ont dépassé une file quasiment ininterrompue de camions sur quelque 400 kilomètres, en constatant néanmoins qu'il restait des troupes déployées dans le Sud.

Le chef de la diplomatie irakienne a affirmé que la sécurité ne pourra être assurée dans le Golfe sans la levée de l'embargo imposé à son pays. *« Ceux qui s'imaginent que la sécurité et la stabilité peuvent être instaurées dans le monde arabe et dans la région du Golfe sans la levée de l'embargo contre l'Irak se trompent*, a-t-il déclaré dans un entretien à Radio-Monte-Carlo, *ceux qui pensent que la paix peut être établie sous l'hégémonie américaine et en affamant le peuple irakien, se trompent également »*.

Le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher est arrivé, mercredi, au Koweït, afin de souligner l'engagement des Etats-Unis aux côtés de l'émirat. Cette visite impromptue d'une journée a été décidée alors que le chef de la diplomatie américaine faisait une tournée au Proche-Orient. En visite à Damas, celui-ci a indiqué que les Etats-Unis allaient continuer leur déploiement militaire dans le Golfe et qu'ils n'excluaient pas une attaque préventive contre l'Irak, soulignant que le président syrien Hafez El Assad *« a fermement appuyé la position des Etats-Unis »*. Pour sa part, le roi Hussein de Jordanie a qualifié l'attitude de Bagdad de *« totalement irresponsable »*.

Le ministre français de la défense a affirmé, mardi, qu'il n'avait pas *« pour l'instant le sentiment d'un conflit imminent »* dans le Golfe. Le ministère britannique de la défense a annoncé que 250 « royal marines » avaient quitté la Grande-Bretagne pour le Koweït et que 600 autres soldats devraient les suivre dans les prochains jours. Le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, s'est rendu, mercredi, dans l'émirat pour s'y entretenir avec M. Christopher et les ministres des affaires étrangères des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui regroupe le Koweït, l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, Bahreïn, le Qatar et le sultanat d'Oman. – *(AFP, Reuter.)*

Washington cherche un mécanisme international pour empêcher toute nouvelle menace de Bagdad

Les Etats-Unis ont confirmé en partie, mardi 11 octobre, les affirmations du gouvernement de Bagdad s'agissant des mouvements de retrait des troupes irakiennes concentrées près de la frontière koweïtienne. Washington attend que ce processus soit achevé avant de déclarer la fin de cette nouvelle crise avec l'Irak. Les Américains et leurs alliés cherchent, d'autre part, à mettre au point des mesures visant à empêcher toute nouvelle menace irakienne contre le Koweït.

NEW-YORK et WASHINGTON

de nos correspondants

La crise est-elle terminée ? Le général John Shalikashvili, chef d'état-major interarmes, a reconnu, mardi, lors d'une conférence de presse, que la période la plus critique de cette nouvelle tension avec Bagdad pourrait être passée. Les responsables militaires américains soulignent qu'un certain délai est nécessaire pour confirmer le départ de toutes les unités irakiennes qui étaient groupées dans la région de Bassorah. Les informations transmises par les avions de reconnaissance américains semblent ne laisser aucun doute : des *« mouvements relativement importants »* d'unités irakiennes ont eu lieu, mardi, comme l'a indiqué le général Shalikashvili, et ceux-ci semblent confirmer le retrait annoncé par Bagdad.

Une certaine confusion a régné au cours de la journée, les différents porte-parole du gouvernement américain ne disposant apparemment pas des mêmes informations en même temps. Dans la matinée, au moment où le ministre irakien des affaires étrangères, Mohammed Saïd El Shahaf, affirmait que le retrait était *« achevé »*, le président Bill Clinton indiquait qu'*« aucun changement »* n'avait été constaté sur le terrain. Madeleine Albright, ambassadeur des Etats-Unis aux Nations unies, affirmait même que les Irakiens continuaient *« à amener des renforts du nord vers le sud »*...

Ce n'est qu'en milieu de journée que les responsables américains ont changé de discours. Dans la soirée, le secrétaire d'Etat à la défense indiquait qu'une seule brigade irakienne était encore dans la zone critique, et le président Clinton estimait qu'il était *« un peu trop tôt pour parvenir à une conclusion finale »*.

Renforcement du dispositif

Les Etats-Unis ont donc continué à renforcer leur dispositif militaire sur place : les troupes terrestres devraient ainsi passer de 28 000 à 39 800 hommes. Le Pentagone a précisé qu'au total près de 156 000 soldats américains ont été mis en état d'alerte. Parallèlement à ces dispositions, Washington a souligné, devant le Conseil de sécurité de l'ONU, que, *« légalement »*, une nouvelle résolution de l'ONU ne serait pas nécessaire pour engager des opérations militaires contre l'Irak puisque, en violant les résolutions 686 et 687 relatives au cessez-le-feu, Bagdad s'est exposé à une réplique militaire de la part des pays de l'ancienne coalition anti-irakienne.

Bien qu'une option purement militaire ne soit pas complètement abandonnée, l'administration Clinton se concentre sur une nouvelle étape, plus diplomatique celle-là : comment empêcher Bagdad de créer périodiquement les conditions d'un même scénario de crise, qui oblige les Etats-Unis à dépêcher à plusieurs milliers de kilomètres de leur territoire – et à un coût très élevé – des forces aussi nombreuses ? Comment faire en sorte que l'« homme fort » de Bagdad ne représente plus une menace pour le Koweït et pour la région du Golfe ?

Hostilité à une présence permanente

Les conseillers du président Clinton, qui ne perdent pas de vue les échéances de politique intérieure, soulignent que le « job » consistant à mettre hors d'état de nuire le président Saddam Hussein n'a pas été mené à son terme par le gouvernement républicain du président George Bush, et qu'il appartient à son successeur de « réparer » cette erreur.

Contrairement aux espoirs de l'administration précédente, la population irakienne ne s'est pas « débarrassée » du président Saddam Hussein, malgré son échec lors de la guerre du Golfe. Le Pentagone, d'autre part, est *a priori* hostile à la solution qui consisterait à concentrer, de façon permanente, des forces américaines dans la région. Washington a donc demandé aux autres membres du Conseil de *« réfléchir »* à d'autres solutions.

Parmi celles-ci figure notamment la création d'une *« zone d'exclusion terrestre »* au sud du 32ᵉ parallèle, sur le modèle de la zone d'exclusion aérienne qui est en vigueur dans cette même région, ainsi qu'au nord du 36ᵉ parallèle, dans le nord de l'Irak. Dans ce périmètre, les mouvements de l'armée irakienne seraient interdits : les chars qui s'y aventureraient pourraient être détruits. Si cette solution était adoptée, Bagdad mettrait probablement à exécution sa menace d'interrompre toute « coopération » avec les Nations unies, ce qui augmenterait les risques d'affrontement militaire.

Mais les chances de dégager une majorité au sein du Conseil de sécurité en faveur d'une telle option semblent minces : s'agissant de l'attitude que la communauté internationale doit adopter à l'égard de l'Irak, la Russie, la Chine et la France notamment ne partagent pas la position intransigeante des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Les responsables américains soulignent qu'il s'agit là d'une idée parmi d'autres, l'essentiel étant, pour la communauté internationale, de mettre sur pied un mécanisme qui réponde à quatre objectifs : empêcher tout nouveau risque d'invasion du Koweït ; s'assurer que l'Irak ne soit plus en mesure d'intimider ses voisins ; veiller à ce que Bagdad respecte toutes les résolutions de l'ONU, notamment celle relative au respect des droits des minorités (kurdes au nord et chiites au sud) ; faire en sorte que le gouvernement de Bagdad coopère pleinement avec les observateurs internationaux de la commission spéciale chargée du désarmement irakien (UNSCOM).

Un durcissement de l'attitude de l'ONU à l'égard de l'Irak paraît inévitable. Le président Saddam Hussein a joué avec le feu en pensant qu'il pourrait bafouer la volonté des Nations unies. D'autant qu'il était peut-être à la veille d'obtenir gain de cause sans faire monter les enchères : Rolf Ekeus, le président de l'UNSCOM, a déclaré que sans cette nouvelle crise l'Irak avait d'*« excellentes chances »* d'obtenir, à terme, la levée de l'embargo pétrolier.

AFSANÉ BASSIR POUR et LAURENT ZECCHINI

3,6 millions de personnes menacées de malnutrition

Au cours d'une réunion consacrée à la situation alimentaire en Irak, mardi 11 octobre à Genève, entre les organisations humanitaires et les pays bailleurs de fonds, l'UNICEF a présenté un rapport alarmant sur les conséquences de la baisse des rations alimentaires annoncée par Bagdad. Elle met en péril la vie de 3,6 millions de personnes, dont une majorité d'enfants, estime le Fonds des Nations unies pour l'enfance.

La situation alimentaire en Irak était déjà mauvaise. Elle pourrait bien tourner à la tragédie après la décision, annoncée le 24 septembre et effective depuis le 1ᵉʳ octobre, de réduire de près de 40 % en termes caloriques les rations alimentaires distribuées à l'ensemble de la population – à l'exception des habitants de la zone autonome du nord du pays. Jusqu'ici, chaque Irakien recevait, pour un prix dérisoire, 9 kilos de farine de blé par mois. Désormais, il devra se contenter de 6 kilos. Il avait droit à 2,5 kilos de riz et 1,5 kilo de sucre. La ration mensuelle a été divisée par deux, tandis que l'allocation d'huile est diminuée de 16 %.

Le gouvernement a justifié la mesure par *« la nécessité de réajuster l'économie nationale aux circonstances présentes »*. Le fait est que l'agriculture, désormais choyée par les pouvoirs publics mais placée sous le régime strict de l'embargo, manque de tout : de semences, d'engrais, d'insecticides et de pièces détachées pour les machines. Les récoltes s'en ressentent. Celle de riz a été catastrophique cette année.

Introduit au lendemain de l'embargo d'août 1990, le système de rationnement alimentaire a surpris par son efficacité. Reposant sur un panier de produits de première nécessité auquel tout Irakien peut prétendre, il a permis jusqu'ici d'épargner la famine au pays. La famine, mais pas la malnutrition. Le système de rationnement ne couvrait, en effet, à la fin septembre, que 70 % des besoins caloriques quotidiens d'un individu. Pour assurer le complément, le marché libre était tout indiqué, mais les prix pratiqués l'ont vite mis hors de portée de bien des bourses. Car, si l'augmentation des salaires des fonctionnaires a été de 50 % à 100 %, selon les catégories, entre 1990 et 1994, en une seule année le prix des produits de première nécessité, lui, a grimpé de 650 %, selon les calculs des organisations humanitaires présentes sur place. Résultat, les cas de malnutrition chez les enfants de moins d'un an ont augmenté de près de 10 % d'une année sur l'autre.

La baisse des rations alimentaires va fatalement aggraver les problèmes. La ration quotidienne va revenir de 1 770 calories par personne à 1 130 calories, soit une diminution de 36 %. Certes, le gouvernement a dans le même temps annoncé l'octroi d'une allocation mensuelle de 2 000 dinars (l'équivalent de 18 francs au marché noir) au profit des couches de la population les plus fragiles. Elle sera perçue par les fonctionnaires en activité, les militaires, les retraités de la fonction publique, les pensionnés et vétérans de guerre et les personnes les plus faibles sur le plan économique, soit au total près de 3,5 millions de personnes, selon des estimations officieuses. C'est dire que 16,5 millions en sont exclues (maigre consolation : l'inflation va rapidement gommer ces différences de traitement).

Dans une étude présentée mardi aux bailleurs de fonds réunis à Genève, l'UNICEF évalue à 650 000 familles, soit au minimum 3,5 millions de personnes, les victimes probables de ce nouveau tour de vis. Les enfants en bas âge et leurs mères, rappelle l'organisation internationale, seront les premiers à en faire les frais.

JEAN-PIERRE TUQUOI

PROCHE-ORIENT

L'attribution du prix Nobel de la paix

Selon un quotidien norvégien, la désignation de Yasser Arafat provoque une polémique au sein du comité



STOCKHOLM

de notre correspondant en Europe du Nord

Il ne faisait aucun doute, depuis *quelques mois, que le prix Nobel* de la paix allait cette année récompenser les accords historiques israélo-palestiniens mais *l'incertitude planait sur l'identité* des lauréats. Plusieurs solutions ont été envisagées mais les cinq membres du comité Nobel du Par*lement norvégien auraient décidé* d'attribuer, vendredi 14 octobre à Oslo, le prix 1994 conjointement à Yasser Arafat et Itzhak Rabin. *Selon le quotidien norvégien Aftenposten*, le choix définitif aurait été fait, la semaine dernière, lors d'une réunion extraordinaire du comité, *au terme de discussions houleuses.*

En désaccord total avec ses collègues, Kaare Kristiansen pourrait ainsi présenter sa démission de la *petite mais prestigieuse assemblée* le jour de l'annonce du prix. Ancien dirigeant du Parti chrétien-populaire, M. Kristiansen, âgé de *soixante-quatorze ans, a été* ministre de l'énergie et du pétrole et président de la commission des affaires étrangères du Parlement. Il *a toujours défendu la cause israé*lienne et affiché son opposition à toute forme de contact avec l'Organisation de libération de la Pales*tine (OLP), qui reste, à ses yeux, un* mouvement terroriste dirigé par un terroriste. La poignée de main historique entre M. Rabin et M. Arafat à Washington ne l'avait pas fait changé d'avis. Mercredi matin, M. Kristiansen refusait toujours de commenter son éventuelle démis*sion en indiquant qu'il « parlerait »* vendredi.

Ce n'est pas la première fois que l'attribution du prix Nobel de la *paix donne lieu à des controverses* au sein du comité. En 1973, deux de ses membres s'en étaient retirés pour protester contre la désignation *du secrétaire* d'Etat *américain*, Henry Kissinger, et de son homologue nord-vietnamien, Le Duc Tho. Mais ils avaient annoncé leur *démission deux jours après la* remise du prix. Si M. Kristiansen ne revient pas sur sa décision d'ici à vendredi, le cas serait unique dans les annales du Nobel.

Pour éviter les critiques que le couronnement de Yasser Arafat pourraient susciter à l'étranger, le comité avait examiné d'autres solutions. Le médiateur norvégien, sous-secrétaire général de l'ONU, Terje Röd Larsen, avait même suggéré, en septembre, de récompenser un « quartet » composé d'Itzhak Rabin, Shimon Pérès, Yasser Arafat et Abou Mazen. Mais sa proposition n'a pas été retenue. A moins d'un coup de théâtre de dernière minute, le président de l'OLP et le premier ministre israélien seront les lauréats du Nobel de la paix 1994.

ALAIN DEBOVE

AMÉRIQUES

HAÏTI

Les soldats américains ont investi le palais présidentiel

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyé spécial

Les troupes américaines ont investi, mardi 11 octobre, le palais présidentiel haïtien et les principaux ministères qui le jouxtent. L'opération a été menée en douceur *au début de l'après-midi*, sous le vrombissement d'hélicoptères tournant en rase-mottes. Elle s'est déroulée en l'absence du président *de facto* Emile Jonassaint (un juge octogénaire installé en mai par les militaires), qui se trouvait dans sa résidence privée. Les GI ont pris position autour des grilles et à l'intérieur des bâtiments, devant une foule de curieux qui a grossi au fil de la journée. Cette intervention fait suite à un ultimatum lancé la veille à l'encontre du gouvernement d'Emile Jonassaint, enjoignant aux ministres d'emporter leurs effets personnels et de libérer leurs bureaux.

La voie est donc libre pour l'installation du cabinet du premier ministre, Robert Malval, nommé par le président Aristide en août 1993 et démissionnaire depuis décembre de la même année. Ce gouvernement constitutionnel, qui n'a encore jamais pu exercer ses prérogatives, devait entrer officiellement en fonction dans la journée de mercredi, pour, selon l'un de ses ministres, « *faire un état des lieux pendant la période de transition, et préparer la transmission des pouvoirs au nouveau cabinet dès qu'il sera désigné* ». Le président Aristide, qui devrait rentrer samedi à Port-au-Prince après trois ans d'exil à Washington, doit en effet nommer un nouveau chef de gouvernement.

« Grande opération de nettoyage »

Le gouvernement Malval a publié un communiqué déclarant « *que tous les actes et mesures pris par le gouvernement de facto sont nuls et sans objet* ». Il a aussi décidé de faire appel à des juges de paix pour dresser un inventaire complet – sous forme de constat judiciaire – des biens se trouvant dans les ministères. « *Nous savons que beaucoup de véhicules et de matériels ont été volés, et nous voulons pouvoir entamer d'éventuelles poursuites à l'encontre des comptables des deniers publics* », a indiqué un des membres du cabinet. Le maire élu de Port-au-Prince, Evans Paul, réinstallé le 29 septembre, a, quant à *lui*, annoncé une « *grande opération de nettoyage des rues de la ville et de ses environs* ».

Le projet de loi d'amnistie voté par les parlementaires haïtiens la semaine dernière devrait être publié jeudi au journal officiel de la République, *le Moniteur*, accompagné de l'arrêté du président Aristide définissant les modalités et les bénéficiaires de cette loi. Le président Bill Clinton et M. Aristide ont chacun demandé au chef de l'Etat panaméen, Ernesto Perez, d'accorder l'asile aux généraux Raoul Cédras et Philippe Biamby, deux des principaux auteurs du coup d'Etat de 1991, qui ont démissionné lundi.

Enfin, un bateau de la garde côtière des Etats-Unis a rapatrié un nouveau contingent de réfugiés haïtiens, depuis la base américaine de Guantanamo à Cuba. Selon le porte-parole de l'ambassade de Washington, Stanley Schrager, 3 000 personnes sont déjà rentrées en Haïti et *11 000* se trouvent encore dans les camps américains.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

Visite de M. Juppé en Argentine et au Chili. – Le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, se rendra en visite officielle au Chili le 24 octobre, et en Argentine les 25 et 26 octobre. M. Juppé présidera à Buenos-Aires la commission générale franco-argentine, qui fera le point sur les relations bilatérales économiques, politiques et culturelles. Il rencontrera à cette occasion le président argentin, Carlos Menem, et plusieurs de ses ministres. – *(AFP.)*

AFRIQUE

Série d'attentats à la bombe à Alger

Suite de la première page

Douze personnes, dont six policiers, ont été tuées par balles, lundi, au cours de l'attaque d'une patrouille, à Baraki, dans la banlieue sud d'Alger, a révélé, mercredi, le quotidien *El Watan*. Les assaillants ont surgi d'un kiosque et mitraillé un véhicule de la police. Selon ce journal, six civils qui attendaient à un arrêt de bus proche ont été tués, ainsi que les policiers qui n'ont pas eu le temps de riposter.

Libéré lundi, le chanteur kabyle Matoub Lounes a commencé à raconter ses quinze jours de captivité *dans le maquis*, son « *procès* », puis sa libération. Il a affirmé avoir été jugé par un « *tribunal* » du Groupe islamique *armé* (GIA) et avoir été reconnu « *passible de la peine de mort* » selon la charia (loi islamique) pour le contenu de ses chansons engagées contre les intégristes. « *Mais j'ai été bien traité*, assure-t-il. *Ils me répétaient « ne t'inquiète pas* ». Pendant sa détention, *la vedette a séjourné dans des* grottes, des casemates. Il a voyagé en voiture et a dû parfois se déplacer à pied, à travers champs, toujours les yeux bandés. Il a notamment raconté avoir assisté au châtiment d'un membre du groupe reconnu coupable de mensonge envers *un chef : l'homme a reçu*, soixante coups de fouet. « *Ce sont des gens* [les membres du GIA] *qui ont une foi inébranlable et qui n'ont pas peur de la mort* », a dit Matoub Lounes.

Ses ravisseurs ont remis au chanteur un message explicite à l'adresse de la population kabyle. « *Les villageois doivent comprendre que nous ne sommes pas contre eux mais que nous nous battons contre un pouvoir illégitime*, a expliqué le GIA. *Nous leur demandons de nous aider et de ne pas nous accueillir avec des fusils de chasse quand nous nous présentons dans les villages.* » Matoub Lounes a ajouté qu'il était porteur d'un autre message du GIA – dont il n'a pas révélé la teneur – au Mouvement culturel berbère (MCB), qui avait menacé les ravisseurs d'engager contre eux une « *guerre totale* ».

Alain Juppé a évoqué de nouveau, mardi, devant l'Assemblée nationale, la situation en Algérie, soulignant que le « *sous-développement est le terreau où prolifèrent les mauvaises idéologies* ». Il a estimé que le retour à une certaine forme de stabilité sera « *long et douloureux, ponctué de convulsions et de violences* ».

Le dialogue « marque le pas »

Le ministre des affaires étrangères a aussi répété qu'il fallait des réformes économiques ambitieuses et l'ouverture d'un dialogue politique « *avec tous ceux qui acceptaient de renoncer à la violence et au terrorisme, car le tout répressif déboucherait forcément sur une impasse* ». Il a toutefois constaté que le dialogue initié par le président Liamine Zéroual, semblait aujourd'hui « *marquer le pas* ». « *Mais comment s'en étonner ? Il eût été naïf de s'imaginer que tant de haines et de morts – 10 000 dit-on depuis 1992 – puissent être oubliés en quelques jours*, a-t-il ajouté. *Dans les deux camps, les divisions sont profondes entre ceux qui acceptent l'idée du dialogue et ceux qui la refusent.* »

L'ambassadeur de France en Algérie, Bernard Kessedjian, a « *été appelé* », mardi, au ministère algérien des affaires étrangères, après les déclarations faites, la veille, par François Léotard au quotidien saoudien *Charq el Aoussat*, dans lesquelles il affirmait que « *les intégristes sont sur le point de l'emporter sur le pouvoir en Algérie* ». L'agence de presse APS a indiqué que « *des explications et des éclaircissements ont été demandés au diplomate français* », les propos du ministre de la défense comportant « *des appréciations et des jugements de valeur qui interfèrent par bien des aspects dans le débat politique interne de l'Algérie* ». – *(AFP.)*

M. Juppé précise les mesures prises en faveur des rapatriés

Le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, a annoncé, mardi 11 octobre, devant l'Assemblée nationale, une série de mesures concernant les Français qui rentrent d'Algérie. M. Juppé a notamment précisé que des négociations avaient été engagées, la veille, avec les autorités algériennes, sur le transfert des avoirs des *ressortissants français qui* souhaitent rentrer pour des raisons de sécurité. Le ministre a indiqué que, depuis le 1er novembre 1993, plus de six mille personnes étaient arrivées en France, dont plus de mille cent avec l'aide des consulats et du Comité d'entraide aux Français rapatriés. M. Juppé a fait état de la création, au sein du ministère des affaires étrangères, d'un « bureau Algérie », destiné à procurer une assistance dans le domaine social, pour la scolarisation des enfants et la recherche de logements. A propos de l'accueil des Algériens en France, le ministre des affaires étrangères a annoncé la mise en place à Nantes, depuis le 6 octobre, d'une cellule chargée d'instruire les demandes courantes de visas. « *Allons-nous assister, comme on le dit parfois, à une avalanche de demandes ? Rien ne l'indique à ce stade*, a ajouté M. Juppé. *Depuis un an, nous constatons seulement des séjours plus longs ou plus fréquents, mais nullement une arrivée massive et durable.* »

En réponse à la communication du gouvernement, Georges Hage, député (PCF) du Nord, a estimé que la politique suivie pouvait mettre la France « *en situation de non-assistance à peuple en danger.* » « *L'aide économique apportée par la France à l'Algérie n'a-t-elle pas été ressentie dans ce pays comme un soutien donné à un gouvernement corrompu et déconsidéré, à une dictature militaire ?* », s'est interrogée Ségolène Royal (PS, Deux-Sèvres).

Par ailleurs, l'association de rapatriés Le Recours a attiré, mardi, l'attention du premier ministre sur le sort d'un millier de Français restés en Algérie après l'indépendance, en 1962. « *Il reste un millier de ces vieux, qui n'ont plus la possibilité même, quelquefois, de se déplacer. Il faut absolument que le gouvernement français les fasse rentrer définitivement et qu'on leur donne les moyens de vivre ici* », a affirmé Guy Forzi, président du Recours, après un entretien avec Edouard Balladur.

CONGO : Brazzaville dément un échange avec Israël. – Les services de la présidence à Brazzaville ont démenti, mardi 11 octobre, que le chef de l'Etat, Pascal Lissouba, en visite en Israël, ait négocié l'achat d'armes en échange de pétrole (*le Monde* du 12 octobre). « *Le gouvernement souhaite associer Israël dans l'exploration de son pétrole (...), il n'est pas question d'autre chose qu'une coopération saine* », a précisé la présidence. – *(AFP.)*

MAURITANIE : grâce présidentielle pour des islamistes. – Le président Maaouya Ould Taya a gracié les islamistes arrêtés, fin septembre, à Nouakchott, sous l'accusation d'« *appartenir à des organisations secrètes* », a-t-on annoncé, mardi 11 octobre, de source officielle. « *Cette décision a été prise à la suite de leurs aveux et de leur engagement sur l'honneur à ne plus se livrer à ce type de forfait* », a indiqué le ministre des affaires religieuses. – *(AFP.)*

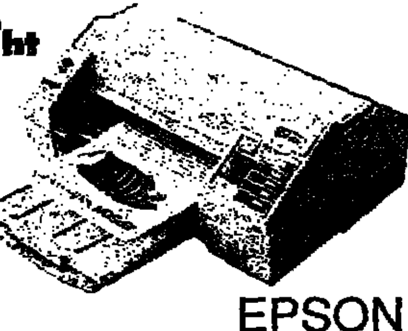
PRIX MICRO

COMPAQ CONTURA AERO 4/25
7 970 Fht

486 SX 25. 4/170 Mo. Ecran monochrome 8" Dos 6.0 et Windows 3.1 inclus. 9 452 Fttc

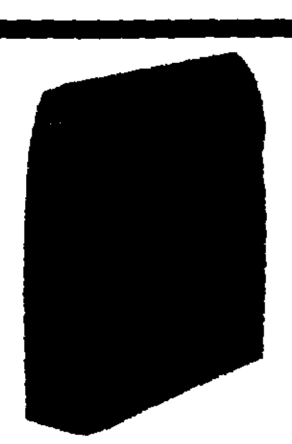
STYLUS™ COLOR : 720 DPI
3 090 Fht

Jet d'encre couleur et monochrome
3 pages/minute (texte)
Mac & PC (partageable)
Garantie 3 ans.
3 664,74 Fttc



DISQUE 1 Go
4 207 Fht

D2 et Hewlett Packard ont conçu pour vous le disque 1 Go au meilleur rapport qualité prix.
Temps d'accès : 9 ms
4 990 Fttc



électronique d2

COMPAQ PRESARIO 460
7 200 Fht

486 SX 2/66
4/270 Mo.
Moniteur intégré 14" SVGA Dos 6.0, Windows 3.1 et Word 3 inclus. 8 539 Fttc



ESCOM PENTIUM PCI TOWER 90 MHz
14 490 Fht





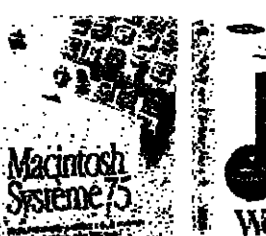
Intel Pentium 90 MHz. 8/730 Mo. Moniteur 14" SVGA basse radiation. Carte vidéo PCI 1 Mo. CD Rom double vitesse. Dos 6.2 et Windows 3.11 inclus. 17 185 Fttc

ESCOM PENTIUM PCI TOWER 60 MHz 10 990 Fht

Intel Pentium 60 MHz. 8/525 Mo. Moniteur 14" SVGA basse radiation. Carte vidéo PCI 1 Mo. Dos 6.2 et Windows 3.11 inclus. 13 034 Fttc.

OFFRE WORDPERFECT 3.1/ MACINTOSH SYSTEME 7.5
890 Fht*

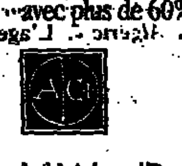
1 056 Fttc

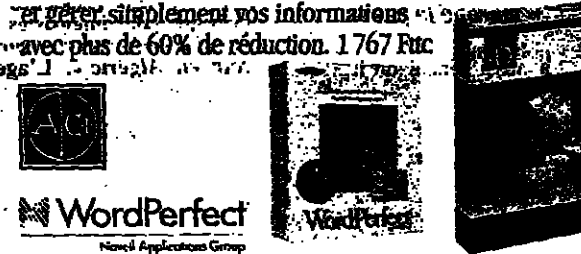


WordPerfect

4D First/WORDPERFECT
1 490 Fht

La base de données n°1 mondial pour traiter, organiser et gérer simplement vos informations avec plus de 60% de réduction. 1 767 Fttc





WordPerfect

NEWTON EN VERSION FRANÇAISE
Prix spécial : nous consulter

Reconnaissant, polyvalent et communicant, Newton est beaucoup plus qu'un simple organiseur : c'est le mini-ordinateur de troisième génération.

Newton

Apple

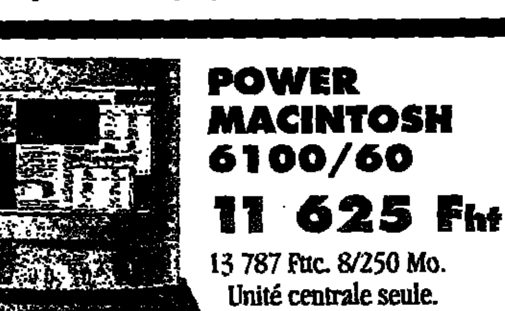
MAESTRIA
3 750 Fht

La gamme professionnelle de logiciels de gestion pour Macintosh et Windows.
4 447,50 Fttc

saari

POWER MACINTOSH 6100/60
11 625 Fht

13 787 Fttc. 8/250 Mo.
Unité centrale seule.
Avec moniteur 14" couleur Apple et clavier : 14 690 Fht.
17 422 Fttc



FILEMAKER PRO 2.1
Macintosh ou Windows
860 Fht

Offre spéciale jusqu'au 31/12/94, réservée aux possesseurs de ClarisWorks. Puissant et très simple à mettre en oeuvre. Automatisation des tâches répétitives avec ScriptMaker.
1 020 Fttc



ESCOM PARADIGMA
22 757 Fht

486 DX 2/66. 4/455 Mo.
Ecran couleur matrice active.
Carte vidéo VLB 1 Mo.
2 ports PCMCIA type II ou type III. 26 990 Fttc



ESCOM

POWER MACINTOSH 7100/66
23 990 Fht

8/350 Mo. Unité centrale + moniteur 17" couleur Apple et clavier
28 452 Fttc



Apple

AGFA STUDIOSCAN
4 990 Fht

Sur Mac ou PC, la bureautique sur un simple clic.
5 918 Fttc



AGFA

L'informatique est partout et surtout chez IC. Premier distributeur spécialisé dans les plus grandes marques, IC réunit le meilleur de l'informatique sous une même enseigne, vous garantit les prix les plus bas du marché et le plus haut degré de services. Vous devriez déjà être chez IC.

Apple COMPAQ ESCOM

IC

L E S   M E I L L E U R E S   M A R Q U E S   O N T   U N   S P E C I A L I S T E

3615 IC — IC BEAUBOURG *OUVERT LE SAMEDI* 26 RUE DU RENARD 75004 PARIS (1) 44 78 26 26 • IC LAFAYETTE 100 RUE LAFAYETTE 75010 PARIS (1) 45 23 34 84 • IC JAVEL 83/85 RUE DE JAVEL 75015 PARIS (1) 40 58 00 58 • IC VENDÔME 21 PLACE VENDÔME 75001 PARIS (1) 42 86 90 90 • IC MICRO VALLEY 7 RUE SAINTE LUCIE 75015 PARIS (1) 40 58 00 00 • IC NEUILLY 48 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY (1) 46 37 17 17 • IC MARSEILLE 94 AVENUE DU PRADO 91 37 25 05 • IC AIX EN PROVENCE 33 BD DE LA REPUBLIQUE 42 38 28 08 • IC AVIGNON 12 BD RASPAIL 90 82 22 22 • IC MONTPELLIER ANTIGONE 450 RUE LEON BLUM 67 15 94 94 • IC TOULOUSE 25 RUE OZENNE 61 25 62 32 • IC NANTES 3 ALLÉE DES TANNEURS COURS DES 50 OTAGES 40 47 08 62 • IC RENNES 11 PLACE DE BRETAGNE 99 67 21 00 • IC LYON 4 COURS DE LA LIBERTÉ 78 62 38 38 • IC ESCOM STRASBOURG 12 RUE DE LA 1re ARMEE 88 21 27 00 • IC ESCOM METZ 44 RUE HAUTE SEILLE 87 74 28 31 • IC ESCOM COLMAR 42 RUE GOLBERY 89 24 55 —

EUROPE

RUSSIE

Boris Eltsine limoge son ministre des finances

Après la violente chute du rouble, mardi 11 octobre, la plus grave de son histoire (- 21 % en un jour), Boris Eltsine a limogé, mercredi 12 octobre, Sergueï Doubinine, ministre des finances par intérim, et a proposé à la Douma de renvoyer le président de la banque centrale, qui dépend du Parlement. La veille, le président Eltsine avait demandé aux groupes politiques de la Douma de présenter des propositions de remaniement ministériel. Pour soutenir la monnaie, la banque centrale – accusée d'avoir laissé chuter le rouble – a relevé son taux directeur de 130 % à 170 %.

MOSCOU

correspondance

Un vent de panique a soufflé mardi 11 octobre sur Moscou, où le dollar a brusquement atteint la barre des 3 926 roubles. Dès l'annonce de la chute de la monnaie, en fin de matinée, les heureux détenteurs de « verts » se sont rués sur les banques et points de change. Alors que les files d'attente se formaient, les rumeurs les plus incongrues circulaient sur la fermeture des banques et des comptes en devises, alimentées par la fermeture de nombreux points de change *« pour raisons techniques ». « Ils vont saisir nos dollars, il faut faire vite, demain il sera trop tard ! »*, commentait ainsi une Moscovite, un billet de 50 dollars à la main. *« C'est la faute des spéculateurs, il faut fermer la Bourse »*, rétorqua une voix dans la foule.

En début d'après-midi, magasins et kiosques se mirent à fermer leurs portes, affichant un panneau *« inventaire »*. Un homme montra le poing : *« Ils y gagnent ! Ils augmentent leurs prix, alors que nous... »* Lida, comptable dans une société privée, raconte, les larmes aux yeux, qu'elle *« venait tout juste d'être augmentée »*, mais qu'après ce *mardi noir*, son salaire a fondu. Il était presque impossible d'acheter des dollars. Seules deux banques en vendaient au taux prohibitif de 5 000 roubles.

Il n'en fallait pas plus pour relancer les spéculations sur la chute du gouvernement de Viktor Tchernomyrdine, rentré précipitamment de vacances. Plusieurs membres du gouvernement ont fait leur mea-culpa, reconnaissant que cet effondrement tenait peut-être à la politique de crédits largement distribués. Un commentateur des *Izvestia* voyait là une manœuvre de l'opposition pour renverser le gouvernement et stopper les réformes. Boris Eltsine, recevant les représentants des fractions de la Douma (Chambre basse du Parlement), a proposé à celles-ci de lui soumettre des propositions pour remanier le gouvernement. Ravi, un membre du parti de Vladimir Jirinovski, a laissé entendre que sa fraction pourrait *« se contenter de postes comme ceux de l'intérieur ou de la sécurité* [ex-KGB], *par exemple »*. Toutefois, un seul parti, centriste, insiste pour inclure le vote d'une motion de censure à l'ordre du jour de la Douma. Les communistes, dont le vote serait déterminant, ont fait savoir que la démission du gouvernement n'était pas une priorité.

MARIE JÉGO

POLOGNE

Le président Walesa ouvre une nouvelle crise en exigeant la démission du ministre de la défense

VARSOVIE

de notre correspondant

Un an avant l'échéance, la campagne présidentielle commence à faire de sérieux ravages en Pologne. Seul candidat déclaré à ce jour, mais donné largement perdant, Lech Walesa s'est lancé dans une série de manœuvres offensives, de son propre aveu *« à la limite du droit »*, avec l'intention ouverte d'augmenter ses prérogatives présidentielles. La dernière en date vise à placer l'armée sous le contrôle direct du chef de l'Etat.

Pour cela, M. Walesa a officiellement exigé, lundi 10 octobre, la démission du ministre de la défense, l'ancien vice-amiral Piotr Kolodziejczyk, un homme qu'il avait lui-même proposé à ce poste : le ministre de la défense, comme ceux des affaires étrangères et de l'intérieur, est en effet nommé sur proposition du président. Cependant, la « petite Constitution » (provisoire) actuellement en vigueur ne donne pas au président le droit de révoquer les ministres, et M. Kolodziejczyk refuse de céder. L'aspect le plus troublant de l'affaire est que, pour parvenir à ses fins, M. Walesa s'est ouvertement appuyé sur la haute hiérarchie militaire et l'actuel chef de l'état-major, le général Wilecki. Au cours d'une récente rencontre entre le président et l'état-major, M. Walesa aurait même fait procéder à un vote à main levée, les généraux se prononçant pour la démission de leur ministre, à deux exceptions près.

La quasi-totalité des partis représentés au Parlement (aussi bien l'actuelle majorité « post-communiste » que l'opposition) ont vigoureusement dénoncé le comportement du président, qui à son tour a haussé le ton, s'en prenant avec une hargne particulière au président de la Diète, Jozef Oleksy, l'une des principales figures de l'actuelle majorité. Quant au premier ministre Waldemar Pawlak, comme à son habitude, il se tait : il doit décider s'il choisit d'engager le fer avec le président à propos du sort du ministre de la défense ou s'il laisse M. Walesa se débattre tout seul dans la crise qu'il a lui-même provoquée.

Ce dernière « affaire » s'ajoute à une série d'autres – qui concernent aussi bien le contrôle de la télévision que la nomination du nouveau chef de la police – où le premier ministre Waldemar Pawlak bloque depuis des mois toute décision, ou encore la mise en œuvre du programme de privatisations – là encore, c'est le premier ministre qui freine des quatre fers. A chaque fois, les manœuvres politiques et de savants préparatifs de la future campagne présidentielle paraissent l'emporter de très loin sur l'intérêt général. L'image des principaux responsables actuels n'en est certes pas grandie, mais c'est surtout l'image du pays tout entier qui risque, à terme, d'en être affectée. Comme le souligne, sur un ton navré, la presse polonaise, l'utilisation de l'armée à des jeux politiques est fort mal venue à un moment où la Pologne multiplie ses efforts pour être admise de plein droit au sein de l'OTAN.

JAN KRAUZE

GRANDE-BRETAGNE

Frénésie anti-européenne au congrès des conservateurs

BOURNEMOUTH

de notre envoyé spécial

La conférence du Parti conservateur s'est ouverte, mardi 11 octobre à Bournemouth, sur l'expression d'un profond désaccord sur l'Europe. Le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, a défendu la position du gouvernement avant de s'envoler pour le Koweït, lançant à ses délégués un appel à ne pas céder à l'*« appel des sirènes »* du *« défaitisme »* et à *« ne pas tourner le dos à l'Europe ». « Nous pouvons nous offrir un peu de xénophobie »* mais, a-t-il dit, *« si nous nous y complaisons, nous n'aurons aucune politique étrangère forte et efficace »*, car *« il faut comprendre le monde non pas comme il était, ni comme nous voudrions qu'il soit, mais comme il est »*.

Mais M. Hurd, la bête noire des « eurosceptiques », a perdu la guerre des applaudissements. C'est en effet avec un enthousiasme bruyant que les délégués ont accueilli les anti-européens lors de *« fringe meetings »*, ces réunions parallèles où l'on peut s'exprimer plus librement qu'à la tribune. Ainsi l'ancien chancelier de l'échiquier, Norman Lamont, a commis l'hérésie suprême en déclarant que *« l'on a récemment dit que l'option de quitter la Communauté était impensable. Je pense qu'une telle attitude est simpliste »*.

Quitter une Europe qui n'a *« pas rapporté le moindre avantage à notre pays »* et dans laquelle l'Angleterre est seule contre tous est un argument qui fait vibrer nombre de congressistes.

M. Mitterrand et les Allemands

L'ancien président du parti, Lord Tebbit, soutenu par Jimmy Goldsmith, député européen de la liste conduite par Philippe de Villiers, n'est pas allé aussi loin que M. Lamont. Mais il a réduit l'Union à une *« Europe des nations de l'Atlantique à l'Oural »* limitée à des accords de libre-échange et il a utilisé un langage d'une rare xénophobie : il a dénoncé *« le grand désastre européen qui menace* [son] *pays »*, s'est gaussé de ces pays de l'Europe continentale *« dont l'attachement à la démocratie est récent et sujet à caution »*, et a traité le président Mitterrand de *« garçon d'écurie des Allemands, ouvertement aujourd'hui comme il l'avait été secrètement en 1940 »*...

Ces propos ont soulevé des trépignements. Comme ceux du député Bill Cash qui, sous des hurlements d'approbation, a déclaré, faisant allusion au document de la CDU sur « l'Europe à deux vitesses », que les Allemands attaquaient *« l'Angleterre avec des chiffons de papier comme ils l'avaient fait jadis avec des bombes et des avions »*. Il reste au gouvernement à limiter cette fronde anti-européenne et pro-Thatcher. Le parti tory est assez bien contrôlé pour que ses dirigeants parviennent à réduire cette fronde d'ici à la fin du congrès, vendredi 14 octobre. Mais le mal est peut-être déjà fait.

PATRICE DE BEER

TURQUIE

Un membre du gouvernement qualifie les opérations menées contre les Kurdes de « terrorisme d'Etat»

ISTANBUL

de notre correspondante

L'offensive militaire menée depuis un mois contre les séparatistes kurdes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) soulève, pour la première fois, une vive polémique à l'intérieur de la Turquie. La condamnation la plus cinglante est venue du ministre des *droits de l'homme*, Azimet Koyluoglu, qui, dans un entretien publié, mardi 11 octobre, par le quotidien *Cumhuriyet*, a qualifié de *« terrorisme d'Etat »* les opérations militaires en cours dans la province de Tunceli. *« A Tunceli, c'est l'Etat qui brûle les villages »*, a-t-il déclaré au journal de centre gauche, ajoutant que dans cette région de l'est du pays, *« le terrorisme est commis par l'Etat et dans d'autres régions par le PKK »*.

De son côté, le président Suleyman Demirel, répondant à l'appel de parlementaires locaux, a ordonné à l'armée d'enquêter sur l'évacuation forcée de milliers de villageois. Quant au premier ministre, Murat Karayalçin, hué par une foule de sans-abri lors de sa visite dans la province de Tunceli, samedi 8 octobre, il leur a promis l'assistance des autorités. Malgré les témoignages contraires de dizaines de civils et de responsables locaux, le gouvernement maintient toutefois que le PKK est responsable de la destruction des villages.

La politique officieuse des militaires, visant à pousser la population locale vers les centres urbains pour priver les combattants kurdes de leur soutien logistique, n'est pas nouvelle, mais elle était jusqu'à présent limitée aux zones du Sud-Est, où le PKK est implanté depuis longtemps. L'offensive en cours dans la province de Tunceli a été lancée pour répondre à une recrudescence des activités des séparatistes, qui semble coïncider avec l'arrivée dans la région de Semdin Sakik, un commandant local du PKK, mieux connu sous le nom de *« Zeki sans doigt »*. Les séparatistes se sont apparemment alliés à des groupes d'extrême gauche déjà installés dans la zone, notamment l'Armée de libération des travailleurs et des paysans (TIKKO) et le mouvement Dev-Sol, dont le dirigeant, Dursun Karatas, est actuellement détenu en France.

En dépit des critiques du ministre des droits de l'homme, le principe de la lutte armée contre le PKK n'est pas pour autant remis en question en Turquie. L'opinion publique a été particulièrement choquée par les récentes attaques lancées par le PKK contre le personnel enseignant, qui privent également des milliers d'enfants kurdes de toute éducation. Quatorze instituteurs, envoyés d'office dans cette région hostile pour un salaire de misère – dont quatre, victimes d'une attaque lundi 10 octobre dans la province d'Erzurum – ont récemment été abattus par le PKK.

NICOLE POPE

La France, l'Allemagne et l'Europe

Suite de la première page

Si risque il y a, il est dans l'échec de la ligne suivie actuellement, qui se fonde à la fois sur la poursuite de l'intégration européenne (et occidentale) et l'ouverture vers les nouvelles démocraties de l'Europe de l'Est.

L'Allemagne considère traditionnellement ses marches orientales comme une aire de développement et une source de dangers. Les dirigeants de Bonn sont convaincus qu'ils doivent contribuer à la stabilisation de ces systèmes politiques et économiques pour éviter d'être eux-mêmes entraînés dans les tourbillons d'une histoire mouvementée. Ils souhaitent convaincre leurs partenaires de l'Union européenne de coopérer avec eux dans ce sens, d'où leur insistance pour l'élargissement et leur recherche parfois maladroite de formules propres à concilier élargissement et approfondissement.

Le document publié, le 1er septembre, par le groupe parlementaire chrétien-démocrate au Bundestag en est la parfaite illustration. Il a retenu l'attention et suscité des polémiques parce qu'il proposait la constitution d'une Europe à plusieurs vitesses, ce que tout le monde admet implicitement, et enfreignait un tabou en citant les Etats en mesure de faire partie du « noyau dur ». Le chancelier a pris ses distances sans le renier officiellement, tandis que, pour des raisons purement électorales, Klaus Kinkel, ministre des affaires étrangères et président du Parti libéral, exprimait son désaccord, comme, d'ailleurs, le SPD.

Pourtant l'intérêt du document CDU-CSU ne réside pas seulement dans cet aveu de l'Europe à plusieurs vitesses. Il tient aussi à l'exposé circonstancié des prémisses de la politique extérieure allemande... et des conséquences d'un échec : *« La seule solution pouvant éviter le retour au système instable d'avant-guerre, confinant l'Allemagne dans une position inconfortable entre l'Est et l'Ouest, consiste à intégrer les voisins de l'Allemagne en Europe centrale et orientale dans le système d'après-guerre (ouest-)européen, tout en établissant un large partenariat avec la Russie »*, écrivent Wolfgang Schäuble, président du groupe parlementaire, et Karl Lamers, porte-parole pour la politique étrangère, qui ne cachent pas le revers de la médaille : *« Si l'intégration (ouest-)européenne ne devait pas évoluer dans ce sens, l'Allemagne pourrait, sous l'effet des impératifs de sécurité, être amenée à établir seule, et par les moyens traditionnels, la stabilité en Europe de l'Est, ce qui dépasserait largement ses forces et entraînerait l'érosion de la cohésion au sein de l'Union européenne, d'autant plus que le souvenir du passé où la politique à l'Est consistait essentiellement pour l'Allemagne à coopérer avec la Russie, au détriment des pays situés entre ces deux pays, est encore présent partout. »*

Désaccord avec Paris

Ce n'est pas vraiment l'esquisse d'une politique de rechange à l'intégration européenne, et il ne fait aucun doute que, pour les deux auteurs du texte, la situation ainsi décrite s'apparente à un scénario-catastrophe. Ils le savent trop bien ; chaque fois que l'Allemagne s'est trouvée ou a cru se trouver dans l'obligation de faire cavalier seul, l'aventure s'est terminée par une tragédie pour l'Europe tout entière. Ce rappel a donc plus valeur d'avertissement que de menace pour les partenaires de l'Allemagne et en premier lieu pour Paris. La France est instamment priée de *« prendre ses responsabilités »*, c'est-à-dire de faire suivre d'actes ses déclarations en faveur de l'approfondissement. Pour leur part, les Allemands se disent prêts à de nouveaux abandons de souveraineté et à une démocratisation de la construction européenne. Ils s'appuient sur diverses décisions de leur Tribunal constitutionnel pour lier étroitement, par exemple, la marche vers l'union économique et monétaire et le renforcement du contrôle parlementaire sur les décisions communautaires. Ce lien est à la fois une invitation à avancer et un obstacle à de futurs progrès. Mais la charge de la preuve revient à la France. Aussi longtemps qu'elle ne prendra pas les Allemands au mot en disant nettement à quoi elle est prête et à quoi elle ne l'est pas, Bonn pourra se donner le beau rôle, se faisant passer pour le plus européen et rejetant discrètement sur son partenaire la responsabilité de l'impasse. Les déclarations contradictoires entendues à Paris sur l'Europe à plusieurs vitesses et le « noyau dur » laissent mal augurer d'une initiative prochaine, et la campagne présidentielle risque de retarder encore la nécessaire clarification de la politique française. Une seule chose est sûre : les Français conçoivent la démocratisation de l'Union européenne sous la forme d'un contrôle renforcé des Parlements nationaux, et non d'une extension des pouvoirs du Parlement européen, étape vers ce fédéralisme que le groupe CDU-CSU appelle de ses vœux. Autrement dit, le seul point clair est un sujet de désaccord.

Pourtant, la coopération paraît toujours aussi irremplaçable pour les deux partenaires. Pour les Allemands, malgré les velléités exprimées ici ou là et reflétées par le document de la CDU-CSU, parce qu'ils sont parfaitement conscients que « l'autre » politique est une voie semée d'embûches, à supposer qu'elle soit praticable. Pour les Français, parce que les solidarités de rechange conduisent dans une impasse, que ce soit la coopération avec les Européens de la Méditerranée (trop faibles pour contrebalancer l'Allemagne), avec les Britanniques (partisans d'une Europe aux antipodes de la conception française), voire avec les Etats-Unis (toujours soupçonnés de visées hégémoniques) ou la Russie (trop instable pour être fiable).

La coopération franco-allemande a un prix que la France a payé ; elle a adopté la politique du franc fort pour – entre autres – permettre l'union économique et monétaire ; en 1991, elle a cédé aux pressions de Bonn pour la reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie ; elle s'est enfin ralliée au principe de l'élargissement. Il reviendra au prochain président de la République de dessiner la réforme institutionnelle de cette Europe élargie et de trancher la contradiction entre le souci d'approfondir l'intégration et le refus de nouveaux sacrifices de souveraineté. Sinon l'Europe se diluera, et l'action extérieure commune restera un vœu pieux, laissant le champ libre à des politiques nationales.

En Allemagne, la volonté de profiter pleinement des attributs retrouvés de la puissance, sans les entraves communautaires, n'est pas encore articulée politiquement ; elle reste confinée à quelques cercles intellectuels de la « nouvelle droite » sans représentation parlementaire. Il n'en sera pas toujours ainsi, surtout si l'Europe marque le pas. Presque unanimes, les dirigeants allemands affirment vouloir aller plus loin dans l'intégration pour, comme le dit Helmut Kohl, *« sauver l'Allemagne d'elle-même »*. Pourquoi ne pas renverser la charge de la preuve ?

DANIEL VERNET

هكذا من الأصل

EUROPE

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Les Serbes de Bosnie menacent d'expulser les « casques bleus »

« Nous nous apprêtons à exiger de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) *qu'elle quitte notre pays »*, a lancé le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, dans un entretien accordé, mardi 11 octobre, au quotidien belgradois *Borba*. Les menaces des Serbes bosniaques, qui contrôlent près de 70 % du territoire de la Bosnie, pèsent sur les opérations humanitaires de l'ONU et la protection des enclaves musulmanes assiégées. De sources proches de l'ONU, on minimise toutefois le danger en expliquant que la suspension totale des activités de l'ONU pénaliserait aussi les civils serbes bosniaques. Ces derniers ne cessent pourtant d'accentuer la pression sur la FORPRONU en bloquant ses convois de ravitaillement et en limitant au maximum sa liberté de mouvement. Et Radovan Karadzic n'a jamais été aussi clair : *« La FORPRONU doit partir* [car] *elle a sauvé les Musulmans d'une défaite totale et a engagé comme tueur l'OTAN. C'est pourquoi nous ne visons pas l'OTAN mais l'ONU. »*

A Sarajevo, la situation tendait toutefois à s'améliorer mardi avec la reprise du trafic de tramways et la poursuite à cadence accélérée des rotations du pont aérien humanitaire. Pour la première fois depuis la remise en service de la ligne de tramways en avril 1994, les « casques bleus » ont accepté de monter à bord, dans l'espoir de dissuader les francs-tireurs. Un porte-parole de la FORPRONU a indiqué que la présence de « casques bleus » dans les rames, tous volontaires et sans gilet pare-balles, *« avait pour but de relancer le trafic et redonner confiance »* à la population. – *(AFP, Reuter.)*

Le Tribunal international n'entend juger que des cas « exemplaires »

LA HAYE

de notre correspondant

Le procureur du Tribunal pénal international chargé de juger les crimes commis en ex-Yougoslavie, Richard Goldstone, a présenté comme un succès, mardi 11 octobre, sa visite de travail d'une semaine en Serbie, Croatie et Bosnie. Les trois gouvernements, serbe compris, ont *« reconnu que des crimes de guerre avaient été commis par toutes les parties et ont souscrit à l'idée de juger les criminels »*, a-t-il indiqué. Ce soutien déclaré à l'action du Tribunal international varie cependant d'une République à l'autre.

La Bosnie et la Croatie se sont engagées à coopérer sans réserve. Les deux gouvernements ont promis de livrer des suspects et d'ouvrir dans leur capitale une antenne du tribunal. La Serbie, en revanche, n'a pas pris d'engagement : *« A ses yeux, un tribunal* ad hoc *n'ayant compétence que pour l'ex-Yougoslavie est un acte discriminatoire »*, a rappelé M. Goldstone. Néanmoins, a ajouté le procureur sud-africain, *« le gouvernement a exprimé le souhait de rester en communication avec mon bureau afin d'établir une coopération. »*

Le tribunal devrait lancer sous peu ses premières mises en accusation. Cela permettra d'y voir plus clair sur la question du partage des compétences entre les juridictions nationales et l'instance créée par le Conseil de sécurité de l'ONU. En cas de concurrence, l'organisation internationale donne au tribunal une primauté dans trois cas : lorsqu'une procédure nationale apparaît inadéquate, si une qualification du crime est jugée insuffisante, et lorsque l'affaire traitée au niveau national recoupe un procès en cours à La Haye. En pratique, le tribunal n'aura ni le temps ni surtout la possibilité de tout juger. Le critère fondamental sera donc la valeur *« exemplaire et représentative »* du cas et la priorité sera donnée aux violations *« graves et systématiques »* du droit humanitaire international, indique-t-on au siège de La Haye.

ALAIN FRANCO

AZERBAÏDJAN : état d'urgence à Gandja. – L'état d'urgence – déjà instauré à Bakou, la capitale – a été élargi, mardi 11 octobre, à Gandja, la deuxième ville du pays, d'où avait été lancée une tentative de coup d'Etat il y a une semaine, a rapporté l'agence ITAR-TASS. L'état d'urgence, décrété pour deux mois par le président Gueïdar Aliev, prévoit des patrouilles renforcées des forces de l'ordre et *« autorise la suspension de l'activité des partis politiques et autres organisations empêchant la normalisation de la situation »*. – (AFP.)

KAZAKHSTAN : démission du gouvernement. – Le gouvernement du Kazakhstan a donné sa démission en bloc, mardi 11 octobre, en raison de profonds désaccords avec le président Noursoultan Nazarbaïev sur le programme de réformes économiques, a annoncé l'agence ITAR-TASS. Le Kazakhstan s'est lancé en début d'année dans un vaste programme de réformes, approuvé par le FMI. M. Nazarbaïev a indiqué que ce programme, mis en place par le premier ministre, n'avait pas été suivi par les autres membres du cabinet.

ASIE

Chine : Confucius, Mao et le « business »

Pékin s'efforce de concilier confucianisme et marxisme pour combler le vide idéologique

PÉKIN

de notre correspondant

Le régime de Pékin, qui n'est pas à une contradiction près, a célébré avec éclat, début octobre, le 2 545e anniversaire de la naissance de Confucius, le penseur dont Mao Zedong avait appelé la jeunesse chinoise à « casser la boutique » voici près de trente ans. Afin de souligner le vif intérêt porté désormais en haut lieu pour la philosophie qui a dominé un pan majeur de l'histoire de l'Extrême-Orient, l'équipe dirigeante pékinoise a chargé un de ses plus hauts représentants, Li Ruihuan, membre du comité permanent du bureau politique du Parti communiste, d'assister à un symposium international tenu à Pékin à la mémoire du Sage.

M. Li a célébré en lui *« un pilier de la culture traditionnelle et la fierté de la nation chinoise »*, dont c'est à présent *« la responsabilité de systématiser le confucianisme à l'aide d'une approche scientifique, afin de le mettre au service d'activités pratiques contemporaines »*.

Un autre haut dirigeant, Li Lanqing, vice-premier ministre chargé du commerce international, a également salué la contribution majeure de l'école confucéenne à la civilisation chinoise. La présence de ce dirigeant-là ne manquait, au reste, pas d'ironie, la pensée de Confucius nourrissant ouvertement le plus profond mépris pour la classe marchande.

C'est probablement à ce trait que la Chine impériale, à la différence des autres grandes civilisations, dut de ne pas voir l'émergence d'une bourgeoisie décidée à exercer sa part de pouvoir politique. Les raisons pour lesquelles le régime chinois n'hésite pas à risquer de faire ainsi se retourner la momie de Mao Zedong dans son cercueil de cristal, sur la place Tiananmen, résident dans l'extraordinaire décalage qui existe aujourd'hui entre l'idéologie officielle, dérivé de marxisme-léninisme à la sauce chinoise, et la réalité du pays, où s'élabore à grande vitesse un capitalisme autocratique inavoué.

Une relation d'amour-haine

La faillite morale du communisme a créé un vide dans lequel les valeurs traditionnelles qu'il avait plus ou moins intégrées – dévotion à la famille, solidarité sociale, respect des anciens – se trouvent très fortement bousculées. La presse officielle elle-même ne cesse de narrer par le menu des affaires abominables d'infanticides et autres crimes crapuleux dictés principalement par l'appât du gain, et pas seulement dans les couches les plus défavorisées ou les moins cultivées de la société.

Si l'on peut à la rigueur rationaliser ces méfaits en notant qu'ils se produisent au sein d'une énorme masse humaine et pourraient tout aussi bien être relevés dans d'autres pays plus développés, le fait est qu'ils ne suscitent pas non plus, dans une presse muselée, les débats qui les accompagnent dans des pays démocratiques. Souvent, au demeurant, les auteurs de tels crimes sont en position de responsabilité au sein de la hiérarchie. Il résulte de cette situation un cynisme ambiant qui est aux antipodes du modèle social idéaliste que prétendait répandre le régime, au temps où il disposait encore d'une certaine autorité morale puisqu'il avait réunifié le pays.

La vindicte qui conduisit les gardes rouges à saccager les temples et vestiges historiques liés à la mémoire du Sage à travers toute la Chine, dans les années 60, n'était que le dernier épisode de rejet dans une relation d'amour-haine que les Chinois entretiennent avec Confucius depuis plus de cent ans. A la fin du XIXe siècle, des intellectuels, représentant des forces de progrès dans la société dominée par le règne mandchou, en étaient parvenus à la conclusion, à son sujet, qu'il constituait l'obstacle principal à une réforme politique d'un système reposant sur l'obéissance.

Si, comme René Etiemble, on peut le créditer d'avoir « offert aux hommes des recettes de bien public, une politique fondée sur la morale » (1), c'est également souvent en son nom qu'au fil des siècles on exécuta ou envoya en exil se faire manger par les moustiques dans les régions insalubres quantité de mandarins et lettrés qui avaient eu l'impudence de bousculer l'autorité. De nombreux autocrates, qui n'étaient pas toujours animés du souci du bien du peuple, utilisèrent sa doctrine pour étouffer toute contestation. Et c'est ce que certains croient deviner aujourd'hui derrière les intentions de Pékin dans ce « Confucius revival » énergiquement promu par la propagande. Le régime chinois est fasciné par la réussite des deux modèles économiques asiatiques que sont Singapour et la Corée du Sud, qui ne se cachent pas de puiser leur inspiration dans une doctrine d'organisation sociale fortement influencée par le Sage. De fait, les valeurs familiales et civiques, en particulier, ont une place majeure à Singapour, où l'on n'entendrait pas beaucoup décrier ce résumé de René Etiemble de la pensée politique confucéenne : *« Trois vertus font de vous un bon père de famille ; six, un prince acceptable ; neuf, un grand roi »*.

Une erreur tactique

Mais, en recherchant auprès de Confucius une roue de secours idéologique, le régime de Pékin commet peut-être une erreur tactique face à une société où les contestations, nées de l'émergence d'une classe moyenne éduquée, vont être de plus en plus difficiles à maintenir sous le boisseau. Car si les propos attribués au penseur peuvent servir au pouvoir, ils peuvent également se retourner contre lui dans la mesure où ils en exigent une parfaite rectitude morale, considérée comme seul fondement véritable de la légitimité politique. D'un côté, « le Maître » dit ce que pense le régime en matière de gouvernement : « Qui n'occupe pas de position dans le gouvernement n'en discute pas la politique. » Ou encore : *« Quand des hommes bons ont gouverné pendant cent ans, il devient possible d'extirper la cruauté et d'éliminer le meurtre »* (fléaux qu'il est aujourd'hui reproché au régime de permettre).

Mais Confucius dit également, en réponse à un disciple lui demandant s'il existe une maxime qui pourrait détruire l'Etat : *« (...) Il y a bien ce dicton : Tout le plaisir d'être roi, c'est de n'être jamais contredit. »* Et le Sage d'ajouter, ce que ne renierait pas un dissident d'aujourd'hui : *« N'être pas contredit quand on est dans le bon, c'est tant mieux ; mais si on se trompe, et qu'il n'y ait pas de contradicteurs, c'est alors qu'on pourrait presque dire qu'une seule maxime suffirait à détruire l'Etat »*. Ou encore : *« Quand le gouvernement repose sur des règlements et que l'ordre est assuré à force de châtiments, le peuple se tient à carreau mais demeure sans vergogne. Quand le gouvernement repose sur la vertu et que l'ordre est assuré par les rites, le peuple acquiert le sens de l'honneur et se soumet volontiers. »*

FRANCIS DERON

(1) En préface à la traduction réalisée par Pierre Ryckmans, *Les Entretiens de Confucius*, collection Connaissance de l'Orient, Gallimard, 1987.

Le dissident Bao Ge condamné à trois ans de « rééducation par le travail ». – Le dissident chinois Bao Ge, âgé de trente ans, vient d'être condamné à trois ans de « rééducation par le travail », ont annoncé, mardi 11 octobre, des membres de sa famille. M. Bao a été interpellé le 3 juin après avoir déposé à la municipalité de Shanghaï une demande d'enregistrement d'une organisation de défense des droits de l'homme qu'il venait de créer. Peu auparavant, la femme d'un autre dissident de Shanghaï, Yang Zhou, âgé de cinquante ans, avait annoncé la condamnation de son mari à une peine similaire. – *(AFP, Reuter.)*

JAPON

Accord sur l'aéroport de Tokyo-Narita

Un accord intervenu mardi 11 octobre entre le ministère des transports et l'un des principaux groupes de paysans opposés à la construction de l'aéroport international de Tokyo (Narita) devrait mettre fin à une lutte de vingt-huit ans. Cet accord permettra la mise en œuvre d'une seconde piste, projet à l'ordre du jour depuis l'entrée en service de l'aéroport en 1978. L'administration a accepté de geler temporairement la construction d'une troisième piste. La lutte autour de Narita fut l'un des derniers grands mouvements de masse du Japon de l'après-guerre. Au début des années 70, elle mobilisa des centaines de paysans expropriés et des milliers d'étudiants contestataires et donna lieu à de farouches affrontements avec la police. Par la suite, bien qu'affaibli, le mouvement a maintenu sa pression et l'aéroport est toujours gardé par la police anti-émeute. Seul quelques familles de paysans épaulées par l'arrière-garde du groupuscule gauchiste Chukaku-ha restent opposées à tout compromis. – *(Corresp.)*

AFGHANISTAN : près de 25 000 victimes en septembre à Kaboul. – Quelque 1 100 personnes ont été tuées et plus de 23 000 ont été blessées en septembre, à Kaboul, lors de combats entre factions islamiques, a indiqué mardi 11 octobre le comité international de la Croix-Rouge. Il s'agit du bilan mensuel le plus lourd depuis la reprise, le 1er janvier, des hostilités dans la capitale afghane, précise l'AFP. Les affrontements en cours ont d'abord opposé des groupes chiites partisans et adversaires de l'ancien président Rabbani et de l'ex-premier ministre Hekmatyar, puis ils se sont étendus aux sunnites.

INDONÉSIE : rejet du cessez-le-feu annoncé par la guérilla timoraise. – L'Indonésie a rejeté, mercredi 12 octobre un cessez-le-feu unilatéralement annoncé par la guérilla indépendantiste de l'ex-colonie portugaise du Timor-Oriental (FRETILIN). *« Nous ne reconnaissons pas ces gens... S'ils descendent de leurs montagnes et se conduisent bien, l'offre de clémence que nous leur avons faite il y a longtemps tient toujours »*, a déclaré un porte-parole indonésien. Vendredi 7 octobre à New-York, le ministre des affaires étrangères, Ali Alatas, a rencontré *« à titre privé »* Ramos Horta, porte-parole à l'étranger du Conseil national de la résistance Maubere (CNRM), front qui regroupe toutes les tendances de la résistance est-timoraise. – *(AFP.)*

PAKISTAN : onze morts lors d'une grève anti-gouvernementale. – Onze personnes ont été tuées et une douzaine blessées, mardi 11 octobre, au Pakistan, lors d'une grève lancée par l'ex-premier ministre Nawaz Sharif, chef de l'opposition conservatrice au gouvernement de Benazir Bhutto. L'impact du mouvement a été plus particulièrement ressenti à Karachi, cœur économique du pays, où les boutiques et marchés sont presque tous restés fermés et où la circulation était quasi inexistante. – *(AFP.)*

La préparation de l'élection présidentielle

Charles Pasqua a adressé à l'ensemble des parlementaires de la majorité, mercredi 12 octobre, une lettre dans laquelle il les invite à faire pression sur leurs formations politiques respectives pour que celles-ci respectent l'engagement pris, en 1991, d'organiser des « primaires » afin de désigner un candidat commun à l'élection présidentielle.

■ PARTI RÉPUBLICAIN. – Gérard Longuet a reçu le soutien unanime du bureau politique du Parti républicain, qui, mardi, lui a demandé de rester à son poste de président du parti en dépit de ses embarras judiciaires. La question de sa succession est cependant posée alors qu'Alain Madelin, qui pourrait y prétendre, organisait, mercredi, la première convention nationale de son mouvement Idées-Action.

■ GAUCHE. – Jacques Delors confirme, dans un entretien publié par « Libération » mercredi, qu'il ne révélera rien de ses intentions pour l'élection présidentielle avant le 5 janvier 1995, date officielle de l'expiration de son mandat de président de la Commission européenne.

M. Pasqua écrit aux parlementaires pour relancer les « primaires »

Seul responsable politique à défendre le système des primaires pour la désignation d'un candidat unique de la droite à l'Elysée – système qui fait l'objet d'un accord signé, le 10 avril 1991, par le RPR et l'UDF –, Charles Pasqua veut apporter un démenti à tous les sceptiques. Aussi exerce-t-il une nouvelle poussée en direction des dirigeants de la majorité et, surtout, des parlementaires de celle-ci, qui sont l'objet de toutes les attentions des protagonistes.

C'est, en tout cas, le sens que donnent certains députés des deux formations de la majorité à la lettre qu'ils ont reçue, mercredi 12 octobre, du ministre d'Etat. M. Pasqua y rappelle le préambule de la « Charte pour les primaires à la française », dans lequel les partis de l'Union pour la France (UPF, regroupant le RPR et l'UDF) insistaient sur *« leur volonté de choisir, au terme d'une procédure commune et ouverte, la personnalité la mieux placée pour l'emporter »*. Les signataires reconnaissaient eux-mêmes que cette *« consultation inédite dans notre pays »* devait permettre de franchir *« un pas de plus »* dans le système institutionnel de la V[e] République, *« en remettant entre les mains des hommes et des femmes qui se reconnaissent dans les valeurs de l'UPF le choix du candidat commun pour l'élection présidentielle »*. Le préambule ajoutait quelques considérations qui ne reniaient pas les principes du gaullisme.

Ce plaisant rafraîchissement de mémoire effectué, M. Pasqua assure que les électeurs de la majorité *« ont adopté le principe des primaires »* et qu'ils *« sont prêts à y participer en grand nombre »*, comme le relevait un récent sondage effectué pour le compte du gouvernement (*le Monde* du 29 septembre). *« Tout nous indique, en revanche, que, faute d'un tel système, qui leur en confie la résolution, ils ne nous pardonneraient pas de reproduire, voire d'aggraver, les divisions d'antan. L'échec serait au bout du chemin »*, écrit le ministre, en rappelant, d'une part, qu'il a *« reçu mission du premier ministre »*, au printemps, d'étudier les modalités de mise en œuvre de telles « primaires » et, d'autre part, que le RPR et l'UDF souhaitent s'en tenir à celles définies dans leur charte, plutôt qu'à s'en remettre à l'avant-projet de loi qu'a préparé M. Pasqua (*le Monde* du 2 juillet).

Prendre l'opinion à témoin

Il explique, ensuite, que *« rien ne s'oppose »*, techniquement, à ce que cette charte soit appliquée *« dans les délais requis et dans les conditions prévues par nos deux formations »*. Il précise, enfin, que le calendrier pourrait permettre des consultations régionales, *« à raison de quatre ou cinq dimanches successifs (...) au début de l'année prochaine »*. Cet effort pédagogique – matiné de pression politique sur les parlementaires –, le ministre de l'intérieur l'a également entrepris en direction des présidents du RPR et de l'UDF, Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing, et de leurs secrétaires généraux respectifs, Alain Juppé et François Bayrou. Dans les missives qu'il leur a adressées, M. Pasqua cite l'article 2 de l'accord de 1991, qui fait référence à la mise en place d'un *« comité national pour les élections primaires présidentielles »*, à l'initiative des secrétaires généraux, chargés d'animer cette structure d'organisation dont les premières décisions doivent intervenir sept mois avant le premier tour de la consultation présidentielle (article 3).

M. Pasqua indique ainsi clairement que les dirigeants de la majorité sont placés dans l'épure qu'ils ont eux-mêmes dessinée. *« Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir me faire connaître les décisions que vous comptez prendre à cet effet, dans les délais prévus par cet accord »*, écrit le ministre d'Etat à MM. Juppé et Bayrou. Afin de prendre l'opinion à témoin, il ajoute : *« Je crois que les électeurs de la majorité comprendraient mal que nous n'ayons pas la sagesse de prévoir et de préparer les dispositions qui nous permettront, le moment venu, de choisir et de soutenir un candidat d'union, si cette nécessité s'impose alors. »* Aux présidents des formations de la majorité, M. Pasqua indique que *« le gouvernement est tout disposé, si cela apparaît nécessaire, à favoriser la mise en œuvre du système »* dont, dit-il, le principe d'acceptation lui a été confirmé.

S'appuyant sur la lettre et l'esprit de l'accord, M. Pasqua veut signifier que les outils permettant les « primaires » peuvent très bien être mis en place, sans que les candidats se soient encore déclarés, et cela contrairement aux affirmations des dirigeants du RPR et de l'UDF. Au-delà, il veut prouver implicitement, sondages à l'appui, que la majorité va être contrainte de procéder à la légitimation d'un candidat unique, face à Jacques Delors, par une procédure de désignation dynamique. Les amis de M. Balladur l'entendent-ils ainsi ? Jacques Baumel, député (RPR) des Hauts-de-Seine, en tout cas, enjoint à *« tous les autres candidats de comprendre qu'il serait suicidaire de se présenter »*.

OLIVIER BIFFAUD

Selon un sondage de la SOFRES

M. Delors ferait jeu égal avec M. Balladur au second tour

Jacques Delors et Edouard Balladur arrivent pour la première fois à égalité dans les intentions de vote pour le second tour de l'élection présidentielle, avec 50 % chacun, selon le « baromètre » d'octobre de la SOFRES réalisé pour TF 1 et RTL du 4 au 6 octobre (1). Le président de la Commission européenne gagne 5 points par rapport au mois de septembre, alors que le premier ministre perd pour sa part 5 points.

Face à Jacques Chirac, M. Delors l'emporterait avec 56 % (+ 4,5 points) des intentions de vote contre 44 % (– 4,5). Michel Rocard, ancien premier secrétaire du PS, reste très largement battu : il obtient 34 % (+ 3) des intentions de vote contre 66 % à M. Balladur et 40 % contre 60 % à M. Chirac.

Selon un sondage Gallup, réalisé les 5 et 6 octobre (2) pour l'hebdomadaire *l'Express*, la popularité du premier ministre enregistre une baisse de 12 points par rapport à septembre : 51 % des Français disent approuver son action contre 43 % qui la désapprouvent, tandis que 6 % ne se prononcent pas. La cote de popularité du président de la République, en baisse elle aussi de 2 points, reste supérieure à celle de M. Balladur avec 52 % de Français satisfaits de son action, contre 39 % de mécontents.

(1) Sondage réalisé en face à face auprès d'un échantillon national représentatif de mille personnes, âgées de dix-huit ans et plus, selon la méthode des quotas.

(2) Sondage réalisé par téléphone auprès d'un échantillon national de neuf cent seize personnes, représentatif de la *population inscrite sur les listes électorales*, selon la méthode des quotas.

Le président de la commission européenne révélera ses intentions en janvier

Dans un entretien publié par *Libération* du mercredi 12 octobre, Jacques Delors confirme qu'il ne révélera rien de ses intentions personnelles pour l'élection présidentielle avant le 5 janvier 1995, date officielle de l'expiration de son mandat de président de la Commission européenne. D'ici là, il ne se permettra *« aucun commentaire sur la vie intérieure française »*. *« Non par prudence ou pour alimenter je ne sais quel suspense dont je n'ai rien à faire*, fait-il observer. *Simplement, mes fonctions me commandent un devoir de réserve. » « Je demanderai* [aux socialistes] *d'attendre un peu plus*, ajoute-t-il. *Rassurez-vous, le Parti socialiste se consacre actuellement à son travail de remise en jambes, de rénovation. Cela lui suffit pour les trois mois à venir »*, ajoute-t-il.

Néammoins, la radio parisienne BFM indiquait mardi que M. Delors publierait le 4 novembre aux éditions Odile Jacob un livre provisoirement intitulé *« une nouvelle société »*. Odile Jacob a aussitôt *« absolument démenti »* cette information, qualifiée *« d'absurde »* par l'entourage de M. Delors à Bruxelles. Toutefois, selon nos propres informations, M. Delors travaille bien à la rédaction d'un ouvrage qui, s'appuyant sur ses principaux discours des dix dernières années, serait destiné à relancer le débat sur l'Europe, avec une parution prévue pour la fin de l'année.

M. Madelin défend un libéralisme à dimension sociale

La première convention nationale du mouvement Idées-action, lancé le 9 mars par Alain Madelin, ministre (UDF-PR) des entreprises, était organisée près de Paris, à l'hippodrome d'Auteuil, mercredi 12 octobre. Cette réunion coïncide avec la sortie en librairie d'un livre de M. Madelin, écrit en collaboration avec les membres de ce mouvement, qui se veut *« au cœur de la majorité »*.

M. Madelin ne veut plus se contenter d'être ce qu'il fut. Chantre de l'ultralibéralisme en 1986, selon une formule presque éculée à force d'avoir servi, il se veut aujourd'hui libéral *et* social. La *« priorité absolue »* qu'il fixe au prochain président de la République est en effet la remise en route de l'*« ascenseur social »*, qu'il a lui-même pu emprunter dans les années 60. Le libéralisme, la culture de la *« responsabilité personnelle »*, longtemps compris comme des fin en soi, sont donc devenus les meilleurs moyens pour y parvenir.

Fruit des travaux des cercles d'Idées-Action, le livre que M. Madelin consacre à ses *« chers compatriotes »* –, un titre résolument républicain (1) –, tient à la fois de la boîte à idées et du fourre-tout. Emporté par sa plume, le ministre y oublie parfois qu'il est membre d'un gouvernement dont la pratique s'éloigne souvent des recettes qu'il propose.

Une part importante de cet ouvrage collectif est naturellement consacrée à l'emploi. Le ministre s'en prend tout d'abord aux *« mauvaises idées »*, le partage du travail, le protectionnisme, la peur du progrès technique et la solution, proposée par Valéry Giscard d'Estaing, qui consiste à diminuer les charges sociales sans diminution des dépenses publiques. Pour M. Madelin, la réduction du chômage passe nécessairement par les petites et moyennes entreprises, qu'il faut au contraire conforter, *notamment par un « capitalisme populaire de proximité ». « Cinq cent mille à six cent mille emplois par an, c'est à notre portée »*, assure M. Madelin.

Etat moderne Etat modeste

Le ministre aborde également, avec beaucoup de précautions, la question de la flexibilité des salaires, en prônant l'expérimentation de salaires minima régionaux. Il estime, par ailleurs, que la lutte contre le chômage suppose une réforme de la fiscalité qui passe par une simplification de l'impôt sur le revenu – avec une *« diminution forte »* de sa progressivité – et par une réduction *« vigoureuse »* des dépenses publiques.

Etat moderne égale Etat modeste. M. Madelin propose de ne privatiser que pour désendetter – *règle enfreinte par le gouvernement* – et prône une recodification totale du droit et des lois semblable à celle entreprise en 1804. Etat moderne égale Etat propre, puisque *« la corruption est partout proportionnelle au pouvoir de l'Etat »*. La modernisation de l'Etat passe également, selon M. Madelin, par une remise *« à l'endroit de la décentralisation »* : celle-ci doit opposer des *« contre-pouvoirs locaux »* aux *« féodalités »* qui ont pu se constituer. A l'instar de Raymond Barre, M. Madelin propose enfin de réduire le cumul des fonctions exécutives.

Soucieux de réformer la Sécurité sociale et le logement, M. Madelin évoque également le sort des banlieues selon le triptyque sécurité, drogue, immigration. Favorable à une politique de *« quotas »*, M. Madelin demande que la piste de *« la distribution contrôlée de drogues dures »*, pour *« casser le trafic »*, soit *« sérieusement étudiée »*. Après la banlieue, l'école : dans son livre, M. Madelin ouvre une nouvelle fois le dossier pour plaider, à nouveau, en faveur d'une autonomie accrue des établissements scolaires.

M. Madelin nous livre enfin sa conception de l'Europe, qui est celle de *« la géométrie variable »*, de *« l'Europe à la carte »*, sauf en matière de défense, de sécurité de politique étrangère et de monnaie puisque *« la monnaie européenne »* est *« hautement souhaitable »*.

Il reste à voir, pour M. Madelin, quel présidentiable voudra se saisir de son programme.

G. P.

(1) *Chers Compatriotes... – Programme pour un président*, Alain Madelin et les cercles Idées-action, Editions Jean-Claude Lattès, 75 francs.

Le retrait de M. Longuet de la présidence du PR paraît inévitable

Le bureau politique du Parti républicain, élargi aux députés et aux sénateurs, a exprimé, mardi 11 octobre, son soutien à son président, Gérard Longuet, mis en cause par les investigations du juge Renaud Van Ruymbeke. M. Longuet a ouvert les débats en développant, une nouvelle fois, les arguments de sa défense. Le président du PR s'est ensuite interrogé sur la nécessité de son maintien à la tête de la formation libérale.

François Léotard, président d'honneur du parti, est ensuite intervenu pour assurer M. Longuet de son soutien et lui demander de rester en place. Il a également invité le PR à rester fidèle à son président comme à ses choix stratégiques, en particulier le soutien à Edouard Balladur pour l'élection présidentielle. Une dizaine d'intervenants, parmi lesquels Alain Madelin et Jean-Claude Gaudin, ont pris ensuite la parole pour encourager M. Longuet. Un texte de soutien *« total »*, préparé par José Rossi, secrétaire général du PR, a été soumis ensuite à l'assistance, qui l'a ratifié par acclamations.

Cette unanimité obligée a donc laissé entière la question de la succession de M. Longuet – dont le départ apparaît aujourd'hui inévitable – à la tête du parti. Claude Gaillard, député de Meurthe-et-Moselle, a bien résumé la situation en se demandant si la fonction de président du PR ne constituait pas pour M. Longuet un fardeau supplémentaire. Doublement frappé, par les « affaires » et par les soucis de santé qui affectent un de ses proches, ce dernier ne s'est maintenu jusqu'à présent qu'à la requête expresse de M. Léotard.

Il reste que la pression du ministre de la défense s'explique par une raison simple. N'en déplaise à MM. Gaudin et Madelin, déjà sur les rangs, il n'existe aujourd'hui, alors que s'annonce la campagne présidentielle, qu'une solution de rechange : François Léotard. L'ancien chef de file du PR s'était retiré par lassitude en 1990, pour couper son image de celle de son parti. Il n'a guère envie de reprendre les commandes d'un appareil dévoreur de temps et d'énergie. Il s'agirait incontestablement pour lui d'un retour en arrière. Mais M. Léotard aura-t-il vraiment le choix ?

GILLES PARIS

هكذا من الأصل

Le financement des partis politiques en France et à l'étranger

L'opposition accepte l'invitation de M. Balladur à une réflexion sur la corruption

La table ronde sur la lutte contre la corruption, organisée par le premier ministre à l'hôtel Matignon, mercredi 12 octobre, devait apporter une première satisfaction à Edouard Balladur : tous les élus conviés paraissaient décidés à se rendre à son invitation.

Résolu à mettre un terme à l'agitation provoquée par la multiplication des « affaires », le premier ministre avait, il y a une semaine, proposé d'organiser une réunion de travail, à l'hôtel Matignon, pour *« examiner toutes les propositions qui nous permettront d'aller dans le sens d'une plus grande clarté dans notre vie publique »* (*le Monde* du 7 octobre). Aucun invité ne devrait manquer, qu'il s'agisse des présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat, de ceux de la commission des lois de chaque Assemblée ou, encore, de ceux de l'Association des maires de France, de l'Association des présidents de conseils généraux et de l'Association des présidents de conseils régionaux.

M. Balladur s'est de nouveau exprimé sur les rapports entre la politique et l'argent, lors de la réunion, mardi, du groupe RPR de l'Assemblée. Selon Bernard Pons, président du groupe, l'occasion lui en a été fournie par une question de Françoise de Panafieu, député de Paris et adjointe de Jacques Chirac à la mairie de Paris. Avec *« une vive émotion »*, selon M. Pons, Mme de Panafieu s'est inquiétée de ce que le gouvernement, si c'est bien son intention, envisage de demander aux parlementaires une déclaration annuelle, concernant non seulement leur patrimoine mais aussi celui de leurs enfants et de leurs conjoints.

Le premier ministre – compte rendu des débats à l'appui – a rappelé qu'il n'a jamais fait une telle déclaration. Il a précisé qu'il fait étudier l'idée d'une *« déclaration annuelle »* de patrimoine des parlementaires et qu'il envisage d'*« adjoindre des magistrats aux responsables du bureau de l'Assemblée nationale pour le contrôle de ce patrimoine »*. Enfin, M. Balladur a assuré qu'il *« veillerait à ce qu'il y ait une harmonisation entre les différents travaux (...) effectués ici et là »*, référence implicite à l'initiative du président de l'Assemblée nationale qui, comme son homologue du Sénat, n'a pas été invité à la table ronde de mercredi à Matignon.

G. C.

Grande-Bretagne : le mystère des conservateurs

LONDRES

de notre correspondant

Vérité en deçà du Channel, erreur au-delà... On ne peut imaginer deux situations, deux philosophies plus différentes sur le financement des partis politiques que celles qui prévalent en France et en Grande-Bretagne. Dans ce pays du libéralisme à tout crin, les enquêtes de nos juges d'instruction seraient considérées comme une intrusion inacceptable dans la vie privée.

Au mois d'avril, une commission spéciale des Communes sur le financement politique a rendu un rapport dans lequel le seul point d'accord entre conservateurs et travaillistes était de refuser une aide de l'Etat, à laquelle l'opinion est largement hostile. Le Labour, pauvre, dans l'opposition, tirant les trois quarts de ses revenus des syndicats, et qui joue les pères-la-pudeur face à un gouvernement matraqué par les affaires, avait alors émis le souhait que les dons supérieurs à 5 000 livres (1 livre vaut environ 8,50 francs) soient déclarés, que ceux provenant de l'étranger soient interdits et qu'une commission *ad hoc* vérifie que les dépenses électorales restent dans des limites déterminées.

Les conservateurs, au contraire, refusaient toute transparence : ils n'étaient opposés ni à l'argent étranger ni au contrôle des actionnaires des sociétés sur le financement des partis et refusaient que soient rendus publiques les contributions importantes. Ils acceptaient seulement qu'une sorte de code d'honneur proscrive l'aide de gouvernements étrangers. Comme l'écrivaient leurs rapporteurs, *« une transparence totale est, en pratique, impossible et, même, indésirable par principe »*. Ils répondaient ainsi aux travaillistes, qui indiquaient que le financement des tories était *« l'un des grands mystères de la politique britannique »*.

Il est vrai que la moitié du financement des tories proviendrait de sources non publiées. Pour le reste, on sait que de nombreuses sociétés, des gros bonnets, connus ou non, honnêtes ou non, anglais ou étrangers, ont apporté leur obole. Les millionnaires de Hongkong étaient particulièrement choyés par Margaret Thatcher, qui allait dans la colonie pour leur soutirer un soutien sonnant et trébuchant, ou y envoyait ses ministres ou son fils Mark. Selon de bonnes sources, on ne peut exclure qu'une partie des commissions sur les gros marchés passés avec des pays du Golfe (*le Monde* du 11 octobre) ait rejoint, par des chemins détournés, les livres de comptes du trésorier tory. S'y ajoutent, enfin, les dons des militants et sympathisants, ainsi que ceux des branches du parti.

PATRICE DE BEER

Allemagne : l'Etat paie

Les partis allemands reçoivent une aide de l'Etat pour leur campagne aux élections législatives. Cette aide, d'un montant de 1 deutschemark (environ 3,50 francs) par électeur inscrit jusqu'à 5 millions de voix et 1,30 deutschemark pour chaque tranche de 5 millions de voix, est répartie entre les formations politiques en fonction des suffrages qu'elles ont recueillis, à condition qu'elles en aient obtenu au moins 0,5 %. Elles peuvent demander un à-valoir de 20 % sur la somme au cours des deuxième et troisième des quatre années de la législature et pendant l'année de l'élection, ce qui fait que le remboursement proprement dit se fait pendant la première année de la législature.

La législation est la même pour les élections européennes. Pour les élections régionales, ce sont les Länder qui remboursent les frais de campagne aux partis ayant obtenu au moins 1 % des suffrages. Les remboursements de frais de campagne ne doivent pas représenter la ressource principale d'un parti. En conséquence, l'excédent reçu pour une campagne est déduit du versement auquel donne droit la campagne suivante.

Les partis sont habilités, d'autre part, à recevoir des dons de particuliers ou d'entreprises. Ces dons ouvrent droit à déduction fiscale pour le donateur lorsqu'ils sont inférieurs à 20 000 deutschemarks (70 000 francs). Au-delà de cette somme, ils ne sont pas déductibles, et le nom et l'adresse du donateur doivent figurer dans les comptes publics du parti qui en a bénéficié. L'Etat verse aux partis une aide de 0,50 deutschemark pour chaque deutschemark reçu des particuliers ou des entreprises, cette aide ne pouvant dépasser au total, pour un même parti, la somme de 115 millions de deutschemarks.

Pas de dons anonymes

Les fondations politiques et les associations d'intérêt public ne peuvent pas financer l'activité quotidienne des partis, mais sont habilitées à former les cadres des formations politiques avec un financement public. Ceux-ci ne peuvent recevoir de dons anonymes, non plus que transitant par des associations professionnelles ou provenant de l'étranger. Les comptes des partis doivent être vérifiés par un commissaire aux comptes et remis au président du Bundestag, qui les rend publics. Les partis qui ne se soumettraient pas à cette obligation s'excluraient du remboursement des frais de campagne.

P. J.

Etats-Unis : compliqué et hypocrite

WASHINGTON

de notre correspondant

L'histoire américaine est riche de tentatives plus ou moins réussies pour moraliser le financement du système politique. La dernière en date remonte au 30 septembre. Il s'agissait de faire passer au Congrès un projet prévoyant une limitation volontaire des dépenses électorales des candidats aux élections parlementaires. A ceux qui acceptaient ce système, un financement public partiel aurait été assuré. Depuis 1976, un tel mécanisme est prévu pour les élections présidentielles. Le texte est tombé dans les oubliettes parlementaires, victime du refus des républicains de voir un contrôle public se substituer à la « souplesse » actuelle, et des divergences entre démocrates s'agissant d'une révision du fonctionnement des comités d'action politique (PAC). Ces derniers jouent un rôle essentiel dans le financement des candidats et des partis, puisqu'ils regroupent des électeurs ou des groupes d'intérêt, auxquels sont assimilés les fameux *lobbies*.

Dans l'ensemble, les subventions publiques sont relativement limitées par rapport à cette manne quasi inépuisable que constituent les collectes de fonds privés, celles-ci revêtant un caractère à la fois permanent et institutionnalisé. Ne dit-on pas qu'un membre de la Chambre des représentants passe au moins un tiers de son temps à des activités de *fund-raising*, pour assurer sa réélection ? Le gouvernement fédéral assure le financement public de l'ensemble de l'élection présidentielle (conventions nationales des partis et campagne électorale), les candidats n'étant cependant pas obligés d'accepter cette aide de l'Etat, qui est assortie de conditions.

Lors des « primaires », chaque candidat souhaitant obtenir l'investiture de son parti reçoit une subvention publique égale au montant des contributions individuelles qu'il aura collectées. Les candidats investis par les deux grands partis obtiennent, ensuite, une somme déterminée. Ce mécanisme est cependant assez hypocrite, puisqu'il n'interdit pas les donations « indépendantes » aux partis politiques, lesquels ne doivent pas utiliser – directement – ces ressources au bénéfice d'un candidat...

Les donations individuelles sont plafonnées, mais les donations collectives, au travers des comités d'action politique, sont régies par un mécanisme plus souple et plus flou : le plafond des dépenses est prévu par la loi, mais pas le nombre des PAC ; en effet, plusieurs d'entre eux peuvent défendre, sous des appellations diverses, les mêmes intérêts...

S'agissant des élections au Congrès, il n'y a pas de financement public, et, si les contributions sont plafonnées, le total des dépenses électorales ne l'est pas.

LAURENT ZECCHINI

Québec : transparence et plafonnement

MONTRÉAL

de notre correspondante

Les Québécois se vantent à juste titre d'avoir la loi la plus sévère du monde en matière de financement des partis politiques et des campagnes électorales. Depuis 1977, les relations entre la politique et l'argent dans la province du Québec sont assujetties au principe de la transparence totale, les contributions et les dépenses électorales soumises à un plafonnement strict.

Adoptée sous le gouvernement indépendantiste de l'ancien premier ministre René Lévesque, la loi électorale du Québec fait l'objet d'un rare consensus politique dans la province, mais elle n'a pas encore complètement fait école au niveau du gouvernement canadien, où l'on applique, lors des élections générales et du processus de sélection des candidats, une loi électorale un peu plus accommodante.

Au Québec, les contributions aux partis politiques sont individuelles et ne doivent pas dépasser 3 000 dollars (environ 12 000 francs) par électeur chaque année. Il est interdit aux personnes morales, entreprises ou syndicat, de verser des contributions à quelque formation politique que ce soit. Les contributions, qui donnent droit à un dégrèvement fiscal, ainsi que leur montant et le nom des donateur, sont déclarés tous les six mois au directeur général du financement des partis politiques, nommé par l'Assemblée nationale.

Comme les contributions, les dépenses électorales sont plafonnées selon un calcul basé sur le nombre d'électeurs inscrits dans les circonscriptions dans lesquelles le parti présente un candidat. Ces dépenses sont partiellement remboursées par l'Etat si le candidat obtient 20 % des suffrages exprimés. Même fortuné, un candidat ne peut pas s'offrir une campagne électorale de luxe ou un Blitz médiatique à la façon du milliardaire texan Ross Perot : 2 000 dollars (environ 8 000 francs), c'est tout ce que la loi québécoise l'autorise à débourser pour des dépenses électorales personnelles, non publicitaires.

SYLVIANE TRAMIER

POLITIQUE

L'ouverture du débat sur le projet de loi de finances à l'Assemblée nationale

M. Auberger (RPR) s'interroge sur la sincérité des prévisions budgétaires pour 1995

Les députés ont commencé, mardi 11 octobre, l'examen du projet de loi de finances pour 1995. Alors qu'Edmond Alphandéry, ministre de l'économie et des finances, prévoit pour 1995 « une croissance équilibrée, saine et créatrice d'emplois », Nicolas Sarkozy, ministre du budget, s'est employé à répondre aux critiques de l'opposition et, surtout, aux réserves exprimées dans les rangs de la majorité, particulièrement par Philippe Auberger (RPR), rapporteur général du budget.

En bon tacticien, Nicolas Sarkozy s'était d'abord gardé à droite, du côté de ses amis de la majorité. Du coup, il avait écouté d'une oreille distraite Augustin Bonrepaux (PS, Ariège) défendre, dans la soirée de mardi, une exception d'irrecevabilité destinée à dénoncer, plutôt deux fois qu'une, le projet de loi de finances du gouvernement. Aussi le ministre du budget a-t-il été quelque peu pris de court lorsque, peu avant minuit, le président du groupe socialiste, Martin Malvy, a invoqué l'article 61 du règlement de l'Assemblée nationale pour demander, avant le vote sur cette motion d'irrecevabilité, la vérification du quorum, c'est-à-dire de la présence, dans l'hémicycle, de plus de la moitié des députés.

L'effet était assuré, et la perturbation garantie, puisque l'on comptait alors en séance une bonne cinquantaine de députés, ce qui restait très loin du compte. M. Sarkozy a eu beau apostropher M. Malvy, lui lancer avec vivacité : *« Vous nous aviez habitués à mieux ! »* et lui demander s'il croyait vraiment *« qu'on revalorisera la fonction politique et l'image du Parlement en demandant le quorum alors que nous avons un budget à discuter »* ; M. Barrot a eu beau en appeler à la sagesse et regretter ces *« procédures archaïques »* : rien n'y a fait. Le président du groupe socialiste a maintenu sa demande, en précisant qu'il souhaitait *« donner à ce débat la solennité qu'il mérite »* et en ajoutant : *« Si le budget est un acte majeur, alors, soyons présents pour en discuter ! »*

Cette bataille de procédure, qui s'est soldée par une suspension de séance d'une heure, a donné un peu plus de relief aux critiques formulées par l'opposition. Pour les socialistes, en effet, l'affaire est entendue : *« Si les gouvernements ont toujours déployé des trésors d'imagination pour présenter leur projet de la façon la plus avantageuse, cette année, le budget détient tous les records de manipulation »*, a lancé M. Bonrepaux, avant de contester *« la sincérité des comptes publics »* présentés par le gouvernement.

S'il a reconnu les *« qualités incontestables d'illusionniste »* du ministre du budget, c'était pour mieux fustiger les *« artifices »* utilisés : dépenses en hausse réelle prévisible de *« plus de 4 % »*, et non de 1,9 %, comme l'affiche le gouvernement ; *« aggravation inquiétante des comptes de la France »*, et non redressement, comme le soutient le premier ministre ; *« prime aux hauts revenus, et non à l'emploi »*, dans le cas de la mesure pour les emplois familiaux ; disposition *« extrêmement pénalisante pour l'emploi »* qu'est le déplafonnement de la taxe professionnelle ; *« escroquerie intellectuelle »* des promesses en matière d'aménagement du territoire, etc.

De son côté, Alain Bocquet, président du groupe communiste, a utilisé une question préalable pour enfoncer le même clou. *« Il faut beaucoup de cynisme pour parler de privilégier les dépenses sociales quand l'augmentation des crédits du RMI mesure l'inhumanité de la politique de précarisation !* a lancé le député du Nord. *Il faut beaucoup d'indécence pour appeler à la reprise de la consommation des ménages lorsque, dans le même temps, on décide de relever le prix du tabac, de l'essence, de la télévision, des services publics ! »* Selon M. Bocquet, enfin, *« il faut beaucoup d'hypocrisie pour parler d'un budget courageux »* quand il s'agit, en réalité, *« d'un budget de chômage et d'austérité renforcés »*.

Même si ces deux motions de procédures ont été rejetées, l'opposition était dans son rôle en faisant preuve de pugnacité. Plus gênantes ont été les réserves, les interrogations, voire les critiques formulées par les premiers orateurs de la majorité, même s'ils ont fait assaut de diplomatie dans la formulation. Certes, Philippe Auberger et Jacques Barrot, respectivement rapporteur général et président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, ont souligné, l'un et l'autre, le « sérieux » de ce projet. M. Barrot s'est livré à un plaidoyer passionné en faveur de la *« rigueur dans la maîtrise des dépenses (...) et dans la poursuite de l'effort de réduction du déficit »*, sans laquelle l'économie française ne sauvegarderait pas *« sa crédibilité sur les marchés internationaux »*, ni *« les bases d'une croissance saine et durable »*.

Partant des mêmes prémisses, M. Auberger a introduit une première réserve embarrassante pour le gouvernement. Ce dernier, s'est-il interrogé, a-t-il « utilisé un certain nombre d'artifices comptables pour minorer la réalité de l'augmentation des dépenses », comme cela lui est reproché ? La réponse est nuancée : *« A structure constante, les dépenses de l'année 1995 devraient évoluer de 2,5 %, à comparer au 1,9 % affiché* [par le gouvernement]. *Dès lors, cette critique apparaît bien ténue, quelque peu mesquine, même, au regard de certaines pratiques antérieures. »* Il reste que l'aveu du rapporteur général du budget n'est pas anodin puisqu'il signifie, dès à présent, que le bel équilibre présenté par le gouvernement a toutes chances d'être bancal et que les dépenses devraient augmenter plus vite que l'inflation prévue pour 1995.

Les coups d'épingle de la majorité

Autre grief : l'emploi des 55 milliards de francs de recettes de privatisation inscrites au projet de budget est jugé *« discutable »* par M. Auberger. *« Hormis les 8 milliards de francs de dotations en capital des entreprises publiques, le reste sera utilisé à couvrir, comme l'an passé, les dépenses courantes du budget,* a-t-il dit. *Est-il bien raisonnable de poursuivre dans cette voie, alors que ces recettes sont, par essence, exceptionnelles et que des dépenses aussi légitimes que celles en faveur de l'emploi risquent de devoir être financées durablement ? »*

Enfin, multipliant les coups d'épingle, M. Auberger a souligné que *« ce budget laisse planer, malgré tout, deux zones d'ombre, l'une concernant la protection sociale, l'autre relative aux collectivités locales »*. Sur le premier chapitre, estime-t-il, *« il subsiste un doute sérieux sur la validité de la prévision officielle »*, qui laisse espérer une diminution des prélèvements sociaux. *« Il serait vain,* a ajouté le rapporteur général, *de vouloir amplifier l'effort d'allègement des cotisations sociales au bénéfice des salaires modestes, si cela ne pouvait avoir pour effet que de creuser un peu plus le déficit. »*

Quant à la stabilisation des prélèvements fiscaux locaux, espérée par le gouvernement, elle paraît, là encore, *« bien optimiste »* au rapporteur général, ainsi qu'à M. Barrot. Le relèvement de 3,5 % à 4 % du niveau de plafonnement de la taxe professionnelle, ont-ils observé l'un et l'autre, va d'abord pénaliser les entreprises les plus dynamiques sur le plan des investissements comme de l'emploi. D'autre part, le projet du gouvernement de demander aux départements de prendre en charge le quart des dépenses du revenu minimum d'insertion (RMI) ne peut être envisagé *« sans une vigilance étroite »*, selon M. Auberger.

A toutes ces critiques, M. Sarkozy avait, par avance, répondu vertement, dès l'ouverture de la discussion. Tout en se défendant de vouloir *« polémiquer »*, le ministre du budget ne s'est pas privé de rappeler que le déficit budgétaire avait été multiplié par 3,5, à la fin de la législature socialiste, entre 1990 et avril 1993. Si le gouvernement avait opté pour une politique de réduction de ce déficit, a-t-il expliqué, ce n'est pas au nom d'un *« dogme budgétaire »*, mais parce que *« la France seule ne pourrait s'exonérer de cet effort »* au moment où *« tous les pays modernes »* se sont engagés dans cette voie.

M. Sarkozy : « Je revendique »

Il s'est alors lancé dans un vibrant plaidoyer *pro domo*, en répondant point par point à ceux qui contestent la sincérité de la présentation de son budget. Sa ligne de défense tient en un mot : il *« revendique »* tout. L'affectation de 55 milliards de francs de recettes de privatisations aux dépenses courantes ? *« En aucune façon, il n'y a volonté de cacher ou de dissimuler quoi que ce soit,* a affirmé M. Sarkozy. *En Grande-Bretagne, les recettes de privatisation sont prises en compte dans le budget et viennent réduire le déficit. Pourquoi ce qui serait vrai de l'autre côté de la Manche ne le serait pas de ce côté-ci ? »*

Evoquant plus précisément l'utilisation de 20 milliards de francs de ces recettes dans la lutte pour l'emploi, il a indiqué que *« le gouvernement revendique pleinement cette décision »*. *« Je voudrais qu'on me dise,* a-t-il ajouté, *au nom de quel dogme (...) elle serait répréhensible dans un pays qui compte plus de trois millions de chômeurs. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ! »* De même, le ministre du budget n'avoue *« aucune habilité »*, ni *« aucun artifice »* dans l'augmentation de la part de TVA affectée au budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA), alors que les socialistes y voient un moyen de sous-évaluer les dépenses de l'Etat. Quant aux crédits-report (non consommés en 1994) dont bénéficie le ministère de la défense, il s'est étonné : *« Qui peut nous en faire grief ? »*

Au-delà de la controverse sur la sincérité des chiffres, M. Sarkozy était très attendu sur les deux dispositions qui cristallisent le plus d'inquiétudes au sein de la majorité. S'il a âprement défendu la nécessité de modifier le plafond de la taxe professionnelle, le ministre du budget a cherché à se montrer conciliant. *« Ce n'est pas à prendre ou à laisser,* a-t-il souligné. *On en discutera. On peut exonérer tel ou tel secteur. »* Pour le transfert aux départements d'une partie du financement de l'allocation RMI, qui émeut nombre de conseils généraux, il n'a pas exclu, non plus, la possibilité d'un compromis. *« Je suis prêt à examiner, dans un esprit de large ouverture, toute contre-proposition »*, a-t-il lancé.

Comme las de jongler avec des chiffres, M. Sarkozy a voulu conclure en versant dans la métaphore maritime pour mieux souligner la fragilité de l'état du pays. *« La France est un immense paquebot,* a-t-il dit, *qui ne peut s'accommoder de violents coups de barre à droite ou à gauche. »* Cet avertissement, lancé à ceux qui souhaiteraient changer de cap, visait autant, sinon davantage, les bancs de la majorité que ceux de l'opposition.

FRÉDÉRIC BOBIN et GÉRARD COURTOIS

La commission des finances réserve son vote sur le budget des anciens combattants. – La commission des finances de l'Assemblée nationale a réservé son vote, mardi 11 octobre, sur le projet de budget des anciens combattants 1995 afin d'*« obtenir du gouvernement une avancée concrète très significative »* sur la question des retraites des anciens combattants d'Afrique du Nord.

COMMUNICATION

Un entretien avec le nouveau président de l'Institut national de l'audiovisuel

Pour Jean-Pierre Teyssier l'INA doit être « la mémoire du futur »

A la tête de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) depuis le 6 juillet, Jean-Pierre Teyssier définit ses inquiétudes et ses priorités. Ancien collaborateur d'Edouard Balladur et de Jacques Chirac, M. Teyssier, qui devait s'exprimer au MIPCOM, à Cannes, mercredi 12 octobre, affirme avoir été frappé par le niveau de qualification « supérieur » du personnel de l'INA et souligne la nécessité d'anticiper la demande des chaînes.

Un bénéfice de 10 millions de francs, un chiffre d'affaires en hausse – 554 millions de francs en 1993 –, la production d'émissions nouvelles, l'édition de cassettes vidéo, la recherche prospective, la difficile mise en place du dépôt légal : lors de son départ, en juin, Georges Fillioud dressait un bilan plutôt positif de ses quatre ans passés à la tête de l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Après trois mois d'observation, Jean-Pierre Teyssier tient *« à assurer la continuité de la stratégie d'entreprise et à promouvoir l'esprit de service public »* – deux objectifs qu'il ne juge pas contradictoires même s'ils sont difficiles à tenir dans un contexte compétitif croissant.

Le nouveau président de l'INA ne cache pas que les perspectives 1994 et 1995 sont délicates, d'autant que le désengagement partiel de TF 1 concernant l'archivage de ses émissions a plongé l'Institut dans une situation financière embarrassante. *« Nous sommes de plus en plus confrontés à une modification du paysage audiovisuel, donc à une évolution de nos clients, en même temps qu'à une concurrence de plus en plus forte,* explique Jean-Pierre Teyssier. *Nous devons parallèlement préserver les missions d'intérêt général – le patrimoine (archives et dépôt légal), la recherche, la formation et la production –, les développer et les enrichir. Il nous faut donc définir un plan d'entreprise avec des objectifs clairs. Mon prédécesseur avait établi le « plan INA 1995 ». Le nôtre, « INA 2000 », démarrera en 1996 »*.

Parmi les axes prioritaires de ce plan, Jean-Pierre Teyssier prévoit d'*« ajuster »* précisément l'INA à l'évolution de ses clients, diffuseurs ou réalisateurs, *« en anticipant sur leur demande, en construisant une offre plutôt qu'en répondant au coup par coup et en se contentant de proposer nos stocks »* ; en déterminant enfin, en matière de développement, *« le type de production que nous sommes capables de réaliser et à qui nous pouvons les fournir »*. Une équipe s'est d'ores et déjà réunie en « comité des programmes », pour étudier les grilles des chaînes et faire de la prospective sur les programmes d'été.

Jean-Pierre Teyssier s'intéresse aussi de près aux technologies de demain. Cet ancien chargé de mission pour la presse et la communication au ministère de l'économie et des finances, alors qu'Edouard Balladur occupait ce poste, puis délégué général à la communication auprès de Jacques Chirac, à la Mairie de Paris, a participé à un groupe d'études sur les « autoroutes de l'information » à Matignon et se passionne pour ce domaine fortement investi par les Anglo-Saxons. L'INA, *« titulaire de missions de service public et dépositaire du premier patrimoine audiovisuel d'Europe, ne peut se permettre d'être à la traîne »*, dit-il.

Une chaîne d'histoire

Présent sur Internet, réseau à large bande qui connecte 20 millions de personnes (*« pour assurer une présence française et y présenter nos images de synthèse »*), l'Institut est très impliqué dans le projet du réseau Cyberport. *« C'est le futur »*, insiste-t-il. Ce qui intéresse le nouveau patron de l'INA, c'est *« ce mélange de patrimoine et de futur »*, d'où son nouveau slogan pour l'Institut : *« La mémoire du futur »* !

Cohérent avec cette démarche « futuriste », l'INA compte participer à la chaîne du savoir et de la connaissance avec laquelle – même si rien n'est encore signé – une coopération sur la recherche est en cours. Mais l'INA travaille aussi sur le projet d'une chaîne d'histoire (ou chaîne patrimoniale) à base d'archives, un projet encore relativement flou et qui est en discussion. Dans ce projet, l'INA est encore *« incontournable »* : *« Georges Fillioud avait refusé le projet initial, qui réduisait l'Institut au rôle de fournisseur de programmes bon marché. Nous n'avons pas à brader nos services : nous avons 2 000 heures disponibles et nous pouvons inventer des concepts pour présenter ces vieilles émissions que les gens adorent, trouver des habillages, les fabriquer ; nous avons des studios, des plateaux, nous n'avons pas besoin d'investir. Autrefois, l'INA avait des « fenêtres » sur les chaînes publiques. Depuis qu'on les lui a supprimées, le personnel est très désireux – et c'est légitime – de se rapprocher d'une antenne. La chaîne de l'histoire est pour nous une occasion à saisir »*. Préférant le câble, *« solution plus prudente »*, au satellite, Jean-Pierre Teyssier a bâti un projet qui implique cinq heures de diffusion par jour, week-ends compris, avec multirediffusions et des « plateaux maison » pour les commentaires. Un concept *« financièrement réaliste »* qui trouverait parfaitement sa place derrière le canal « Assemblée nationale » sur le câble.

En revanche, le désengagement de TF 1 concernant l'archivage de ses émissions, principalement les actualités (journaux et magazines d'information, sports) inquiète Jean-Pierre Teyssier. *« Un dossier majeur »* qu'il a trouvé dans sa corbeille en arrivant à l'INA. Les négociations ont été intenses et le retrait de TF 1 n'est pas total : l'INA conserve les deux tiers des émissions de la première chaîne. *« Mais c'est une affaire très embêtante,* confie le président de l'INA. *Psychologiquement d'abord, cela signifie que la première chaîne française ne croit plus à l'intérêt de l'archivage. TF 1 dispose aujourd'hui de sa propre vidéothèque et considère que son souci patrimonial est respecté par le dépôt légal. Mais celui-ci se limite aux chercheurs. A terme, c'est la chaîne qui sera pénalisée. L'archivage est un métier très professionnel, très pointu. Dans quelques années, la chaîne privée connaîtra de très graves problèmes »*.

Pour l'INA, ce retrait entraîne déjà un manque à gagner depuis juin. Il s'élèvera à environ 8 millions de francs en 1995. Autre souci financier pour Jean-Pierre Teyssier, le dépôt légal qui commencera le 1er janvier 1995. *« Pour recevoir les quelque 24 000 ou 30 000 heures de radio et de télévision prévues chaque année, il faut que les équipements soient en place, que le personnel soit recruté, formé ; tout cela doit être fait à l'avance et coûte beaucoup d'argent. »* Le budget est promis certes, mais l'équilibre financier 1994 risque, dit-il, d'être fragile.

Dans le secteur production enfin, Jean-Pierre Teyssier va lancer un appel aux professionnels de la télévision pour leur dire que l'INA est à leur service, que ce soit dans la production de création ou la production à partir d'archives. Les deux secteurs seront développés. L'Institut participe activement au projet de France 3 concernant les portraits d'écrivains. D'autres projets sont en cours, ou en voie d'achèvement, dont une saga de la préhistoire, des émissions sur Molière, Giono, Brassens, Bourvil ou... Jacqueline Maillan.

VÉRONIQUE CAUHAPÉ et CATHERINE HUMBLOT

DANS LA PRESSE

Politique : sondages et divisions

Libération (Jean-Michel Helvig) : « Le président en exercice de la Commission européenne [Jacques Delors] dispose d'un prétexte en or pour éluder la question de sa candidature à la prochaine présidentielle. Jusqu'au 6 janvier prochain, sa fonction bruxelloise lui interdit de se lancer dans une action politique partisane. Il a juridiquement raison et politiquement pas tort. Au train où vont en France les scènes de ménage intramajoritaires, les psychodrames intrasocialistes, mieux vaut se taire à Bruxelles que pérorer à Paris. Il semble engranger pour le moment les dividendes de ce silence. »

InfoMatin (Eric Zemmour) : « De l'air. Jacques Chirac ne veut pas mourir étouffé. Surtout lorsque ceux qui serrent le lacet autour de son cou s'appellent Edouard Balladur et Nicolas Sarkozy, qui, avant mars 93, l'ont persuadé de ne pas se rendre à Matignon pour mieux préparer son entrée à l'Élysée. Depuis dix-huit mois, ils lui ont interdit de critiquer le gouvernement sous peine de paraître se renier et diviser la majorité. Ils lui ont interdit de déclarer sa candidature sous peine de paraître « agité ». Désormais, ils voudraient lui interdire de se présenter à la présidentielle. »

France-Soir (Jacques Malmassari) : « Les deux armées [d'Edouard Balladur et de Jacques Chirac] sont en train de glisser de la mobilisation générale à la drôle de guerre et l'on ne se trouve pas très loin de la guerre tout court. L'électorat de la majorité, dont on sait combien il est unitaire, manifeste déjà bruyamment sa réprobation en se détournant de ce théâtre d'opérations. »

RTL (Philippe Alexandre) : « Le premier ministre a perdu sa belle avance et se trouve maintenant nez à nez avec Jacques Delors. Jacques Chirac n'a pas *récupéré* le terrain perdu par son ami Édouard. Le cauchemar des divisions de la droite et d'une victoire finale d'un candidat de centre gauche va maintenant peser sur la majorité. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « Ce qui est peut-être le plus frappant, ce n'est pas tellement la progression de Jacques Delors [dans les sondages] que le fait qu'au moment où Édouard Balladur recule, Jacques Chirac recule aussi. De ce point de vue, c'est une sanction de l'électorat de droite modérée, qui ne comprend pas comment on recommence les divisions, les rivalités, les oppositions, les agressions pour la troisième, la quatrième fois, comme si ça devenait une sorte d'obligation et de rite à chaque élection présidentielle. »

RADIO : grève des journalistes de Radio France et de RFI. – Une grève devrait perturber, mercredi 12 octobre, les journaux de Radio France International (RFI), après l'appel à la grève de vingt-quatre heures lancé par les syndicats de journalistes CFDT, Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome) et CGT. Les revendications portent sur les salaires, les disparités internes et externes au sein du service public de l'audiovisuel et les déroulements de carrière. Pour leur part, l'ensemble des rédactions de Radio France (France-Inter, France-Info, France-Culture, France-Musique, Radio-Bleue, FIP et les radios locales du service public) devaient aussi se mettre en grève, le 12 octobre, afin d'obtenir la résorption des disparités de salaires entre Radio-France, France 2 et France 3.

AGENCE FRANCE PRESSE : poursuite de la grève au service en langue espagnole. – Les journalistes du service en langue espagnole du siège parisien de l'Agence France-Presse (AFP) ont décidé, mardi 11 octobre, de poursuivre la grève déclenchée la veille pour obtenir l'annulation d'un projet de réorganisation prévoyant le transfert d'une partie de ce service à Washington (*le Monde* du 12 octobre).

هكذا من الأصل

(Publicité)

DÉFENSE

Pour lutter contre l'illettrisme et favoriser la formation professionnelle

M. Léotard propose une « mise à jour » du service national

François Léotard devait proposer au conseil des ministres du mercredi 12 octobre un projet de « mise à jour du service national » qui se veut « le prélude à une évolution ultérieure » en concertation avec le Parlement. Cette rénovation proposée par le ministre de la défense maintient le principe d'une armée mixte, associant professionnels et conscrits, et la durée actuelle des différentes formules du service national, qu'elles soient militaires ou civiles.

Selon M. Léotard, qui avait été chargé par Edouard Balladur de lancer sa réflexion sur le sujet avant la consultation des jeunes décidée par le premier ministre, la *mise à jour du service national est* fondée sur trois orientations.

● **Le service militaire reste prioritaire et les activités opérationnelles seront valorisées.** – Il est prévu d'augmenter *de 30 % la* prime de service en campagne, d'offrir des activités militaires aux recrues qui n'appartiennent pas directement aux unités de combat, de développer les exercices physiques, de permettre à un plus grand nombre d'appelés d'accéder aux fonctions d'officiers ou de sous-officiers du contingent, et d'organiser une préparation concrète à la vie civique.

● **Les armées devront répondre à l'attente des jeunes en matière de formation et d'insertion professionnelle.** – Il s'agit en particulier d'ouvrir à des recrues volontaires, qui se reconnaissent en difficulté, la possibilité, dès la fin 1994, de bénéficier d'un nouveau *cursus* de formation.

Cette formule *s'applique* à des volontaires pour un service long (VSL) dit de *« préqualification »* ou *« spécialiste »*. Le premier dispositif pourrait concerner 20 000 jeunes dans les cinq prochaines années : il permettra de prolonger, à l'issue du temps légal du service militaire (dix mois), leur temps de quatre ou six mois *durant lequel, tout en conservant* un statut militaire (rémunération, logement, protection sociale), les jeunes VSL recevront une formation dispensée dans le cadre de conventions passées avec les conseils régionaux. La seconde formule devrait intéresser 30 000 jeunes en cinq ans dans des spécialités au sein des armées (travaux publics, transport, logistique et sécurité) qui correspondent à des métiers civils : elle s'applique à des VSL de dix-huit mois au minimum (le ministère de la défense verse les soldes) et elle débouche sur des titres reconnus par les branches professionnelles.

M. Léotard a, d'autre part, proposé que les jeunes engagés dans des cycles de formation professionnelle (contrat d'apprentissage, contrat d'orientation et contrat de qualification) puissent bénéficier – comme les étudiants – d'un report d'incorporation jusqu'à vingt-quatre ans.

● **Les injustices qui affectent aujourd'hui les formes civiles du service national devront être corrigées.** – Cette mesure est inspirée du rapport remis au début de l'année (*le Monde* des 30 décembre 1993 et 14 janvier 1994) au premier ministre par Alain Marsaud, député RPR de la Haute-Vienne, et elle présage un éventuel élargissement des procédures. Pour l'essentiel, le service civil touche actuellement la coopération, l'aide technique, la *police nationale*, l'objection de conscience et, dans une moindre mesure (à hauteur de 5 200 appelés au total), la politique de la ville, les auxiliaires de l'environnement, *les aides aux handicapés*, aux anciens combattants et au ministère de la culture.

Edouard Balladur a prévu d'adresser aux préfets une directive dans le sens d'une transparence accrue. Pour éviter les *« dérives » ou les privilèges* constatés par le parlementaire en mission, les préfets seront tenus d'identifier les besoins locaux, de vérifier que les postes proposés correspondent aux finalités du service civil, et ils géreront les affectations (en concertation avec les organismes bénéficiaires) de façon à suivre et à contrôler le fonctionnement de ce système.

Certaines des dispositions envisagées nécessiteront une modification du code du service national, dont les grandes orientations relèvent du Parlement. C'est le cas notamment de la possibilité ouverte à des jeunes en qualification professionnelle de bénéficier d'un report d'incorporation.

Le ministre de la défense ambitionne enfin, pour le début de 1996, de renforcer la lutte contre l'illettrisme au profit des recrues classées, à la sélection, aux niveaux 1 à 3 (aucun accès au sens des mots) et aux niveaux 4 à 7 (compréhension de mots et de phrases simples). En 1993, ces *deux catégories ont rassemblé* 53 300 appelés, dont la formation à la lecture sera désormais incluse lors de leur passage sous les drapeaux.

La lente progression des formes civiles

En 1993, dernière année pour laquelle on dispose de statistiques complètes et fiables de la *Direction centrale du service* national (DCSN), on recensait 251 305 jeunes incorporés ainsi répartis : d'abord, au titre du service militaire (dix mois), 153 521 dans l'armée de terre ; 37 203 dans l'armée de l'air ; 21 350 dans la marine ; 13 244 dans la gendarmerie, et 5 727 dans le service de santé ; ensuite, au titre du service civil, 7 437 dans la police nationale (dix mois) ; 7 265 objecteurs de conscience (vingt mois) ; 4 765 dans la coopération (seize *mois*), et 793 dans l'aide technique (seize mois). A ce total, il faut ajouter 179 jeunes qui ont été condamnés à au moins un an de prison (sans sursis) mais qui *demeurent soumis aux* obligations du service national.

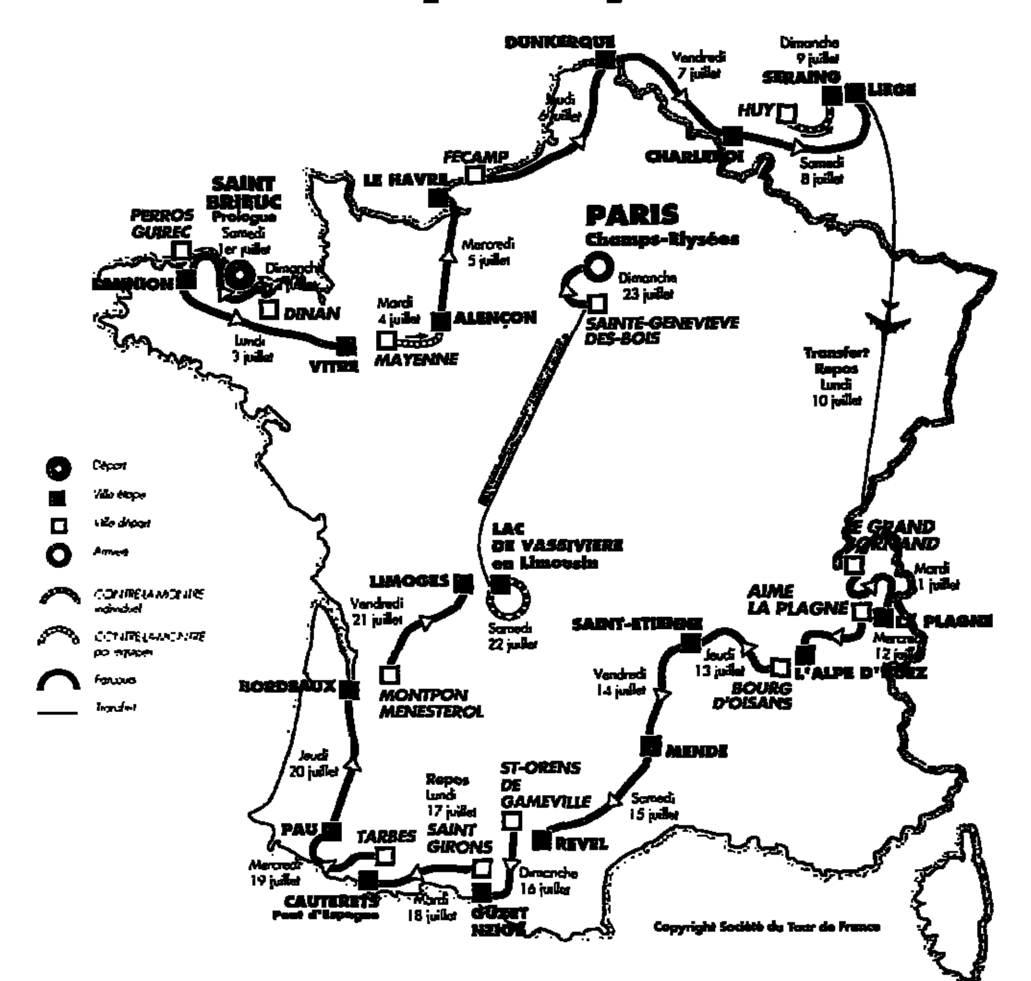
L'âge des incorporés varie entre 18 et 29 ans, en raison de la possibilité pour un appelé de bénéficier, sur sa demande et après justification, d'un report d'incorporation pour suivre des études. En 1993, 38,8 % des *recrues avaient entre* 18 et 20 ans ; 32,8 % , entre 21 et 22 ans, et 28,4 % plus de 22 ans. On comptait 1 165 804 bénéficiaires d'un report d'incorporation. Hormis ces incorporés, les armées n'appellent pas sous les drapeaux les jeunes dispensés et les jeunes exemptés. Les premiers, au nombre de 17 888, l'ont été pour des raisons à caractère social (situation familiale ou *sociale grave*, et doubles nationaux). Les seconds, au nombre de 86 382, le sont pour des raisons médicales (état général ou psychisme).

D'une manière générale, on observe une ascension, depuis une dizaine d'années, des formes civiles du service national. En 1984, *elles comptaient* 6 199 bénéficiaires et en 1993 elles en totalisaient 20 439, c'est-à-dire que *grosso modo* 94 % des recrues font un service militaire et 6 % un service civil, *toutes formules* confondues. C'est notamment l'objection de conscience – le candidat se déclare opposé à l'usage des armes et ensuite sa demande doit être agréée par une commission interministérielle – qui a enregistré une forte hausse, avec 1 717 cas en 1984 et 7 265 en 1993. Les objecteurs sont mis à la disposition de l'administration des affaires sociales pour des travaux dits de solidarité.

SPORTS

Le Tour de France cycliste 1995

Un tracé pour tempéraments



Présenté mardi 11 octobre au Palais des congrès, à Paris, le Tour de France 1995, qui aura lieu du 1er au 23 juillet, s'évadera, selon la tradition, vers un pays voisin. Après l'Angleterre, ce sera cette année la Belgique où les 180 coureurs de 20 équipes (une de moins qu'en 1994) passeront trois jours et disputeront leur premier contre-la-montre individuel.

Ce Tour partira des Côtes-d'Armor en Bretagne, berceau du cyclisme, patrie de Bernard Hinault, dernier vainqueur français. La caravane découvrira des étapes inédites – Fécamp (Seine-Maritime), Huy et Seraing en Belgique ou Mende (Lozère) –, empruntera les rendez-vous traditionnels, Pau, Bordeaux, l'Alpe d'Huez, et traversera la Seine en empruntant le nouveau pont de Normandie.

Le tracé de la Grande Boucle 1995 devrait offrir une course plus nerveuse, plus sobre après les fastes anglais et la visite à Mickey en 1994. Long de 3 550 kilomètres, le Tour est le plus court des cinq dernières années : la distance avait culminé à 4 000 km en 1992. Une étape de haute montagne a été gommée et l'effort total, sur les deux contre-la-montre individuels, a été ramené à 108 kilomètres : *« Le minimum pour une course d'une telle ampleur »*, a déclaré Jean-Marie Leblanc, directeur du Tour, qui a réaffirmé sa volonté de ne pas céder au gigantisme.

Les difficultés seront nombreuses avec quatre arrivées en altitude, dix-huit cols de 1re et 2e catégorie (contre dix-neuf en 1994) et quelques ascensions de moyenne montagne « coupe-mollets » : le col de l'Œillon (1 220 m), dans l'étape de liaison entre les Alpes et Saint-Etienne, ainsi que la montée du causse de Mende (1 070 m).

Le point crucial du Tour 1995 devrait être le massif pyrénéen qui sera cette année franchi après les Alpes en trois étapes. Pas moins de six cols seront ainsi franchis lors de la quinzième étape Saint-Girons-Cauterets-Pont d'Espagne, dont le col du Tourmalet, « toit » du Tour (2 115 m).

Ce Tour devrait donc être équilibré, spectaculaire, sans doute moins propice à Miguel Indurain, quadruple vainqueur entre 1991 et 1994, qui pourra moins facilement engranger les secondes dans des contre-la-montre raccourcis. Un Tour pour tempéraments, une occasion rêvée pour les coureurs russes.

B. M.

Football : le réveil du PSG et de Monaco. – En écrasant Lille (3-0), mardi 12 octobre, lors de la *douzième journée du championnat* de France de football de première division, le Paris-Saint-Germain, tenant du titre, est revenu dans le peloton de tête, pointant à la troisième place au classement général. Nantes conserve la première place.

TENNIS : France-Etats-Unis au premier tour de la Coupe Davis 1995. – L'équipe de France de tennis affrontera les Etats-Unis au premier tour de la Coupe Davis 1995. Les matchs auront lieu du 3 au 5 février outre-Atlantique. Ce tirage au sort, auquel il a été procédé mardi *11 octobre à Londres*, remet en présence les deux finalistes de 1991. La France l'avait alors emporté à Lyon. – *(AFP.)*

SCIENCES

NOBEL DE PHYSIQUE : un Canadien et un Américain récompensés. – *Le* prix Nobel de physique a été attribué, mercredi 12 octobre, au Canadien Bertram N. Brockhouse et à l'Américain Clifford G. Shull a annoncé, à Stockholm, l'Académie royale des sciences de Suède. Ce prix d'un montant de 7 millions de couronnes suédoises (520 millions de francs) récompense *« leurs travaux sur la matière condensée »*.

COMMENTAIRE

Demi-mesures

LES initiatives de François Léotard apparaîtront comme autant *de demi-mesures à des jeunes qui* auront, si l'on en croit leurs réponses au questionnaire Balladur, rêvé d'un service réduit à six mois. Sur le fond de la réforme, ces jeunes-là seront sans doute déçus, même si le ministre de la défense les avait avertis, depuis le printemps, que son projet n'aurait rien de véritablement révolutionnaire. Ceux, au RPR notamment, qui ont préconisé la mise en chantier d'une armée de métier, en seront pour leurs réflexions. Mais pouvait-il en *être autrement à quelques mois de* l'élection présidentielle ?

Tout était joué, en vérité, dès la publication du Livre blanc sur la défense, en février. Ce texte, qui est une charte gouvernementale par *temps de cohabitation, était* formel : la conscription reste la loi de la République et la durée du service national est une invariante, qui s'étale de dix à vingt mois selon le type des obligations de la recrue.

Dès lors, les plus critiques dénonceront le fait qu'il s'agit en quelque sorte d'un simple replâtrage, qui ne tranche ni dans un sens ni dans l'autre. Les partisans du projet répliqueront qu'il s'agit, certes, du énième aggiornamento, mais aussi d'une remise à jour qui *vise à mieux insérer, en ces* périodes de chômage des jeunes, le service dans l'activité professionnelle.

Ce n'est pas la première fois qu'un ministre de la défense ambi*tionne de rendre plus attrayant le* service militaire. Du même coup, c'est admettre que le service civil lui crée une sérieuse concurrence, parce qu'il apparaît sinon plus utile, du moins trop laxiste dans les circonstances où il est aujourd'hui pratiqué.

C'est probablement en cela que réside le mérite de M. Léotard : vouloir remettre de l'ordre dans ce large éventail – disparate et inégalitaire – des formes du service civil sur la base d'un rapport parlementaire dont on peut dire que son auteur a su montrer du courage.

JACQUES ISNARD

SOLIDARITÉ

Manifestations publiques et initiatives gouvernementales

La fausse révolution d'octobre de la lutte contre l'exclusion

Une série de manifestations contre l'exclusion sont organisées au cours du mois d'octobre. Le gouvernement, pour sa part, devrait annoncer les 13 et 14 *octobre une « série de mesures »* au lieu d'un véritable programme de lutte contre la pauvreté.

En s'associant avec les hypermarchés Continent (groupe Promodès), pour une opération ponctuelle menée du 10 au 12 octobre dans cinq villes – Paris, Caen, Lille, Lyon et Toulon –, le Secours populaire français (SPF) a permis que 8 000 familles, soit quelque 30 000 personnes, se partagent 100 000 produits, *proposés* dans les secteurs de l'alimentation, de l'entretien, du textile, de l'hygiène, etc. Il y avait foule, lundi 10 octobre, au siège du SPF, rue Froissart, *à Paris (3e), et des centaines de* personnes défavorisées ont fait la queue pour choisir, par famille, douze lots à leur convenance parmi les vingt-deux présentés. Coût national de l'opération : un peu plus de 1 million de francs, selon Patrick Langer, directeur de la communication et de l'innovation du groupe Promodès.

Si seul le résultat compte, comme il est couramment dit dans les milieux sportifs, la démarche est réussie : *8 000 familles démunies – dont* 20 % habitant en Ile-de-France – ont bénéficié d'une aide supplémentaire. Pour le reste, personne n'est vraiment dupe : le sponsor a soigné son image de mécène à moindres frais – qu'est-ce que 1 million de francs pour une grande firme, surtout en regard des tarifs publicitaires de l'audiovisuel ? –, l'organisation caritative a renforcé sa capacité d'initiative auprès de ses actuels et futurs donateurs, et les bénéficiaires *sont demeurés, dans cette affaire,* au rang d'assistés.

Dans la nébuleuse du mécénat humanitaire, dans le foisonnement, le plus souvent local, d'actions de ce genre, cette opération sort toutefois de l'ordinaire. Il n'est pas courant qu'une grande organisation comme le SPF s'allie à un tel partenaire commercial, pour une démarche individuelle. Alors que, dans le même temps, trente associations – dont le SPF – ont obtenu le label « grande cause *nationale 1994 » (le Monde du* 27 septembre) afin, justement, de convaincre les Français qu'il est grand temps de dépasser le stade du pur assistanat pour considérer *les problèmes de* pauvreté et d'exclusion dans leur globalité, notamment dans les trois secteurs-clés de l'emploi, de la santé et du logement.

En attendant cette campagne qui aura lieu du 28 novembre au 4 décembre, l'impression dominante est celle d'une précipitation tous azimuts sur le thème de l'exclusion : les 12 et 13 octobre, la Fondation de France organise deux journées d'ateliers-débats ; le 17, Aide à toute détresse Quart *monde* célèbre la *Journée mondiale* du refus de la misère : à la limite, le mouvement présidé par Geneviève de Gaulle-Anthonioz, qui programme cette date depuis 1987, *risque de pâtir, médiatiquement*, de cette boulimie philanthropique ; le 19, le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville « réinstalle » la Journée nationale de la solidarité, avec, en particulier, une opération d'envergure à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette où plusieurs dizaines de stands présen*teront des « expériences réussies »* en matière d'insertion professionnelle ; les 20 et 21, la Caisse primaire d'assurance mala*die de Paris réunit un « colloque pour une ville sans exclus »*.

Au-delà des aides d'urgence, aussi indispensables soient-elles, les associations caritatives, qui se plaignent notamment de n'être pas assez dégrevées en matière de TVA et de tarifs postaux, devraient s'avancer davantage sur le *terrain structurel. En demandant* par exemple à Edouard Balladur où en est la *« remise à l'étude »* de la loi de 1901, que le premier ministre a annoncée devant le Conseil de Paris fin novembre 1993...

Une telle refonte aurait dû logiquement s'inscrire dans un véritable *« programme de lutte contre la pauvreté »*, tel qu'indiqué par M. Balladur le 15 avril dernier. Or ces derniers temps, on ne parlait plus, à l'hôtel Matignon, que *d'une « série de mesures »* surtout destinées à cimenter le dispositif existant.

Ces mesures devraient être connues en deux temps : après un ultime comité interministériel réuni jeudi matin 13 octobre, le premier ministre devrait en indiquer les grandes lignes et l'esprit en concluant, *l'après-midi*, le colloque de la Fondation de France. Puis Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, doit tenir, vendredi matin 14 *octobre, une conférence* de presse pour donner le détail des dispositions retenues. Un partage des tâches visant avant tout à ménager des susceptibilités. M. Balladur, qui aurait souhaité que les mesures envisagées soient prêtes pour le conseil des ministres du 21 septembre – lors de l'adoption du projet de budget 1995 – serait volontiers monté seul en première ligne...

MICHEL CASTAING



Cette année, *nous* avons augmenté de 30% *nos* activités de stockage, 100% *nos* activités PC, 164% *nos* ventes de systèmes Alpha AXP.

Certains se contenteraient de ces résultats. Pour nous, il ne s'agit que d'une étape. Car nous revenons avec une vision du marché et une approche commerciale radicalement nouvelles.

Au sein de notre nouvelle division "Systèmes Informatiques", nous avons bénéficié des succès en micro-informatique et avons décidé de les appliquer aux autres activités. Le résultat? Une division qui maîtrise l'ensemble de la chaîne produit, de la conception à la fabrication en passant par le marketing et les ventes. Cette approche n'a qu'un but: développer de meilleurs produits, plus rapidement et à des prix encore plus compétitifs afin de mieux répondre à vos propres besoins.

En clair, Digital bouge. Nous sommes déterminés à faire de notre compagnie, une entreprise de référence pour son avance technologique, l'étendue de son offre, son très haut degré d'ouverture, sa proximité et pour sa qualité de service.

LE MEILLEUR DES DEUX MONDES, RISC ET PC.

Symbole de cette volonté d'ouverture: la réunion au sein d'une même offre des deux plates-formes de référence.

D'un côté, l'architecture CISC de type PC Intel autour de laquelle nous proposons une gamme de machines très complète et très performante.

De l'autre, notre architecture Alpha AXP RISC 64 bits offrant une phénoménale puissance. Une architecture ouverte et ultra performante qui s'est vite imposée comme la nouvelle référence. Présent dans les deux environnements RISC et CISC, nous sommes aussi les seuls à permettre aux utilisateurs de passer d'un environnement à l'autre de manière totalement transparente.

PLUSIEURS ENVIRONNEMENTS POUR UN MONDE MULTIPLE.

Si notre offre est constituée de plusieurs systèmes d'exploitation, c'est parce que la plupart des sociétés doivent en gérer plusieurs.

Avec DEC OSF/1, nous proposons l'UNIX le plus performant et le plus conforme aux standards. C'est aussi le seul UNIX à offrir l'adressage 64 bits, un atout qui lui permettra, selon de nombreux experts, de maintenir pendant de longues années encore le meilleur rapport performance/prix.

Aux côtés de DEC OSF/1, OpenVMS est un environnement unique pour des situations nécessitant un très haut niveau de performances et de sécurité. C'est pourquoi, nous somme fermement décidés à continuer d'investir dans son développement et sa promotion.

Enfin, dernier volet de notre stratégie en matière d'environnements système: l'accord stratégique de partenariat signé avec Microsoft. Un accord qui nous permet de proposer l'environnement Windows NT serveur et station de travail, appelé à prolonger le formidable succès de l'interface Windows.

LOGICIELS: L'OUVERTURE SANS CONCESSION.

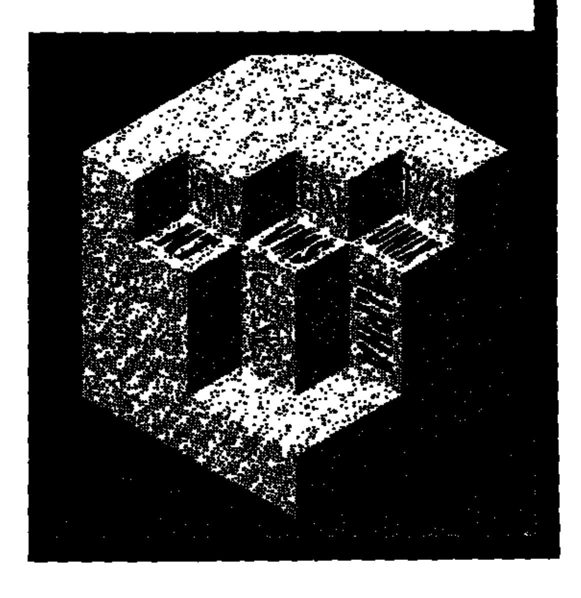
Bien entendu, cette volonté d'ouverture s'étend aussi aux logiciels. Le meilleur exemple est PathWorks qui permet de se connecter de manière universelle quels que soient le réseau, le système d'exploitation ou le type de matériel. Autre exemple, le logiciel LinkWorks permet de partager des tâches ou des informations de manière transparente au travers de la plupart des gestionnaires de réseau du marché.

NOTRE STRATÉGIE: VOUS DÉCIDEZ, NOUS FERONS LE RESTE.

Pourquoi pensons-nous que cette stratégie multi plates-formes et multi-environnements est la meilleure? Parce qu'elle signifie que vous ne serez jamais obligé d'engager de coûteuses opérations de migration. C'est vous qui prenez les décisions, qui choisissez vos solutions de migration. A nous de faire le reste. Simple.

UNE AVANCE TECHNOLOGIQUE INDISCUTABLE.

Beaucoup d'experts considèrent que notre avance technologique avec notre architecture Alpha AXP RISC 64 bits est importante. Notre gamme de serveurs et stations de travail basés sur Alpha AXP offre – et de loin – les performances les plus époustouflantes et le meilleur rapport prix/performance du marché. Nos ventes pour plus de 6 milliards de Francs de systèmes Alpha AXP sont là pour le prouver.



AU SERVICE DE VOTRE MÉTIER.

S'il est une chose que nous avons décidé de ne pas changer, c'est bien la qualité du service et du support que nous vous offrons. Aussi, nous continuons à améliorer notre proximité en renforçant considérablement notre présence commerciale par le développement d'un vaste réseau de partenaires indirects, distributeurs, VAR ou intégrateurs.

Notre objectif et notre souci primordial sont de devenir l'entreprise, avec l'aide de nos partenaires, qui soit le plus parfaitement au service de vos idées et de votre métier.

Grâce à nos produits, à notre avance technologique, à l'étendue de notre offre, à notre très haut degré d'ouverture, à notre proximité et à notre qualité de service, vous serez toujours en mesure de maintenir votre compétitivité et d'entrer de plain-pied dans le XXIème siècle.

Exactement comme nous.

Faites-*nous* confiance, ce n'est qu'*un* début.



L'IMAGINATION VOUS RÉUSSIT.

digital

JUSTICE

Poursuivant ses investigations sur le Parti républicain

Le conseiller Van Ruymbeke place en garde à vue un banquier ami de Gérard Longuet

A l'heure où Gérard Longuet recevait, mardi soir 11 octobre, le soutien unanime des parlementaires du Parti républicain, le conseiller Renaud Van Ruymbeke se rappelait au bon souvenir du PR et du ministre de l'industrie en plaçant en garde à vue un banquier, ami de longue date de M. Longuet. Ce banquier, Alain Sellier, était encore dans cette situation mercredi matin.

Le juge rennais, qui poursuit ses investigations dans un dossier impliquant à la fois le PR, la COGEDIM et Michel Reyt, le PDG de la SAGES (*le Monde* du 29 septembre), s'est en effet, présenté, mardi en fin d'après-midi, au siège parisien de la banque japonaise Nomura, place du Palais-Royal. Le magistrat qui était accompagné de plusieurs policiers du SRPJ de Rennes, a entendu sur place un responsable français de la banque, Alain Sellier, dans le cadre de ce dossier. Après une perquisition à son domicile, M. Sellier, qui est un ami d'enfance et un ancien condisciple de Gérard Longuet à l'ENA, a été placé en garde à vue dans la soirée.

La piste d'un compte panaméen

A quoi correspond cette énième péripétie dans une série d'investigations déjà fertile en rebondissements, qui a conduit le conseiller Van Ruymbeke, ces derniers mois, d'une commission versée par Pont-à-Mousson à l'intermédiaire nantais René Trager jusqu'au patrimoine de Gérard Longuet en passant par le financement du PR ? Le magistrat rennais soupçonnerait M. Sellier d'avoir participé à la gestion d'un compte anonyme ouvert par une société panaméenne dans une banque du Luxembourg et géré par une société fiduciaire suisse. C'est par ce compte qu'a transité un dessous-de-table de 6 millions de francs versé à l'occasion d'une transaction immobilière réalisée entre Michel Reyt, vendeur d'un appartement, la COGEDIM, acheteur, et le PR, locataire puis acquéreur des locaux. A la veille de la signature, l'argent avait abouti sur un compte suisse de M. Reyt après avoir transité par le compte panaméen du Luxembourg.

Depuis des mois, M. Van Ruymbeke s'efforce de démêler les fils de cet imbroglio immobilier et financier. D'identifier la personne ou la société qui se cache derrière ce montage visiblement destiné à brouiller les pistes. Une tâche difficile compte tenu des lenteurs de la procédure d'entraide judiciaire avec l'étranger, de la complexité du dossier et du mutisme des principaux protagonistes. Tout particulièrement de Michel Reyt et de Michel Mauer, le PDG de la COGEDIM, incarcéré au début du mois par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes à laquelle appartient le conseiller Van Ruymbeke (*le Monde* du 6 octobre).

Le magistrat, qui n'a pas eu, pour le moment, accès au compte luxembourgeois en question, a cependant appris qu'il avait été crédité par une société panaméenne, entre le 15 et le 26 septembre 1988, de 49 millions de francs. Un virement qui ne devrait pas manquer de renforcer, si besoin était, la curiosité du conseiller rennais.

R.-P. P.

FAUSSES FACTURES : mise en examen du maire du Castellet et du président de la chambre de commerce du Var. – Le maire (div.d.) du Castellet, Gabriel Tambon, et le président de la chambre de commerce et d'industrie du Var, Pierre Meiffret, ont été mis en examen, mardi 11 octobre à Toulon, dans un dossier de fausses factures (*le Monde* du 12 octobre) concernant un marché de collecte des ordures ménagères. M. Meiffret a été mis en examen pour abus de confiance, abus de biens sociaux, complicité d'escroquerie et usage de faux en écriture privée. M. Tambon s'est vu signifier les chefs de corruption passive, usage de faux et escroquerie, délit sur l'égalité d'accès des candidats aux marchés publics.P Les deux hommes ont été laissés en liberté sous contrôle judiciaire après avoir passé une trentaine d'heures en garde à vue.

TRAFIC D'INFLUENCE : information judiciaire sur un bureau d'études proche du PCF et prestataire de la CGE. – Le parquet du tribunal de Paris a requis, vendredi 7 octobre, l'ouverture d'une information judiciaire contre X... pour *« faux et usage, abus de biens sociaux et trafic d'influence »* au sujet de la fourniture, par le bureau d'études SICOPAR, de prestations destinées à la Compagnie générale des eaux (CGE). L'instruction devra déterminer si ces prestations étaient réelles ou fictives. En mars, un juge d'instruction de la Réunion, Jean-Michel Prêtre, avait perquisitionné au siège de la CGE dans le cadre d'une affaire de corruption portant sur des marchés publics. A l'occasion de la passation de ces marchés, la CGE aurait eu recours à plusieurs bureaux d'études, dont la SICOPAR, qui fait partie du groupe GIFCO, proche du Parti communiste. Ce dossier, qui a déjà donné lieu à une enquête préliminaire, a été confiée à Jacqueline Meyson, juge d'instruction au tribunal de Paris.

URBANISME : le maire (app. RPR) de Vallauris mis en examen. – Pierre Donnet, maire (apparenté RPR) de Vallauris (Alpes-Maritimes), a été mis en examen pour complicité d'infraction aux règles de l'urbanisme, mardi 11 octobre à Grasse, par le juge d'instruction Jean-Pierre Murciano. L'élu est soupçonné d'avoir délivré un permis de construire non conforme au plan d'occupation des sols, afin d'autoriser l'aménagement d'un centre de remise en forme sur le site d'une ancienne batterie militaire.

Le rejet d'un référé contre trois quotidiens

« Droit d'informer » et « droit des personnes »

Guy Dory, premier vice-président au tribunal de Nancy, a estimé, mardi 11 octobre, qu'il n'y avait *« pas lieu à référé »* dans la procédure engagée par René Céréda afin d'obtenir la condamnation de *Libération*, du *Monde* et d'*InfoMatin* à lui verser chacun une provision de 100 000 francs de dommages et intérêts (*le Monde* du 12 octobre). M. Céréda, qui a construit la villa tropézienne de Gérard Longuet, avait fondé sa poursuite sur la diffamation, la complicité et le recel de violation du secret de l'instruction et l'atteinte à la vie privée qui résulteraient de la publication dans ces journaux d'une note du conseiller Renaud Van Ruymbeke (*le Monde* du 21 septembre).

Dans son ordonnance, le magistrat rappelle que le juge des référés est *« le juge de l'évidence et de l'apparence »* avant de constater : *« En l'espèce, il ne peut être considéré que ces critères de compétence sont réunis alors que les journaux en cause ont rendu compte d'une affaire suscitant l'intérêt de l'opinion publique* [...]. *Il n'est pas manifestement évident que les journalistes concernés aient mené leurs investigations avec légèreté et imprudence. »* Quand au secret de l'instruction, le magistrat relève que les journalistes ne sont pas concernés par cette obligation *« quel que puisse être l'approfondissement de leurs investigations »*.

En conséquence, le magistrat a condamné M. Céréda à payer les frais de procédure après avoir souligné que la détermination des limites entre *« le droit d'informer »* et *« le droit des personnes »* échappe à la compétence du juge des référés et est du domaine des juges du fond. M. Céréda a décidé, mardi, de faire appel de cette décision.

M. P.

L'instruction de l'affaire du sang contaminé

Les anciens directeurs des cabinets de Mme Dufoix et de M. Hervé ont été mis en examen

Marie-Odile Bertella-Geffroy, juge d'instruction à Paris, qui instruit l'affaire du sang contaminé, a mis en examen pour complicité d'empoisonnement, mardi 11 octobre, Gaston Rimareix, ancien directeur du cabinet de Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité en 1985, et Charles-Henri Filippi ancien directeur du cabinet d'Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé à la même période. Le premier est aujourd'hui président du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz et vice-président du conseil régional du Limousin. Il a été député (PS) de la Creuse. Le second est directeur des grands clients au Crédit commercial de France (CCF).

Tous deux avaient apposé leur signature au bas de l'arrêté du 23 juillet 1985 ordonnant l'arrêt du remboursement des produits sanguins non chauffés à compter du 1er octobre 1985. Gaston Rimareix a indiqué, dans un communiqué publié le jour même, qu'il *« conteste* [...] *toutes les accusations contenues dans les plaintes qui sont à l'origine de cette procédure »*. Jugeant la qualification de complicité d'empoisonnement *« particulièrement infamante et inacceptable »*, M. Rimareix précise que *« les mesures qui ont été prises en France à cette époque l'ont été dans les meilleurs délais »*.

L'enquête sur les morts de l'Ordre du Temple solaire

Le corps d'un deuxième dirigeant de la secte a été identifié

Le corps de Camille Pilet, l'un des responsables présumés de l'Ordre du Temple solaire, a été identifié, mardi 11 octobre, en Suisse, parmi les victimes retrouvées dans les chalets de Granges-sur-Salvan (Valais). Sexagénaire à l'allure distinguée, propriétaire de plusieurs appartements à Monte-Carlo, Camille Pilet, de nationalité suisse, semblait être l'homme de confiance de Joseph Di Mambro, considéré comme le « grand maître » de la secte, dont le corps avait été identifié la veille (*le Monde* du 12 octobre).

L'enquête a connu de nouveaux développements avec la confirmation que le pistolet 22 long rifle, retrouvé dans l'un des chalets de Salvan, a bien servi à tuer certains adeptes. Un ou plusieurs meurtriers pourraient donc s'être rendus à Salvan après avoir assassiné plusieurs personnes dans la ferme de Cheiry (près de Fribourg). Il faut tout au plus une heure et demie en voiture pour aller d'une localité à l'autre.

En outre, les policiers ont découvert dans une poubelle de la ferme de Cheiry vingt-trois sachets en aluminium. Si vingt et un d'entre eux étaient vides, les deux autres contenaient une poudre qui a été transmise à un laboratoire aux fins d'analyse. Le nombre des sachets (vingt-trois) correspond au nombre de corps découverts dans la ferme. – *(AFP.)*

Dans un rapport concernant les violences policières

Amnesty International stigmatise le fonctionnement de l'administration française face aux « bavures »

Invoquant les principes de l'ONU et plusieurs traités internationaux ratifiés par la France, Amnesty International rappelle à l'ordre le gouvernement français dans un rapport du 12 octobre consacré aux « coups de feu, homicides et allégations de mauvais traitements de la part d'agents de la force publique ». L'organisation non gouvernementale s'appuie sur plusieurs dossiers de coups mortels mettant en cause des policiers ou des gendarmes.

Le rapport présenté le 12 octobre par l'organisation non gouvernementale entend *« démontrer, par des exemples précis, comment, de l'avis d'Amnesty International, la France néglige ou viole ses obligations de droit international »*. Onze dossiers de « bavures » mortelles survenues entre janvier 1993 et juin 1994 ont été collectés par Amnesty afin d'illustrer *« les violations des normes et critères internationaux »* par des policiers et des gendarmes français. Relatés par la presse au moment des faits, la presque totalité des dossiers concernent des coups de feu tirés sur des jeunes gens qui n'étaient pas armés.

Des manquements avérés aux normes de conduite édictées par l'institution policière sont d'abord relevés. La mort d'Eric Simonté, âgé de dix-huit ans quand il fut tué par un policier tentant de lui passer les menottes, le 4 avril 1993, révèle *« une erreur inadmissible dans la technique d'interpellation »*, selon l'expression utilisée lors du procès par le procureur de la République. Amnesty rappelle que le sous-brigadier fut condamné à un an de prison avec sursis, à l'issue d'une procédure judiciaire qui est la seule des onze citées à ne plus être en cours d'instruction. Le dossier de Franck Moret – un ingénieur tué par un gendarme, le 25 juillet 1993 dans la Drôme, après la prise en chasse de sa voiture – est cité pour souligner que le gouvernement français *« n'a pas pris les mesures voulues pour remédier à des problèmes dont l'existence est reconnue depuis de nombreuses années, contribuant ainsi à la perpétuation de ces problèmes »*.

« La tête et les organes vitaux »

L'entraînement au tir des policiers français continue ainsi de s'effectuer sur des cibles en forme de silhouettes humaines où *« le maximum de points est obtenu lorsque la tête et les organes vitaux sont atteints »*. Amnesty considère que les principes de base de l'ONU, en vertu desquels les agents de la force publique *« s'efforceront de ne causer que le minimum de dommages et d'atteintes à l'intégrité physique et de respecter et de préserver la vie humaine »*, sont ignorés dans les faits par les forces de l'ordre françaises. L'exemple de Fabrice Omont, cet apprenti mécanicien âgé de quinze ans qui circulait à bord d'une voiture volée avant d'être tué le 14 avril 1993 près de Cherbourg par un policier cherchant apparemment à immobiliser le véhicule en fuite, est cité pour appuyer le propos. Le droit international n'impose-t-il pas aux gouvernements de *« veiller à ce que les agents de la force publique ne recourent à la force que lorsque cela est strictement nécessaire et seulement dans la mesure exigée pour l'accomplissement de leur devoir »* ?

L'organisation non gouvernementale stigmatise aussi certains procureurs de la République qui, dans des affaires de coups de feu mortels tirés par des policiers, ont choisi de s'en tenir à l'ouverture d'une information judiciaire pour « recherche des causes de la mort ». Ce fut notamment le cas après la mort de Mourad Tchier, dix-neuf ans, tué d'une balle dans le dos par un brigadier, le 27 décembre 1993 près de Lyon, alors qu'il escaladait une paroi rocheuse en tentant d'échapper à des policiers ayant pris en chasse la voiture volée à bord de laquelle le jeune homme se trouvait. Prévue par le code de procédure pénale (article 74), le dispositif de « recherches des causes de la mort » exclut toute constitution de partie civile, déplore Amnesty : *« Dans la pratique, cela peut signifier que la famille ne sera pas entendue ou n'aura pas accès au dossier de recherche des causes de la mort. Un tel dispositif juridique a pour effet de couvrir le policier responsable de l'acte. »*

Amnesty signale enfin le cas de procureurs attendant qu'une partie lésée porte plainte avant d'ouvrir une enquête. Aussi le rapport recommande-t-il que *« le ministère de la justice donne pour instruction aux parquets de jouer un rôle plus actif en requérant eux-mêmes l'ouverture d'une information judiciaire »* dans de tels dossiers. *« Il est grand temps*, conclut Amnesty, *que le gouvernement français prenne des mesures concrètes pour améliorer la formation et la conduite des policiers, ainsi que la façon d'agir du ministère public et des tribunaux. »*

ERICH INCIYAN

RECTIFICATIF. – Dans notre article consacré à l'évasion de deux détenus d'un centre pénitentiaire du Morbihan (*le Monde* du 12 octobre), le nom de la commune a été mal orthographié : il s'agissait de Ploemeur, et non de Ploërmeur. Mercredi matin 12 octobre, les deux détenus étaient toujours en cavale.

هكذا من الأصل

Les enseignants seuls face à la drogue

L'éducation nationale participe, le 15 octobre, à la journée de lutte contre la toxicomanie. Lieu naturel de la prévention en direction des jeunes, l'école néglige encore trop cette tâche

Tous les adolescents passent six à huit heures par jour dans leur établissement scolaire, pendant dix-huit ans en moyenne. Quoi de plus naturel, dans ces conditions, que de considérer l'institution scolaire comme le lieu idéal pour la prévention des toxicomanies qui, comprises au sens large, concernent occasionnellement entre 15 % (pour le haschich) et 51 % (pour l'alcool) des jeunes de 12 à 18 ans ? (1)

Le ministère de l'éducation nationale participera donc, en grande pompe, samedi 15 octobre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, à la journée nationale de lutte contre la drogue, dans le cadre de la semaine européenne de prévention des toxicomanies. En présence de François Bayrou, plusieurs tables rondes réuniront médecins, psychiatres, éducateurs, enseignants, chefs d'établissement, magistrats et policiers. Deux documents destinés aux établissements scolaires, une cassette vidéo et un guide intitulé *Repères pour la prévention des conduites à risque dans les établissements scolaires (voir encadré)* seront présentés à cette occasion puis diffusés dans le courant du mois d'octobre.

Un patchwork d'initiatives

Cette initiative conjointe du ministère de l'éducation nationale et de la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie (DGLDT), annoncée sur six pages dans le Bulletin officiel de l'éducation nationale du 29 septembre, n'est pas une première. Mise en place des « clubs-santé » dès 1982, formation de « *médiateurs* » *en 1983 puis* d'« *adultes-relais* » *en 1985*, diffusion d'une brochure sur la prévention de la toxicomanie dans les lycées et les collèges en 1988, création, enfin, en 1990, de comités d'environnement social (CES) censés réunir localement les partenaires concernés par la prévention (enseignants, associations, médecins, etc.) : l'éducation nationale s'efforce, depuis une bonne dizaine d'années, de ne plus ignorer qu'elle a aussi un rôle à jouer.

Mais un dispositif chasse l'autre et on ignore à peu près tout de la réalité de ces actions dans les établissements scolaires et de leur impact. Il est frappant de constater que, quatre années après leur lancement et alors qu'ils doivent faire l'objet d'un colloque, le 15 octobre, les comités d'environnement sociaux n'ont donné lieu qu'à un rapport d'une vingtaine de pages établi à la demande de François Bayrou par l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (IGAEN).

Remis au ministre de l'éducation nationale en avril dernier, il n'a fait l'objet d'aucune diffusion ni publicité. Il est vrai que les informations contenues dans ce rapport ne sont guère opérationnelles. On y apprend que *« les problèmes de drogue sont rarement évoqués avec clarté dans les établissements scolaires »* ou encore que les groupes de pilotage académiques, créés sur le papier en février 1993 pour animer les comités d'environnement sociaux, *« ne remplissent pas, sauf exception, la mission que les textes leur impartissent »*. On n'en saura pas plus sur les raisons de ces dysfonctionnements et nul exemple – alors que le ministère avance le chiffre de deux mille comités actuellement en place – ne permettra de comprendre à quoi cela sert et comment ça marche. Les discours médiatiques sur le partenariat et les efforts de l'éducation nationale en matière de prévention cachent en fait un patchwork d'initiatives souvent isolées et ponctuelles, *mal relayées par les hiérarchies intermédiaires* au niveau académique et par l'administration centrale.

Si les mêmes dispositifs, comme GASPAR (groupe académique de soutien et de prévention pour les adolescents à risques), à Lille, servent de modèles depuis des années, c'est sans doute parce qu'ils sont des exceptions qui confirment la règle. Véritables réseaux d'une douzaine de personnes spécialement formées, animés par le médecin conseil du recteur, pédiatre de formation, Jacques Fortin, GASPAR intervient, à la demande, dans les établissements scolaires en proie à des situations de crise, installées ou ponctuelles. *« Il y a partout en France des individus isolés qui essayent de mener des actions de prévention globale, intelligentes, sur les conduites à risque des adolescents*, explique le Docteur Fortin. *Mais très peu d'académies ont à leur disposition une personne ou un groupe qui soit capable de fédérer ces actions pour en faire une politique. Le* turn over *des responsables académiques est un frein puissant, et l'impulsion de l'administration centrale est insuffisante. »*

Formation et psychodrame

Pour rompre cet isolement, une trentaine de personnels de l'éducation nationale et autant des ministères de l'intérieur et de la défense se sont retrouvés, fin août, à Toulouse, pour une université d'été organisée conjointement par le ministère de l'intérieur et l'université Paul-Sabatier de Toulouse, sur le thème de « La lutte contre la drogue à l'école et dans la cité ». Pendant cinq jours, policiers, douaniers, infirmiers et médecins scolaires, assistantes sociales, chefs d'établissement et enseignants ont suivi une formation commune. Cinq petites journées frôlant parfois le psychodrame, pour acquérir, au travers de présentations parfois houleuses et controversées — partisans de la dépénalisation contre prohibitionnistes, approche purement médicale contre théorie du « tout-psy », abstinence contre substitution, etc. – certaines notions de base à relayer dans les établissements scolaires.

La motivation de Jean Sardat, principal d'un collège de neuf cents élèves à Dol (Jura), – *« le sens des responsabilités, la conviction qu'il est de notre devoir de se former pour être à même de faire face à une demande dans ce domaine »* – résume le sentiment général. Un professeur d'éducation physique de Saint-Etienne (Loire) s'est senti concerné *« en tant que père de famille »* et s'est vite aperçu qu'il n'avait *« que des connaissances parcellaires sur le sujet »*. Elizabeth Bouchet, professeur de psychologie et de sciences médico-sociales dans un lycée de Dijon n'a « *rencontré* » qu'un élève toxicomane en vingt ans de carrière. Elle s'était alors contentée de servir de relais, de tirer la sonnette d'alarme. Elle estime aujourd'hui qu'elle a pu *« passer à côté »* de pratiques déviantes flagrantes, qu'une formation minime – comme celle qu'elle a reçue à Toulouse – *lui aurait permis de détecter à temps.*

La formation dispensée durant cette université d'été a, semble-t-il, répondu à l'attente des participants même si on y a peu fait état de cette « approche globale » préconisée par les intervenants en toxicomanie et, désormais, l'éducation nationale. L'emprise du ministère de l'intérieur sur cette opération n'est sans doute pas étrangère à cette vision très centrée sur les produits, leurs effets, les symptômes, proposée aux participants. Très dense, le programme comprenait des notions de droit, des exemples d'actions conduites par les comités d'environnement sociaux, les inévitables présentations de produits et des visites d'associations – notamment Le Patriarche, très critiqué par les participants, mais aussi un bus d'échange de seringues.

Que faire de tout cela, une fois rentré dans son établissement ? A l'issue de la formation, les stagiaires avaient formulé des propositions d'action, qu'ils s'étaient promis de mettre en œuvre dès la rentrée. Un mois après, la plupart admettent que le passage aux actes reste difficile. *« La toxicomanie, ça bouleverse et ça dérange les profs et les chefs d'établissement, qui s'enferment bien souvent dans une politique de l'autruche »*, déplore Françoise Rozel, médecin scolaire dans cinq collèges et lycées lyonnais de *« milieux sociaux très divers »*. Les chefs d'établissement, soulignent plusieurs participants, préfèrent souvent des thèmes moins « risqués » pour l'image de leur lycée : hygiène bucco-dentaire, tabagisme, alcoolisme ou sida... Autant de questions, qui, pourtant, devraient déboucher sur celle des toxicomanies comprise au sens large. Le manque de temps, enfin, et les programmes scolaires bondés, représentent des difficultés supplémentaires.

« Une approche globale »

Alain Monnot, principal au collège Montaigne de Tours et l'un des rédacteurs du document qui va être diffusé dans les établissements, note qu'il est parfois difficile de convaincre les enseignants du rôle qu'ils peuvent jouer en matière de prévention. *« Il faudrait abattre le clivage entre les « gens qui sont payés pour ça » – assistante sociale, infirmière, médecin, – et les profs. »*

Marc Mené, conseiller d'éducation d'un lycée professionnel de Valence (Drôme), lui aussi stagiaire à Toulouse, exprime de vives critiques sur les *« grands messes »* de prévention, ces réunions qui rassemblent rituellement parents, commissaires de la République, enseignants et élèves. Il préfère s'en tenir *« à l'échelle de la classe »* et tente de mettre en place une action moins spectaculaire avec l'infirmière et le médecin scolaire centrée sur les conduites à risque et les spécificités de l'adolescence.

A Dijon, Elizabeth Bouchet souhaiterait mettre en place un lieu d'écoute pour les jeunes *« en souffrance »*, pour travailler bien en amont de la toxicomanie. Mais elle a renoncé à ce projet, parce que *« la psychologie fait peur, et qu'on manque de moyens »*. Reste à permettre à ces éducateurs de continuer à travailler ensemble et à échanger leurs expériences. Pour cela, il leur faudrait des interlocuteurs au niveau local, notamment académique, ce dont ils manquent cruellement. Après leur stage, ils sont sans doute – un peu – mieux formés, mais toujours aussi isolés.

CHRISTINE GARIN et HERVÉ MORIN

(1) *Adolescents*, de Marie Choquet et Sylvie Ledoux, INSERM, 1994.

Adolescence fragile

Un simple coup d'œil sur les couvertures des deux documents diffusés successivement par l'éducation nationale (en 1988 puis à partir du 15 octobre) suffit à prendre la mesure du chemin parcouru dans la réflexion sur la prévention en milieu scolaire. Sur la couverture du document diffusé en 1988, le mot « drogue » s'affichait en gros caractères tout comme « toxicomanie » et « conduites déviantes ». Dans celui que viennent d'élaborer différents ministères et des personnes de « terrain » issues de divers horizons (éducatif, sociaux et médicaux) et qui doit être rendu public le samedi 15 octobre (1), on parle simplement de « conduites à risque » et le mot drogue a disparu. C'est bien de cela qu'il s'agit pourtant mais, explicite-t-on dès la première page, *« la prévention des toxicomanies n'est pas isolée de celle de l'ensemble des conduites à risque (violence, conduite suicidaire, usage abusif d'alcool, de tabac, de médicaments, anorexie, boulimie...) »*.

Le discours et l'angle d'attaque du problème ont changé. Là où, dans l'ancien document, la description des produits occupaient une pleine page, ils sont désormais relégués dans un encadré discret et leur effets ne sont plus décrits. De la même façon, on ne part plus d'une description du dispositif de prévention et des institutions concernées, mais on met en avant la *« fragilité de l'adolescence »*, l'absentéisme, *« premier signal d'alarme »*, la liaison avec les familles, les phénomènes de rumeur ou encore l'image de l'établissement dans les médias. *« Faire de la prévention primaire sur la drogue*, explique le Dr Fortin, conseiller du recteur de Lille, qui a participé à l'élaboration du document, *c'est d'abord mettre les enfants en situation de succès à l'école, ne pas avoir peur d'eux, leur donner des repères. »*

Certains propos contenus dans le document sont ainsi assez *« décoiffants »*. Parce qu'ils rompent avec le discours classique sur la drogue (axé sur l'information, sur les produits, sur le repérage des signes de la toxicomanie) – *« les approches par l'information sur les drogues et leurs dangers n'ont pas de réels effets sur les comportements des élèves »* prévient-on d'emblée – mais surtout parce qu'ils renvoient l'institution scolaire à ses propres peurs, ses propres dysfonctionnements, sa propre violence interne.

C'est ainsi qu'on peut y lire, par exemple, qu'en cas d'absentéisme injustifié d'un élève il n'est pas inutile de s'interroger *« sur l'accueil que les enseignants lui réservent »* à son retour en classe, ou encore que le téléphone peut être un bon outil pour entrer en contact avec la famille ou l'élève lui-même... Le message est clair : faire de la prévention, *c'est ménager aux nouveaux enseignants un véritable accueil*, éviter de confier les classes les plus difficiles aux moins expérimentés, s'efforcer d'avoir une politique cohérente et explicite des sanctions infligées aux élèves, entretenir des contacts privilégiés avec la *presse locale afin de valoriser* ses points forts. Un discours décapant qu'il ne reste plus qu'à transformer en véritable outil de travail dans les établissements. Sans doute l'étape la plus difficile.

Ch. G

(1) « Repères pour la prévention des conduites à risque dans les établissements scolaires ». Ministère de l'éducation nationale, direction des lycées et collèges.

BIBLIOGRAPHIE

Les entêtés de l'école

Notre collaborateur Jean-Michel Dumay vient de publier un livre consacré à la violence à l'école et aux réponses qui sont apportées dans les établissements sensibles. Nous avons demandé à Bernard Charlot, professeur de sciences de l'éducation à l'université Paris-VIII, d'en rendre compte.

L'ÉCOLE AGRESSÉE
Réponses à la violence
de Jean-Michel Dumay.
Belfond, 258 p., 98F.

On est toujours un peu *inquiet de voir un journaliste* prendre la plume pour parler de la violence à l'école, au risque de provoquer une nouvelle flambée d'amertume chez les enseignants, de « rage » chez les jeunes des banlieues. La lecture du livre de Jean-Michel Dumay, *l'École agressée, réponses à la violence*, rassure très vite : l'auteur a su *« prendre du temps, observer, écouter, réfléchir, analyser »*, et éviter le double écueil du misérabilisme et de l'angélisme.

Le livre est inspiré par une idée qui vaut prise de distance à l'égard de certains stéréotypes : *« Plus que les faits graves dont la presse faisait écho, c'est ce climat de tension, vif et prégnant (au collège surtout), cette agressivité quotidienne et lancinante, ces dérapages verbaux, qui attirèrent très vite mon attention. »*

Un inventaire de solutions

Jean-Michel Dumay établit d'abord le diagnostic. Celui des petites et grandes violences, du *« désengagement scolaire »* aux viols en passant par insultes, bagarres et vols. Mais aussi la violence des parents : *l'un d'entre eux casse d'un coup de poing rageur...* la table de négociations. Sans oublier la violence sourde des lieux décrépits, celle de la sélection scolaire, celle de l'exclusion sociale. Sur les causes, on peut débattre, mais le contexte est clair : *« L'école sous le choc de la violence est avant tout l'école sous le choc de l'exclusion »*, même si le système génère aussi ses *« exclus de l'intérieur »*.

Quels remèdes ? Le livre dresse l'inventaire des solutions testées par ces « passionnés » qui savent que, *« ici, si on ne s'investit pas, on ne tient pas »* : groupes locaux d'appui à la sécurité, comités d'environnement social, permanences téléphoniques pour les chefs d'établissement, formation des enseignants par un module *« enseigner en banlieue »*, multiplication des lieux de concertation et d'écoute (*« l'oreille des petits problèmes et des trop grands silences »*), et tout un *« arsenal pédagogique »* pour écouter, parler, remotiver, apporter une aide personnelle au travail, valoriser les réussites des élèves, mais aussi cadrer, poser les limites. *« On peut comprendre sans pour autant accepter »*, comme le dit très bien une formatrice.

Ce livre n'est pas un rapport de recherche, et ne prétend pas l'être, mais il est honnête, bien documenté, et il bénéficie aussi de la professionnalité du journaliste : documentation, communication, sens de la formule. Un regard à la fois lucide et sympathique nous montre des jeunes durs et attachants, spontanés et sans tabous, des élèves qui, parfois *« sont en cours comme s'ils attendaient le RER »*, blousons sur le dos, sacs sur la table, une génération « clip » qui vit dans l'immédiateté, *« en temps réel »*, zappe volontiers, y compris pendant les cours, mais aussi des élèves qui disent *« on se tape, mais on se comprend »* ou on s'intéresse *« quand c'flot de chiffres et de lettres commence à vouloir dire quelque chose »*.

Les enseignants trouvent souvent barbare un comportement qui, pour les jeunes de la cité, est *« normal »*, sont choqués par la forme du discours au point d'être parfois incapables d'en analyser le fond, mais font face à ces *« adolescents avec des problèmes d'adultes »*, qui sans cesse négocient comme si le « deal » avait investi les cours de récréation et les salles de classe. Ils savent et disent qu'à côté des 10 % les plus terribles existent ceux dont la presse ne parle pas, les 90 % qui apportent des gâteaux. Quant au proviseur, *« Sisyphe de l'éducation nationale »*, il sait que *« c'est fragile, un établissement »*, mais il dit aussi : *« Moi, je connais des élèves difficiles, un environnement difficile, mais je ne connais pas d'établissement difficile. »*

A un pôle, l'exclusion sociale. A l'autre pôle, les pratiques quotidiennes ténues de ces entêtés de l'école, enseignants et élèves, qui peuplent les établissements dits « sensibles ». Entre les deux, beaucoup d'énergie, latente ou explosive, des entrelacs de misères et de réussites petites ou grandes, d'amours et de haines, de savoirs et d'ignorances. Un monde complexe que le livre de Jean-Michel Dumay nous aide à mieux comprendre.

BERNARD CHARLOT

REPÈRES

Baccalauréat de français

La *réforme du baccalauréat* engagée par François Bayrou, dont la première session aura lieu en juin 1995, prévoit de nouvelles modalités pour les épreuves de français. Celles-ci continuent à avoir lieu, de manière anticipée, à l'issue des classes de première, mais les élèves peuvent, désormais, repasser l'épreuve écrite en terminale. Cette épreuve de substitution aura lieu, désormais, pour les élèves de classes terminales *qui le souhaitent au cours du premier trimestre de l'année scolaire*, le mercredi 23 novembre pour la session 1995. Les inscriptions sont prises par les chefs d'établissement à la demande des candidats dans le courant du mois d'octobre. Les candidats libres doivent s'inscrire individuellement dans les rectorats. Attention : la note obtenue se substituera automatiquement à celle obtenue à l'écrit en fin de première. En revanche, pour *les élèves qui choisiront le français à l'oral de rattrapage, c'est la meilleure des deux notes d'oral obtenues* (en fin de première et en fin de terminale) qui sera prise en compte.

Normale-Sup fête son bicentenaire

Créée par la Convention, le 30 octobre 1794, l'École normale supérieure s'offre pour ses deux *cent ans une série de manifestations ouvertes au public*, mariant *journées portes ouvertes et colloques. Une exposition sur l'école* est organisée jusqu'au mois de janvier aux Archives nationales et deux journées portes ouvertes se tiendront, rue d'Ulm, les samedi 15 et dimanche 16 octobre. Une série de colloques est prévue : les 18, 19, *20 et 21 octobre*, à *l'auditorium* de l'Assemblée nationale, *« les grands collèges européens »* ; à l'École normale supérieure, le 26 octobre, *« Qu'est ce qui caractérise la science européenne ? »* (en *association avec la revue Nature*), les 18 et 19 novembre, *« l'Ecole et l'Allemagne »* ; les 20 et 21 janvier, un colloque historique sur « la création de l'ENS et les premiers cours de l'an III ».

▶ **Informations sur messagerie vocale au (1) 36-68-45-05. École normale supérieure : 45, rue d'Ulm 75 230 Paris Cedex 05.**

MUSIQUES

A Lyon et en Bourgogne

Compositeurs en résidence

« Créateurs en résidence ». Le concept est ambigu. Parfois cache-misère qui permet à des institutions culturelles de se parer d'une aura « créatrice », il peut donner lieu à un travail sérieux et fécond, quand cette collaboration s'installe sur une durée et avec une politique précises. C'est le cas pour deux compositeurs, Pascal Dusapin et Michèle Reverdy. Le premier propose la création d'une pièce symphonique, « Extenso », qui sera donnée à Lyon, Paris et Chambéry, par l'Orchestre national de Lyon (ONL), avec lequel il collabore depuis 1993. La seconde vient de marquer le début de son travail en Bourgogne par la création française de son opéra « le Précepteur », d'après Jacob Lenz.

LYON

de notre bureau régional

Il y a trois ans, l'Orchestre national de Lyon étonnait en ouvrant un concours pour un « compositeur en résidence ». Ce type de poste auprès d'un ensemble symphonique est courant aux Etats-Unis, mais il n'existait pas – et n'existe toujours pas – en France. Emmanuel Krivine, directeur musical, n'était pas réputé pour sa passion de la musique contemporaine. « Coup » médiatique, gadget, ou véritable souci d'ouverture ? *« La résidence à Lyon, c'est la plus chic, mais est-ce la plus efficace ? »*, s'interroge Pascal Dusapin, l'actuel titulaire.

Après trois ans d'expérience, le bilan apparaît mitigé, mais globalement positif. La résidence est de deux ans. Elle assure au compositeur un salaire mensuel, lui réclame une présence de huit semaines par an, et la composition de deux pièces symphoniques. Le compositeur en résidence doit aussi s'occuper de la programmation (XXe siècle surtout), des contacts avec les différents partenaires culturels, assurer des animations.

La direction de la musique a accordé à l'ONL une subvention spéciale (200 000 francs par an), qui ne couvre qu'à moitié les frais de la résidence. Dans la réalité, si Michaël Jarrell, le premier « résident », s'est montré très actif sur le terrain, la présence de Pascal Dusapin a été plus épisodique : *« Je n'ai vraiment rencontré l'orchestre qu'une fois »*, reconnaît-il, après un an de fonction. Et sa marque sur les programmes ne sera visible que lors de la saison 1995-1996. Les raisons : Dusapin est un compositeur extrêmement demandé, le système n'est pas toujours suffisamment souple pour répondre rapidement à des projets nouveaux. *« Cette année, je serai plus souvent là »*, affirme les membres de l'orchestre (les temps changent...) réclament d'ailleurs sa présence.

Deux créations orchestrales, la reprise d'un certain nombre de pièces pour solistes ou petites formations sont inscrites au programme de l'ONL. Grâce à une rencontre avec les percussionnistes, Dusapin a pu pour la première fois, inscrire des percussions dans *Extenso*. C'est une première. *« L'intégration d'un compositeur permet une meilleur appropriation de sa musique par les instrumentistes, et, espérons-le, par le public »*, explique Alain Surans, conseiller artistique de l'ONL. Le nouveau compositeur en résidence sera désigné en décembre 1994, ce qui lui permettra d'avoir huit mois devant lui pour préparer son travail.

A l'invitation de l'Atheneum, le centre culturel de l'université de Bourgogne à Dijon, Michèle Reverdy entame une « résidence » qui s'étendra sur toute la saison 1994-1995 et qui s'est ouverte le 6 octobre par la création française du *Précepteur* (*lire notre encadré*). Michèle Reverdy n'oublie pas qu'elle a été pédagogue. Et sa présence en Bourgogne lui permettra de rencontrer aussi bien les jeunes élèves des écoles de musique et des conservatoires que les étudiants en musicologie, les enfants des écoles primaires ou les musiciens professionnels, les professeurs et le public des centres culturels.

La région, les départements, les villes, la direction régionale des affaires culturelles, les théâtres, l'éducation nationale se sont mobilisés pour ce projet. Opéra, messe, œuvres symphoniques ou chorales, conte musical (*le Nom sur le bout de la langue*), musique de chambre, seront donnés dans les villes de la région.

Michèle Reverdy fera travailler sa musique, la présentera, proposera des cycles de conférence, des cours à l'université. Pour la compositrice, toujours partante pour ce type d'expérience (elle l'a menée l'an dernier en Alsace), la résidence apporte *« un enrichissement réciproque »* : *« Ce qui m'importe, c'est de montrer aux jeunes que la musique que je compose n'est pas une rupture avec le passé »*. Mais la résidence est aussi, pour elle, *« un moment privilégié où l'on s'arrête et où on s'observe. L'exigence des jeunes devient alors le ferment d'une réflexion qui va nourrir l'œuvre à venir »*.

PIERRE MOULINIER

▶ Auditorium Ravel, Lyon, les 13 et 14 octobre à 20 h 30, le 15 à 18 h (78-95-95-95). Théâtre des Champs-Elysées, Paris, le 18 à 20 h 30, le 19 à 11 h (pour jeune public) (49-52-50-50). Espace Malraux, Chambéry, le 20 à 20 h 30 (79-85-55-43). Au même programme, *les Nuits d'été*, de Berlioz (sauf le 19), *The Chairman Dances*, d'Adams, *la Mer*, de Debussy. Avec June Anderson, soprano.

▶ *Pour la résidence de Michèle* Reverdy, rens : 80-39-52-20

Un Wozzeck pédagogue

LYON

de notre bureau régional

Créé en Allemagne en 1990, *le Précepteur*, troisième opéra de Michèle Reverdy, n'avait jamais été joué en France. Cette injustice a été réparée les 6 et 7 octobre, grâce à l'Orchestre de Chalon-Bourgogne, à l'Espace des Arts de Chalon, au centre culturel Saônora de Mâcon, tous coproducteurs de cette nouvelle production (1). Car il s'agit bien d'un vrai drame lyrique, avec un sujet narratif, une douzaine de rôles, un orchestre de chambre de vingt musiciens. Le livret, tiré de la pièce de Jacob Lenz par Hans Ulrich Treichel, est découpé en séquences très serrées, ce qui donne du rythme, mais pose au compositeur des problèmes de changements d'atmosphère très rapides. Michèle Reverdy fait preuve dans ce domaine de beaucoup de virtuosité, aidée par la coloration prédominante des bois, qui donnent à l'œuvre de l'alacrité, de la verdeur, un fourmillement dynamique presque permanent. Le traitement des voix et du texte est plus proche de Berg que de Debussy. Là aussi, le compositeur a joué le jeu, s'amusant même à créer un personnage qui vocalise sans paroles ou presque.

La production répond habilement aux contraintes imposées aussi par la brièveté des scènes et les changements perpétuels de lieux. Le ballet, réglé par Olivier Benezech, ne comporte presque pas de temps mort. Les chanteurs, bien dirigés, évoluent dans un décor malheureusement assez laid, mais tiennent fort bien leur rôle, autour de Lionel Peintre, précepteur pitoyable et douloureux, sorte de Wozzek de la pédagogie. Pour cette partition terriblement exigeante, qui demande à chaque instrumentiste des qualités de solistes, l'Orchestre de Chalon-Bourgogne se montre à la hauteur, sous la direction attentive, précise et enthousiaste de Philippe Cambreling.

P. M.

(1) Le Théâtre de Rennes fait aussi partie de ce groupe et *le Précepteur* y sera repris, le 10 janvier 1995.

CINÉMA

A Lyon

Lancement des cérémonies du centenaire

En exécutant sur la scène du Palais des congrès quelques pas de danse en prélude à la projection de *Chantons sous la pluie*, Stanley Donen, son coréalisateur (avec Gene Kelly), a donné le tempo des manifestations qui, tout au long de l'année 1995, marqueront la célébration du « Premier siècle du cinéma » à Lyon. Quelques instants auparavant, ce même soir du 10 octobre, les images filmées à la sortie des usines Lumière avaient rappelé que le cinématographe est né dans la région, le 19 mars 1895.

C'est à quelques pas de là, au Chateau Lumière, qu'a été présenté le calendrier des manifestations. Michel Piccoli, président de l'association Premier siècle de cinéma, rappela à cette occasion combien les frères Lumière avaient su, en leur temps, associer industrie, art et commerce, ces *« trois frères que le cinéma considère souvent comme ennemis »*.

Non sans malice, Bertrand Tavernier rappela qu'au fil des années divers comités avaient été créés pour célébrer le 25e, puis le 50e et enfin le 75e anniversaire du cinéma, sans que le monument qu'il était prévu d'ériger à la mémoire des frères Lumière vit jamais le jour. Le maire de Lyon, Michel Noir, saisit alors la perche tendue par le cinéaste pour annoncer que la décision avait été prise de procéder aux travaux de réfection du hangar historique des frères Lumière et, surtout, de construire sur cet emplacement une salle de cinéma, dont la première pierre sera posée en mars 1995.

Ainsi l'annonce de la partie lyonnaise de la célébration s'est-elle conclue sur la promesse que le cinéma continuerait de vivre tant que les films, ceux d'hier comme ceux de demain, seraient montrés au public le plus large.

PASCAL MÉRIGEAU

L'enquête de l'INSEE portant sur le mois de septembre démontre que le degré de confiance des ménages ne cesse de croître.

■ MARCHÉS. La mauvaise passe que traversent les marchés financiers depuis le début de l'année semble contradictoire avec la meilleure santé des économies occidentales. C'est que les marchés obéissent à une logique propre, différente de celle des autres acteurs économiques. Alors que l'on redoutait un nouvel infléchissement des bourses, celles-ci se sont redressés depuis lundi 10 octobre, prenant à nouveau par suprise les observateurs.

Selon l'enquête de l'INSEE réalisée auprès des ménages au mois de septembre

Les Français reprennent confiance

L'une des grandes incertitudes de la reprise économique en cours est en train de se dissiper. Elle portait sur l'attitude des ménages : y aurait-il chez eux un retour de la confiance susceptible de les inciter à consommer davantage ? La question n'a rien d'anecdotique : la consommation représente *grosso modo* 60 % du produit intérieur brut (PIB), elle est le principal moteur de l'activité économique. Or la sortie de récession que connaît la France depuis quelques mois se caractérise justement par l'atonie de la consommation et le maintien d'un taux d'épargne élevé. Bien que la consommation des ménages ait progressé de 1 % au deuxième trimestre, ainsi que l'investissement, c'est un moteur secondaire, l'exportation, qui a jusqu'ici assuré la vigueur du redémarrage.

Les ménages sont un collectif doté d'une curieuse propriété : ils ressentent très vite les infléchissements de la conjoncture et cela joue sur leur moral. Que l'activité ralentisse, ils seront soudain plus nombreux à peindre en noir l'avenir et même le passé récent ; que la croissance reparte, la tendance s'inverse et, sans que l'on sache comment, l'optimisme se diffuse. Le « solde d'opinions » reste toujours négatif en France, même dans les périodes de haute conjoncture, à la différence d'autres pays d'Europe plus enclins à l'optimisme, mais son évolution est sans ambiguïté. La dernière enquête mensuelle de l'INSEE, portant sur le mois de septembre, confirme ce qui se dessinait depuis le début de l'année, un vif redressement de la confiance des ménages.

La crainte du chômage recule

Le fait nouveau, c'est le changement d'appréciation sur les perspectives de l'emploi. En septembre, pour la première fois depuis la guerre du Golfe, on assiste à une très forte réduction du nombre de Français qui pensent que le chômage va augmenter. La crainte du chômage, qui a si fortement pesé sur le moral des consommateurs, connaît donc un recul spectaculaire ; symétriquement, les prévisions sur le niveau de vie en France se redressent. Les ménages restent certes vigilants et disent vouloir maintenir leur effort d'épargne. Mais les conditions d'une reprise des achats se mettent en place, du moins psychologiquement.

Les conjoncturistes qui présentent ces jours-ci leurs prévisions pour 1994 et 1995 intègrent bien sûr ce facteur confiance, qui se manifeste aussi du côté des chefs d'entreprise. *« Le redressement des courbes est impressionnant »*, observe Martine Aubert, économiste du CCF. Il est vrai que la production manufacturière a augmenté de 6 % entre décembre 1993 et juin 1994, si bien que, pour la première fois depuis des années, une majorité d'entreprises disent vouloir embaucher (selon la dernière enquête de la Banque de France). Le CCF insiste sur la contribution des échanges internationaux à l'activité des pays européens, et en particulier de la France : selon le FMI, le commerce international devrait croître de 6,3 % en volume cette année au lieu de 3,3 % en 1993. La banque estime, dans ces conditions, réaliste la prévision d'un taux de croissance de 2 % en 1994 et de 3,1 % en 1995 contenue dans la loi de finances pour1995.

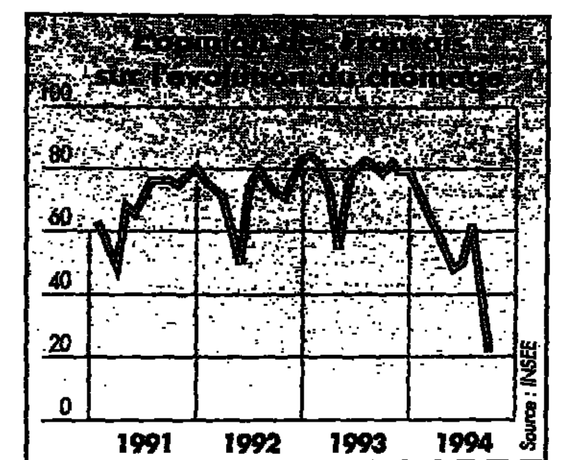
SOPHIE GHERARDI

L'OFCE prévoit une croissance de 3,5 % en 1995

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) compte sur une croissance de 2,2 % en 1994 et de 3,5 % en 1995. Le rebond de 1994 *« doit être d'autant plus revu en hausse que le creux de 1993 avait été accentué »*, écrivent les économistes. Ils s'attendent à un arrêt du déstockage dès le dernier trimestre de cette année et à une augmentation de 2 % de la consommation. En 1995, la demande intérieure serait davantage dopée, d'une part, par un net redressement de l'investissement et du restockage et, de l'autre, par une affirmation plus marquée de la consommation.

Et cela malgré quelques éléments défavorables au revenu disponible des ménages : le ralentissement des prestations sociales, le recul prévisible des revenus de la propriété et l'alourdissement des prélèvements pour équilibrer les comptes sociaux. C'est vraiment la distribution de salaires, due à l'augmentation des emplois, qui assurera une progression du revenu disponible (alors que le pouvoir d'achat moyen serait en progrès de 1 %, la masse salariale totale augmenterait de 2 %). Et l'OFCE fait le pari d'une baisse de plus de deux points du taux d'épargne (qui reviendrait de 14,1 % en 1993 à 11,9 % en 1995).

Les principales incertitudes, pour l'avenir de la croissance, résident désormais dans les déficits budgétaires, qui ont explosé partout durant la récession. En France, l'objectif est de ramener en cinq ans le déficit à 2,5 % du PIB, en partant de près de 5,5 % en 1994. Trop ambitieux ? *« Aux Etats-Unis,* souligne Martine Aubert, du CCF, *le déficit est revenu de 4,5 % à 2,3 % du PIB en trois ans, pratiquement sans douleur. La croissance rend tout plus facile ».*



Solde des réponses à la question "Pensez-vous que dans les mois qui viennent le nombre de chômeurs augmentera, restera stationnaire, diminuera ?"

Les prix à la consommation ont augmenté en France de 0,3 % en septembre

Les prix à la consommation en France ont augmenté de 0,3 % en septembre par rapport à août, mois où ils étaient restés stables comparé à juillet, selon l'indice provisoire publié mercredi 12 octobre par l'INSEE. En septembre 1993, la hausse avait été de 0,4 %. Sur un an (septembre 1993 septembre 1994), les prix ont progressé de 1,6 % contre 1,7 % en août.

Deux secteurs connaissent traditionnellement en septembre des hausses sensibles de prix. D'une part, le textile avec une progression de 1,8 % qui s'explique par la fin des soldes d'été et les collections d'hiver. Mais, au total, les produits manufacturés du secteur privé n'ont augmenté que de 0,5 %. D'autre part, les prix des produits frais ont bondi de 4,6 %, alors que ceux des produits alimentaires en général n'ont progressé que de 0,7 %. La hausse des prix des services du secteur privé a été de 0,3 % et celle des loyers et de l'eau de 0,2 %. En revanche, les tarifs publics hors énergie ont reculé le mois dernier de 0,3 %, tout comme les prix des produits énergétiques. Quant aux services de santé, leurs prix sont restés stables.

Le président de la Bundesbank juge « encore trop élevée » l'inflation allemande

Le président de la Bundesbank Hans Tietmeyer qui s'exprimait à l'issue de son audition par la commission des finances du Sénat français, a indiqué mardi 11 octobre que le taux d'inflation en Allemagne, de 2,9 %, ne lui *« convenait »* pas, car il est *« encore trop élevé »* et *« doit encore baisser »*. Pour y arriver, les corrections en matière de politique fiscale et salariale qui ont déjà commencé, devraient se poursuivre. Il a souligné que les *« pays de l'Europe continentale ont jusqu'à présent accompagné la hausse des taux obligataires américains »* due à des craintes inflationnistes, en raison de l'intégration des marchés de capitaux.

La logique paradoxale des marchés financiers

Même lorsque la reprise se confirme, les investisseurs agissent selon leur propre perception des événements

La cause est entendue. Les sautes d'humeur des marchés, leurs lubies et leurs accès de fièvre semblent échapper en apparence à toute rationalité. Aux yeux de la grande majorité des observateurs et des acteurs de la vie économique, les comportements des places financières sont la plupart du temps imprévisibles et parfois totalement aberrants. Il y a un an à peine, au plus profond de la récession, les marchés financiers baignaient dans l'euphorie. Au cours de ces derniers mois, ils n'ont cessé de perdre du terrain, alors que la reprise se confirmait jour après jour.

Dernière illustration du mystère des marchés : le 7 octobre, sept ans après le krach d'octobre 1987, les analystes les plus pessimistes promettaient un nouveau vendredi noir. *Le chômage risquait de diminuer trop vite aux Etats-Unis !* Une telle nouvelle réjouit tout le monde... *mais pas les marchés*, qui craignent qu'elle n'annonce un retour de l'inflation.

« Myopes par construction »

Finalement, en lieu et place d'un nouveau séisme, les Bourses de Paris, de Londres, de Francfort et de New-York ont regagné entre 2 % et 5 % depuis le début de la semaine. A la surprise générale, la grande peur de l'inflation a soudainement reculé et les taux d'intérêt à long terme ont baissé.

Ces aberrations apparentes s'expliquent par une logique propre qui a peu à voir avec celle des entreprises, des économistes et des gouvernements. Certains voient là une déconnexion entre l'économie réelle et la sphère financière, qui devient insupportable parce qu'à force de déréglementation, de mondialisation et d'endettement croissant des Etats, les marchés sont devenus, de fait, les juges de paix de la pertinence des politiques économiques. Alors même qu'ils fixent eux-mêmes leurs critères d'appréciation, les marchés dictent les niveaux des taux d'intérêt et des taux de change des devises.

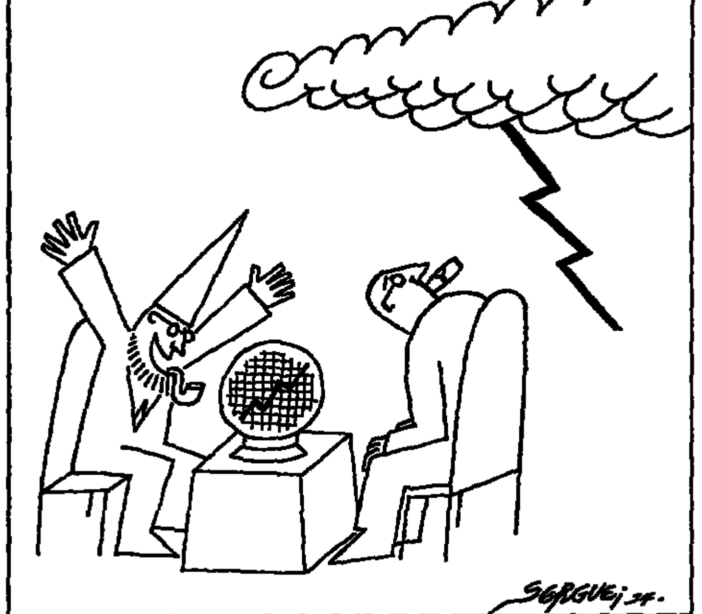
Paradoxalement, l'obsession d'un boursier, c'est avant tout de ne pas prendre de risques. Les fameux investisseurs institutionnels, compagnies d'assurances et autres fonds de pensions, qui font la pluie et le beau temps sur les Bourses et jonglent entre les places financières de la planète, gèrent dans l'urgence un risque qu'ils apprécient plus ou moins bien. Il faut dire que l'équation d'un investissement *via* une obligation, une action ou une devise est complexe. Elle associe un risque économique (la conjoncture), financier (inflation, changes, taux, endettement), politique et social.

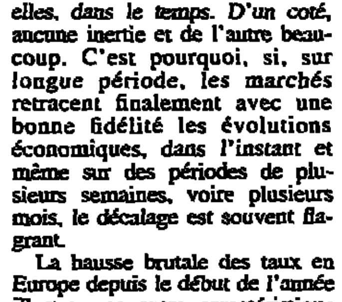
Les faits économiques et politiques sont passés à ce crible particulier. Est-ce que l'évolution économique, financière ou politique apparente peut fragiliser ou renforcer une position ? La réaction est immédiate. Si les chiffres de l'emploi américain, le 7 octobre, avaient indiqué une réduction jugée « trop rapide » du chômage aux Etats-Unis, cela *aurait signifié une* surchauffe de l'économie américaine, un risque d'inflation, c'est-à-*dire de dévalorisation des actifs.* Conséquence : le risque est plus fort, et en contrepartie, l'investisseur demande un taux d'intérêt plus élevé.

Autre exemple : le « risque » français est perçu comme supérieur au risque allemand. Cela se traduit, en dépit d'une inflation bien plus faible en France, par des taux à long terme plus élevés qu'outre-Rhin d'environ 0,5 %. Cette « prime » se justifie, aux yeux des marchés, par une confiance dans la Bundesbank et dans sa volonté de protéger la monnaie allemande. L'analyse est subjective mais l'effet bien réel.

Au-delà du crible « risque », *« les marchés sont myopes par construction »*, explique Arnaud Mares de la banque Indosuez. *« Ils considèrent que les variables du moment reflètent une réalité durable. C'est pour cela qu'ils sont capables de changer si vite d'opinion »*, ajoute-t-il. Les opérateurs doivent s'adapter instantanément ou presque à un environnement qu'ils ne contrôlent pas. Ils exagèrent par nature dans un sens ou dans l'autre. Karl-Otto Pöhl, l'ancien président de la Bundesbank, aimait expliquer que *« les marchés sont peureux comme des lièvres »*.

« Un économiste peut se permettre de se tromper, pas un opérateur qui est engagé financièrement. C'est pourquoi le gérant accorde une importance souvent démesurée aux informations défavorables ou favorables en fonctior du contexte », juge François Chevalier, de la BFCE. Il n'y a d'ailleurs pas plus sensibles aux modes que les places financières. Les indices économiques qu'elles utilisent pour se forger une opinion sur les cours des devises et les niveaux des taux d'intérêt évoluent au fil du temps. Tour à tour, la balance commerciale, l'inflation, l'expansion de la masse monétaire et le chômage sont devenus les critères déterminants de jugement des politiques économiques. Au point qu'il est maintenant d'usage de considérer les dettes des Etats comme autant d'épées de Damoclès suspendues au-dessus des économies des pays industrialisés et de justifier ainsi la remontée brutale des taux obligataires européens depuis le début de l'année.





« Prophétie créatrice »

Contrairement à une opinion répandue, les marchés anticipent peu les évolutions à long terme. *« Les investisseurs ne s'intéressent pas forcément à la situation économique dans six mois, ce qui les préoccupe avant tout, c'est le niveau des taux demain »*, explique Stéphane Corsaletti de la banque NSM. Ils donnent une photographie des espoirs et des craintes immédiates des opérateurs. Ambiguïté majeure : leur vitesse de réaction est instantanée ou presque, mais les conséquences des décisions prises par les gouvernements et les banques centrales et les évolutions économiques s'inscrivent, elles, dans le temps. D'un coté, aucune inertie et de l'autre beaucoup. C'est pourquoi, si, sur longue période, les marchés retracent finalement avec une bonne fidélité les évolutions économiques, dans l'instant et même sur des périodes de plusieurs semaines, voire plusieurs mois, le décalage est souvent flagrant.

La hausse brutale des taux en Europe depuis le début de l'année illustre une autre caractéristique des marchés, celle-ci très récente : la mondialisation. *« Le krach obligataire par à-coups successifs »*, pour reprendre l'expression de Roland Leuschel, le gourou de la banque Bruxelles Lambert, s'est traduit par une hausse violente des taux à long terme dont l'origine se trouve aux Etats-Unis. Mais la maladie s'est répandue en Europe. Les taux des obligations à dix ans, sont passés, depuis le 1er janvier, de 5,60 % à 8,14 % en France, de 5,50 % à 7,55 % en Allemagne et de 6,10 % à 8,86 % au Royaume-Uni. Les marchés américains, victimes de la crainte de l'inflation, ont joué un rôle directeur, même si la conjoncture en Europe ne justifiait pas cette montée du coût de l'argent.

Le contraste atlantique est d'autant plus saisissant que les marchés européens ont fait le chemin inverse il y a à peine un an. Les taux obligataires avaient alors baissé brutalement de 2,5 % en moyenne ! Les explications de cette contagion sont nombreuses. *« A partir du moment où les marchés n'ont pas d'idées claires sur les évolutions des devises, ils ont tendance à exiger des taux équivalents entre les différentes zones géographiques »*, estime M. Mares. *« La mondialisation des marchés se traduit en quelque sorte par un taux d'intérêt mondial, pas forcément adapté aux différentes conjonctures. Les seules exceptions sont le Japon et la Suisse, qui sont des prêteurs nets »*, ajoute-t-il. Le reflux brutal d'Europe des investisseurs américains a précipité cette égalisation.

Les marchés disposent, dernière caractéristique, de la possibilité incroyable de modifier la réalité par le biais de *« prophéties créatrices »*. Si tous les investisseurs ou presque considèrent, en effet, que le dollar va baisser et agissent en conséquence en soldant des positions, le dollar... va effectivement baisser et valider la prévision. Une parabole célèbre prend pour exemple les taches solaires. Si les opérateurs sont persuadés que la présence de taches à la surface du soleil influence les cours à la baisse, un tel événement provoquera des ventes et justifiera la croyance initiale. En conséquence de quoi, Frédéric Lordon, du CNRS, peut écrire dans la revue de l'OFCE : *« Les marchés n'ont jamais tort, mais se trompent. »*

ÉRIC LESER

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

En s'alliant au britannique Vodafone et à l'américain Southwestern Bell

La Générale des eaux muscle le tour de table de la SFR

Une semaine après l'attribution du troisième réseau de téléphone mobile à Bouygues, la SFR, filiale spécialisée de la Générale des eaux, ouvre son tour de table et se dote de deux alliés de taille, le britannique Vodafone et l'opérateur américain régional de téléphone Southwestern Bell. Le premier dispose d'une base de 1,2 million d'abonnés au radiotéléphone au Royaume-Uni. Le second a 2 millions de clients outre-Atlantique et affiche un des taux de croissance les plus rapides parmi les opérateurs de radiotéléphone américains. La SFR récupère ainsi 3 milliards de francs, selon le communiqué diffusé mardi 12 octobre par la Compagnie générale des eaux (CGE). Et surtout, une grande première, elle met pied dans le radiotéléphone américain.

Coincé entre France Télécom et Bouygues, nouvel opérateur, dont on peut penser qu'il va redoubler d'agressivité pour s'imposer, la SFR faisait figure du Petit Poucet de l'histoire. Un Petit Poucet qui peine à faire décoller son réseau GSM pour avoir longtemps eu une gestion très rentière de son investissement. Faute d'avoir déployé suffisamment rapidement son réseau sur le territoire national, la SFR patine à 60 000 abonnés pour son radiotéléphone numérique, contre 270 000 pour France Télécom. Consciente de cette faiblesse, la société a décidé de *consacrer, en 1994, 2,2 milliards* de francs à ses infrastructures, contre 800 millions en 1993, en acceptant de sacrifier la rentabilité de son exercice.

La SFR est aujourd'hui contrôlée à 100 % par le holding COFIRA, notamment détenu à 51,5 % par la Générale des eaux, 19,9 % par le Crédit lyonnais, 7,5 % par TDF (filiale de France Télécom) et 4 % par Vodafone. La société britannique va échanger cette participation contre une présence directe – à hauteur de 10 % – dans le capital de la SFR, qui pourra être doublé, grâce à l'exercice d'une option de souscription.

L'accord conclu entre la Générale des eaux et l'américain Southwestern Bell est plus large encore. Son mécanisme est à double détente. Southwestern Bell va faire son entrée *« dans l'ensemble COFIRA-SFR à hauteur de 10 % »*. Cette participation se fera par l'intermédiaire d'un *holding commun à Southwestern* Bell et à la Générale des eaux, dont la CGE aura le contrôle à hauteur de 78 %. En contrepartie, la Générale des eaux récupère une participation de 10 % « dans les franchises de radiotéléphone, dont Southwestern Bell est l'opérateur dans les régions de Washington et de Baltimore », aux *Etats-Unis*.

Ce partenariat dans le téléphone mobile est doublé d'un accord sur les réseaux câblés concessifs de la *Générale des eaux* (ceux dont la CGE est propriétaire). Southwestern Bell y entre à hauteur de 10 %, avec, là aussi, une option supplémentaire lui permettant de doubler sa participation. L'opérateur américain se voit ainsi offrir un tremplin, en attente d'une déréglementation potentielle qui permettrait aux câblo-opérateurs de vendre des services téléphoniques, comme le réclame la Générale des eaux. La CGE indique par ailleurs qu'elle *« n'exclut pas le moment venu d'élargir cette coopération à d'autres acteurs du radiotéléphone, notamment européens, par voie de réciprocité, tout en conservant la maîtrise de son dispositif général en France »*.

CAROLINE MONNOT

Donnant un satisfecit à la restructuration

La Commission européenne est d'accord pour la recapitalisation de Bull

Estimant que le plan de restructuration actuellement mis en œuvre permettra effectivement un retour à la rentabilité de l'entreprise, en principe en 1995 (après une réduction des pertes de moitié en 1994), la Commission européenne s'apprêtait, mercredi 12 octobre, à donner son aval aux aides versées par les autorités françaises – une recapitalisation de 11,7 milliards de francs au total sur deux ans – pour financer le *redressement* de Bull. Lequel implique, dans son esprit, la privatisation du groupe et la recherche d'un partenaire industriel pour consolider son assise.

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

« Le plan de sauvetage appliqué par Jean-Marie Decarpentries, le nouveau PDG, se traduit déjà par de bons résultats, c'est cela qui a été déterminant », explique un haut fonctionnaire qui a suivi de près le dossier, ajoutant que personne, au sein de la Commission, n'avait contesté le rapport positif, confiant dans l'avenir, rédigé pour son compte par un cabinet de consultants américain, spécialiste du marché de l'informatique.

Recentrage sur des activités rentables

Compte-tenu des dettes accumulées fin 1992, soit 10 milliards de francs, et alors que la situation a continué à se dégrader en 1993, la Commission considère que l'effort consenti par le gouvernement français était nécessaire sans être disproportionné. La Commission prend acte de l'important effort de rationalisation : réduction sensible du nombre de départements (désormais limités à sept, chacun étant géré comme une entité séparée avec ses objectifs propres), ainsi que des dépenses de personnel et de recherche, fermeture de deux sites de production, à Villeneuve-d'Ascq en France et à Saint-Joseph aux Etats-Unis.

Elle note encore que le recentrage de l'entreprise sur des activités rentables se traduira par une *réduction de sa capacité* industrielle ainsi que de ses ventes et, par voie de conséquence, de sa part (de 3,9 % à 3,2 %) dans un marché européen en expansion. En d'autres termes, la restructuration entreprise n'a guère de raison d'affoler la concurrence, d'autant moins que le poids relatif de Bull est modeste : son chiffre d'affaires, en 1993, s'est élevé à 28 milliards de francs, dont les deux tiers en Europe de l'Ouest, à comparer à un chiffre d'affaires total de l'industrie informatique, sur ce même marché d'Europe occidentale, évalué à 600 milliards de francs !

La Commission retient l'engagement du gouvernement français de privatiser Bull. Au final, aucun délai n'est fixé, mais le plus tôt sera le mieux, puisque c'est là une étape préalable à l'entrée d'un partenaire industriel « significatif ». A l'aube de la restructuration, deux départements restaient faibles, avec des marges insuffisantes : les micro-ordinateurs, mais le redressement est en cours grâce au partenariat avec Packard Bell ; les « systèmes ouverts », mais c'est apparemment cette division que l'état-major de Bull a le souci d'appuyer sur un groupe performant. Bull devra régulièrement faire rapport à la Commission sur l'exécution du plan de restructuration et l'Etat s'engage formellement à ne plus verser le moindre sou à sa « danseuse informatique »...

Ph. L.

هكذا من الأصل

SOCIAL

Selon une enquête de l'APEC

L'emploi des cadres devrait se stabiliser chez les Douze en 1995

Sur un effectif de 8 millions de cadres dans les pays de l'Union européenne, 50 000 auraient disparu entre juillet 1993 et juillet 1994, selon l'enquête « Panel Europe 1995 » qu'a réalisée l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), pour la sixième fois. La dégradation se serait poursuivie pour la deuxième année consécutive, les 562 300 « entrées » dans la fonction, soit par recrutement (394 400), soit par promotion interne, ne compensant pas les 610 000 « sorties » pour cause de licenciement, de démission ou de départ.

Mais cette évolution commune s'accompagne de disparités importantes selon les pays. Alors que le volume des recrutements a progressé de 8 % en un an en moyenne européenne, la Grande-Bretagne a beaucoup fait appel à cette méthode pour renouveler ses effectifs (+ 59 % en un an), tandis que l'Allemagne enregistrait une chute (– 22 %). La France, avec 78 000 cadres recrutés, continue de se situer au deuxième rang des pays européens (+ 3 %). Quant aux promotions internes, qui représentent un tiers des accès à la position de cadre, elles diminuent en volume de 17 % en un an (– 34 800), et c'est en Grande-Bretagne et en Allemagne que la baisse est la plus forte.

Par taille, les grandes entreprises européennes ont moins réduit leurs effectifs de cadres que les entreprises de moins de 100 salariés (– 0,9 %, soit 42 800 de moins), alors que les évolutions sont encore plus contrastées selon les secteurs d'activité. L'industrie voit son nombre de cadres reculer de 3 % (– 75 500), le BTP de 3,1 %, mais, en revanche, les transports les font augmenter de 0,7 %, ainsi que les services (+ 2 %, soit 51 300 de plus).

Etablie à partir des déclarations d'intentions des employeurs, l'enquête permet cependant d'espérer une stabilité pour les douze mois à venir. Au total, 14 % des entreprises interrogées envisagent d'augmenter leurs effectifs de cadres, contre 8 % qui se préparent à les diminuer. L'emploi des cadres devrait donc s'équilibrer entre les « entrées » et les « sorties », sachant que, pour l'ensemble des pays européens, de 440 000 à 460 000 recrutements devraient être opérés, en augmentation de 14 % sur la période précédente.

Chef de file des « modernistes »

Alain Obadia quitte le bureau confédéral de la CGT

Alain Obadia, secrétaire de la CGT chargé de la communication et numéro 2 officieux de la centrale, a annoncé, mardi 11 octobre, son départ du bureau confédéral, invoquant des divergences de fond. Chef de file des « modernistes », M. Obadia, quarante-cinq ans, continuera de siéger à la commission exécutive – instance à laquelle il annoncera jeudi son départ du bureau confédéral – jusqu'au prochain congrès, fin 1995. Sa décision équivaut néanmoins à un désengagement de fait.

Affichée lors du 44 congrès de 1992, la volonté de transformation et de modernisation de la principale centrale syndicale française ne s'est, à vrai dire, guère traduite dans les faits. Les discours privilégiant l'établissement de « nouveaux rapports avec les syndiqués » ou la nécessité de ne plus s'enfermer dans une fonction purement protestataire se sont prestement transformés en une nouvelle langue de bois, tout aussi commode que l'ancienne. Certes, le Parti communiste a beaucoup perdu de son influence au sein de la CGT. Mais c'est la crise interne du parti autant que la pression des « modernistes » qui a rendu possible l'éloignement de la place du Colonel-Fabien. Alain Obadia – qui, en janvier, avait été le seul cégétiste à quitter, au nom de l'indépendance syndicale, le conseil national du PCF – a pu constater que certains responsables « modernistes » ont rapidement considéré que la rénovation de la confédération se limitait à l'effacement relatif de l'influence communiste.

Minoritaire au sein des instances exécutives lors de son élection au secrétariat général, Louis Viannet a donc retourné la situation à son avantage. Avec lui, les « conservateurs » ont refusé de livrer bataille au congrès de 1992 et ont adopté la stratégie du caméléon avec un discours faussement ouvert sur l'unité syndicale ou la nécessité « d'être à l'écoute des salariés et des syndiqués ». Du coup, ils se retrouvent aujourd'hui en position dominante mais la CGT n'a pas changé. Elle raisonne toujours sur le modèle de la société française des années 50 et 60 avec une classe ouvrière dominante et homogène.

Alain Obadia aurait sans doute témoigné d'une moindre sévérité s'il avait encore espéré pouvoir succéder à Louis Viannet lors du prochain congrès. Une telle éventualité étant clairement hors de portée, il entend désormais élargir son champ d'action au militantisme « sociétal » dans le cadre des tentatives de reconstruction de la gauche.

JEAN-MICHEL NORMAND

DISTINCTION

Analyse microéconomique et processus de décision

Le prix Nobel d'économie 1994 est décerné conjointement à deux Américains et à un Allemand

Le prix Nobel d'économie 1994 a été attribué conjointement aux professeurs américains John C. Harsanyi (d'origine hongroise) et John F. Nash, et allemand Reinhard Selten pour leur « analyse fondamentale de l'équilibre dans la théorie des jeux non coopératifs », a annoncé, mardi 11 octobre à Stockholm, l'Académie royale des sciences de Suède. Les lauréats recevront les insignes du prix, ainsi que la somme de 7 millions de couronnes suédoises (5 millions de francs environ), lors d'une cérémonie officielle à Stockholm le 10 décembre.

Après l'analyse financière (1990) et l'histoire économique (1993), voilà la théorie des jeux récompensée à son tour par un prix Nobel. Cette distinction intervient l'année même où l'on fête le cinquantième anniversaire de la publication du livre de John Von Neumann et Oskar Morgenstern, *Theory of Games and Economic Behaviour* (« le Monde-l'Economie » du 15 mars 1994). Considéré comme l'acte de naissance de cette théorie, cet hommage indirect aux fondateurs n'est pas exempt toutefois d'épines.

Les travaux des trois lauréats portent en effet sur le domaine particulier des jeux non coopératifs. De quoi s'agit-il ? Lorsque l'on quitte le cas simple du jeu à somme nulle à deux joueurs, concrétisé par les duels, on peut suivre deux directions. L'une étudie les coalitions d'intérêts rendues possibles par l'augmentation du nombre des joueurs, l'autre recherche les points d'équilibre des jeux dont le nombre des joueurs est quelconque, indépendamment de toute hypothèse de coalition.

La première voie fut choisie par Von Neumann et Morgenstern. Elle aboutit à explorer ce qu'on appelle aujourd'hui les jeux coopératifs. La seconde voie fut empruntée par John Nash et suivie par John Harsanyi et Reinhard Selten. Elle est à l'origine des jeux non coopératifs. Cette dernière s'est révélée jusqu'à ce jour plus féconde dans ses apports à l'économie. Elle a transformé l'analyse des relations industrielles et éclairé les problèmes de l'assurance. Elle a surtout permis d'aborder la coopération par un biais inattendu, en offrant un cadre nouveau pour l'étude de la négociation (*bargaining*).

Théorie de la négociation

Entre 1950 et 1953, John Nash, jeune mathématicien qui travaillait à Princeton auprès de Von Neumann, publia quatre articles qui révolutionnèrent la nouvelle discipline. On lui doit la première formulation de la distinction entre jeux coopératifs et jeux non coopératifs. La démonstration de l'existence d'au moins un point d'équilibre dans tout jeu non coopératif est l'esquisse d'une théorie de la négociation, dérivée de l'utilisation par les joueurs des stratégies de menace. Certains économistes, comme l'anglais Ken Bilmore (1), vont jusqu'à penser que l'ensemble de ces contributions constitue un véritable programme de recherche original.

John Harsanyi, d'origine hongroise comme Von Neumann, fut professeur à Berkeley. Il s'attacha très tôt à prolonger et à compléter ce programme de deux manières. Il étendit les résultats obtenus par Nash aux cas plus réalistes des jeux à information incomplète, où les joueurs ne disposent que d'une connaissance partielle des stratégies des autres joueurs. Cette orientation déboucha notamment sur l'analyse des situations d'asymétrie d'information, très fréquentes dans la vie économique. Il poursuivit également la théorie de la négociation de Nash en élaborant l'hypothèse de symétrie selon laquelle chaque joueur peut se projeter dans la position de l'autre. Il proposa également un fondement normatif à cette nouvelle approche des solutions négociées.

Harsanyi rencontra, dans son itinéraire intellectuel, le chercheur allemand Reinhard Selten, qui enseigna d'abord à l'université de Bielefeld avant de devenir professeur à Bonn. Les recherches de Selten portent principalement sur l'approfondissement du concept de rationalité stratégique, associé par Nash à la définition d'un équilibre dans un jeu non coopératif.

La définition de la rationalité retenue par Nash devient insuffisante dès que le jeu comporte plus d'une seule séquence de décision ou plusieurs parties (« jeu répété »). On ne peut plus alors se contenter d'une rationalité définie une fois pour toutes, mais il faut introduire la rationalité au niveau de chaque séquence de décision. Ce travail a conduit Selten à affiner le concept initial d'équilibre de Nash (équilibre dit « parfait »).

Selten manifesta en outre, comme Nash lui-même, un intérêt très précoce pour les jeux expérimentaux. En confrontant ces hypothèses logiques de comportements rationnels aux conduites des agents observés dans des situations expérimentales, il a défriché un domaine intéressant qui enrichit notre connaissance des processus de décision.

Harsanyi et Selten travaillèrent ensemble. Ils entreprirent en commun, en particulier, la recherche de procédures permettant de sélectionner un équilibre lorque les jeux étudiés contiennent plusieurs points d'équilibre, ce qui produit, dans la plupart des cas, des jeux non coopératifs. Il proposa des critères permettant de réduire l'indétermination fâcheuse qui accompagne inévitablement de telles situations.

Grâce à ces trois nouveaux prix Nobel, les jeux non coopératifs sont devenus l'un des domaines les plus actifs de l'analyse microéconomique au cours des vingt dernières années. L'heure est sans doute venue, pour les économistes, de réexaminer les alliances et les coopérations dont l'existence se trouvait postulée par Von Neumann et Morgenstern. Il s'agit en un mot aujourd'hui de reprendre les questions posées par les jeux coopératifs.

CHRISTIAN SCHMIDT
Professeur à l'université Paris-Dauphine

(1) Ken Bilmore, *Essay on the Fundation of Game Sery*, Oxford, Basil Blackwell (1990).

Le partage des fruits de la croissance

IG Metall réclame 6 % d'augmentation de salaires en 1995 en Allemagne

BONN
de notre correspondant

Les salariés de la métallurgie allemande veulent obtenir les dividendes de la reprise. Ils réclameront 6 % d'augmentation de salaires pour 1995, comme l'a fait savoir Klaus Zwickel, président du syndicat IG Metall, mardi 11 octobre à Francfort. Cette exigence se justifie par l'augmentation de la productivité économique qui devrait atteindre 3,5 % en 1995, chiffre auquel le syndicat ajoute la prévision d'inflation de 2,5 %.

« *Une hausse importante des salaires permettrait de soutenir le marché intérieur, de maintenir des emplois et d'en créer de nouveaux* », a déclaré Klaus Zwickel, en ajoutant que les 3,8 millions de salariés du secteur avaient accepté des baisses réelles de leur revenu pendant trois années consécutives. Le syndicat s'oppose, par ailleurs, à la remise en cause de la semaine de 35 heures, qui doit entrer en vigueur à partir du 1er octobre 1995 et que le patronat exige de renégocier.

Le patronat de la métallurgie a réagi calmement à l'annonce des positions du syndicat, même s'il qualifie celles-ci d'« *illusoires* ». « *Il ne faut pas accorder trop d'importance à cette demande salariale* », a déclaré Dieter Kirchner, secrétaire général de l'organisation patronale Gesamtmetall, dans un entretien au quotidien économique *Handelsblatt* paru mercredi 12 octobre. Au printemps dernier, IG Metall avait également commencé par exiger 6 % d'augmentation, pour finir par accepter un gel réel des salaires.

Recherche du compromis

De l'avis général, les négociations salariales de l'an prochain devraient se poursuivre sur la lancée de 1994 : recherche de la flexibilité et du compromis. Au printemps dernier, le syndicat avait accepté que les entreprises réduisent la durée du travail sans forcément offrir de compensation salariale. Cette disposition devrait également s'appliquer, selon le vœu du patronat, à la semaine de 35 heures (cette réduction du temps de travail avait été obtenue à l'issue d'une longue grève il y a dix ans).

L'organisation patronale Gesamtmetall entend tout faire pour continuer à réduire ses coûts de production, ainsi qu'elle l'a annoncé en présentant, lundi 10 octobre à Bonn, ses propres propositions pour la négociation salariale de 1995. Le patronat n'entend pas obligatoirement geler les salaires, mais rendre possible de nouvelles formes d'organisation du travail, plus flexibles, et continuer à réviser à la baisse les avantages annexes au salaire. Patronat comme syndicat reconnaissent que le maintien de l'emploi demeurera, en 1995, prioritaire sur les augmentations de salaires.

LUCAS DELATTRE

Annonçant une amélioration de ses résultats semestriels

British Petroleum poursuit sa réorganisation en Europe

Malgré la dégradation de la *conjoncture pétrolière, BP France* a annoncé, mardi 11 octobre, une amélioration de son résultat semestriel, qui s'est traduit par un retour au bénéfice (384 millions de francs) après une perte de 21 millions sur la même période de 1993. *Mais cette amélioration* est en trompe-l'œil, car elle est due essentiellement à un effet *stock positif* et à des éléments exceptionnels, notamment des cessions d'actions. « La tendance actuelle ne permet pas d'être optimiste », constate la filiale française de British Petroleum en évoquant la baisse des marges de raffinage.

Ce recul des marges constaté dans les autres pays n'empêche *pas le groupe d'améliorer ses* résultats au niveau européen, par suite d'une profonde réorganisation lancée en 1990. Le 5 octobre, à Castellon, près de Valence, en Espagne, dans la plus récente des cinq raffineries que possède BP en Europe, les dirigeants ont exposé, pour la première fois, leur politique en matière de raffinage et de distribution. L'artisan de cette restructuration menée au pas de charge, Rolf Stomberg, un Allemand de cinquante-quatre ans, président de BP Oil Europe, résume d'une phrase sa philosophie : *« Plus de rentabilité à tous les niveaux. »*

Ce mot d'ordre est à l'origine d'une cure d'amaigrissement et d'un recentrage du raffinage-distribution européen, un secteur qui représente 40 % de l'activité de BP sur le Vieux Continent et 10 % de son chiffre d'affaires mondial. Ainsi, depuis 1990, les effectifs ont été réduits d'un tiers pour revenir à 13 000 personnes répartis dans quatorze pays, et les équipes de direction ont fondu de moitié, tombant à 260 cadres dirigeants. Les frais de fonctionnement ont été diminués chaque année de 300 millions de dollars.

« Un marché, une équipe, une organisation unique », tel est le fondement de la réorganisation. *« Nous faisons comme McDonald's, qui vend les mêmes hamburgers dans le monde entier »*, affirme Rolf Stomberg, qui a appliqué cette notion à l'essence. *« Nous partons du principe que l'automobiliste, qu'il soit turc, anglais ou néerlandais, a les mêmes besoins. »* D'où la décision de bâtir un réseau de stations identiques dans tous les pays vendant les mêmes produits. Cette standardisation s'est accompagnée d'une concentration des centres de décision sur un seul site. Bruxelles, devenu siège européen des activités de raffinage-distribution. Parallèlement, le groupe modifie son système informatique, qui était trois fois plus cher que celui utilisé aux Etats-Unis. Le nouveau système, dont le coût est de 1,5 milliard de dollars, couvrira l'ensemble de l'Europe d'ici à 1996.

Au niveau du réseau, BP a supprimé 1 800 stations-service depuis 1990, pour n'en garder que 6 000, tout en étendant son activité vers l'est et en Espagne. Avec une part de marché de 6,6 %, le britannique se classe au troisième rang européen, derrière Shell (12,3 %) et Exxon (9,6 %). Mais le groupe détient la palme du débit moyen par station (2,6 millions de litres pour l'année 1993). La politique de désinvestissement devrait encore se poursuivre mais à un rythme moins soutenu, tant dans le réseau qu'au niveau des directions. Ainsi en France, le siège de Cergy-Saint-Christophe, récemment construit en région parisienne, pourrait être vendu, entraînant un déménagement vers Rueil-Malmaison.

DOMINIQUE GALLOIS

Pour financer le rachat de la pharmacie de Sterling

Sanofi vend pour 4,4 milliards de francs deux activités bio-industries à l'allemand VIAG

Après plusieurs mois de discussions et une quarantaine de propositions, Sanofi a annoncé, mardi 11 octobre, la cession pour 4,4 milliards de francs de deux activités bio-industries à SKW, une filiale du groupe allemand VIAG : SBI, *spécialisée dans les* arômes et les gélatines, et le Ve Quartier travaillant sur les corps gras d'origine animal.

Jean-François Dehecq, président de Sanofi, avait prévenu le personnel dès juin lors du rachat de Sterling Winthrop qui propulse le groupe au vingtième rang mondial des laboratoires pharmaceutiques. Ce changement de taille *dans le secteur de la santé ne per*met plus à Sanofi de développer simultanément ses trois métiers que sont la santé, la beauté et les bio-industries. La décision était prise alors de se séparer de ce dernier pôle d'activité, espérant ainsi par le produit de sa vente financer l'acquisition américaine, estimée à 6,5 milliards de francs. Filiale d'Elf Aquitaine, Sanofi est tenue d'assurer seule cet achat, sa maison mère ayant décidé de ne pas y participer pour ne pas alourdir son endettement.

Cet ensemble bio-industries employant 5 600 personnes dans le monde et réalisant 5 milliards de francs de chiffre d'affaires, est l'un des principaux fournisseurs mondiaux d'ingrédients et de services pour l'industrie agroalimentaire. Il rejoint un groupe qui entend ainsi prendre pied dans un domaine où il était jusqu'à présent absent. *« Malgré l'impact émotionnel que revêt cette cession, ce désinvestissement est réalisé dans des conditions excellentes »*, a précisé Jean-François Dehecq, car aucune fermeture de sites n'est prévue. *« Comme il ne s'agit pas d'une opération de synergie, mais d'un groupe qui veut se développer dans un nouveau secteur, personne ne sera mis sur le bord du chemin. D'ailleurs les équipes de direction sont confirmées et le fondateur Raymond Ortal en restera le président. »*

Le groupe industriel VIAG emploie 100 000 personnes, réalise un chiffre d'affaires de 40 milliards de deutschemarks (136 milliards de francs) et a des activités allant du négoce industriel à l'énergie en passant par l'emballage et l'aluminium. Sa filiale SKW Trostberg réalise un chiffre d'affaires de 1,6 milliard de DM dans la chimie fine et les produits chimiques pour le bâtiment. Enfin, pour financer totalement le rachat de Sterling, le groupe doit encore trouver 2 milliards de francs. Deux branches d'activités dans les bio-industries sont encore à céder : les semences et la santé animale.

D. G.

La firme récemment privatisée victime des marchés

Les bénéfices de l'UAP ont reculé de 22 % au premier semestre

Mauvaise surprise pour l'UAP : la dernière grande entreprise privatisée n'atteindra pas son objectif de croissance de 30 % de son résultat en 1994. Sur les six premiers mois de l'année, le bénéfice de l'UAP est en baisse de 23 % par rapport à la période équivalente de 1993, à 853 millions de francs contre 1,09 milliard. Sur l'ensemble de 1994, la progression du résultat sera inférieure aux prévisions, a déjà prévenu Jacques Friedmann, président de la compagnie. En 1993, le résultat s'était élevé à 1,4 milliard de francs. L'UAP ne pourra réaliser ses objectifs en raison de la dégradation constatée sur les marchés financiers et immobiliers. Elle *s'est traduite par une réduction* des produits financiers et par la nécessité de procéder en France à des provisions supplémentaires sur les engagements immobiliers.

La contribution aux résultats des filiales UAP-Vie et UAP-Incendie-accidents est en recul, revenant de 648 millions de francs sur le premier semestre 1993 à *461 millions sur le premier* semestre 1994. La Banque Worms, encore déficitaire, pèse à hauteur de 438 millions sur les comptes de l'UAP. En revanche, la direction se félicite de l'évolution favorable des résultats techniques de l'assurance (avant réalisation de plus-values et produits financiers), qui atteignent 1,65 milliard de francs *contre 1,46 milliard sur la période* équivalente de l'an dernier. Dernier motif de satisfaction : l'activité assurance à l'étranger a connu depuis janvier une nette amélioration, passant de 819 millions à 1,192 milliard.

Malgré des restrictions le week-end

La commission intergouvernementale autorise l'exploitation du TGV Transmanche

La commission intergouvernementale (CIG) franco-britannique, en charge notamment de la sécurité du tunnel sous la Manche, a donné son feu vert, vendredi 7 octobre, à l'exploitation commerciale du TGV Eurostar (transportant des passagers sans voiture), a annoncé, mardi 11 octobre, Bernard Bosson, ministre des transports. Cette autorisation inclut toutefois des restrictions provisoires liées à la réalisation d'essais de démonstration et d'évacuation *dans le tunnel* qui pourraient durer plusieurs mois. Ainsi, les TGV ne pourront circuler durant 36 heures par semaine, le samedi de 8 heures du matin au dimanche à 16 heures.

Concrètement, les trois réseaux exploitants les TGV Eurostar (la SNCF, European Passenger service, une filiale de British Rail, et *la SNCB pour les Belges)* devraient débuter leurs services commerciaux à partir de la mi-novembre. Les tarifs que la SNCF n'a pas encore fait connaître seraient proches de ceux pratiqués par les compagnies aériennes, les *principaux concurrents des Euros*tar. Mercredi matin, ni Eurotunnel ni la SNCF n'avaient encore reçu la notification des gouvernements. Dans un premier temps, les chemins de fer envisagent d'assurer deux allers-retours par jour au *départ de Paris, de Londres et de* Bruxelles. A terme, la SNCF prévoit en moyenne un départ par heure de Paris. Actuellement, les navettes de tourisme d'Eurotunnel transportant les voitures particulières n'ont toujours pas l'autorisation de circuler. On s'attend à une décision d'ici àla fin novembre. En revanche, les *navettes destinées aux poids* lourds circulent depuis la fin juillet sans réservation.

M. L.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

MANAGEMENT

ACCOR : réorganisation de l'état-major. – Les co-PDG du groupe de tourisme et de services Accor, Paul Dubrule et Gérard Pélisson, qui avaient exprimé récemment leur intention de passer la main *« dans quatre ou cinq ans »*, ont annoncé, mardi 11 octobre, une réorganisation de leur état-major, marquée notamment par le regroupement de toutes les enseignes hôtelières sous l'autorité d'une même personne. Cette nouvelle organisation *« traduit la volonté des co-présidents de concentrer dans les mains d'une équipe resserrée les responsabilités et les grandes fonctions du groupe »*. La nouvelle organisation s'appuie sur quatre vice-présidents exécutifs, ayant des responsabilités opérationnelles.

BOURSE

LAGARDÈRE GROUPE dépose une plainte à la COB. – Le groupe Lagardère a annoncé, mercredi 12 octobre, qu'il a déposé une plainte à la Commission des Opéra*tions de Bourse (COB) au sujet de* la diffusion de fausse information et de manipulation de cours. A la fin de la séance, mardi 11 octobre, le titre Lagardère groupe a chuté de façon importante, indique le communiqué de Lagardère Groupe. Le titre avait perdu 2,7 % à 124 francs.

CONCURRENCE

AIR INTER lance de nouvelles liaisons vers le Maghreb au départ de la province. – Se préparant à l'arrivée de la concurrence, Air Inter a annoncé, mardi 11 octobre, la création de fréquences supplé*mentaires sur son réseau intérieur* (Orly-Marseille, Orly-Toulouse, Strasbourg-Bordeaux, Strasbourg-Marseille...) et une augmentation de ses liaisons internationales, qui passent de dix à vingt-trois. Air Inter, se substituant à Air France, va ouvrir des lignes sur le Maghreb au départ de la province (Bordeaux, Toulouse et Marseille) vers le Maroc, la Tunisie et l'Algérie, et va aussi desservir Madrid au départ d'Orly. La compagnie nationale offrira de nouvelles prestations pour fidéliser sa clientèle. Une nouvelle carte d'abonnement régionale va être lancée à partir du 1er novembre au départ de Bordeaux, Marseille, Nice et Toulouse. Elle offrira 30 % de réduction sur tous les vols directs assurés par Air Inter au départ de ces villes en direction *de la France* métropolitaine.

PARIS, 11 octobre, ▲ Redressement

Après des mouvements contradictoires pendant une grande partie de la journée, la Bourse de Paris a terminé *la séance de mardi 11 octobre sur* une note très ferme dans le sillage, notamment, des marchés boursiers allemand et américain. En hausse de *0,56 % à l'ouverture, l'indice* CAC 40 a par la suite fait plusieurs incursions dans le rouge avant de terminer sur un gain de 1,09 % à 1 919,02 points. Ces *mouvements sont intervenus* dans un marché un peu plus actif que les jours précédents, le volume des échanges atteignant 3,3 milliards de francs environ.

Le MATIF a également été irrégulier avant d'afficher à la clôture un gain de 0,18 % à 11,04. Le Bund allemand était *en hausse de 0,49 % en fin de journée.* La Bourse française, qui avait du mal à confirmer la reprise enregistrée la veille (+ 2,26 %), a fini par suivre *l'exemple donné par Francfort* et ensuite par Wall Street. La Bourse allemande, après avoir perdu 6,5 % au cours des deux semaines précédentes, a amorcé lundi une reprise spectaculaire (+ 3,3 %) à la suite notamment de sondages d'opinion donnant la coalition du chancelier Hel*mut Kohl gagnante* aux élections de dimanche prochain. Mardi, le mouvement s'est poursuivi, l'indice Dax gagnant 2,3 %.

De son côté, Wall Street, qui lundi avait fonctionné au ralenti en raison du Colombus Day, continuait à progresser, notamment à la suite de la publication de résultats trimestriels de plusieurs entreprises. Les résultats de Chrysler ont augmenté de 53 % cet été. A Paris, les milieux financiers apprécient cet environnement économique et financier mais restent néanmoins très prudents sur les perspectives du marché français.

NEW-YORK, 11 octobre ▲ Vive avance

Wall Street a fortement progressé mardi 11 octobre, bénéficiant d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt à long terme et de la publication de bons résultats trimestriels de sociétés. *L'indice Dow Jones des valeurs* vedettes a clôturé à 3 876,83 points, en hausse de 55,51 points, soit un gain de 1,47 %. Les coupe-circuit se sont *déclenchés lorsque les gains ont* atteint plus de 50 points, ce qui a freiné le mouvement de hausse. L'activité a été très soutenue avec quelque 357 millions de titres échangés. Le nombre de valeurs en hausse a dépassé celui des actions en baisse dans un rapport de cinq contre deux : 1 540 contre 662 alors que 653 titres restaient inchangés.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans a reculé à 7,86 % contre 7,90 % vendredi. Il était tombé jusqu'à 7,84 % en séance.

Les taux à long terme avaient commencé à reculer vendredi après la publication d'un nombre moins élevé que prévu de créations d'emplois en septembre. Ils ont continué leur déclin mardi car les opérateurs tablent sur, *des chiffres modérés d'inflation* qui seront publiés à partir de jeudi.

VALEURS	Cours du 10 oct.	Cours du 11 oct.
Alcoa	83 1/4	83 3/8
Allied Signal Inc.	33 3/4	34 3/4
American Express	30 3/8	30 1/2
ATT	52 5/8	53 3/4
Bethlehem Steel	20 1/8	20 3/8
Boeing	43 3/4	44 3/8
Caterpillar Inc.	53 1/4	55 5/8
Chevron	42	42 7/8
Coca-Cola	49	50 3/8
Disney Corp.	38 7/8	39 5/8
Du Pont de Nemours	57 3/4	58 3/8
Eastman Kodak	51 1/4	51 3/4
Exxon	58 5/8	59
General Electric	46 7/8	48 3/8
General Motors	45 1/2	46 7/8
Goodyear Tire	34 1/8	34 7/8
IBM	71 3/8	71 1/2
International Paper	77 3/8	77 1/2
Morgan (J.P.)	60 3/8	61
McDonnell Douglas	118 5/8	119 7/8
Merck and Co.	36	36 3/8
Minnesota Mining	53 3/4	54 1/2
Philip Morris	60	61 1/8
Procter & Gamble	59 7/8	62 3/8
Sears Roeb. and Co.	47 1/8	47 1/4
Texaco	61 1/2	62 1/8
Union Carbide	32 1/2	32 3/8
United Tech.	62 1/8	62 3/4
Westinghouse El.	12 1/2	12 3/4
Woolworth	17	17

LONDRES, 11 octobre ▲ Nette progression

Les valeurs ont fortement progressé, mardi 11 octobre, au Stock Exchange après l'ouverture de Wall Street, en réaction à la baisse des taux d'intérêt à long terme sur le marché obligataire américain. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 40,7 points, à 3 073 points, soit une avance de 1,3%. Il avait à peine varié pendant la première moitié de la journée, dans l'attente de la publication, mercredi, des chiffres britanniques du chômage et de l'inflation. Quelque 655,3 millions de titres ont été échangés contre 483,1 millions la veille.

VALEURS	Cours du 10 oct.	Cours du 11 oct.
Allied Lyons	5,68	5,75
BP	4,19	4,20
BTR	3,13	3,14
Cadbury	4,48	4,46
Glaxo	5,72	5,85
GUS	5,82	5,59
ICI	8,83	8,44
Reuters	4,50	4,56
RTZ	8,79	8,88
Shell	7,09	7,19
Unilever	11,09	11,21

TOKYO, 12 octobre ▲ Au-dessus des 20 000 points

La Bourse de Tokyo a terminé en vive hausse mercredi 12 octobre, l'indice Nikkei gagnant 268,26 points, soit 1,4 %, pour terminer la séance à 20 089,72 points. Le volume de transactions a été estimé à 287 millions de titres, contre 199 millions mardi.

Cette vive progression est en partie due à la bonne tenue de Wall Street la veille. Selon un opérateur d'Ichiyoshi Securities, l'indice Nikkei pourrait progresser à 20 200 ou 20 300 points cette semaine, mais il n'y aura pas de véritable revirement de tendance s'il ne franchit pas les 20 500 points, dans des volumes plus étoffés.

VALEURS	Cours du 11 oct.	Cours du 12 oct.
Bridgestone	1 500	1 520
Canon	1 800	1 800
Fuji Bank	2 200	2 230
Honda Motors	1 780	1 780
Matsushita Electric	1 680	1 700
Mitsubishi Heavy	785	791
Sony Corp.	6 000	6 000
Toyota Motors	2 060	2 070

CHANGES

Dollar : 5,2775 ▼

Le dollar se repliait mercredi matin à l'ouverture du marché des changes parisien, à 5,2775 contre *5,2840 francs mardi* en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France). De son côté, le deutschemark était ferme à 3,4208 francs contre 3,4194 francs mardi soir (cours BdF).

FRANCFORT	11 oct.	12 oct.
Dollar (en DM)	1,5470	1,5427

TOKYO	11 oct.	12 oct.
Dollar (en yens)	100,60	100,15

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (12 oct.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (11 oct.) .... 4 11/16 %

BOURSES

PARIS

	10 oct.	11 oct.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 898,32	1 919,02
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 305,69	1 318,27
Indice SBF 250	1 267,51	1 278,50

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	10 oct.	11 oct.
Industrielles	3 821,23	3 876,83

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	10 oct.	11 oct.
100 valeurs	3 032,30	3 073
30 valeurs	2 335,60	2 357,50

FRANCFORT

	10 oct.	11 oct.
Dax	2 024,79	2 071,06

TOKYO

	11 oct.	12 oct.
Nikkei Dow Jones	19 821,46	20 089,72
Indice général	1 583,84	1 600,60

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,2775	5,2800	5,2775	5,2812
Yen (100)	5,2796	5,2848	5,3240	5,3308
Ecu	6,5056	6,5314	6,5184	6,5261
Deutschemark	3,4202	3,4226	3,4239	3,4273
Franc suisse	4,1015	4,1068	4,1168	4,1238
Lire italienne (1000)	3,3630	3,3669	3,3350	3,3405
Livre sterling	8,3416	8,3509	8,3365	8,3484
Peseta (100)	4,1214	4,1250	4,0961	4,1010

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5	5 1/8	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 5/16	2 7/16	2 7/16	2 9/16
Ecu	5 9/16	5 11/16	5 15/16	6 1/16	6 1/8	6 1/4
Deutschemark	4 13/16	4 15/16	5 1/16	5 3/16	5 1/4	5 3/8
Franc suisse	3 11/16	3 13/16	4	4 1/8	4 3/16	4 5/16
Lire italienne (1000)	8 3/16	8 7/16	8 5/8	8 7/8	9 3/16	9 7/16
Livre sterling	5 3/8	5 1/2	5 3/4	5 7/8	6 1/4	6 3/8
Peseta (100)	7 3/8	7 5/8	7 3/4	8	8 3/16	8 7/16
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 13/16	5 15/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 12 OCTOBRE

Liquidation : 21 octobre
Taux de report : 5,13

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : -0,77 % (1904,22)

Règlement mensuel

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
01/06/94	EDF-GDF 3%	6190	6190	—
30/07/94	B.N.P. (T.P)	1038	1032	-0,58
22/10/93	Cr.Lyonnais(T.P.)	1045	1044	-0,10
24/10/93	Renault (T.P.)	2029	2001	-1,38
01/10/94	Rhone Poulenc(T.P)	2169	2103	-3,04
15/07/94	Saint Gobain(T.P.)	1150	1160	+0,87
01/09/94	Thomson S.A (T.P)	1083	—	—
12/07/94	Accor 1	615	600	-2,44
01/07/94	Air Liquide 1	733	724	-1,23
29/07/94	Alcatel Alsthom 1	475,80	473	-0,59
10/08/94	Alcatel Cable 1	597	596	-0,17
28/08/94	Alspi 1	337	334,10	-0,86
12/07/94	AGF-Ass.Gen.France	219,30	215,10	-1,92
27/07/94	Axa 1	248,70	246,30	-0,97
12/07/94	Bail Invest. 1	865	861	-0,46
30/03/94	Bancaire (Cie) 1	511	514	+0,59
15/06/90	Bque Colbert C2#	101,50	102	+0,49
14/06/94	Bazar Hot. Ville 2	635	—	—
15/09/94	Berger (M) 2	1080	1080	—
21/12/93	Bertrand Faure 2	500	500	—
18/07/94	BIC 1	840	853	+1,56
01/07/92	BIS 1	300,80	299,50	-0,43
08/08/94	B.N.P. 1	256,20	255	-0,47
15/07/92	Bollore Techno.1	382,60	387,50	+1,28
17/05/94	Bongrain 1	2838	2833	-0,18
04/07/94	Bon Marche (Au) 1	792	—	—
29/07/94	Bouygues 1	562	563	+0,18
18/08/94	Canal + 1	840	821	-2,26
10/07/92	Cap Gemini Sogeti1	183,40	182,60	-0,44
15/06/94	Carnaudmetalbox 1	184,30	181,60	-1,47
26/04/94	Carrefour 1	2138	2131	-0,33
10/06/94	Casino Guichard 1	168	166	-1,19
10/06/94	Casino Guich.ADP 1	125,60	126,50	+0,72
20/09/94	Castorama Dl (Li)1	721	719	-0,28
05/07/94	Caumartin Part(M)2	409	—	—
27/09/94	C.C.F. 1	218,40	215,60	-1,28
30/09/91	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	52,60	51,50	-2,07
26/05/94	Cegid (Ly) 1	480	458	-4,65
—	Centrest SDR (Ny)2	14,90	—	—
01/08/94	CEP Communication1	481,50	490	+1,77
01/07/90	Cerus Europ.Reun 1	103	103,50	+0,49
30/03/94	Cetelem 1	1027	1035	+0,78
15/08/94	CGIP 1	1122	1109	-1,16
27/06/94	Chargeurs 1	1329	1320	-0,68
30/06/94	Christian Dior 1	433,90	432	-0,44
30/06/94	Ciments Fr.Priv.B1	285	285	—
19/07/94	Clarins 1	510	503	-1,37
05/07/93	Club Mediterranee1	448	444,70	-0,74
29/06/94	Colas 1	970	967	-0,31
21/09/93	CGP (Papiers)(Ly)2	609	—	—
15/07/92	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
14/06/94	Comptoir Moder. 1	1340	1345	+0,37
01/07/94	CPR Paris.Reesc. 1	320	326,80	+2,13
17/06/94	Cred.Fon.France 1	813	811	-0,25
15/06/94	Credit Local Fce 1	390	388	-0,51
01/07/93	Credit Lyonn.CIP 1	424	425	+0,24
01/08/94	Credit National 1	407	402	-1,23
29/07/94	CSEE 1	533	542	+1,69
28/12/93	Damart 1	6000	5900	-1,67
13/06/94	Danone (ex BSN) 1	722	716	-0,83

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
20/08/94	Dassault-Aviation1	411	422	+2,68
06/05/92	Dassault Electro 1	343	350	+2,04
17/06/94	De Dietrich 1	2549	2500	-1,92
06/06/94	Degremont 1	476,10	480	+0,82
—	Dev.R.N-P.Cal(Li)2	62,50	63	+0,80
—	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	70	75	+7,14
20/09/94	DMC (Dollfus Mi)1	350	350	—
26/05/94	Docks France 1	709	716	+0,99
18/07/92	Dynaction 1	177	167,20	-5,54
04/07/94	Eaux (Gle Des) 1	498,30	507	+1,75
06/09/94	E.B.F 1	850	844	-0,71
01/07/94	Ecco 1	654	651	-0,46
30/06/94	Eiffage 1	918	921	+0,33
09/09/94	Elf Aquitaine 1	388,20	385,20	-0,77
12/07/94	Eridania Beghin 1	737	739	+0,27
04/07/94	Essilor Intl 1	735	735	—
04/07/94	Essilor Intl ADP 1	523	526	+0,57
28/06/94	Esso 1	738	745	+0,95
09/12/93	Euralrance 1	1800	1804	+0,22
23/02/93	Euro Disney 1	7,50	7,40	-1,33
02/09/94	Euro RSCG W.W 1	600	602	+0,33
06/04/94	Europe 1- 1	1699	1686	-0,77
—	Eurotunnel 1	21,50	21,65	+0,70
22/08/94	Filipacchi Medias1	978	978	—
27/06/94	Finextel 1	106,20	106,20	—
08/07/94	Fives-Lille 1	548	554	+1,09
29/07/94	Fromageries Bel 1	5220	5200	-0,38
05/07/94	Galeries Lafayet.1	2330	2300	-1,29
05/07/94	GAN 1	256,50	267,50	+4,29
13/06/94	Gascogne (B) 1	510	510	—
29/07/94	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1880	1880	—
12/07/93	Geophysique 1	359,70	358,20	-0,42
29/07/94	G.F.C. 1	392	392	—
14/02/94	Groupe Andre S.A.1	557	557	—
28/06/94	Groupe De La Cite1	820	806	-1,71
10/08/94	GTM-Entrepose 1	443,30	437,20	-1,38
05/09/94	Guilbert 1	442,50	433	-2,15
01/07/94	Guyenne Gascogne 1	1430	1428	-0,14
01/09/94	Havas 1	437,90	423	-3,40
30/09/94	I.D.I.A 1	182	182	—
29/07/94	Imetal 1	550	557	+1,27
14/06/94	Immobl.France 2	448	445	-0,67
09/09/92	Immob.Phenix 1	51,30	51,50	+0,39
02/08/94	Ingenico 1	92,70	94,10	+1,51
30/06/94	Interbail 1	370	368,90	-0,30
29/09/92	Intertechnique 1	625	615	-1,60
10/06/94	Jean Lefebvre 1	375	389	+3,73
31/03/94	Klepierre 1	525	526	+0,19
06/07/94	Labinal 1	724	719	-0,69
12/08/94	Lafarge Coppee 1	402	402,80	+0,20
07/07/94	Lagardere (MMB) 1	124	123,80	-0,16
02/06/94	Lapeyre C1	290	284	-2,07
08/07/94	Lebon 2	290	281,50	-2,93
15/09/94	Legrand 1	6830	6770	-0,88
15/09/94	Legrand ADP 1	4560	4560	—
18/09/92	Legris Indust. 1	331	331	—
04/07/94	Locindus 1	851	851	—

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
27/06/94	LVMH Moet Vuitton1	865	858	-0,81
22/07/94	Lyonnaise Eaux 1	496	498,70	+0,54
30/11/93	Marine Wendel 1	358	358	—
06/07/94	Matra-Hachette 1	105	106	+0,95
04/07/90	Metaleurop 1	83,60	82,20	-1,67
29/06/90	Metrologie a sch.1	1,40	1,40	—
—	Metrologie Inter.1	12,40	11,50	-7,26
07/07/93	Michelin 1	224,80	224,40	-0,18
14/09/92	Moulinex 1	119,50	119	-0,42
08/08/94	Navigation Mixte 1	918	928	+0,11
09/07/94	Nord-Est 1	124	124	—
—	Nordon (Ny) 2	436,20	—	—
12/04/94	NRJ # 1	619	619	—
—	Olipar 1	16,20	15,60	-3,70
28/09/94	Oreal 1	1124	1113	-0,98
06/06/94	Paribas 1	338,80	339,30	+0,15
09/07/94	Pechiney CIP 1	378,10	376	-0,56
01/07/94	Pechiney Intl 1	150,50	151,80	+0,86
26/05/94	Pernod-Ricard 1	304,60	303	-0,53
05/07/93	Peugeot 1	791	786	-0,63
20/05/94	Pinault-Prin.Red.1	935	954	+2,03
27/06/94	Plastic-Omn.(Ly) 1	629	629	—
01/07/94	Poliet	400	403	+0,75
18/06/94	Primagaz 1	890	888	-0,22
10/06/94	Promodes 1	1019	1006	-1,28
28/07/94	Publicis 1	430	443	+3,02
09/09/94	Radiotechnique 1	527	510	-3,23
01/10/94	Remy Cointreau 1	217,50	216	-0,69
04/07/94	Rexel 1	698	691	-1
01/07/94	Rhone Poulenc A 1	125	124,10	-0,72
25/08/92	Rochette (La) 1	55,40	56	+1,08
16/05/94	Roussel Uclaf 1	575	573	-0,35
09/07/94	Rue Imperiale(Ly)1	3600	3610	+0,28
27/09/94	Sade (Ny) 1	162	163	+0,62
08/07/94	Sagem 1	2534	2490	-1,74
29/07/94	Saint-Gobain 1	650	644	-0,92
29/06/94	Saint-Louis 1	1492	1496	+0,27
30/09/94	Salomon (Ly) 1	2165	2189	+1,11
30/09/94	Salvepar (Ny) 2	435	—	—
27/07/94	Sanofi 1	241,20	244,10	+1,20
08/07/94	Sat 2	2310	—	—
08/06/94	Saupiquet (Ns) 1	1161	1160	-0,09
13/07/94	Schneider 1	382	381	-0,26
—	SCOA act.regroup.	108	109	+0,93
22/07/94	SCOR S.A 1	117	114	-2,56
09/06/94	S.E.B.1	529	534	+0,95
11/07/94	Sefimeg 1	387,50	388,40	+0,13
12/07/94	Selectibanque 1	156	154	-1,28
11/08/94	SFIM 2	942	944	+0,21
09/08/94	SGE 1	210	215	+2,38
13/09/94	Sidel 1	970	976	+0,62
28/07/94	Simco 1	416	418	+0,48
04/07/94	S.I.T.A 1	745	742	-0,40
30/09/94	Skis Rossignol 1	2070	2070	—
09/07/94	Sligos 1	335	340	+1,49
06/06/94	Societe Gale A 1	589	585	-0,70
—	Sodecco (B) 2	55,80	55	-1,43

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
—	Sodero (Ns) 2	36,50	36,90	+1,10
04/03/94	Sodexho 1	897	908	+1,23
04/07/94	Sogenal (Ny) 2	127	—	—
28/09/94	Sommer-Allibert 1	2048	2050	+0,10
30/06/94	Sophia 1	406	410	+0,99
18/05/94	Sovac 1	427	434	+1,64
31/07/91	Spie Batignolles 1	259	253	-2,32
15/07/93	Strafor Facom 1	625	630	+0,80
29/07/94	Suez 1	247,20	244	-1,29
27/06/94	Synthelabo 1	215	211,90	-1,44
12/07/93	Thomson-CSF 1	144,10	141,70	-1,67
28/07/94	Total 1	329,50	327	-0,76
05/07/94	UAP 1	138,50	131	-5,42
30/03/92	UFB Locabail 1	367	367	—
20/07/94	UGC DA (M) 1	190,10	189,90	-0,11
05/07/93	UIC 1	300	293,50	-2,17
29/07/94	UIF 1	420	421	+0,24
05/07/94	UIS 2	231,80	233	+0,52
10/06/94	Unibail 1	435	432	-0,69
07/07/94	Valeo 1	274,20	274,10	-0,04
16/07/92	Vallourec 1	298	296	-0,67
08/07/94	Vie Banque 1	369	369	—
13/06/94	Worms & Cie 1	238	235	-1,26
09/06/94	Z Gr.Zannier #Ly 1	214	214,60	+0,28
18/02/94	Zodiac 1	2290	2282	-0,35
27/06/94	Elf Gabon 1	1060	1079	+1,79
07/09/94	ABN AMRO Holding 1	174,90	174,50	-0,23
15/06/94	American Barrick 1	133,20	136	+2,10
10/11/94	American Express 1	160	—	—
02/08/94	Anglo American 1	290	—	—
17/06/94	Amgold 1	574	—	—
01/11/94	A.T.T. 1	280	285	+1,79
31/07/94	Banco Santander 1	199,20	—	—
29/04/94	B.A.S.F. 1	1060	1079	+1,79
28/04/94	Bayer 1	1215	1229	+1,15
24/06/94	Blenheim Group 1	21,65	21,50	-0,69
16/09/94	Buffelsfontein 1	64,40	66	+2,48
15/08/94	Chase Manhattan 1	185	185	—
19/05/94	Daimler Benz 1	2734	—	—
25/05/94	De Beers 1	125,50	129,90	+3,51
20/05/94	Deutsche Bank 1	2463	2436	-1,10
24/05/94	Dresdner Bank 1	1332	—	—
03/08/94	Driefontein 1	81,50	83,05	+1,90
12/09/94	Du Pont Nemours 1	300	—	—
03/10/94	Eastman Kodak 1	274	272,60	-0,51
15/09/94	East Rand 1	7,80	7,90	+1,28
30/06/94	Echo Bay Mines 1	69,10	69,80	+1,01
18/05/94	Electrolux 1	258	265	+2,71
24/05/94	Ericsson 1	299	299	—
10/09/94	Exxon Corp. 1	296	312,80	+5,68
01/09/94	Ford Motor 1	152,10	154	+1,25
17/08/94	Freegold 1	88,50	91,40	+3,28
08/10/94	Gencor Limited 1	17,30	18,30	+5,78
25/10/94	General Electric 1	252	254,40	+0,95
10/09/94	General Motors 1	249	248,40	-0,24
19/05/94	Generale Belgique1	358,10	—	—
03/10/94	Grd Metropolitan 1	34	34,40	+1,18

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
25/05/94	Guinness Plc 1	39	38,50	-1,28
03/10/94	Hanson Plc 1	19,35	19,50	+0,78
28/02/92	Harmony Gold 1	52	54	+3,85
12/10/94	Hewlett-Packard 1	487,40	487,70	+0,06
—	Hitachi 1	52,50	52,60	+0,19
27/04/94	Hoechst 1	1095	1097	+0,18
10/09/94	I.B.M 1	381,10	377,10	-1,05
03/10/94	I.C.I 1	67,40	67	-0,59
03/10/94	I.T.T. 1	437	442,80	+1,33
—	Ito Yokado 1	276	275,10	-0,33
—	Matsushita 1	88	88,80	+0,91
16/09/94	Mc Donald's 1	143	141,30	-1,19
03/10/94	Merck and Co 1	193,30	193,20	-0,05
12/09/94	Minnesota Mining 1	283,50	—	—
—	Mitsubishi Corp. 1	83,75	—	—
12/09/94	Mobil Corporat. 1	418,30	—	—
14/10/94	Morgan J.P. 1	317	—	—
30/05/94	Nestle SA Nom.1	4935	4935	—
29/08/94	Nippon MeatPacker1	74,40	73,50	-1,21
26/05/94	Norsk Hydro 1	195	196,50	+0,77
19/05/94	Petrofina 1	1569	1600	+1,98
11/10/94	Philip Morris 1	321	321,60	+0,19
26/05/94	Philips N.V 1	167,80	168,30	+0,30
26/09/94	Placer Dome Inc 1	124,50	126,70	+1,77
15/08/94	Procter Gamble 1	320	327,20	+2,25
18/07/94	Quilmes 1	270	267	-1,11
05/08/94	Randfontein 1	63	64,30	+2,06
31/08/94	Rhone Poul.Rorer 1	198,50	198,70	+0,10
27/09/94	Royal Dutch 1	583	596	+2,23
01/07/94	R T Z 1	76	76	—
—	Saatchi & Saatchi1	12,85	12,75	-0,78
—	Sega Enterprises 1	302	301	-0,33
16/09/94	Saint-Helena 1	57,30	59,90	+4,54
03/10/94	Schlumberger 1	298,30	295,70	-0,87
24/05/94	Shell Transport 1	61	60,50	-0,82
11/03/94	Siemens 1	2200	2176	-1,09
—	Sony Corporation 1	311,70	315,90	+1,35
—	Sumitomo Bank 1	97,90	101	+3,17
—	T.D.K 1	238,20	242,50	+1,81
27/07/94	Telefonica 1	70,15	70,20	+0,07
—	Toshiba 1	39,80	40,30	+1,26
20/05/94	Unilever 1	593	598	+0,84
10/09/94	Unit.Technologie 1	324,20	—	—
16/09/94	Vaal Reefs 1	559	564	+0,89
02/06/94	Volkswagen A.G 1	1640	—	—
02/05/94	Volvo (act.B) 1	97,40	95,50	-1,95
16/09/94	Western Deep 1	274	275,40	+0,51
01/10/94	Xerox Corp. 1	589	—	—
—	Yamanouchi 1	99	100,40	+1,41
—	Zambia Copper 1	4,78	4,75	-0,63

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	104	8,433
CEPME 8,5% 88 CB	102,60	2,399
CEPME 9% 89 CA#	104,45	1,332
CEPME 9% 92-06 TSR	—	2,737
CFD (CCCE)9,7%90CB		6,617
CFD ex.CCCE8,6%92CB	108,90	5,748
CFF 10% 88-98 CA#	107,52	9,726
CFF 9% 88-97 CA#	103,83	8,222
CFF 10,25% 90 CA#	109,83	5,925
CLF 8,9% 88 CA#	103,95	3,341
CLF 9%88-93/98 CA#	103,95	8,238
CNA 9% 4/92 CB	102,65	3,970
CRH 8,6% 92-93 CB	100,80	2,474
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,70	5,147
EDF 8,6% 88-89 CA#	102,65	5,031
EDF 8,6% 92 CA#	101,81	4,382
Em.Etat10,26%86 CA	—	6,915
Emp.Etat 6%7/93 CA	97,81	1,447
Finansder 9%91CB#	102,90	7,990
Finansd.8,6%92 #CB	102	6,079
Florai9,75% 90 CA#	107,13	2,137
OAT 8,70%5/95 CA#	101,60	3,337
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,97	8,847
OAT 8,50% 6/97CA #	103,02	2,538
OAT 9,90%12/97 CA#	109,10	8,218
OAT 88-98 TME CA	101,25	4,535
OAT 9/1998 TRA	100,10	8,228
OAT 9,50%88-98 CA#	106,21	2,837
OAT TMB 01/99 CA	99,27	4,177
OAT 8,125% 99 CA#	101,97	3,116
OAT 8,50%89/00 CA#	103,20	4,611
OAT 9/00 TRA CA	103,70	0,803
OAT 10% 5/00 CA#	109,74	3,781
OAT 01 TME CA	101	4,535
OAT 8,5%11/02 CA #	102,41	7,475
OAT 8,50% 19 CA #	99,22	8,197
OAT.8,50%92-23 CA#	99,20	3,959
PTT 11,2% 85 CB#	105,45	8,965
SNCF 8,8% 87-94CA	102,60	6,076
Lyon.Eaux 6,5%90CV	840	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	476	481
Bains C.Monaco 2	700	690
B.N.P.Intercont 2	301,10	—
Bidermann Intl	110	—
B T P (la cie) 2	19,70	19,50
Cambodge	938	—
Carbone Lorraine 2	885	—
Case Poclain 2	2,50	—
Case Poclain	25,90	—
CBC 1	287,90	287
Centenaire Blanzy	325	—
Ceregen Holding	27,80	—
Champex (Ny)	28,20	—
CIC Un.Euro.CIP 1	265	264
C.I.T.R.A.M. (B)	3300	—
Cpt Lyon Alem 2	350	—
Concorde-Ass Risq2	792	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Gpe Valfond ex.CMP	29,35	—
Credit Gen.Ind	31	—
Darblay	440	—
Didot Bottin	610	—
Eaux Bassin Vichy	2182	—
Ecia 1	724	729
Est.Mag. Paris	4000	—
Eridania Beghin CI	705	—
Fidei(ex.immofice)2	180,90	180
Finalens	337	—
F.I.P.P.	290	—
FNAC 2	3330	—
Fonciere (Cie)	530	—
Fonciere Euris	295	—
Foncina	460	—
France I.A.R.D	470,60	—
France S.A 1	980	980
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 1	331	330
Genefim	270	265
Gevelot	940	—
G.T.I (Transport)2	428	450
Immobail 2	384,90	363,90
Immobanque 2	735	730
Im.Marseillaise 2	6850	—
Invest.(Ste Cie.)	1650	—
Lille Bonnieres	1252	—
Locafinanciere	430	—
Louvre 1	198	198
Lucia	114,40	—
Machines Bull 2	22,10	—
Mag.Uniprix	188	—
Metal Deploye	346	—
Mors 2 #	24,95	24,50
Navigation (Nle)	115	—
Oreal (CI)	898	—
Origny-Desvroise	1251	—
Monoprix	1400	—
Paluel-Marmont	351	—
Parfinance 2	187	192
Paris Orleans	265	—
Piper Heidsieck	678	—
Porcher	280	—
Promodes (CI)	617	—
Rochefortaise Com	210	213
Rosario 2	229	—
Rougier #	776	753
S.A.F.I.C Alcan	375	—
Saga	500	—
Salins du Midi 2	460	—
Savoisienne M	158	—
Sfic 2	748	—
S.I.P.H.	196	—
Sofal	320	—
Soffo	280,90	—
Sofitam	78	—
Sofragi	3615	—
Soudure Autogene	856	—
Sovabail	409	—
Taittinger 1	2610	2800
Tour Eiffel	285	—
Elyo(ex.Ufiner) 2	325,10	326
Vicat 2	590	—
Virax	129,50	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	785	—
Akzo Nobel Nv	611	—
Alcan Aluminium	136	—
Arbed	618	—
Asturienne Mines	140,50	—
Banco Pop. Espanol	635	—
Banque Regl.Inter.	39400	—
Chrysler Corp.	245	—
C.I.R SPA	6,60	—
Commerzbank AG	1050	—
Dow Chemical Co.1	384	395
Fiat Ord.	21,50	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	630	—
Gevaert	1322	—
Glaxo Holdings Plc	48,10	—
Goodyear T.& R.Cy	179	—
Honeywell Inc	180	—
Johannesburg Cons.	131,50	—
Kubota Corp.	32,80	—
Noranda Mines	181	—
Pfizer Inc	380	—
Ricoh Cy	42,50	—
Robeco	343,30	349
Rodamco N.V.	155,90	154
Rolinco	355	357,40
Saipem SPA	8	—
Seme Group Plc	37	—
SKF Aktiebolaget	91,10	—
Tenneco Inc	225	—
Toray Ind.	40	—
West Rand Cons.	7	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	183,20	—
Bque Hydro Energie	342,10	—
Bque Hypoth.Europ.	48,60	—
Benedictine* nom.	5950	—
Blanzy-Ouest*	999	—
Brasseries Maroc	359	—
Calciphos*	96,10	—
Canadien Pacifique	87	—
CGH Cogenhor sch.*	7	—
Coparex Inter.*	552	—
Cr.Universel (Cie)	550	—
Cycnos	9,55	—
CEAC*	74,85	—
Fiat Fce nom.	142,50	—
Grace and Co	284	—
Table France*	350	—
Koninkl. Pakhoed	99,20	—
Lecteurs Monde *	176	—
Molex	173	—
Oll.Com.Pharm. *	881	—
Olivetti Priv.	7,10	—
Partic.Percier *	280	—
Rorento	249,70	—
Sofan	215	—
St-Dominique(Fin)*	151	—
St Gobain Emball.*	1700	—
Schlumberger Ind.*	573	—
SEPR *	975	—
SPR "B" nom.	262	—
Waterman *	1879	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—
Boiron (Ly) 1 #	449	450
Boisset (Ly)#	279	—
C.A. Paris IDF 1	895	896
Calberson	374	—
Cardif SA 1	789	780
CEGEP #	183	—
CFPI	235	—
C.N.I.M 1	1229	1200
Codetour	195	—
Creeks	145,50	—
Dauphin OTA	336	—
Devanlay 2	1025	—
Labor.Dolisos	172	—
Editions Belfond	98	—
Europ Propulsion 2	315	315
Finabail 2	151	150
Finacor 2	149,20	151
GLM S.A.	420	—
Gravograph	198	—
I.C.C. 2	180	180
Idianova	62	—
Immob.Hotel. 2 #	222,50	222,90
Int. Computer #	144,50	—
IPBM 2	71	—
M6-Metropole TV 2	325,90	324,90
N.S.C Schlum.2 Ny	1068	1068
Rallye(Cathiard)Ly	194,50	—
Seribo CB	506	505
Sylea 2	449,80	450
Sofco (Ly)	188	—
Sopra 2	305	—
TF1-1	533	534
Thermador Hold(Ly)	369,90	389,90
Unilog 2	289	289
Union Assur.Fdal	583	578
Viel et Cie #	214,50	215
Vilmorin et Cie#2	378	378

Sicav (sélection) 11 octobre

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	33982,55	33982,55
Actimonétaire D	32397,27	32397,27
Améri-gan	8015,76	7707,46
Amplia	106312,21	106312,21 ◇
Amplitude Monde D	757,24	735,18
Antigone Trésorerie	781973	781973
Arbitr. Court Terme	8555,93	8555,93
Associa Première	34243,88	34243,88
Associc	1134,86	1134,86
Atout Amérique	102,67	100,17
Atout Asie	108,70	106,05
Atout Futur C	541,08	527,88
Atout Futur D	532,89	519,89
Aurecic	1735,48	1685,90
Avenir Alizes	1949,96	1911,73
Axa Capital	201,12	195,26
Axa Court Terme	9592,59	9592,59
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1038,45	1008,20
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn	878,29	852,71
Axa Europe	124,53	120,90
Axa Investiments	119,20	115,73
Axa NPI	160,09	155,43
Axa Ob.Fr.Extrana	150,83	145,86
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	135,86	131,90
Axa Prem.Ex.Agepre	118,39	113
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	152,64	148,19
Axa Valeurs PER	154,18	149,69
Cadence 1	1029,50	1019,31
Cadence 2	1034,36	1024,12
Cadence 3	1026,05	1015,89
Capimonétaire	7418,49	7409,68
Capioblig	7387,13	7234,78
Capitacic	1517,90	1495,47
Cicamonde	1174,91	1140,69
Coexis	1538,48	1509,79
Comptavalor	4195,80	4189,52
Crédit Mutuel Capital	1440,60	1412,35 ◆
Créd.Mut.Ep.Cour.T	778,27	778,27 ◆
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	100,54	97,86
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	98,04	95,42
Créd.Mut.Ep.J	20665,11	20665,11
Créd.Mut.Ep.long.T	224,54	218,53
Créd.Mut.Ep.Monde	1272,60	1238,54
Créd.Mut.Ep.Quatre	1064,51	1036,02 ◆
Dièze	1580,56	1551,09
Drouot France	977,01	948,55 ◆
Drouot Sécurité	216,56	210,25
Ecocic	1214,51	1179,14
Ecupar	125,30	121,65
Ecur. Actions Inter	193,86	188,21
Ecur. Capicourt	198,50	198
Ecur. Capitalisation	194,77	192,84
Ecur. Expansion	290716,56	285558,33
Ecur. Géovaleurs	2732,84	2653,24
Ecur. Investissement	161,11	156,42
Ecur. Monepremière	10046,45	10046,45
Ecur. Monétaire	23438,70	23438,70
Ecur. Trésorerie	2884,13	2884,13
Ecur. Trimestriel	1948,88	1929,39
Elancial D	119,39	115,91 ◆
Elicash	840901,20	840901,20 ◇
Emergence Poste D	102,33	99,35
Energia	371,47	354,03
Eparcic	4334,28	4334,28
Eparcourt-Sicav	208,97	200,47
Epargne-Unie	1470,65	1434,78
Eufi Cash capi	9335,83	9335,83 ◆
Eurco Solidarité	1172,76	1161,15
Eurocic Leaders	1241,49	1205,33
Eurodyn	1416,05	1381,51

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Euro Gan	7877,50	7574,52
Fonsicav	17396,66	17361,94
France-gan	13500,59	12981,34
France Garantie	258,54	256,03 ◆
France Obligations	452,39	447,91
Francic	488,81	474,57 ◆
Francic Pierre	115,10	111,75
Francic-Regions	1430,22	1388,56
GAN Rendement	5003,78	4929,03
Gestilion	17558,55	17558,55
Horizon	1499,99	1456,30
HLM Monétaire	16724,71	16724,71
Indicia	1125,85	1098,19 ◆
Indust.Fse.Court.T	1781,84	1772,18
Intensys D	106,54	108,27
Interepar	103292,11	100283,60
Interoblig	5495,38	5440,95
Intersélection Fce	545,93	535,23
Japacic	184,77	179,39
Jeunepargne	325,67	328,86
Latitude C	2671,71	2567,71
Lion Association	11281,11	11281,11
Lion Institution	35057,33	34889,91
Lionplus	1156,09	1133,42
Lion Trésor	2126,26	2105,21
Livret Bourse Inv.	603,86	586,27
Livret Portefeuil.	781,67	759,90
Méditerranée	218,25	211,89
Mensuel CIC	10124,07	10023,83
Monedan	81870,64	81870,64
Mone.J	10712,24	10712,24 ◇
Monévalor	49164,41	49164,41
Mutualité dépôts	16134,80	16102,69
Natio Court Terme	37829	37716
Natio Court Terme2	342182	342182
Natio Epargne	21062,74	20854,20
Natio Ep. Capital	12908,13	12772,41
Natio Ep. Croissance	1972,14	1933,47
Natio Ep. Obligations	202,83	198,85
Natio Epargne Retraite	128,13	125,62
Natio Epargne Trésor	9203,81	9185,44
Natio Epargne Valeur	481,50	472,06
Natio France Index	1043,93	1023,46
Natio Immobilier	1262,57	1237,81
Natio Inter	1662,27	1629,68
Natio Monétaire	9918,13	9918,13
Natio Opportunités	147,31	144,42
Natio Patrimoine	1467,78	1439
Natio Perspectives	1206,92	1183,25
Natio Placements	70474,79	70474,79
Natio Revenus	1021,11	1011
Natio Sécurité	12094,17	12094,17
Natio Valeurs	926,22	908,06
Nippon-Gan	7322,69	7041,85
Nord Sud Dévelop	1868,28	1864,55 ◆
Oblicic-Mondial	2992,86	2940,63
Oblicic-Régions	1065,33	1049,59
Oblifutur	3231,87	3171,61
Oblig. ttes caté.	204,29	201,27
Oblilion	1591,60	1575,84
Oblisécurité Sicav	15501,11	15501,11
Oblitys D	507,44	499,94
Oraction	1805,84	1566,87
Pervalor	617,89	605,77
Pléoriade D	151,38	146,89
Poste Croissance C	3218,83	3215,61
Poste Gestion C	39517,28	39517,28
Première Oblig. C	11563,35	11563,35
Première Oblig. D	10763,82	10757,64
Prévoy. Ecureuil	97,62	96,65

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Priv'Associations	35001,06	35001,06
Proficias	908,91	890
Rentacic	163,34	160,93
Revenus Trimestr	5208,71	5158,13
Revenu-Vert	1131,51	1110,41
St Honoré Vie & Santé	1170,45	1117,37
St Honoré Bons du Tr	13347,06	13280,66
St Honoré Invest	961,49	917,89
St Honoré Pacifique	846,63	808,24
St Honoré Real	17867,20	17796,02
Sécuricic	2056,30	2056,30
Sécuri-Gan	13042,78	12787,04
Sécuritaux	1651,29	1651,29
Sensivalor	31255,91	31255,91
SEVEA	105,69	103,11 ◆
SFI-CNP Assur	732,22	718,89
S.G. France opport. C	1474,48	1445,55
S.G. France oppor. D	1461,03	1432,38
S.G. Monde opport. C	1025,42	1005,31
S.G. Monde oppor. D	1025,42	1005,31
Sicav Associations	2184,72	2184,72
Sicav 5.000	485,82	472,82
S.I. Est	1357,85	1317,52
Silvafrance	788,75	767,64
Silvam	435,81	424,15
Silvarente	210,63	206,59
Silvinter	520,67	508,73
Sogenfrance C	1357,58	1330,88
Sogenfrance D	1290,75	1265,44
Sogépargne	314,48	311,37
Sogevar	1123,28	1191,24
Soginter	1601,35	1569,95
Soleil Investissements	679,81	653,66
Solstice D	2295,97	2258,34
State Street Act. Eur	12097,14	11888,06 ◆
State Street Act. Frce	11474,93	11140,71 ◆
St. Str. Act.Japon	1517	1485,70 ◆
State Street Emer. Mts	2010,79	1914,12 ◆
St.Street OAT Plus	12241,95	12001,91 ◆
Stratégie Actions	995,90	957,60
Stratégie Rendement	1604,64	1554,13
Synthesis	12742,72	12492,86
Techno-Gan	6510,52	6260,12
Théoria D	773,93	766,27
Trésor Plus	1517,88	1502,77
Trésor Trimestriel	1009,78	999,78
Trésoricic	156717,11	156717,11
Trilion	5074,07	5008,95
Uni-Associations	124,07	124,07 ◇
Uni-Foncier	1270,54	1239,56
Unifrance	614,79	599,79
Uni-Garantie C	1391,80	1365,85
Uni-Garantie D	1296,96	1272,78
Uni Régions	1560,26	1522,20
Univer	277,24	277,24 ◇
Univers Actions	1591,07	1552,26
Univers Obligations	1894,97	1859,64
Valorg	2372,67	2370,30
Valrealt	31775,47	31759,59
Winterthur St-Honoré	249,27	237,97

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 11/10	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,2945	5,2840	4,95	5,55
Ecu	6,5320	6,5270	—	—
Allemagne (100 dm)	341,8900	341,9400	329	353
Belgique (100 F)	16,6075	16,6150	16	17,10
Pays-Bas (100 fl)	305,1400	305,3100	292	314
Italie (1000 lires)	3,3610	3,3565	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,3300	87,2900	82,50	90,80
Irlande (1 iep)	8,2885	8,2770	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,3865	8,3715	7,95	8,80
Grèce (100 drachmes)	2,2385	2,2400	2	2,55
Suisse (100 f)	412,5100	411,3700	399	423
Suède (100 krs)	71,5200	71,4100	66	76
Norvège (100 k)	78,5800	78,5500	73	82
Autriche (100 sch)	48,5510	48,5840	47	50,10
Espagne (100 pes)	4,1245	4,1245	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3450	3,3500	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,9294	3,9345	3,65	4,25
Japon (100 yens)	5,2577	5,2541	5,05	5,40

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 11/10
Or fin (kilo en barre)	66500	65900
Or fin (en lingot)	66950	66300
Napoléon (20f)	381	381
Pièce Fr (10 f)	328	—
Pièce Suisse (20 f)	387	387
Pièce Latine (20 f)	387	386
Souverain	488	486
Pièce 20 dollars	2590	2560
Pièce 10 dollars	1320	1300
Pièce 5 dollars	830	—
Pièce 50 pesos	2500	2480
Pièce 10 florins	401	399

Matif (Marché à terme international de France)

11 octobre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 196 220

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	110,06	109,28	111,04
Précédent	110,12	109,36	110,86

CAC 40 A TERME
Volume : 30 237

Cours	Oct. 94	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	1928	1918	1947
Précédent	1907	1915	1924,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

M. Jean-Marc GUILLEMIN et Mme,
née Marie-Christine Ricossé,
laissent à
Anne et à Marie,
la joie d'annoncer la naissance de leur petite sœur,

Claire,

le 28 septembre 1994.

283, rue des Pyrénées,
75020 Paris.

Nathalie VILLARD, Didier RIESEN
et Lise
sont heureux d'annoncer la naissance de

Rose,

le 3 octobre 1994.

Saphia, Laurent et Lætitia de CAMAS
ont la grande joie d'annoncer la naissance de

Siane,

le 5 octobre 1994.

33, place Brugmann,
1060 Bruxelles.

Anniversaires de naissance

– Heureux anniversaire,

Jean-Pierre.

Ton « bébé » Dominique.

Stéphanie.

Il y a aujourd'hui vingt ans que tu berces nos nuits et nos jours de tes sourires et de ton éternelle bonne humeur.

Ne change surtout pas.

Nous t'aimons de cette façon.

Maman Jacqueline,
Papa Jean-Luc.

Marolles, le 13 juillet 1994.

Décès

– Hélène Bachelot,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul BACHELOT,

survenu le dimanche 2 octobre 1994, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité.

Priez pour lui.

33, rue de Tanger,
75019 Paris.

– Marie-Carmen et Antoine,
ses enfants,
Pierre, Yann, Isabelle, Hervé, Jocelyn et Béatrice,
ses petits-enfants,
Clara,
son arrière-petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Carmen BLANCA,
née Crespo.

Une cérémonie religieuse est prévue en l'église Saint-Pierre d'Igny (Essonne), le 13 octobre 1994, à 16 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Verrières-le-Buisson (Essonne), le 14 octobre, vers midi.

Cet avis tient lieu de faire-part.

On rappelle le souvenir de son époux,

Antoine BLANCA,

décédé le 16 décembre 1984.

145, rue Pelleport,
75020 Paris.
16, allée des Maraîchers,
91370 Verrières-le-Buisson.

– Jacques Pelletier, médiateur de la République,
Et ses collaborateurs,
ont la profonde tristesse de faire part du décès accidentel de

Lucie GIROD,

survenu le 7 octobre 1994.

Ses obsèques seront célébrées le jeudi 13 octobre, à 15 heures, à Frignicourt (Marne).

M. Pierre Girod,
4, chemin de la Croix-de-Mission,
88240 Le Clerjus.

– La Croix-Rouge française
a la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Maurice BOCQUET,

survenu le 8 octobre 1994.

Entré à la Croix-Rouge française en 1946, il a été successivement administrateur, premier vice-président national, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, président du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, président de la commission de la santé et des services à la communauté de la Fédération des sociétés de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Croix-Rouge française tient à exprimer sa reconnaissance pour les éminents services qu'il a rendus, toujours avec une grande compétence et un total dévouement.

Croix-Rouge française,
1, place Henry-Dunant,
75008 Paris.

– Marthe Giron,
sa sœur,
Et toute la famille,
Clément et Marie-Thérèse Lausecker et leurs enfants,
Mervi Suits,
ont la tristesse d'annoncer la mort de

Charles GIRON,
fondateur et directeur général
de *Point de vue-Images du monde*,
de 1949 à 1988,

survenue le 9 octobre 1994, dans sa quatre-vingt-treizième année, à son domicile.

La messe d'enterrement sera dite le jeudi 13 octobre, à 14 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris-16e, sa paroisse.

1, rue Mignet,
75016 Paris.

[Né le 22 octobre 1902 à Bruyères-le-Châtel (Essonne), Charles Giron fut d'abord avocat à Paris avant de devenir chroniqueur parlementaire et judiciaire pour plusieurs journaux (*l'Eclair*, *l'Ami du peuple*). Officier pendant la seconde guerre mondiale, il rejoignit le général de Gaulle à Alger, dirigea le journal *Combat* puis fut membre de la première Assemblée consultative. Il occupa ensuite les fonctions de directeur général de l'hebdomadaire *Point de vue-Images du monde*, depuis la fondation du titre, en 1949, jusqu'en 1988. Charles Giron fut aussi administrateur du *Parisien libéré*.]

– M. et Mme Denis Giorno,
dits Journo,
M. et Mme Jean Giorno, dits Journo,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses frères et sœurs,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Victor JOURNO,
artiste peintre,

survenu le 9 octobre 1994.

– Le président,
Et le secrétaire perpétuel,
Les membres de l'Académie nationale de médecine,
ont la tristesse de faire part du décès de leur très estimé confrère, le

professeur André SOULAIRAC,
officier de la Légion d'honneur,
membre de l'Académie nationale
de médecine,

survenu le 9 octobre 1994, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

M. Furcy SOULEZ-LARIVIÈRE,
président d'honneur
de la chambre de commerce
et d'industrie d'Angers,
président d'honneur
des Ardoisières d'Angers,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris, le 8 octobre 1994, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

De la part de
M. et Mme Furcy Soulez-Larivière,
M. et Mme Jean Soulez-Larivière,
M. et Mme Pierre Soulez-Larivière,
M. Michel Soulez-Larivière,
M. et Mme Daniel Soulez-Larivière,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Des familles Foubert, Soulez et Courbaud,
Et de Germaine,
sa fidèle gouvernante.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 14 octobre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, 90, rue de l'Assomption, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale à Chambellay (Maine-et-Loire).

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, chaussée de la Muette,
75016 Paris.

– M. Léon Tcherniak,
son époux,
M. Gilles Tcherniak,
son fils,
Et Mme Régine Bernadet,
Mlle Sandra Tcherniak,
sa petite-fille,
Mme Renée Jarland,
sa sœur,
Toute la famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Yvonne TCHERNIAK,

survenu le 10 octobre 1994, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, à Paris.

Les obsèques auront lieu le jeudi 13 octobre.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Pantin, à 14 heures.

Ni fleurs ni couronnes,

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– Mme Marie-Louise Figlarz,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute leur famille,

remercient très sincèrement tous ceux qui se sont associés à leur peine par leur présence ou leurs écrits, et les prient de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.

– Rumilly. Collobrières.
Aix-les-Bains. Gruffy. Paris.

M. et Mme Henri Viollet
et leurs enfants,
Ainsi que toute leur famille,
très sensibles aux nombreuses marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de

Alain,

remercient très sincèrement toutes les personnes qui les ont accompagnés dans leur grande peine.

– Emanuel et Georges Mink
remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine lors du décès de

Elizabeth (Ela) MINK.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée, le mercredi 19 octobre à 18 h 45, en l'église Saint-Georges, 114, avenue Simon-Bolivar, Paris-19e,

à la mémoire de

Mme Henri MONCONTIÉ
née Renée Cougoulìègne,

décédée le 4 juillet 1994.

Anniversaires

– Le 13 octobre 1993,

René BERGIL

quittait ceux qui l'aimaient.

Ses amis de toujours le rappellent à votre souvenir.

– Il y a un an, le

docteur Bernard SAVOYE

nous quittait.

Ceux qui l'ont connu et aimé gardent en eux son souvenir et sa pensée.

Souvenirs

– Un hommage sera rendu à

Serge LECLAIRE,

le dimanche 23 octobre 1994, à 16 heures précises, au couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries, Paris-13e.

Conférences

– Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne : l'université permanente organise, de novembre 1994 à avril 1995, des cycles de conférences en Archéologie et Histoire de l'art, suivis de visites de sites archéologiques, d'ateliers et de musées.

Neuf thèmes seront traités en six séances : première séance le lundi 7 novembre 1994.

Inscriptions et renseignements auprès du Centre d'éducation permanente, 6, rue Jean-Calvin, Paris-5e. Contact : Sylvie Sourmail, au 44-08-74-75.

Communications diverses

– « Libération de Paris », au Cercle Bernard-Lazare, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, le jeudi 13 octobre 1994, à 20 h 30, avec M. Kriegel-Valrimont, un des artisans au cœur des combats.

– Un an après le départ de Philippe Videlier du Laboratoire d'histoire de l'avenue Berthelot, ancien siège de la Gestapo à Lyon, afin de protester contre la complaisance pour le négationnisme, ses amis l'assurent de leur soutien et annoncent la création d'un

Cercle Marc-Bloch.

Ecrire à M. Sender, BP 3044, 69605 Villeurbanne Cedex.

AUTOMOBILE

Le pied gauche libéré

La place prise par la boîte automatique sur le marché automobile français reste modeste. Ainsi, seulement 2,6 % des voitures neuves livrées par Renault durant le premier semestre de 1994 en possèdent une. En outre, ce sont surtout les véhicules hauts de gamme de gros gabarit qui en sont, pour l'essentiel, bénéficiaires. Cette bouderie, presque inexistante à l'étranger et surtout aux Etats-Unis, est due à la mauvaise réputation qui s'attache en matière de consommation à ce type de transmission et dans la perte d'énergie que l'automatisme entraîne. Pour ces mêmes raisons, la revente d'un véhicule doté d'une telle boîte apparaît plus difficile, alors que son prix de vente a été à l'origine majoré. Sans parler du bond en avant des chevaux fiscaux qui accompagne en général ce type de transmission.

En fait, la présence d'une boîte automatique devrait, au contraire, rassurer un acheteur de voiture d'occasion sur l'état de l'embrayage et des pignons, qui souffrent certainement plus d'une utilisation parfois désordonnée du levier et de la pédale d'embrayage sur un véhicule à boîte manuelle que dans une automobile à boîte automatique, où l'intervention humaine est pratiquement nulle. Mais il est bien difficile de faire passer un tel message.

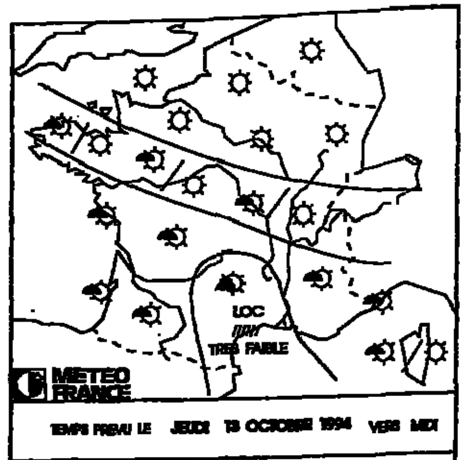
L'apparition, chez Renault et chez Saab, de l'embrayage piloté, système intermédiaire entre la boîte mécanique classique et la boîte entièrement automatique, risque-t-elle de faire avancer les choses ? De fait, la Twingo Easy semble connaître dès sa commercialisation un certain succès, et deux cents commandes sont actuellement prises chaque jour pour cette petite voiture dont le prix passe du même coup de 56 500 francs à 61 000 francs. Quant à la Saab 900 Sensonic, dotée en option d'un embrayage comparable sur la version suralimentée, son apparition est trop récente pour que l'on puisse en tirer des leçons.

Quoi qu'il en soit, dans les deux cas, le système utilisé, qui a été mis au point pour Renault Automotive Products (Borg et Beck, Grande-Bretagne) et pour Saab par Sachs (Allemagne), ne supprime pas le levier de vitesse mais la pédale d'embrayage. Cette innovation, nous explique-t-on, permet d'accorder une plus grande attention à la circulation... le pied gauche étant libre de ne rien faire. Si l'on est en droit de sourire de ce grand pas en avant, on accordera en fait d'autres vertus à ce type d'embrayage, plus convaincantes, et qui ouvriront sûrement la voie à de futures évolutions. Citons quelques particularités du système : le moteur ne peut pas démarrer si le levier n'est pas au point mort ; si un rapport est sélectionné par erreur, l'automatisme évite le calage du moteur ; une rétrogradation exagérée, de 5e en 2e par exemple, n'entraîne pas de dégât, ni au moteur ni à la boîte, du moins en principe ; si la batterie est en panne d'énergie, une « poussette » classique permet, une vitesse étant engagée, de faire démarrer la mécanique.

Le grand intérêt dans l'affaire est une usure moindre, et de fait contrôlée, de la mécanique d'embrayage, car ici les ordres de changement des vitesses sont transmis par le levier à un calculateur qui, par l'intermédiaire d'un système hydraulique, actionnera... l'embrayage, sans retards ni à-coups. Les embrayages pilotés ne sont pas nouveaux. Renault déjà, Citroën et Saab, d'autres encore, dès les années 60, avaient mis au point de tels systèmes. Mais aujourd'hui l'électronique s'est mise de la partie et les perspectives sont alors d'une autre portée.

CLAUDE LAMOTTE

MÉTÉOROLOGIE



Jeudi : soleil au nord, voilé au sud. – Sur la Normandie, le Bassin parisien, le Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne et l'Alsace-Lorraine, les brumes et bancs de brouillard seront fréquents en début de journée. Ils se dissiperont en matinée, permettant au soleil de briller largement.

De la Bretagne au Centre, à la Bourgogne et à la Franche-Comté, la journée débutera également avec des brumes ou brouillards. L'après-midi, le soleil dominera malgré quelques passages nuageux.

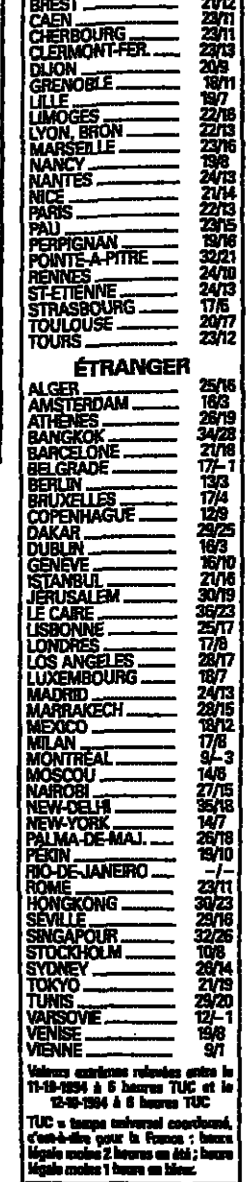
Sur toutes les régions situées plus au sud, à l'exception de la Corse où il fera beau, le ciel sera le plus souvent voilé, ce qui n'empêchera pas une certaine luminosité et quelques belles apparitions du soleil. Sur le Languedoc-Roussillon, les nuages seront un peu plus menaçants et pourront donner quelques gouttes de pluie.

Les températures minimales seront toujours élevées sur la moitié sud, entre 12 et 16 degrés, localement 8 à 10 dans les vallées des Alpes et du Massif Central. Sur la moitié nord, elles varieront de 4 à 11 degrés d'est en ouest.

L'après-midi le mercure affichera 15 à 18 degrés près des frontières belge et allemande, 17 à 20 de la Bretagne à l'Ile-de-France et au Centre-Est, 20 à 24 plus au sud.

Les vents faibles souffleront d'est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



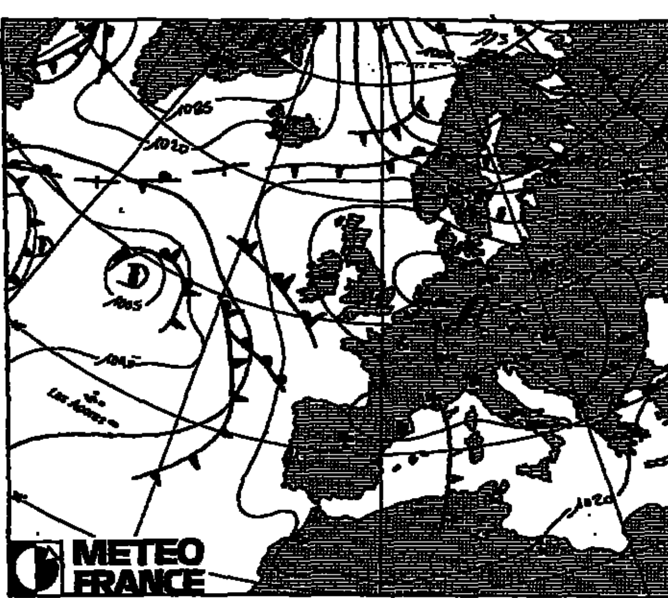
TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	22/12
BIARRITZ	26/16
BORDEAUX	24/16
BOURGES	23/12
BREST	21/12
CAEN	23/11
CHERBOURG	23/11
CLERMONT-FER.	23/13
DIJON	20/9
GRENOBLE	18/11
LILLE	19/7
LIMOGES	22/16
LYON, BRON	22/13
MARSEILLE	23/16
NANCY	19/8
NANTES	24/13
NICE	21/14
PARIS	22/13
PAU	23/15
PERPIGNAN	19/16
POINTE-A-PITRE	32/21
RENNES	24/10
ST-ETIENNE	24/13
STRASBOURG	17/5
TOULOUSE	20/17
TOURS	23/12
ÉTRANGER	
ALGER	25/16
AMSTERDAM	16/3
ATHÈNES	26/19
BANGKOK	34/28
BARCELONE	21/18
BELGRADE	17/–1
BERLIN	13/3
BRUXELLES	17/4
COPENHAGUE	12/9
DAKAR	29/25
DUBLIN	16/3
GENÈVE	16/10
ISTANBUL	21/16
JÉRUSALEM	30/19
LE CAIRE	36/23
LISBONNE	25/17
LONDRES	17/8
LOS ANGELES	28/17
LUXEMBOURG	18/7
MADRID	24/13
MARRAKECH	28/15
MEXICO	18/12
MILAN	17/8
MONTRÉAL	9/–3
MOSCOU	14/6
NAIROBI	27/15
NEW-DELHI	35/18
NEW-YORK	14/7
PALMA-DE-MAJ.	26/18
PÉKIN	19/10
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	23/11
HONGKONG	30/23
SÉVILLE	29/16
SINGAPOUR	32/26
STOCKHOLM	10/8
SYDNEY	26/14
TOKYO	21/19
TUNIS	29/20
VARSOVIE	12/–1
VENISE	19/8
VIENNE	9/1

Valeurs extrêmes relevées entre le 11-10-1994 à 6 heures TUC et le 12-10-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 14 OCTOBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6408

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV				■		■			
V				■				■	
VI			■				■		
VII									
VIII			■						■
IX			■		■		■		
X		■							
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Il faut y renoncer si on a besoin d'un plat chaud. – II. Qui auraient besoin d'être repassées. – III. N'est pas utilisée par les grands couturiers. – IV. Passe en Chine. S'élève dans les Pyrénées. – V. Eut un comportement très attachant. Le premier vigneron. – VI. Largeur de crêpe. Mot qui peut faire venir le berger. Le premier est un commencement. – VII. Mise à cran. – VIII. Mieux que rien. Rata son coup d'Etat. – IX. Symbole. Devint vraiment bête. – X. Au trente-sixième, tout est noir. – XI. Pris en main. Qui a beaucoup traîné.

VERTICALEMENT

1. Des femmes très attirées par la bagatelle. – 2. Comme une école où l'on trouve le Guide. – 3. Une chaîne sans fin. Romains. – 4. Endroit où l'on peut couper le courant. Certains furent composés en prison. – 5. Ferme. Agrément étranger. – 6. Indice de sensibilité. Servies dans des auberges espagnoles. – 7. Devient parfois bonhomme. Un peu d'huile. Dans l'alternative. – 8. Repas d'adieux. Défendit la Gaule. – 9. Son action est opposée à celle de l'atropine. Très gras et salé.

Solution du problème n° 6407

Horizontalement

I. Fainéants. – II. Radoteuse. – III. Ararat. Un. – IV. Ne. Iliens. – V. Sa. Unau. – VI. Usas. Semé. – VII. Ecu. Mil. – VIII. Toccata. – IX. Treize. Me. – X. Eire. Sue. – XI. Lettre.

Verticalement

1. Franquette. – 2. Aare. Scorie. – 3. Ida. Saucer. – 4. Norias. Ciel ! – 5. Etal. Gaz. – 6. Aetius. Test. – 7. Nu. Enéma. Ut. – 8. Tsunami. Mer. – 9. Sensuelle.

GUY BROUTY

MERCREDI 12 OCTOBRE

TF 1

17.55 Série : Les Filles d'à côté.
18.25 Série : Hélène et les garçons.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.10).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Divertissement : Le monde est fou. Présenté par Jean-Pierre Foucault.
22.45 ▶ Magazine : 52 sur la Une. Présenté par Jean Bertolino. J'ai changé ma vie, de Marion Desmarres et Gérard David.
23.45 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Invité : Jean Gandois.
0.15 Journal et Météo.

FRANCE 2

13.45 Chalu Maureen (et à 14.40).
13.50 Série : L'Equipée du Poney Express.
17.10 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.35 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.25).
18.45 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). *Présenté par Michel Drucker.* Invitée : Madonna.
19.20 Flash d'informations.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 Téléfilm : *Regarde-moi quand je te quitte.* De Philippe de Broca.
22.30 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Je me bats contre la drogue.
23.45 Journal et Météo.
0.15 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler.

FRANCE 3

13.05 Série : New-York District.
14.45 Le Magazine du Sénat.
14.55 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale. Bernard Pons, président du groupe RPR *répondra aux questions* de Fernand Tavares.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct du Salon mondial de l'automobile à Paris.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *L'école qui n'existait pas,* de Gudule.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chantez !
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. *Emission préparée en collaboration avec le Monde* et RTL. Etre musulman en France. Invités : Jean-Claude Barreau ; Gilles Kepel, chercheur au CNRS, professeur à l'IEP Paris ; Slimane Zéghidour, écrivain et journaliste ; Tariq Ramadan, Imam ; Soraya Nini, éducatrice ; Abd-el-Aziz Meliani, harki.

22.25 Météo et Journal.
23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL +

13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Dessin animé : Léa et Gaspard.
14.35 Les Superstars du catch. Summerslam.
17.15 Documentaire : Voodoo Stones. De Philippe Manœuvre.
18.00 Canaille peluche. Doug.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 *Ça cartoon.*
18.40 Magazine : *Nulle part ailleurs.* Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Nino Ferrer.
19.20 Magazine : Zérorama. *Présenté par Daisy d'Errata,* Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : *Les Blancs ne savent pas sauter.* ■ *Film américain* de Ron Shelton (1992).
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Un bon flic. □ Film américain de Heywood Gould (1992) (v.o.).
0.40 Cinéma : *L'Homme sur les quais.* ■ ■ Film germano-franco-canadien de Raoul Peck (1992).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Palettes. Titien : *le Concert champêtre (rediff.).*
17.35 Magazine : Transit. L'Allemagne puissance deux (rediff.).
18.40 Le Dessous des cartes. Les conséquences de l'indépendance du Québec (rediff.).
19.00 *Magazine : Confetti.*
19.25 Série : One Reelers, comédies *burlesques.* 1. Le Vagabond, de Hal Roach, avec Stan Laurel.
19.35 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Les musiques de l'au-delà (Brésil) ; Sexe et musique à Tokyo ; *La ligne l'maginot :* Zebda-Fabulous Trobadors ; *Jason Miles ; Killing Joke ;* Mangala ; Abdel Alim Hafez (Egypte) ; Hot Tuna.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Vivre l'interprétation avec François Le Roux. De Christian Leblé et François Manceaux.
21.35 *Magazine : Musicarchive.* Gérard Souzay.
22.05 Opéra : Œdipus Rex. Opéra-oratorio d'Igor Stravinsky, livret de Jean Cocteau d'après Sophocle, chorégraphie de Suzushi Hanayagi.
23.05 Cinéma : Le Chemin du paradis. ■ Film allemand de Wilhelm Thiele (1930) (v.o., 95 min).

M 6

13.25 M 6 Kid.
16.00 Magazine : Méga 6.
16.15 Magazine : Fax'O (et à 1.00, 4.45).
17.00 Variétés : Hit Machine.
17.35 Série : Croc-Blanc.
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.50 Le Mondial de l'automobile.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Mode 6 (et à 0.55).
20.05 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Ecolo 6.
20.45 Téléfilm : Un taxi la nuit. De Cinzia Th. Torrini.
22.30 Téléfilm : Terroriste à abattre. *De Geoff Murphy.*
0.15 Série : Fantasmes.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le rythme et la raison. Robert Wyatt (3).
20.30 Antipodes.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Les Nuits magnétiques. L'art de la guerre.
0.05 Du jour au lendemain. Louis-Jean Calvet (les Voix de la ville).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 10 juin 1994 à l'Auditorium Saint-Germain) : Prélude pour piano op. 28 en sol *mineur, de Chopin ; Prélude pour* piano en la mineur, de Ravel ; Prélude pour piano nº 2, de Gershwin ; Ondine, Etude pour les arpèges composés, de Debussy ; Etude pour piano op. 18, de Bartok ; Préludes pour *piano, Six études pour piano, de* Ohana ; Improvisation sur Avoaha de Ohana, de Gottlieb, par Jay Gottlieb, piano.
22.35 Soliste. Idil Biret, piano.
23.00 Ainsi la nuit.
0.05 Jazz vivant. Par André Francis.

Les interventions à la radio

Radio Shalom 94.8 FM, 18 h 30 : André Rossinot, ministre de la fonction publique (« Le Grand Débat »).

France-Inter, 19 h 20 : « Golfe : *faut-il craindre un nouveau* conflit ? », avec J.-P. Chevènement, ancien ministre, député et maire de Belfort (« Objections »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Catherine, Bruno et la famille

CATHERINE passait en coup de vent faire coucou chez Bruno, au « 20 heures » de France 2, pour raconter les dernières *d'Edouard et Jacques. Elle* vient de leur consacrer un livre, elle *allait* nous *résumer* l'affaire en trois mots. Edouard et Jacques, l'histoire est très simple : une vraie affection, puis une bouderie, une chamaillerie entre deux frères. Cela commence pendant la dernière année Pompidou, celle de la maladie. C'est Edouard qui *tient la France. Pendant ce* temps, Jacques n'est qu'un jeune *ministre,* talentueux bien sûr, mais seulement ministre. Et de voir ainsi Edouard tenir la France, il est bluffé, Jacques. Dans les années qui suivent, il ne peut plus se passer d'Edouard, il l'appelle chaque *matin au lever, il lui fait relire* ses discours. Et en 1993, *l'innocent, il lui offre Matignon* sur un plateau.

Ainsi se noue le drame : le pouvoir, insensiblement, éloigne Edouard de Jacques. Catherine n'en voulait qu'un exemple : les vœux de Chamonix. *Quelle affaire ! Mais* quelle affaire ! Pour se glisser lui aussi *dans l'intimité familiale,* Bruno tenta de résumer l'épisode des vœux, quand Edouard avait appelé Jacques... Mais non ! Bruno confondait tout ! En vérité, c'est bien Jacques qui avait appelé Edouard, à Chamonix, pour lui souhaiter joyeux Noël, et était tombé sur *Marie-Jo. Edouard n'avait* jamais rappelé.

Bruno laissait Catherine vendre son livre, au beau milieu des informations, avec *les mines dégagées de celui qui* sait qu'il ne sera jamais de la *famille. On sentait bien que ce* n'était pas son idée, cette invitation de Catherine *entre l'Irak* et Haïti. Pour tout dire, on sentait bien du Jean-Pierre là-dessous, puisque Jean-Pierre, jusqu'à l'an dernier, travaillait avec Catherine, à Europe 1...

Bruno avait même si bien intériorisé son exclusion de la famille qu'il venait, avant de *recevoir Catherine, de nous* annoncer froidement que *« MM. Juppé et Séguin »* s'étaient réunis le matin même autour de *« M. Chirac ».* Allons, Bruno ! Elles ne nous intéressaient plus, les aventures de MM. Chirac, Juppé et Séguin. C'était de la bouillie pour jour*nal télévisé. En quelques* minutes présentées par Cathe*rine, les téléspectateurs étaient* devenus des familiers. Après nous avoir reçus dans les appartements privés, on n'allait pas nous reflanquer à la porte ! On brûlait de demander à Catherine de nous le raconter, *ce petit déj' entre Jacques,* Philippe et Alain. Ne trouvez-vous pas, Catherine, *qu'Alain* n'est pas très net, depuis qu'il a quasiment offert le RPR à Edouard, pendant le week-end ? Et où en sont ses rapports avec Philippe ? Mais Catherine n'insista pas. Elle savait bien que l'amitié d'Alain et de Philippe, un jour ou l'autre, lui offrirait le *prétexte d'une prochaine* visite chez Bruno.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. *Signification des symboles :* ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

JEUDI 13 OCTOBRE

TF 1

6.00 Série : Intrigues.
6.30 *Club mini Zig-Zag* Alfred J. Kwak.
6.58 Météo (et à 7.10, 8.28).
7.00 Journal.
7.15 Club Dorothée avant l'école. Les Bisounours ; Mon petit poney ; Le Retour du roi Léo ; Dragon Ball ; Clip.
8.30 Télé-shopping.
9.05 Feuilleton : Haine et passions.
9.45 Série : Riviera.
10.15 Série : Le Destin du docteur Calvet.
10.45 Série : Tribunal.
11.20 Jeu : La Roue de la fortune.
11.50 Jeu : Une famille en or.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 *Magazine :* A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : *Les Feux de l'amour.*
14.30 Série : Côte Ouest.
16.20 Série : *Le Miel et les Abeilles.*
16.50 Club Dorothée. *Salut les Musclés ;* Arnold et Willy ; Les infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Les Filles d'à côté.
18.25 Série : Hélène et les garçons.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.20).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.50 Divertissement : Tout le toutim ! Emission présentée par Chris*tophe Dechavanne. Invités :* Muriel Robin, Pierre Richard.
22.50 Sport : Boxe. En direct du Palais des sports de Levallois. Combat international poids lourds-légers : Norbert Ekassi (France)-Marcello Figueroa *(Argentine) ; Championnat* du monde WBA des super-coqs : Wilfredo Vasquez (Porto-Rico)-Juan Polo Perrez (Colombie).
0.30 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
1.25 Journal et Météo.
1.35 Documentaire : Histoires naturelles (et à 3.20, 5.10). *La Petite Vénerie-il court, il* court ; La Chasse à l'arc ; Ré, mi-terre, Ré, mi-mer.
2.05 TF 1 nuit (et à 3.10, 3.45, 4.25).
2.15 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (5ᵉ épisode).
3.55 Documentaire : L'Aventure des plantes. *Les conditions extrêmement* extrêmes.
4.35 Musique.

FRANCE 2

6.00 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Magazine : Matin bonheur. Thème : les dépensiers compulsifs.
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.25).
12.20 Jeu : Combien tu paries ?
12.55 Météo (et à 13.35).
12.59 Loto, *Journal* et *Bourse.*
13.40 INC.
13.45 Série : *Un cas pour deux.*
14.50 Série : *Dans la chaleur de la nuit.*
15.40 Tiercé, en direct de *Longchamp.*
15.55 Variétés : *La Chance aux chansons* (et à 6.15). Accordéons de Paris.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.40 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.25).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : *Micheline Dax,* Françoise Dorin, William Sheller, Darec et Lecuse.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.55 Magazine : Envoyé spécial. Un étage avant Dieu, de Jérôme Caza ; Fatwa, d'Olivier Warin et Jean François Renoux. *Aux Etats-Unis le drame des enfants contaminés par le virus du sida ; Les islamistes iraniens.*
22.35 Expression directe. UDF.
22.40 Cinéma : Monsieur. □ Film français de Jean-Paul Le Chanois (1964). Avec Jean Gabin, Mireille Darc, Philippe *Noiret.*
0.10 Journal et Météo.
0.40 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler.
1.45 Magazine : Studio Gabriel (2ᵉ partie, rediff.).
2.15 Magazine : Bas les masques (rediff.).
3.55 Dessin animé.
4.05 24 heures d'info.
4.55 *Documentaire :* Les Aventuriers de la dent Crolles.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service.
7.15 Bonjour Babar. *Les Moomins ; Oui-oui ;* Calculin ; Mine de rien ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : Tintin au pays de l'or noir.
8.25 Continentales. Euro hebdo : l'actualité en *Espagne et en Italie ;* A 9.30, Informe Semanal (v.o.) ; A 8.50, Rough Guide to the Americas ; A 8.55, South American Program : la vie quotidienne au Mexique ; A 9.15, Praca Publica, *l'actualité portugaise ;* A 9.20, Eurokiosque.
9.40 Magazine : Génération 3. Les Badaboks ; A 10.10, Semaine thématique : Des bébés et des hommes. 3. Naître. Invité : le professeur René Frydman. *Document : Naître, des* histoires banales mais belles, de Christophe de Ponfilly.
11.10 Magazine : Emplois du temps.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Hubert Auriol.
14.30 Questions au gouvernement en direct du Sénat.
17.00 Les Minikeums. *Il était une fois la vie : les sentinelles du corps ;* Roger Ramjet.
17.45 *Magazine :* Une pêche d'enfer. *Présenté par Pascal Sanchez,* en direct du Salon mondial de l'automobile à Paris. Invité : Michel Leeb.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Les Petites Antilles de Prague,* d'Olivier Poivre-d'Arvor.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chantez !
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.
20.50 Cinéma : Cosa Nostra. ■ Film franco-italien de Terence Young (1972). Avec Charles *Bronson, Lino Ventura,* Jill Ireland.
23.00 Météo et Journal.
23.35 Documentaire : Les Dossiers de l'Histoire. Le Petit Cyclone. 2. Le choix de la liberté, de Michel Mees, Yves Sevenans et *Isabelle* Willems. *Une résistante belge, internée en 1943 dans un camp, raconte.*
0.35 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
1.10 Musique : Cadran lunaire. *Trio en sol,* de Haydn, par Cécilia Tsan, violoncelle, Alexis Galperine, violon, Jean-Louis Haguenauer, piano (25 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.05).
7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Ça cartoon.
7.30 Canaille peluche. X-Men.
7.55 *Série : Absolument fabuleux.* Joyeux Anniversaire.
8.25 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
8.55 Cinéma : Les Amies de cœur. ■ Film italien de Michele Placido (1992). Avec Asia Argento, Carlotta Natoli, *Claudia Pandolfi. Drame sociologique inspiré par des événements réels.*
10.39 Flash d'informations.
10.41 Surprises (et à 16.00, 17.55, 2.50).
10.55 Téléfilm : Campagne pour deux. De Michael Lindsay Hogg, avec Diane Keaton, Ed Harris.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Michel Field. Les enfants de psy : j'ai créé mon style.
13.30 *Le Journal de l'emploi.*
13.35 Cinéma : Jambon-jambon. ■ *Film espagnol de Bigas Luna* (1992). Avec Penelope Cruz, Anna Galiena, Javier Bardem. *Des chassés-croisés sexuels compliqués et souvent frénétiques.*
15.05 Documentaire : De Lumière à El Cordobes. *Une histoire de la tauromachie.*
16.15 Cinéma : Le Tronc. □ Film français de Karl Zéro et Bernard Faroux (1992). Avec Rose Thiery, Jean-Pol Dubois, Alexis Nitzer. *Le premier long métrage d'un membre de l'équipe de « Nulle part ailleurs ».*
17.30 Magazine : Courants d'airs. Estelle à Budapest.
18.00 Canaille peluche. Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas *et Antoine de Caunes.*
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Une nouvelle vie. ■ ■ ■ Film français d'Olivier Assayas (1993). Avec Sophie Aubry, Judith Godrèche, Bernard *Giraudeau.*
22.30 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : Fortress. ■ Film américain de Stuart Gordon (1992). Avec Christophe Lambert, Kurtwood Smith, Loryn Locklin (v.o.). *Science-fiction avec décors et effets spéciaux impressionnants.*
0.10 Cinéma : Fausto. □ Film français de Rémy Duchemin (1993). Avec Jean Yanne, Ken Higelin, François *Hautesserre. Une avalanche de bons sentiments.*
1.30 Le Journal du hard.
1.35 Cinéma : L'Empire des chattes. Film américain, classé X, de Michael Craig et Jim Holliday *(1993). Avec Victoria Paris,* Ashlyn Gere, Selena Steele (75 min). *Le scénario, vaguement policier, est tiré par les cheveux.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : Stardust Memories. ■ ■ ■ Film américain de Woody Allen (1980, v.o., rediff.).
18.25 Documentaire : Baby, it's you. *1. Les débuts (rediff.).*
19.00 Magazine : Confetti.
19.30 Documentaire : La Loi du collège Série de Mariana Otero (4ᵉ partie). *Une année dans un collège de banlieue. Conflits.*
20.00 Documentaire : Un couple unique. De Juliet Darling.
20.30 *8 1/2 Journal.*
20.40 ▶ Soirée thématique : *Krzysztof Kieslowski.* Proposée par Dominique Rabourdin et présentée par Irène Jacob.
20.45 Cannes 1994. A l'occasion de la présentation officielle de *Rouge* au Festival *de Cannes, Krzysztof Kieslowski,* Jean-Louis Trintignant et Irène Jacob répondent à Pierre-André Boutang.
21.00 Cinéma : Le Décalogue 1, Un seul Dieu tu adoreras. ■ Film polonais de Krzysztof Kieslowski *(1988). Avec Henryk* Baranowski, Wojciech Klata (v.o.).
21.55 Kieslowski et Piesiewicz. Dialogue autour du Décalogue, de Dominique Rabourdin.
22.25 Cinéma : Le Décalogue 2, Tu ne commettras point de parjure. ■ Film polonais de Krzysztof Kieslowski *(1988). Avec Krysztina* Janda, Aleksander Bardini (v.o.).
23.20 La Leçon de cinéma. De Dominique Rabourdin.
23.50 Kieslowski par Kieslowski. Documentaire de Dominique Rabourdin (55 min.).

M 6

6.55 Matin express (et à 7.10, 8.05).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50).
7.05 Contact 6 Manager.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 11.00, 1.40, 5.50).
11.45 Magazine : Ecolo 6.
11.50 Informations : M 6 express, Météo. *Suivi du Mondial de* l'automobile.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.30 Série : Deux flics à Miami.
14.30 Magazine : Allô Cauet.
17.00 Variétés : Hit Machine.
17.35 Série : Croc-Blanc.
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.50 Le Mondial de l'automobile.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Mode 6 (et à 0.40). John Galliano, Vivienne Westwood, Karl *Lagerfeld.*
20.05 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Passé simple. Le portrait de Rommel.
20.50 Cinéma : Nous irons tous au paradis. ■ ■ Film français d'Yves Robert (1977). Avec Jean Rochefort, Claude Brasseur, Guy Bedos.
22.50 Téléfilm : Annihilator. De Michael Chapman, avec *Mark Lindsay Chapman, Susan* Blakely. *La douce fiancée devient un monstre sadique.*
0.30 Six minutes première heure.
0.45 Fréquenstar (et à 3.35).
2.40 Rediffusions. Jazz 6 ; La Mémoire du peuple noir (Rêve africain) ; Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : *Le rythme* et la raison. Robert Wyatt (4).
20.30 Fiction. Avignon 94 : Pierre Arditi lit Essai sur les femmes, et Lettre sur les aveugles, de Denis Diderot.
21.32 Profils perdus. Patrick Coirault.
22.40 Les Nuits magnétiques. L'art de la guerre.
0.05 Du jour au lendemain. François Reynaert (Fin de siècle).
0.50 Coda. Festival de Lille. Israël-Palestine (4).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 8 octobre à Laon) : Requiem, de Faure ; Messe en fa mineur, de Bruckner, par le Chœur et l'Orchestre *philharmonique de Radio-*France, dir. Marek Janowski ; sol. : Ruth Ziesak, soprano, Annette Markert, mezzo-soprano, Christopher Ventris, ténor, *Gérald* Finley, baryton.
22.35 Soliste. Idil Biret, piano.
23.00 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes nº 2 en si bémol majeur, de Dvorak ; Trio pour flûte, alto et violoncelle op. 40, de Roussel.
0.05 Tapage nocturne. Par Bruno Letort. Le Prisonnier, de Grainer ; Mission impossible, de *Schiffrin.*

Les interventions à la radio

Radio Shalom 94.8 FM, 18 h 30 : « L'intégrisme dans nos banlieues », avec Pierre Lellouche, député RPR du Val-d'Oise et Fode Sylla, président de SOS-Racisme ; **19 heures :** Robert Badinter, président du Conseil constitutionnel.

Le Monde

TRAVERSES

PIERRE GEORGES

Le gang des « vénérables »

ILS furent en France 200 en 1953. Ils étaient 3 000 en 1988. Ils sont 5 000 en 1994. Ils seront 6 000 en l'an 2000. Et ils devraient être 148 000 en 2050. Voilà bien l'irrésistible bond en avant de ceux auxquels la gérontologie, spécialité d'avenir, donne le joli nom de *« vénérables »*.

Ainsi les centenaires font-ils de la résistance. De l'exception façon Trompe-la-mort, avec célébration par M. le maire, M. le sous-préfet, vin d'honneur, gâteau géant et discours bon pied, bon œil, on va passer à la règle. Ce sera d'un banal achevé que de célébrer son siècle et plus au troisième millénaire. Avoir cent ans, la belle affaire, au futur club du cinquième âge !

D'ailleurs cette grande armée des *« vénérables »*, des 148 000 centenaires de l'an 2050 est, par définition, en marche. Nés en 1950, ou avant, on les voit déjà sournoisement s'économiser, se soigner, ne plus fumer, ne pas boire, mener saine et sobre vie, entreprendre en douce leur existence au long cours. On les imagine assis sur leur gène du vieillissement comme Harpagon sur sa cassette.

En l'an 2000, frais comme gardons, verts adolescents, ils n'auront fait que *la* moitié du parcours. Avec l'absolu égoïsme des chevaucheurs de siècles. Ils seront encore au chômage, toujours actifs ou déjà en préretraite. Et ils vogueront allègrement vers 2010, vers la première escale fixée par les gérontologues : celle des soixante ans, des retraités actifs qu'ils ont baptisés les *« inoxydables »*. Soit dit en passant, en 2050, sauf cataclysme majeur, épidémie géante ou accident thermonucléaire, la France comptera 21 millions d'*« inoxydables »*.

Après, d'*« inoxydable »* à *« vénérable »*, ce sera chacun pour soi, le combat pour *la* vie. Comme toujours. Et que les meilleurs vieillissent ! Au Loto de la vie à trois chiffres, la règle est mathématique : beaucoup d'appelés et peu d'élus du premier rang. Seuls survivront les coriaces, nés sous la IVe République, ce qui tout de même, en *2050*, devrait poser son homme ou sa femme.

Peut-être se souviendront-ils avec émotion de la Jeanne, Jeanne Calment, maîtresse femme et pionnière du mouvement de résistance contre le temps. Peut-être pourront-ils raconter aux enfants des écoles *laïques de la IXe République* l'histoire de cette doyenne du monde. C'était en 1994 en pays d'Arles. Elle avait, de façon avérée, fêté ses cent dix-neuf ans. Elle ne manquait jamais l'occasion annuelle de rappeler qu'elle avait connu un certain Vincent Van Gogh. Et, seule contre tous, cette *« vénérable »* s'acharnait à contredire une croyance scientifique de l'époque qui voulait que *« l'âge théorique humain maximal »* soit de cent vingt ans. Hardi, la Jeanne !

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Islam et modernité : « Que faire de l'intégrisme ? », par Sami Naïr ; A livre ouvert : « A l'Ouest d'Allah », de Gilles Kepel *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Haïti : les soldats américains ont investi le palais présidentiel

Les troupes américaines ont investi, mardi 11 octobre, le palais présidentiel haïtien. Une opération menée en douceur, qui devrait permettre l'installation du gouvernement constitutionnel du premier ministre Robert Malval, nommé par le président Aristide en août 1993 *(page 4)*.

Chine : Confucius, Mao et le « business »

Pékin porte un vif intérêt au confucianisme et s'efforce de concilier la philosophie qui a dominé un pan majeur de l'histoire de l'Extrême-Orient avec la doctrine marxiste pour combler le vide idéologique créé par l'évolution capitaliste du régime *(page 6)*.

POLITIQUE

Le débat sur le projet de loi de finances à l'Assemblée nationale

Les députés ont commencé, mardi 11 octobre, l'examen du *projet de loi de finances pour* 1995. Aux critiques de l'opposition s'ajoutent les réserves de la majorité, et notamment celles de M. Auberger (RPR), rapporteur général du budget, qui s'interroge sur la sincérité des prévisions budgétaires *(page 10)*.

SOCIÉTÉ

Le tracé du Tour de France cycliste 1995

Le tracé du Tour de France 1995 a été présenté, mardi 11 octobre, au Palais des congrès, à Paris. Le Tour de France aura lieu du 1er au 23 juillet, passera par la Belgique et sera long de 3 550 kilomètres *(page 12)*.

Le rapport d'Amnesty International concernant la France

Amnesty International rappelle à l'ordre le gouvernement français dans un rapport rendu public le 12 octobre consacré aux *« coups de feu, homicides et allégations de mauvais traitements de la part d'agents de la force publique » (page 14)*.

EDUCATION ♦ CAMPUS

Les enseignants seuls face à la drogue

L'école est le lieu naturel de la prévention contre la toxicomanie en direction des jeunes. Mais l'institution scolaire néglige encore trop cette tâche, que prennent en charge de manière isolée et ponctuelle les enseignants *(page 15)*.

ÉCONOMIE

Le prix Nobel d'économie 1994

Le prix Nobel d'économie 1994 a été attribué conjointement aux Américains John C. Harsanyi et John F. Nash et à l'Allemand Reinhard Selten, pour *« leur analyse fondamentale de l'équilibre dans la théorie des jeux non-coopératifs »*, a annoncé, mardi 11 octobre à Stockholm, l'Académie royale des sciences de Suède *(page 19)*.

SERVICES

Abonnements 31
Annonces classées 18
Automobile 22
Carnet 22
Dans la presse 10
Marchés financiers 20-21
Météorologie 22
Mots croisés 22
Radio-télévision 23

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Le Monde des livres

Nietzsche est né voilà cent cinquante ans, le 15 octobre 1844. A cette occasion, plusieurs livres sont publiés, qu'analyse Roger-Pol Droit dans sa chronique « Philosophies ». Philippe Sollers s'interroge sur la « présence de Nietzsche » dans le monde contemporain.

Ce numero comporte un cahier « Arts-Spectacles » folioté 25 à 32 et un troisième cahier « la France et l'islam » folioté de I à XII

Le numéro du « Monde » daté mercredi 12 octobre 1994 a été tiré à 461 960 exemplaires

Le dossier « Dauphiné News » et la privatisation du service de l'eau à Grenoble

Un réquisitoire supplétif pour « corruption » est délivré à l'encontre de M. Carignon

Avec la délivrance d'un réquisitoire supplétif visant des faits de corruption à l'encontre des principaux protagonistes du dossier *Dauphiné News* – au premier rang desquels Alain Carignon, maire (RPR) de Grenoble et ancien ministre de la communication, – l'affaire prend une nouvelle dimension. Les dernières investigations des enquêteurs ont en effet permis d'établir un lien solide entre de très importants avantages obtenus par M. Carignon de la part de grandes entreprises privées et la privatisation du service de l'eau à Grenoble, en juillet 1989, confié à une filiale et à une future filiale de la Lyonnaise des eaux. C'est cette contrepartie qui fonde le chef de « corruption » qui devrait être prochainement notifié au maire de Grenoble.

LYON

de notre bureau régional

C'est sur la base d'éléments chiffrés et extrêmement détaillés réunis dans l'ordonnance signée le jeudi 6 octobre par le juge Philippe Courroye et transmise au parquet de Lyon – qui n'a pas manqué de remonter « pour conseil » à la chancellerie et même, semble-t-il, jusqu'à Matignon – que le procureur de la République était invité à se prononcer sur l'opportunité de nouvelles poursuites dans l'affaire dite *Dauphiné News*.

Mis en examen le 25 juillet pour recel et complicité d'abus de biens sociaux – huit jours après sa *démission du gouvernement* Balladur, – Alain Carignon était alors soupçonné d'avoir directement ou indirectement bénéficié des largesses de plusieurs filiales de la Lyonnaise des eaux, qui avaient « épongé » le lourd déficit des sociétés éditrices des journaux électoraux, diffusés à Grenoble à la veille des municipales de 1989. *Via plusieurs sociétés « écran »*, dont la SEREPI et la SERECOM, c'est une somme de 5,4 millions de francs que la Lyonnaise avait injectée dans la société éditrice du mensuel *Dauphiné News* et des bihebdomadaires « gratuits » *News mardi* et *News vendredi*, soutenus par ailleurs et préalable*ment par le groupe* Bouygues, à hauteur de 12 millions de francs.

Alors que le directeur de la rédaction du périodique municipal *Grenoble mensuel*, Frédérick Mougeolle, était le directeur des magazines, le maire de Grenoble avait soutenu n'être *« pas concerné »* par ces publications. Des recommandations écrites de la main de M. Carignon transmises à M. Mougeolle et versées au dossier judiciaire faisaient pourtant de lui, aux yeux des enquêteurs, un rédacteur en chef occulte. Dès lors, le bénéfice des sommes versées par la Lyonnaise lui était imputable.

Un somptueux pied-à-terre parisien

Le fait qu'après sa confortable *réélection comme maire de* Grenoble Alain Carignon avait brutalement décidé, en juillet 1989, de privatiser la gestion de l'eau pour la confier à la Compagnie de gestion des eaux du Sud-Est (COGESE) – constituée par la Société de distribution des eaux intercommunales (SDEI) et la *SEREPI, filiale de la Lyonnaise*, et présidée par Marc-Michel Merlin, déjà PDG de la SDEI – permettait de subodorer une contrepartie à la générosité des distributeurs d'eau. Les mises en examen pour « abus de biens sociaux » de deux dirigeants du groupe Lyonnaise, Jean-Jacques Prompsy et Louis Bera, puis de Marc-Michel Merlin – *placé* en détention le 16 septembre –, confortaient cette hypothèse.

C'est en s'intéressant à la société anonyme WHIP, créée par Me Jean-Louis Dutaret, proche conseiller et ami de M. Carignon, et ayant pour siège social son cabinet d'avocat, 58, rue de Monceau, à Paris (8e), que les enquêteurs semblent avoir trouvé le (ou les) chaînon (s) manquant (s) leur permettant de mettre en évidence un délit de corruption. Sous le couvert d'une société de conseil juridique dont le commissaire *aux* comptes était son oncle et le PDG sa propre sœur, Claudine Meinnier, Jean-Louis Dutaret – qui a démissionné de son poste de PDG de la SOFIRAD après sa mise en examen le 16 septembre – avait monté ce qui ressemble étrangement à une pure officine de financement. *La fructueuse perquisition* opérée au siège de WHIP a permis de retrouver la trace de versements d'honoraires fictifs provenant de la SDEI, du cabinet d'études Merlin – dont le PDG est Pierre Merlin, frère de Marc-Michel, – mais aussi, directement, de la Lyonnaise des eaux. Le mon*tant total de cette fausse factura*tion s'élèverait à 13 millions de francs.

Par l'intermédiaire de WHIP, la SDEI – dernier distributeur d'eau indépendant, racheté à 90 % début 1991 par la Lyonnaise pour un montant de 1,8 milliard de francs – avait, en outre, mis à la disposi*tion de MM. Carignon et Dutaret* un appartement de huit pièces et de 280 mètres carrés au 286, boulevard Saint-Germain, à Paris (6e). Le loyer de ce somptueux pied-à-terre dans la capitale, dont le *député de l'Isère avait fait*, notamment, sa permanence et qui aurait été occupé précédemment et dans des conditions comparables par l'association le Mai musical de Bordeaux, avait été fixé à 440 000 francs par an. Mais, entre 1988, date de signature du bail, et le printemps 1994, au cours duquel la famille Merlin s'en *dessaisit* brusquement, aucun terme ne fut jamais réglé. D'où un manque à gagner de plusieurs millions de francs.

Des « cadeaux » de plus de 20 millions de francs

Plus récemment, les enquêteurs ont enfin pu établir que l'ancien ministre de la communication avait bénéficié, au cours de ces quatre ou cinq dernières années, de très nombreux voyages en hélicoptère ou en avion privé, réglés par des sociétés proches des mêmes groupes et représentant près de 4 millions de francs.

Le montant total des « cadeaux » dont Alain Carignon a été le bénéficiaire s'élèverait déjà à plus de 20 millions de francs. Le parquet de Lyon souligne que tous proviennent des mêmes donateurs – les liens économiques étroits entre le groupe familial Merlin, dont l'activité dans le domaine des études d'urbanisme, d'assainissement et d'approvisionnement en eau est nationale voire internationale, et la Lyonnaise de plus, bien antérieurs au rachat de la SDEI.

Or le fait que ces mêmes donateurs aient obtenu le marché de l'eau sur Grenoble pourrait être, selon le parquet, constitutif d'un cas de corruption à grande échelle.

ROBERT BELLERET

EN BREF

Démission du gouvernement autrichien. – Le gouvernement de coalition entre sociaux-démocrates et conservateurs a démissionné, mardi 11 octobre, comme le veut la Constitution, à la suite des élections de dimanche. Ce gouvernement, dirigé par le social-démocrate Franz Vranitzky, a ensuite été chargé par le président d'expédier les affaires courantes jusqu'à la formation d'un nouveau cabinet. M. Vranitzky, grand perdant des élections, doit rencontrer le président Klestil et les chefs de partis en vue de former un nouveau gouvernement. – *(AFP.)*

Destruction d'un monument historique ottoman au sud de la Grèce. – La municipalité de Kalamata, au sud de la Grèce, a fait détruire, samedi 8 octobre, la résidence du dernier gouverneur turc de la ville, classée monument historique, suscitant la colère du ministère grec de la culture, qui a porté plainte. Le bâtiment, datant du XVIIIe siècle, abritait *« un tyran turc »*, selon le maire de la ville. Le ministère de la culture a indiqué qu'il en exigera la reconstruction. – *(AFP.)*

L'ex-roi Michel pourrait être formellement interdit de séjour en Roumanie. – Le président Ion Iliescu n'a *« pas exclu »*, mardi *11 octobre, l'adoption d'une loi* interdisant à l'ex-roi Michel de se rendre en Roumanie, après l'échec de sa tentative pour rentrer dans son pays sans visa, vendredi 7 octobre. Le président Iliescu a toutefois précisé que, *« personnellement »*, il *« éviterait de recommander l'adoption d'une telle mesure »*, et a estimé que le souverain déchu, qui vit en exil en Suisse, *« se laisse manipuler par certains partis politiques »*. – *(AFP.)*

Le Monde

ARTS & SPECTACLES

A propos de « Délits flagrants », le dernier film de Raymond Depardon

Le regard de front

En filmant les face-à-face entre délinquants et procureurs en une succession de plans fixes, Raymond Depardon ne donne pas seulement, avec « Délits flagrants », un témoignage inédit et passionnant sur le fonctionnement de la justice au quotidien. Dans l'extrême écart entre la simplicité des moyens employés et la richesse de sens et d'émotion qui émane du film se déploie toute la puissance de ce regard plus que jamais nécessaire qu'on nomme documentaire, et qu'illustreront prochainement sur grand écran les réalisations de deux autres maîtres du genre, Claude Lanzmann et Marcel Ophuls.

Une image de « Délits flagrants ».

D.R.

CE n'est rien. Un plan fixe du Palais de justice de Paris à l'aube. Ou peut-être au crépuscule. Un parvis désert, rien ne bouge, ce pourrait être une carte postale. Justement, non. Difficile de justifier l'expression, mais ce plan respire. Sa composition, quelque imperceptible mouvement peut-être niché au sein de son apparente immobilité, sa durée *surtout*, laissent apparaître une foule d'impressions et d'informations dissimulées dans cette image, en apparence d'une banalité totale.

On perçoit sans la voir la ville en ses différentes acceptions – la cité, l'agglomération, la population. Et la façade de cette espèce de château, imposant et discret à la fois, s'anime non pour l'œil mais pour l'esprit. Ses murs, ses grilles et ses fenêtres laissent peu à peu filtrer l'intuition qu'au-delà se déroulent des événements, des drames peut-être. Que du sens, à coup sûr, s'y constitue. Ce plan est, au sens fort, une image : elle est riche d'une épaisseur et d'une profondeur sans commune mesure avec ce qu'elle semble « représenter ». Et cela ne passe pas du tout par les chemins littéraires de la métaphore ni les voies poétiques du symbole, mais par les purs moyens du cinéma – lumière, durée, matière, hors-champ.

Avec d'autres ingrédients, mais avec les mêmes moyens, dans le mouvement inquiet et dynamique de la marche d'un policier et d'un interpellé au long d'un corridor souterrain, Raymond Depardon complète la mise en route de son film, il le cadre et le lance à la fois. Le cinéaste pourra ensuite se contenter du plus simple des dispositifs – une caméra fixe captant d'une manière identique la sucession d'entretiens entre des substituts du procureur et des personnes prises en flagrant délit – pour que son film, ensuite, livre une matière extraordinairement riche de significations et d'émotions (*lire page 26*).

Le plan fixe qui ouvre *Délits flagrants* en rappelle un autre, un plan solitaire et solidaire, réalisé il y a vingt-cinq ans par Raymond Depardon : la première image de cinéma du grand photographe qu'il était déjà (et qui manifestait d'emblée combien il savait identifier les puissances particulières, distinctes, de la photo et du film, fût-il immobile). Ce n'était pas, alors, la profusion de drames *quotidiens* qui justifiait l'image et qui y transparaissait, mais une tragédie unique : la *minute durant laquelle* la ville entière de Prague se figea et se tut en l'honneur de Jan Palach, ce jeune tchécoslovaque qui s'est immolé par le feu, pour protester contre l'intervention soviétique. Du plan fixe de 1969 à celui de 1994, c'est toute la montée en puissance d'un exceptionnel travail du regard qui se dessine, à mesure que les éléments spectaculaires deviennent moins *nécessaires, à mesure que le cinéaste* démontre qu'il peut, de plus en plus, se passer si besoin est de tout apport extérieur, pour montrer et comprendre de mieux en mieux le tissu du monde.

Sa souveraine et modeste pratique du documentaire en impose non seulement les mérites, non seulement la singularité, mais aussi la valeur polémique. Au-delà de son thème et de ses enjeux propres, un film comme *Délits flagrants* est, aussi, la plus radicale dénégation des flux d'images qui, sous le nom de « reportage » – grand ou pas –, déferle et envahit les écrans. Par son acceptation et son utilisation de la durée, par le refus de la mise en spectacle, par le choix du dispositif *le plus simple*, le *plus attentif aux* faits et le moins valorisant pour celui qui les filme, il constitue, sans phrases, le plus violent réquisitoire contre la manière dont le monde nous est prétendument montré. Mieux, il prouve combien (et comment) ceux qui prétendent chaque soir à 20 heures le montrer, le cachent en vérité. Et le recouvrent d'un linceul d'imageries, qui sont le *contraire des images.*

Il ne s'agit pas de faire du documentaire tel que le pratique Depardon le modèle unique, canonique, du genre. Il se trouve que cet automne verra la sortie de trois films signés des trois meilleurs praticiens français du genre : après Depardon, Claude Lanzmann, dont on verra *Tsahal*, troisième volet de la trilogie entamée avec *Pourquoi Israël* et *Shoah*, à partir du 9 novembre ; puis Marcel Ophuls, dont le premier film français depuis *le Chagrin et la Pitié*, *Veillées d'armes*, sortira le 23 novembre.

Rien de plus éloigné les unes des autres que les méthodes de travail de ces trois cinéastes, qui diffèrent tout autant par leur personnalité que par *les sujets qu'ils traitent ou même par* le regard qu'ils posent sur le monde. Sauf cela, justement : le regard. Et ce par quoi il se traduit avec une caméra et un micro : une mise en scène. Jamais, depuis la première sortie des usines Lumière, le documentaire n'a été pur enregistrement *de la réalité.* Ça, c'est la vidéosurveillance, cette utilisation policière de la prise de vue que notre *bon ministre de l'intérieur souhaite* installer aussi à l'extérieur, non plus seulement dans les banques et les magasins, mais dans les rues, pour mieux nous tenir à l'œil.

Des moujiks de Medvedkine aux bayous de Flaherty, les exemples abondent de la puissance du regard *tel qu'il s'exerce sous les auspices* du documentaire, réputé moins prestigieux, et moins créatif que la fiction. *Les tâches qu'il assume*, et les plaisirs qu'il dispense, n'ont pourtant jamais été aussi nécessaires, et aussi difficiles à réaliser. Parce que le documentaire se constitue aujourd'hui contre deux adversaires *surpuissants*, différents mais simultanés : d'une part, on l'a dit, le flux des images prétendument réalistes *que déverse la télévision ; d'autre* part, l'usure du cinéma de fiction lui-même (au moins en Occident), sa difficulté à composer un portrait du monde réel par le biais d'histoires inventées. Même lorsqu'il s'y essaie.

Sous le poids des clichés accumulés et des discours entassés, il est devenu de plus en plus difficile de filmer au fil d'un récit une rue, un *garçon de café*, le *travail*, l'*amour*. Pour cela, le cinéma tel que le pratiquent Depardon et quelques autres ne représente pas seulement une source de plaisirs d'une rare intelligence, et une forme de résistance nécessaire, face à l'uniformisation du monde à travers une représentation convenue. Il incarne, encore, surtout, la possibilité d'une alternative : à tous les sens du mot, militaire, *érotique* et *théorique*, une « position ».

JEAN-MICHEL FRODON

JAZZ

Réédition de « l'Histoire du jazz » de Lucien Malson

Le manuel des manuels

Le « petit Malson » tombe à point. On dit le « petit Malson » pour ne pas effrayer. En matière d'histoire non seulement du jazz, mais de la musique afro-américaine, c'est ce que l'on fait de mieux en moins de trois cents pages.

IL s'agit d'une réédition pesée, mise à jour, mise au goût du jour, superbement illustrée et mise en pages, de *l'Histoire du jazz publiée en 1976 dans* la collection 10/18. Dans *Jazz Magazine* du mois de juillet-août (*n° 439*) Xavier Prévot donne l'inventaire exhaustif des modifications et ajouts. On s'y reportera. Pour ses qualités de documentation, de réflexion et d'écriture, l'ouvrage de Malson se recommande à vous. Il répond à la question qu'on subit depuis 1919 : Que faut-il lire sur le jazz ? Par où commencer ? Et pourtant, il ne balaiera pas l'intime conviction, non moins répandue, qu'il doit bien exister, surtout s'agissant de jazz (les nègres, la joie de vivre, le rythme dans la peau, les blacks, toute cette bonne vieille simplicité), des sortes de manuels rapides de maintien sexuel. On ne se fait pas d'illusion. *L'Histoire du jazz* de Lucien Malson s'adresse à tous les lecteurs. Mais elle se destine à ceux qui aiment déjà (le savoir, cette condition de l'amour).

Ses lacunes ont déjà fait l'objet de procès-verbaux. Il n'y a pas de bibliographie (la discographie, en revanche, est solide), et les auteurs sont cités sans référence. Malson aurait-il voulu s'épargner les joies – et les retombées – d'une bibliographie sélective ? Ce n'est pas *dans les manières d'un docteur en* philosophie (auteur des *Enfants sauvages*). Les sergents de ville ont donc dressé contravention, et les comptables décortiquent le palmarès occulte que constituent, soigneusement dosées, les citations : cinq mentions (cinq étoiles de ce Michelin critique) vont au seul André Hodeir. Il y a deux quatre étoiles, Sartre et Boris Vian. Les choix sont clairs.

Le mérite fondamental du livre *est son allure. Il a l'allure* et l'intelligence d'un récit. Le parcours que retrace Malson est celui d'une *communauté*. Il en donne, ville après ville, la géographie chronologique. C'est l'esthétique géographique de la communauté (noire d'abord) des musiciens de jazz. *La méthode ? Une sensualité* phénoménologique. La langue ? Une visée de précision descriptive. Ce qui n'esquive pas forcément *« l'espace caligineux et luminescent d'un blues en mineur »*, mais qui nous sauve – c'est toujours ça – de la *« pohésie »*.

En sartrien lucide, Lucien Malson dégage toujours dans les grands courants, les styles et les individualités, le jeu des contradictions, *ces forces de distorsion*, de dispersion – ou à l'envers, de rétraction et de préservation – qui fondent la dynamique et le mouvement de la musique, des musiques, qu'il a très tôt aimées. Si l'on y songe, ce précis est travaillé par une prétention assez exorbitante : *se faire l'histoire des événements* (des Etats-Unis et du racisme, des crises et de l'économie, des guerres et des dépressions, des joies et des réussites) ; et se faire l'histoire du jazz, celle des formes (harmonies, mélodies, rythmes), celle aussi des moyens de diffusion (*radios, disques, opinion*) ou des mots. La glose personnelle du mot *funky*, *« c'est-à-dire (un art) insoucieux de la propreté bourgeoise, boueux, crotté, piétinant sans honte les margouillis de la misère, mais simultanément* soulful – *plein d'âme –, conscient d'une dignité qui fait fi des chichis puritains, et qui se laisse électriser par l'espoir »* (p. 144) est des plus précieuses.

FRANCIS MARMANDE

Lire la suite page 32

LE SPECTATEUR

MICHEL BRAUDEAU

Témoins de plume

CE qu'on attend du documentaire filmé comme de l'enquête écrite c'est un mélange de vérité, de sincérité, de «choses vues » et rapportées sans fard, l'idée d'un témoignage honnête auquel *il n'est pas interdit pour autant* de prendre parti. On a fait son deuil depuis longtemps de la chimère d'une objectivité absolue, et si l'on attend du documentaire qu'il nous donne à voir et nous permette de nous faire une opinion librement, l'auteur du documentaire n'est évidemment pas un collecteur de faits impassible et neutre. Il est impliqué dans son enquête, et Depardon à sa manière nous *dit ce qu'il pense de la justice, de l'innocence,* de la culpabilité. C'est le cas également de certains écrivains quand ils quittent le domaine romanesque pour s'attacher à une histoire vraie, qui vient d'arriver, qui les intéresse de près, pour toute sorte de raisons. Parfois sans raison, parce qu'ils y sont forcés.

AINSI André Gide est-il tiré au sort en mai 1912 pour faire partie du jury de la cour d'assises de Rouen. On le sait, il n'est pas possible de se dérober au jury. A moins de payer trois cent francs d'amende, ce qui en 1912 n'est pas une petite somme. De toute façon Gide est bien trop curieux du genre humain pour y songer. Quel romancier renoncerait à ce *vivier d'histoires vivantes qu'est une cour d'assises* ? Il a quarante-deux ans, le plus important de son œuvre est devant lui. Ce grand bourgeois lettré, qui vit de ses rentes dans sa maison de Cuverville en Normandie ou Villa Montmorency à Auteuil, se retrouve en compagnie d'un notaire, d'un architecte, d'un *instituteur retraité, et de commerçants, de boutiquiers,* de cultivateurs, pour donner son avis sur des aigrefins, des incendiaires, des pères incestueux, tout un monde qu'il ne fréquentait pas vraiment, jeune homme, aux mardis de Mallarmé. *« Et certes je ne me persuade point qu'une société puisse se passer de tribunaux et de juges ; mais à quel point la justice humaine est chose douteuse et précaire, c'est ce que, durant douze jours, j'ai pu sentir jusqu'à l'angoisse. »* Il dénonce assez subtilement ce piège ordinaire dans lequel tombent les jurés, de ne pouvoir parfois s'exprimer qu'en trichant pour dire la vérité : *« De sorte que tous ceux qui s'étaient promis de voter simplement :* coupable, *mais sans circonstances non plus aggravantes qu'atténuantes, se trouvèrent entraînés à voter les « atténuantes » pour compenser l'excès des « aggravantes » que les questions les avaient contraints d'accepter. »*
Plus loin il note aussi le côté *chien* du commissaire de police, son ton rogue dans ses dépositions, et l'air *gibier* que prend le prévenu. Il faut relire ses *Souvenirs de la cour d'assises,* ils sont drôles, graves, curieux, généreux, à mille lieues de l'idée qu'on peut se faire d'un Gide narcissiquement occupé de son impalpable moi. Parce que le matériau humain que brasse une cour d'assises est fascinant et, par le seul privilège de l'authenticité, écrase toutes les inventions du romancier.

JEAN GIONO témoignera à son tour de cette fascination en publiant en 1955 ses *Notes sur l'affaire Dominici,* dont le procès s'est tenu un an plus tôt à Digne. Gilles Perrault s'est passionné, s'est engagé avec *Le Pull-over rouge* dans une bataille pour la révision du procès Ranucci. L'étude du fait divers, généralement criminel, judiciaire, peut conduire légitimement à une prise de position, mais il implique toujours *un travail de recherche, d'examen, de compréhension.* Il n'y a que Marguerite Duras pour déclarer à la seule vue du paysage d'un drame que la mère de la victime est la coupable, comme ça, au pif.

UN des champions toutes catégories de l'enquête en matière de fait divers aura été Truman Capote avec *De Sang Froid* publié en 1966. En 1959, Capote lit dans le journal qu'une famille entière du Kansas, les Cutter, a été massacrée par deux tueurs en cavale. Il fait ses valises, quitte discrètement son milieu de snobs new-yorkais, et s'installe dans le Kansas. Pendant plusieurs années il suivra l'enquête, écoutera les policiers, les voisins, les deux assassins qu'il accompagnera jusqu'à leur éxécution. Sa mémoire exceptionnelle lui permet d'enregistrer des heures de conversation sans prendre de notes, sans magnétophone, ce qui lui gagne plus facilement la confiance de ses interlocuteurs. Qu'est-ce qui le pousse à se claquemurer dans la campagne, à passer des journées entières au pénitencier sur une si longue période ? *Un goût prononcé pour les mauvais garçons et les* durs à cuire, sans doute. Mais aussi un manque personnel : Capote s'est inspiré de sa vie pour écrire, il y a toujours une part autobiographique dans ses romans, mais il a du mal à inventer un univers romanesque à la Balzac, à la Tolstoï.
Si l'on ajoute à celà la vogue du journalisme échevelé de l'équipe de *Rolling Stone* à ses débuts, à la Hunter S. Thomson, la tentation est grande de prendre un fait divers brut et de le traiter en journaliste, mais avec la puissance d'investigation d'un romancier disposant de plus de temps qu'en n'accordera jamais un rédacteur en chef. Le résultat de six années de travail est son chef-d'œuvre, d'une sobriété, d'une efficacité rares, qui inaugure un genre dans lequel Norman Mailer essaiera de s'illustrer (avec *Le Chant du Bourreau)* sans égaler Capote, le « roman non romanesque ». Tout l'inverse en somme de la démarche de Stendhal s'inspirant du procès d'Antoine Berthet en 1827, reproduit dans la *Gazette des Tribunaux,* pour inventer *le Rouge et le Noir.* ■

CINEMA

DÉLITS FLAGRANTS *de Raymond*

La cassure du

Observateur attentif et discret des dialogues entre représentants de la justice et interpellés, Raymond Depardon capte et met en lumière la cassure profonde du corps social.

ILS sont quatorze. Celui-ci a volé un sac dans une voiture, celui-là battait sa femme, un autre s'obstine à installer un stand de bonneteau sur la voie publique... Des camés, des paumés, de tout petits truands, du tout venant, de la chair à police qui jamais ne fera même une brève dans le journal. Des gens. Pris sur le fait, ils viennent de passer quelques heures ou une nuit au commissariat, ils sont amenés devant un substitut du procureur, qui leur signifie ce dont ils sont accusés et ce qu'ils risquent, et enregistre leur déposition avant de décider de la suite à donner à leur cas *(lire notre encadré ci-dessous).*

Ils sont trois, une femme et deux hommes, qui se succèdent. Des fonctionnaires, ni flics, ni juges, ni avocats, montrés ici en une étrange fonction d'aiguilleurs du bon droit et du mal vivre. Il y a dans leur comportement un « cocktail » de logique élémentaire, de bureaucratisme sec, de lassitude du confesseur, de défense de leur quant-à-soi, d'effarement devant les lubies du quotidien et les abîmes de la mauvaise foi.

Il ne faut pas longtemps pour percevoir que ce qu'on voit faire à quatorze reprises par ces *substituts* ils le font tous les jours, qu'on assiste à des prélèvements au sein d'une routine sans fin. Et c'est ce qui rend plus passionnant encore le fait que ce « *cocktail* », s'il ne change pas d'ingrédients, change de dosage non seulement selon le fonctionnaire, mais aussi avec chaque interlocuteur qu'un agent de police amène dans le bureau, et auquel il ôte les menottes avant de s'éclipser.

Il est tout petit, ce bureau, une scène de théâtre minuscule. Lorsqu'elles sont ouvertes, on voit à l'occasion les deux portes qui y donnent accès, côté cour et côté jardin, en même temps dans le champ. La caméra ne bouge pas, elle cadre de profil les deux personnes qui parlent. A gauche le *délinquant,* à *droite* le *substitut.*


RAYMOND DEPARDON / MAGNUM

Raymond Depardon

Côté cour (de justice), on fait dans la nuance, dans le minimum de bon sens, dans le respect de la procédure. Côté jardin, côté jungle des villes plutôt, on fait dans l'excès, le *mensonge éhonté* ou le mutisme buté, le sketch façon commedia dell'arte revue béton-banlieue. Le raz de marée de sincérité aussi, parfois, comme le plus opaque jet d'*encre d'une créature des profondeurs* prise par surprise dans la lumière.

Et chaque épisode, chaque face-à-face, est soudain toute une affaire, toute une histoire. L'homme (ou la femme) du pouvoir cherche le juste milieu, le point hypothétique où le texte de loi, le sens commun et la prise en compte du cas particulier pourraient se rejoindre. L'autre échappe et contre-attaque, botte en touche, sort les grandes orgues de l'idéologie, de la folie ou du roman misérabiliste. C'est un jeu qui sollicite et intrigue, on apprécie la ruse, on jauge la douleur, on compte les coups. Un jeu qui déstabilise aussi, un jeu faussé par l'inégalité des « joueurs » et cette incertitude : partenaires, adversaires, ennemis ? *Il n'ont pas, mais pas du tout le* même avis sur la question. Ils ne suivent pas, le plus souvent, les mêmes règles, mais ils sont forcés de « faire avec », avec l'autre.

Et ainsi, à chaque fois, le doigt est mis et remis sur la blessure, la même. Elle précède et excède infiniment le délit, elle suppure l'incompréhension absolue, la cassure du monde. Si la plupart des interpelés se défendent si mal, si exagérément ou maladroitement de ce qu'on leur reproche, c'est qu'ils ne se défendent pas vraiment de cela. Ils se défendent de rentrer dans le jeu, ils se défendent de tout ce qu'incarne leur vis-à-vis. Ils paniquent à vue devant la remise en ordre de leurs désordres minables, honteux ou seulement triviaux, *mais de leurs désordres à eux. Ils* sont ailleurs et ne veulent qu'y rester, même en marge. Alors ils débloquent à plein tube, ils sont énervants, ridicules. Le soir de la projection, le public riait.

Un public très comme il faut certainement, progressiste, conscient des problèmes sociaux, sans goût particulier pour la maréchaussée, ses alliés et commanditaires. Mais un public forcément du côté du labeur obstiné, de la bonne volonté, de la logique des substituts. Il est *tout à l'honneur* de Raymond Depardon de laisser venir ses spectateurs du côté de ces travailleurs de l'ingérable et du médiocre, de laisser « ses » procureurs exister chacun *dans* sa singularité sans masquer combien ils sont, ensemble, pris dans une mécanique à laquelle on n'échappe pas.

Et puis, au détour d'une question, un jeune *homme attrapé* en train de faire des graffitis dans le métro et qui avait repoussé un peu violemment un agent de la RATP répond que son père est *« directeur artistique ». La salle* a cessé de rire, d'un coup. Et le film a changé de taille, d'un coup. Le jeu, bien sûr, ne se jouait pas à deux, mais à trois. Avec le cinéaste présent dans la pièce ? *Un* peu, *forcément.* On voit cela aussi, dans *Délits flagrants,* on sent bien par instants que l'un ou l'autre des interlocuteurs en fait un peu plus, ou un peu moins, pour la caméra. On voit tout aussi bien que cela reste accessoire, que cela ne fausse pas la succession des relations qui se nouent entre les « acteurs » : expert de la prise de vue discrète, où sa personnalité comme sa technique lui permettent de se faire oublier autant que possible, Depardon déploie ici des prodiges de disponibilité.

Comme photographe, déjà, il pratiquait ainsi. Cette fois, il a été *contraint* de *pousser* à *l'extrême* ses habituelles méthodes, pour obtenir au terme de plus de dix ans de demandes auprès des administrations concernées l'autorisation de tourner. La simplicité drastique du filmage se révèle riche de plus de possibilités qu'aucune astuce de réalisation, surtout lorsqu'elle est, comme ici, servie par des qualités exceptionnelles de prise d'images et de son.

La posture de Depardon est celle de l'arbitre, il n'interfère guère plus dans la circulation de la « balle » que l'homme en noir sur un terrain. Sa présence se traduit *surtout par le montage,* rendu à toute son intelligence, qui n'a rien à voir avec les habiletés psychotropes des enchaînements de plans virtuoses auquel on le réduit *souvent. On voit d'autant mieux* combien cette opération technique peut, à son meilleur, s'apparenter à la composition musicale, où sons et images sont les instruments, individus et réflexion d'ensemble sont la tonalité, et l'idée (politique et éthique) de la mise en scène la

Le Petit Parquet

DANS la plupart des tribunaux de France, les magistrats du parquet assurent, par roulement, ce qu'ils nomment « la permanence ». Pendant une semaine, le substitut désigné occupe un bureau parfois *spécialement* équipé pour recevoir dans les meilleures conditions de rapidité les appels des services de police et de gendarmerie, qui disposent aussi de *son numéro personnel* pour le joindre pendant la nuit.

En principe, rien de ce qui touche au judiciaire ne peut survenir dans le ressort du tribunal sans que le substitut *en soit* immédiatement informé. L'article 40 du code de procédure pénale ne prévoit pas d'exception : *« Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »*

Sur la base de ces renseignements, le substitut de permanence *décide s'il y a lieu d'engager* des poursuites, prolonge ou fait cesser les gardes à vue, se fait déférer certaines personnes pour orienter les procédures et, dans certaines infractions graves, il peut être amené à se déplacer pour conduire, « à chaud », sur les lieux, une *enquête préliminaire* avec les officiers de police judiciaire que la loi place sous son autorité. Magistrat incontestablement puissant, garant des libertés et *du respect de la loi, il* est étonnant que la littérature policière française et le cinéma aient toujours ignoré ce personnage.

Dans les grands tribunaux, *« la permanence » est assurée* de façon continue par des magistrats spécialisés. Ainsi, à Paris, le parquet est organisé en quatorze sections ayant chacune *une compétence particulière.* Seule la quatorzième est réellement connue du grand public sous le nom de section antiterroriste. Les crimes et délits flagrants sont du ressort d'une section que les habitués désignent comme *« la huitième »,* ou *« la criminelle »,* car c'est aussi cette section qui recueille les premiers éléments sur la constatation d'un crime avant de confier l'affaire à un juge d'instruction.

Jadis, la gestion des procédures criminelles et correctionnelles était plus nettement séparée. Les infractions graves ou complexes étaient dirigées vers un *service solennellement* intitulé le grand parquet, alors que les délits simples relevaient du Petit Parquet. Cette appellation figure encore sur l'entrée du service située face à la Sainte chapelle.

Depardon

monde

portée sur laquelle « s'écrit » le film. Puisque le troisième « joueur » est, *bien évidemment*, le public.

L'intelligence du montage consiste donc, sans renoncer au plan-séquence et au cadre unique, à insérer *à ce moment* le passage sur le jeune tagger. Le montage a présidé, sans qu'on puisse savoir jamais comment, au choix des quatorze protagonistes, et à l'exclusion des soixante-douze autres qui avaient également donné leur accord pour être filmés, et l'*ont été*. Ils ne figurent pas à l'écran, mais comptent à l'évidence dans le film, ils ont participé à une meilleure compréhension des mécanismes de l'œuvre. Ce même montage, qui a construit le prologue du film *(lire page I)*, lui permet également de dévier par instants du dispositif principal de mise en scène.

Ce qu'il a patiemment construit permet de faire intervenir d'autres *interlocuteurs, conseillers psychologiques* et avocats commis d'office, ou d'entrevoir les substituts *dans d'autres fonctions* que l'entretien. Il permet, d'un plan très simple et soudain bouleversant – *une fenêtre* –, *de relier la situation* centrale à l'extérieur, d'un autre – une série de portes verrouillées –, *d'inscrire l'enfermement qui* précède et presque toujours succède à ce qui constitue l'essentiel du film. *Il* peut *ainsi* produire, sans se renier, des ramifications qui élargissent la portée technique (comment ça marche la justice au jour le jour ?) et sociale (qui sont ces gens, pourquoi réagissent-ils ainsi ?) de *Délits flagrants*, de prendre à son tour « en flagrant délit » à la fois une machine et un corps social, sans *jamais le* faire aux dépens de ses protagonistes.

La plus féconde réussite de ce montage est sans doute la fin du film, présentée presque comme un épilogue. Cette fois, les deux interpelés qui y figurent n'ont rien fait, leur seul délit est d'exister, ici, maintenant. Etrangers sans papiers, ils ne plaident ni ne se défilent, se contentent d'opposer l'évidence de leur présence et l'absence d'alternative. Tout doucement, c'est une tornade qui s'abat alors sur l'écran, et le geste de l'Africain tendant au substitut une main que celui-ci refuse est presque trop signifiant, tellement tout a été dit, vu, compris.

JEAN-MICHEL FRODON

Le rôle du petit parquet ne justifiait pas cette locution ingrate. Certes, au propre comme au figuré, les substituts de la huitième agissent dans une certaine obscurité et le défilé incessant des personnes que la police vient d'interpeller a de nombreux aspects misérables : c'est l'instant ou la misère du délinquant rencontre *la misère de la justice*. Mais ce choc n'a rien de petit. En écoutant la personne assise devant *lui, le substitut envisage trois* solutions principales : la libérer sur le champ ; la renvoyer aussitôt devant le tribunal, ce qui signifie presque toujours la prison ; ou la faire juger plus tard, libre, ce qui entraîne presque automatiquement une condamnation avec sursis.

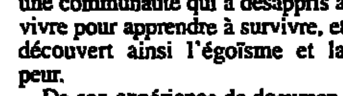
Il faut faire vite et décider seul, au terme d'un dialogue de sourds. Dans ce tête-à-tête étrange, *le substitut est déjà un* juge. La foule des délinquants qu'il reçoit peut le conduire au *cynisme, mais, à cet égard*, les images de Raymond Depardon ont quelque chose de rassurant. *Quand son interlocuteur* quitte le bureau, le substitut le regarde longuement s'éloigner, sans pouvoir cacher un sentiment mêlé d'inquiétude, de doute sur sa décision, et d'impuissance.

MAURICE PEYROT

LES GENS DE LA RIZIÈRE, *de Rithy Panh*

Les travaux et les jours

Formé à l'école du documentaire, un jeune cinéaste cambodgien établi en France depuis 1980 a composé dans son premier film de fiction un portrait de son pays à travers l'histoire, d'une lumineuse et bouleversante simplicité, d'une famille de paysans.



SIX mois en 125 minutes de projection. Six mois qui sont aussi toute une vie, celle d'une famille de paysans cambodgiens, le père, la mère et les sept filles. Six mois, parce que c'est la durée du cycle de la culture du riz, du jour où l'on *« réveille la rizière »* jusqu'au lendemain de la récolte. C'est aussi le temps qu'il faut à des enfants pour découvrir la mort, le désarroi, la folie, l'exclusion et, enfin, réapprendre à espérer. Savoir que, demain, la rizière se réveillera à nouveau. Parce qu'il en est ainsi depuis toujours et que vingt-cinq années de guerre et un génocide n'ont pas suffi à détruire l'âme d'un peuple.

Cette âme, Rithy Panh la traque *dans les gestes des paysans, dans* leurs regards, dans les rayons qui baignent la rizière, dans une fleur *de nénuphar que l'on arrache au* fleuve. Moments du temps suspendu que leur fragilité rend inestimables. Fragilité d'un cinéma de lumière et de silence, fragilité d'une existence sans cesse menacée, que l'apparition d'un cobra au détour d'un sentier peut détruire, qu'une simple épine va saccager. *Entre une épine et une mine, la différence* n'est pas si grande (*voir l'entretien avec le réalisateur*), *puisque la mort, de toute façon, est* au bout du chemin, et avec elle la fin de la solidarité, l'exclusion.

Après la *disparition du père, en* effet, la mère paye de sa raison le prix de sa dignité. Elle devient *« la veuve aux nombreuses filles, la veuve sans honte, la veuve folle »* que les enfants poursuivent en riant *dans le village*. Elle devient aussi, parce qu'elle s'habille autrement, parce qu'elle va boire avec les *hommes, celle par qui le malheur* arrive. Le cobra, l'épine, les oiseaux qui s'abattent sur les pousses de riz, c'en est trop pour une communauté qui a désappris à vivre pour apprendre à survivre, et découvert ainsi l'égoïsme et la peur.

De son expérience de documentariste, Rithy Panh a su préserver une qualité de regard et d'écoute qui lui permet de saisir la vie dans ce qu'elle a de plus fugace. On suit cette femme que l'on enferme dans une cage avant de l'éloigner du village, pour rien, pour ne plus avoir peur. On suit la destinée de ces filles que leur père, avant de mourir, a prévenues qu'elles survivraient uniquement si elles demeuraient unies, et que le village abandonne un moment à leur sort. Tout cela traduit l'inquiétude d'un monde prêt à basculer dans une folie que ce village connaît trop bien, depuis qu'elle lui a été imposée sous la forme d'une guerre sans fin. Pourtant, les gens de la rizière continuent de vivre, agitant des vieilles boîtes de conserve accrochées à des bâtons pour éloigner les oiseaux-sortilèges, frappant dans leurs mains pour chasser les démons qui les guettent.

P. M.

Entretien avec le cinéaste

Restaurer la mémoire cambodgienne

Né à Phnom-Penh en 1964, Rithy Panh a vu sa famille disparaître sous la dictature des Khmers rouges. Il a connu les camps de rééducation, avant de s'enfuir et de s'établir en France. Devenu cinéaste, il veut tout faire pour redonner à son pays son identité culturelle.

« Dans quelles conditions êtes-vous venu en France ?

– J'avais onze ans lorsque les Khmers rouges ont pris le pouvoir. Mon père, *qui était instituteur*, passionné par son métier, s'est laissé mourir quand il a vu la destruction de toutes les valeurs pour lesquelles il s'était battu pendant quarante ans. Ma mère est morte elle aussi, *dans* des conditions épouvantables. Nous n'avions plus aucun repère, nous étions sans cesse déplacés de village en village. Un jour, j'ai protesté contre le fait que nous n'avions rien à manger, alors que les chefs avaient du riz. J'ai aussitôt été envoyé dans un camp de rééducation.

» Il y avait là treize personnes, nous étions quatre enfants. Nous devions fabriquer des engrais et creuser un lac artificiel. *J'avais* l'âge où on devient curieux de tout, et on ne me proposait que la douleur, la barbarie, la peur. *Cela a* duré quatre ans, jusqu'en 1979. Tout le monde essayait de s'enfuir. *Mais la décision n'était pas facile* à prendre, il fallait traverser des champs de mines. Jusqu'au dernier moment, nous avons *hésité. J'étais* le plus jeune et c'est moi qui ai entraîné les autres, avec l'inconscience de mes quinze ans. Je me suis retrouvé dans un camp de réfugiés en Thaïlande. Après, *j'aurais pu décider de partir pour* l'Australie et de m'installer en plein désert, cela n'avait aucune importance.

» Comme j'avais un peu de famille en France, je suis venu ici. Du jour au lendemain, j'ai cessé de parler ma langue, j'ai appris le français et refusé tout contact avec la communauté cambodgienne de Paris. Je suis resté complètement isolé pendant plusieurs années, il fallait que je trouve un moyen de m'exprimer. J'ai essayé la musique, la peinture. L'écriture, je ne pouvais y penser, parce que je ne maîtrisais pas suffisamment la langue. J'ai donc finalement choisi le cinéma, parce que l'essentiel passe par l'image. Je n'avais pas à parler : dans mes documentaires, ce sont les autres qui parlent, je me concentre sur les gestes, sur les silences.

» Je n'avais aucune culture cinématographique, c'est après avoir été admis à l'IDHEC, en 1985, que j'ai commencé à voir des films. J'ai su très vite que je devais passer par le documentaire : ce qui m'intéressait, et ce qui m'intéresse toujours, était d'observer, d'écouter les autres.

– Comment en êtes-vous venu à réaliser « les Gens de la rizière » ?

– *Je suis parti de Site 2*, le documentaire que j'ai réalisé en 1989 dans les camps de réfugiés cambodgiens, *pour comprendre comment* une femme vit l'exil pendant dix années, loin de sa terre, au *milieu de 175 000 personnes enfermées* dans un camp de 4,5 km². A la fin du tournage, j'ai demandé à *cette femme ce qu'était pour elle* la liberté. A cette question qui pouvait lui sembler stupide, à elle qui *était prisonnière, elle a répondu : « C'est très simple. Pour moi, la liberté, c'est pouvoir cultiver ma terre, vivre près de ma rivière et avoir un regard sur mon destin. »*

» J'ai réalisé d'autres documen*taires, puis je me suis dit que je* devais faire un film sur les paysans du Cambodge, qui représentent 80 % de la population. Pour comprendre qui ils sont et aussi pour que les jeunes des camps comprennent d'où ils viennent. Au départ, c'était un projet de documentaire. Et puis j'ai lu ce roman thaïlandais, de Shahnon Ahmad, et j'ai découvert qu'il contenait la moitié de ma vie.

– Tourner un film au Cambodge, où il n'existe aucune infrastructure, n'a pas effrayé les producteurs ?

– Plus d'un s'est enfui en courant ! Jacques Bidou, le producteur, avait déjà fait *Site 2* avec moi, il a donc été facile à convaincre. Mais, ensuite, il lui fallait convaincre les financiers, ce qui a été terrible ! On a fait ce film avec des bouts de ficelle récupérés à gauche et à droite. Nous nous sommes lancés avec 4,5 millions de francs, ce qui représentait un risque énorme, et, à l'arrivée, le film a coûté 10 millions de francs.

– Une difficulté supplémentaire était liée à votre désir d'intégrer le plus possible de Cambodgiens à l'équipe de tournage...

– J'ai pensé que réaliser un film sur les Cambodgiens ne présentait pas vraiment d'intérêt, n'importe qui d'autre pouvait le faire. En revanche, en tant que Cambodgien, ma force pouvait être de faire un film *avec* les Cambodgiens. Il fallait donc amener un minimum de gens et disposer d'une durée de tournage *(quinze semaines)* suffisante pour, d'une part, permettre aux Européens de s'immerger dans la réalité cambodgienne, d'autre part, donner à chaque technicien le temps de former trois ou quatre Cambodgiens.

– Comment avez-vous choisi les acteurs ?

– Je n'ai *pas* fait de casting, parce que je ne recherchais pas la performance d'acteur. J'ai choisi *les gens par rapport à leur combati*vité dans la vie quotidienne, je voulais qu'ils soient dignes face à *la détresse des personnages*. Cet aspect était beaucoup plus important que de savoir s'ils bougeaient *bien devant la caméra*. Je pense que cela vient tout seul ensuite. Ensuite, je vais chez eux, au moins *une dizaine de fois, ils me* racontent leur vie, ce qu'ils aiment, comment ils voient l'avenir... Pour *les travaux de la rizière, il n'y a eu* aucune difficulté, puisque les Cambodgiens adultes ont vécu la *période des Khmers rouges* et connaissent donc parfaitement les gestes des paysans.

– On ne sait pas si l'histoire se déroule avant ou après la période des Khmers rouges. Le rêve de violence que fait le père pendant son délire peut aussi bien se référer au passé qu'être prémonitoire...

– Je ne souhaitais pas donner au film une dimension politique trop évidente, *inévitable si l'histoire* était précisément datée. Cette guerre de vingt-cinq ans qu'a traversée le Cambodge a engendré beaucoup de douleurs, de séparations, mais aussi ouvert des plaies invisibles : l'inconscient collectif a énormément souffert, le respect de la vie a perdu de sa signification, la compréhension, le respect de l'autre et le sens du pardon ont en partie disparu. Comment pourrait-il en être autrement alors que, pendant des années, tout le monde a été placé dans une logique de survie, qui rend forcément égoïste ?

» Notre identité culturelle a totalement disparu pendant cinq années. Aujourd'hui, il faut faire en sorte que l'imaginaire renaisse. Il faut oser porter un regard sur son passé, sur sa vie, sur son avenir, ne plus avoir peur. Chaque mois, 300 personnes sont victimes des mines. Il y a, enterrées au Cambodge, 7 à 10 millions de mines. Pour 9 millions d'habitants...

– Dans quelle mesure pouvez-vous personnellement participer à la renaissance de votre pays ?

– Les cassettes vidéo qui arrivent en masse de l'étranger menacent l'existence de la petite industrie vidéo cambodgienne (le cinéma n'existe plus, des sept salles en exploitation à Phnom-Penh avant l'arrivée des Khmers rouges, il n'en subsiste aucune) et, ainsi, constituent un danger pour notre identité. Mon travail consiste aussi à affirmer que nous continuons d'exister. Il est également important pour moi d'essayer de donner aux Cambodgiens les moyens de faire des films. C'est ce que je vais faire pendant trois mois, à partir de novembre : grâce à l'association Varan, qui forme des documentaristes en créant des ateliers un peu partout dans le monde, nous allons installer un local, avec du matériel, des caméras, des tables de montage, et nous formeront douze cinéastes, dont quatre femmes, qui pourront ainsi filmer la réalité du Cambodge d'aujourd'hui.

» Je voudrais aussi que les archives concernant le Cambodge puissent être rapatriées. Nous n'avons plus d'images de nous, de notre passé. Il faut recréer un fonds de mémoire audiovisuelle. Il me semble possible de faire des copies de ces archives et de les envoyer au Cambodge. Quand on ne parvient pas à donner aux autres une image de soi-même, on est condamné. »

Propos recueillis par PASCAL MÉRIGEAU

TRUE LIES

de James Cameron

IL est facile de reconnaître au fil des aventures de Harry Tasker, agent secret que sa femme prend pour un paisible représentant en informatique, le canevas du film de Claude Zidi *la Totale* (avec Thierry Lhermitte, Eddy Mitchell et Miou-Miou). Facile et plutôt amusant, car lorsque les Américains se lancent dans le *remake* d'un film français ils ne convoquent pas, d'ordinaire, le bataillon de spécialistes des effets spéciaux qu'a réquisitionné pour l'occasion James Cameron. A ces experts, il a été demandé, pour une fois, de ne rien faire qui soit visible à l'écran. Autrement dit, la sophistication de la technologie de pointe est ici au service exclusif d'un spectacle dont elle est censée renforcer le caractère « réaliste ». De fait, qu'il s'agisse des explosions qui secouent le film à intervalles réguliers ou de la poursuite à laquelle sacrifie Arnold Schwarzenegger aux commandes d'un Sea Harrier (avion de combat à décollage vertical), le résultat est extrêmement impressionnant.

L'habileté avec laquelle James Cameron, scénariste et réalisateur, marie film d'espionnage « façon James Bond » et comédie conjugale ne l'est pas moins. L'autodérision dont procède traditionnellement le premier genre trouve harmonieusement son écho dans les grincements du second. D'autant que le couple formé par Schwarzenegger et Jamie Lee Curtis est parfaitement au point. En partant à la découverte de sa propre épouse, dont la fidélité fait soudain question, l'agent secret met à nu ses propres doutes et se retrouve renvoyé brutalement à son image de héros triomphant. La scène de la glace sans tain, dans laquelle il interroge celle qui partage sa vie, pour insidieusement se retrouver bientôt à s'interroger lui-même, constitue ainsi l'axe central d'un film qui décline ensuite les échanges d'identité comme autant de variations sur les conflits de pouvoir au sein du couple. A une maîtrise technique manifeste répond une non moins évidente virtuosité à démêler les fils d'une intrigue sentimentale pas aussi innocente qu'elle pourrait le paraître. Le divertissement est musclé. Il est concocté et exécuté avec un sourire en coin jamais méprisant pour le spectateur. Le plaisir qu'on y prend n'en est que plus intense.

P. M.

LE MANGEUR DE LUNE

de Dai Sijie

RÉALISATEUR de *Chine ma douleur* (prix Jean-Vigo en 1989), Dai Sijie est né en Chine il y a quarante ans et vit en France depuis dix ans. Sur sa terre d'adoption, il a réalisé un conte absurde, une fable qui repose sur une légende qui pourrait être chinoise, mais qu'il a entièrement inventée avec sa coscénariste, Nadine Perront. La légende du mangeur de lune est donc fausse, aussi fausse que l'épouvantail qui, dans la première scène du film, se dresse au beau milieu d'un champ. Faux, car vivant : Marcel (Chick Ortega, que l'on avait découvert dans *Une époque formidable*) n'aime rien tant que jouer à l'épouvantail. Une bien innocente distraction, en vérité, puisque Marcel est un simple d'esprit. Alors que sa mère se prépare à épouser le croque-mort local, Marcel, qui est, lui, le fils du curé, s'enfuit. Sa route croise bientôt celle de Popov, un Russe noir de peau que ses sept frères, qui forment le Grand Cirque Dousky, ont oublié d'emmener avec eux en Italie. Marcel est fasciné par l'aigle qui accompagne Popov, lequel découvre que Marcel, lorsqu'il mange du maïs, gonfle au point de s'envoler dans le ciel. Comme le « mangeur de lune » de la légende.

Tout cela est, sans doute, plutôt sympathique. C'est aussi bien gauche, sans que l'on fasse vraiment la part entre la naïveté librement revendiquée et la maladresse. On ne doute pas, en revanche, que Chick Ortega ait pris beaucoup de plaisir à jouer les idiots. A le voir évoluer à quatre pattes au milieu des pintades, on se demande toutefois si tant d'énergie n'aurait pas pu trouver plus judicieux emploi.

P. M.

LE LANCE-PIERRES

d'Ake Sandgren

A Stockholm, dans les années 20, un petit garçon d'une dizaine d'années grandit entre un père impotent et socialiste et une mère juive russe, couturière et prosélyte du contrôle des naissances. En utilisant le préservatif comme matière première, le jeune Roland monte un commerce de ballons, puis de lance-pierres. On aura reconnu un genre familier du cinéma européen, la chronique enfantine, ici tirée de l'autobiographie d'un célèbre inventeur suédois. Le scénario, bien troussé, propose l'enchaînement habituel d'attendrissements et de coups de cafard, d'instants d'euphorie et de peurs paniques. Chez nous, le film prend en plus une dimension exotique dans son évocation du Stockholm d'avant le triomphe de la social-démocratie, avec ses policiers bornés et ses instituteurs calotins. Le film prendrait presque chair – grâce à l'interprétation étonnamment vigoureuse du jeune Jesper Sélen – s'il n'était passé au filtre d'une réalisation télévisuelle qui confond dans un même élan pastellisation des images et pasteurisation des émotions.

T. S.

Cinéma

NOUVEAUX FILMS

Les critiques des nouveaux films se trouvent pages 26, 27 et ci-contre. *Nous publions ci-dessous les salles correspondantes.*

COMA. Film français de Denys Granier-Deferre, Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

DÉLITS FLAGRANTS. Film français de Raymond Depardon, Forum Horizon, handicapés, 1er (36-68-51-25) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; George V, dolby, 8e (36-68-43-47).

LES GENS DE LA RIZIÈRE. Film franco-cambodgien de Rithy Panh, VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

LE LANCE-PIERRES. Film suédois d'Ake Sandgren, VO : Forum Orient-Express, 1er (36-65-70-67) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, dolby, 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE MANGEUR DE LUNE. Film français de Dai Sijie, Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TRUE LIES. Film américain de James Cameron, VO : Forum Horizon, handicapés, THX, dolby, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; UGC Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39) ; Montparnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

REPRISES

Certains l'aiment chaud

de Billy Wilder,
avec Marilyn Monroe, Tony Curtis, Jack Lemmon, George Raft.
Américain, 1959, noir et blanc (1 h 40).

En recyclant les archétypes du burlesque et du film noir au fil de cette course-poursuite tout entière carburant au quiproquo et à l'ambiguïté, Wilder sonnait avec brio l'heure d'un second âge de la comédie. « *Personne n'est parfait* », certes, mais dans le genre, on n'est pas loin de la perfection.

VO : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Les Sans-Espoir

de Miklos Jancso,
avec Janos Görbe, Tibor Molnar, Andras Kozak, Gabor Agardy, Zoltan Latinovits.
Hongrois, 1965, noir et blanc.

Bien que le cinéaste hongrois ait auparavant réalisé quatre autres films, c'est par celui-ci qu'il conquit d'un coup, et à bon droit, son rang parmi les chefs de file du renouveau qui se levait alors sur les écrans d'Europe de l'Est, grâce à la violence stylisée, mais terriblement émouvante, de cette évocation d'une répression sans mesure, au siècle dernier.

VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SÉLECTION

Arisha

de Wim Wenders,
avec Rüdiger Vogler, Anna Vronskaya, Arina Voznesenskaya, Wim Wenders.
Allemand (31 min).

Voilà

de Bruno Podalydès,
avec Denis Podalydès, Jean Brillot.
Français (35 min).

Deux moyens métrages, une légende brève de Wenders pour continuer d'avancer sur le chemin encombré du monde des images, une fable d'initiation modeste et drôle de Podalydès pour s'ouvrir au monde : deux actes de foi dans le cinéma.

VO : Action Christine, dolby, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

Du fond du cœur

de Jacques Doillon,
avec Anne Brochet, Benoît Régent.
Européen (2 h 04).

Jacques Doillon filme au plus juste les élans, les émois et les réflexions de Benjamin Constant et Mme de Staël, tels que les deux écrivains les éprouvèrent et les échangèrent au long des dix-huit années que dura leur liaison. Foisonnant et minimaliste, délicat et brutal à la fois.

Reflet Médicis I (ex-Logos I), handicapés, 5e (43-54-42-34).

Fraise et chocolat

de Tomas Gutierrez Alea, Juan Carlos Tabio,
avec Jorge Perugorria, Vladimir Cruz, Mirta Ibarra, Francisco Gattorno, Joël Angelino.
Cubain (1 h 51).

A travers une histoire d'amitié d'hommes, un tableau de la vie à La Havane, avec ses excès, ses frustrations et ses rituels. Message envoyé au monde depuis une île qui s'abîme lentement.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

Journal intime

de Nanni Moretti,
avec Nanni Moretti, Renato Carpentieri, Antonio Neiwiller, Claudia Della Seta, Lorenzo Alessandri, Raffaella Lebboroni.
Italien (1 h 40).

En trois « chapitres » filmés à la première personne, Nanni Moretti, « *le splendide quadragénaire* », réalise une ode à la liberté, émouvante et hilarante. Nonobstant le palmarès (Prix de la mise en scène, tout de même), le preux chevalier à la Vespa a été le vrai vainqueur du Festival de Cannes.

VO : Reflet Médicis II (ex-Logos II), handicapés, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, handicapés, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

Ladybird

de Ken Loach,
avec Crissy Rock, Vladimir Vega, Sandie Lavelle, Mauricio Venegas, Ray Winstone, Clare Perkins.
Britannique (1 h 42).

C'est une histoire vraie : celle d'une femme à laquelle la société n'en finit plus de faire payer sa peur, sa révolte et sa colère. Ken Loach la raconte la rage au cœur, avec une bouleversante intelligence, et livre ainsi son plus beau film.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55).

Léon

de Luc Besson,
avec Jean Reno, Gary Oldman, Natalie Portman, Dany Aiello.
Français (1 h 48).
Interdit – 12 ans.

Luc Besson croise dans les eaux du film noir, rencontre des tueurs impitoyables et invente un vrai personnage féminin, grâce auquel il redécouvre l'humanité et la chaleur du cinéma.

VO : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, handicapés, dolby, 17e (36-68-31-34). VF : Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Mort d'un mathématicien napolitain

de Mario Martone,
avec Carlo Cecchi, Anna Bonaiuto, Renato Carpentieri, Antonio Neiwiller, Toni Servillo, Licia Maglietta.
Italien (1 h 48).

Ni larmes ni sentimentalisme dans cette chronique d'une mort annoncée, mais un vrai regard, lucide et inquiet, sur l'absurdité du monde, la solitude et le sens des gestes, des mots et des choses.

VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

Petits arrangements avec les morts

de Pascale Ferran,
avec Didier Sandre, Catherine Ferran, Alexandre Zloto, Agathe de Chassey, Charles Berling.
Français (1 h 48).

En composant son triptyque modeste et follement ambitieux sur le bord d'une plage bretonne, une jeune cinéaste dévoile une sensibilité, un humour et une intelligence du récit qui mettent d'excellente humeur.

Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FESTIVALS

Douglas Fairbanks au Musée d'Orsay

Il fut le plus populaire des héros bondissants et donna au film d'aventures ses lettres de noblesse en incarnant aussi bien Robin de Bois que Zorro, d'Artagnan que le Pirate noir : une rétrospective offre de découvrir ou de revoir quelques-uns des films interprétés par Douglas Fairbanks, dont certains comptent parmi les chefs-d'œuvre du cinéma muet (notamment le magnifique *Robin des Bois*, réalisé par Allan Dwan en 1922).

Du 13 octobre au 27 novembre, à l'auditorium du Musée d'Orsay, 1, rue Bellechasse, Porte B, Paris (7e). Tél. : 40-49-48-49.

Micheline Presle et Mario Bava à la Cinémathèque

De Marc Allégret (*Félicie Nanteuil*) à Abel Gance (*Paradis perdu*), de Jacques Becker (*Falbalas*) et de Claude Autant-Lara (*le Diable au corps*) à Jean Grémillon (*l'Amour d'une femme*), de Jacques Rivette (*la Religieuse*) à Jacques Demy (*Peau d'Ane*), elle fut l'interprète des plus grands cinéastes français, avant de participer avec enthousiasme aux travaux de quelques-uns des meilleurs jeunes réalisateurs (Jacques Davila, Gérard Frot-Coutaz, Claude-Marie Treilhou, Tonie Marshall) : rarement hommage fut plus mérité et plus attendu que celui rendu par la Cinémathèque à Micheline Presle.

D'abord grand chef opérateur, Mario Bava s'est imposé comme un des maîtres du cinéma populaire italien, réalisateur d'une trentaine de films qui lui permirent d'explorer, notamment le fantastique (*le Masque du démon*), le thriller (*Six femmes pour l'assassin*) et le film d'aventures à costumes (*la Ruée des Vikings*). Allié à un talent singulier, cet éclectisme lui a valu sa réputation de cinéaste définitivement « inclassable ».

« Micheline Presle », du 12 octobre au 6 novembre, à la Cinémathèque française-palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris-16e. Tél. : 47-04-24-24.

« Mario Bava : les visages de la peur », du 13 octobre au 6 novembre, à la Cinémathèque française – salle République, 18, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-11e. Tél. : 47-04-24-24.

L'Image de film à Chalon-sur-Saône

Un hommage au chef opérateur anglais Gerry Fisher, trois colloques techniques, un autre sur le thème « Cinéma et peinture », une série d'expositions et trois compétitions (films français et européens sortis au cours de l'année, courts métrages français, films internationaux inédits) sont au programme de la 9e édition du Festival de l'image de film de Chalon-sur-Saône.

Du 15 au 22 octobre, à Chalon-sur-Saône (71). Tél. : 85-42-52-00.

Festival pour les 6-13 ans à Aubervilliers

« Eveiller les regards » des jeunes spectateurs, telle est l'ambition du Festival d'Aubervilliers, à travers une sélection qui met dix films (iranien, tunisien, américain, égyptien, japonais, etc.) en compétition et propose des programmes de films d'animation et de films de pirates et corsaires.

Du 17 au 26 octobre, au Théâtre de la Commune-Pandora, 2, rue Edouard-Poisson

LES ENTRÉES A PARIS

La baisse, toujours la baisse. Malgré la sortie, semaine après semaine, d'un ou deux titres qui obtiennent des résultats honorables, la fréquentation globale à Paris et dans sa périphérie continue de baisser, pour enregistrer un déficit de – 7,4 % durant les 41 premières semaines de l'année, par rapport à la période correspondante de l'an dernier.

***Forrest Gump*, évidemment,** est le « gros morceau » de cette semaine. Appuyé sur un imposant circuit de 52 écrans, le film de Zemeckis séduit 155 000 spectateurs, ce qui est d'ailleurs loin d'être un triomphe. Les deux autres nouveautés ayant quelques velléités d'attirer le « grand public » subissent quant à eux des défaites en rase campagne, *Giorgino* à 12 000 dans 25 salles et *Salé sucré* avec autant de convives devant 10 écrans.

***Petits arrangements avec le public* :** en obtenant un score équivalent (11 000) dans seulement six salles, le premier film de Pascale Ferran témoigne en revanche d'une belle vigueur, d'autant que son nombre d'entrées n'a pratiquement pas cessé de monter au fil des jours. Deux autres films « art et essai », tous deux en deuxième semaine, connaissent eux aussi un début de carrière prometteur : *Fraise et chocolat* totalise 23 000 entrées en quinze jours, et *Ladybird* atteint les 31 000 sur la même durée.

Rien de neuf chez les champions des semaines précédentes, sinon les chutes rapides de *Wolf*, *Tueurs-nés* et *Color of Night*. Bien que passant un peu brutalement sous la barre des 100 000 hebdomadaires, *Léon* tient bon et atteint les 600 000 en quatre semaines, tandis que *le Colonel Chabert* s'accroche, et parvient à 237 000 en trois semaines. *Rouge* garde des forces, qui le mènent à 173 000 en un mois.

J.-M. F.

★ Chiffres : le Film français.



NOUVEAUTÉS

Berichte für eine Akademie
en allemand

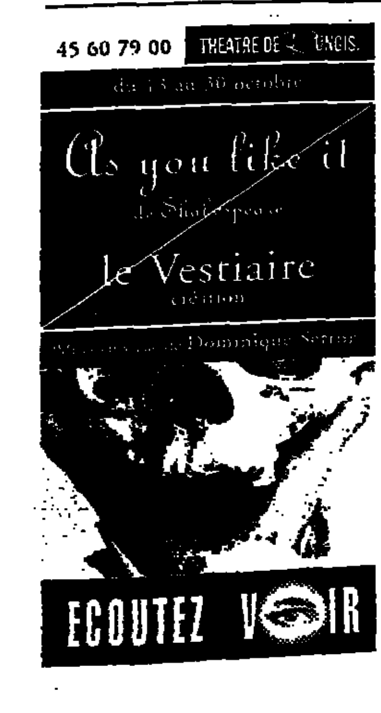
de Franz Kafka, mise en scène de George Tabori et Margit Koppendorfer, avec Karl Heinz Gruber et Peter Radtke.
Suite du programme Kafka dans le cadre du Festival d'automne, avec ce *Rapport pour une académie* mis en scène par un maître autrichien de l'ironie féroce.
Conservatoire national supérieur d'art dramatique, 2 bis, rue du Conservatoire, 9e. A partir du 18 octobre. Le mardi à 20 h 30. Tél. : 42-46-12-91. 80 F et 100 F.

Carte blanche aux auteurs
***La Chambre close*, de Claude Labrue par Jean-Pierre Sarrazac ; *De quelques choses vues la nuit*, de Patrick Kermann par Noëlle Renaude ; *le Tour des mots en solitaire*, de Pierre Mathiote par Daniel Besnehard ; *la Maljoyeuse*, de Veronika Mabardi par Jean-Marie Piemme.**
Dans le cadre du « Temps des livres », première mise en voix de nouvelles pièces par quatre habitués de théâtre ouvert, laboratoire de l'écriture dramatique d'aujourd'hui.
Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, 18e. A partir du 18 octobre. Le mardi à 18 h 30. Tél. : 42-62-59-49. Durée : 1 heure. 50 F.

La Demande d'emploi
de Michel Vinaver, mise en scène d'Alain Knapp, avec Emmanuelle Graci, Xavier Clément, Jean-Michel Meunier et Claire Caigneaux.
Un cadre, licencié, cherche un nouvel emploi. Une pièce d'un auteur important, Michel Vinaver, qui fut directeur des usines Gillette.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. A partir du 13 octobre. Le jeudi à 20 heures, les vendredi et samedi à 21 heures, le dimanche à 16 h 30. Tél. : 43-28-36-36. Durée : 2 heures. De 50 F à 110 F.

El Recreo
de Juan Dolores Caballero, mise en scène de l'auteur, avec Esperanza Polo, Alonso Molina, Carmen Montes et Luis Ruiz.
Le mythe d'Œdipe revisité par un contemporain qui reçut cette année à Madrid le Prix de la critique pour le meilleur auteur. Dans le cadre de Don Quijote, festival du théâtre hispanique, qui en est à sa troisième édition.
Maison des cultures du monde, 101, bd Raspail, 6e. Les 15 et 17 octobre, 20 h 30 ; le 16, 17 heures. Tél. : 45-44-72-30. Durée : 1 heure. De 70 F à 120 F.
Dernière représentation le 17 octobre.

Le Livre de Spencer
d'après Marlowe et Bertolt Brecht, mise en scène de Lluis Pasqual, avec Emile Abossolo M'Bo, Christian Cloarec, Isabelle Habiague, François Marthouret ou William Armstrong, Suzanne Andrews, Linus Roache et Michael Sheen.
Lluis Pasqual revient pour la troisième fois à Edouard II. S'inspirant de Marlowe et de Brecht, il nous propose sa propre vision, faite des souvenirs et des rêves sur la pièce. Le spectacle est présenté alternativement en anglais et en français.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. A partir du 18 octobre. Le mardi à 20 h 30 et 22 heures. Tél. : 44-41-36-36. Duree : 1 heure. De 40 F à 170 F.





Lucrèce Borgia
de Victor Hugo, mise en scène de Jean-Luc Boutté, avec Christine Fersen, Jean Dautremay, Christian Blanc, Cécile Brune, Eric Doye et Thibault de Montalembert.
Jean-Luc Boutté poursuit sur le chemin de Victor Hugo. Après avoir mis en scène *Marie Tudor* et *Le roi s'amuse*, il monte *Lucrèce Borgia*, ou « *la maternité purifiant la difformité morale* », selon Hugo.
Opéra-Comique-Comédie-Française, 5, rue Favart, 2e. A partir du 15 octobre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 40. De 40 F à 190 F.

Les Revenants
d'Henrik Ibsen, mise en scène de Jean Bollery, avec Elisabeth Tamaris, Emmanuel Dechartre, Jean Bollery, Isabelle Fontaine et Jean-François Guillet.
Le poids de la fatalité pèse comme un ciel bas sur une famille bourgeoise, dans la Norvège d'Ibsen, à la fin du siècle dernier. Une pièce forte, mise en scène par un homme délicat.
Théâtre 14-Jean-Marie Serreau, 20, av. Marc-Sangnier, 14e. A partir du 14 octobre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 45-45-49-77. Durée : 2 heures. De 60 F à 120 F.

PARIS

Charcuterie fine
de Tilly, mise en scène de l'auteur, avec Roland Amstutz, Juliette Brac, Michèle Gleizer, Samuel Grilli et Antoine Régent.
A sa création, en 1980, c'est Michel Hermon qui avait mis en scène cette première pièce de Tilly, chronique d'un jour d'une famille bretonne, qui se clôt par le meurtre du fils par le père. On voyait alors dans ce texte saignant une allégorie politique, liée à la fin des années gauchistes. Aujourd'hui montée par son auteur, *Charcuterie fine* renvoie à une violence plus ordinaire (excellemment interprétée).
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée mercredi à 12 h 30, dimanche à 16 heures. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 1 h 10. De 100 F à 150 F.

Le Malade imaginaire
de Molière, mise en scène de Jean-Luc Lagarce, avec Bernard Bloch, Elisabeth Mazev, Irina Dalle, Jean-Louis Grinfeld, Philippe Lehembre et Jacques Verzier.
Une production à succès qui donne de la grande œuvre de Molière une vision sobre, drôle mais grave, comme une sorte de farce en grand deuil.
Théâtre de l'Est parisien, 159, av. Gambetta, 20e. Les mardi, vendredi et samedi à 20 h 30, les mercredi et jeudi à 19 heures, le dimanche à 15 heures. Tél. : 43-64-80-80. Durée : 1 h 50. 90 F et 140 F.

La Nuit du crime
de Steve Passeur, Jean Serge et Robert Chazal, mise en scène de Robert Hossein, avec Robert Hossein, Marie Boudet, Anne Canovas, Philippe Laudenbach, Jean-Marie Proslier et Frédéric Van Den Driessche.
La nouvelle production interactive de Robert Hossein, ou « le théâtre comme au cinéma » : distribution nombreuse, écran large, et participation du public parmi lequel sera choisi le meilleur Sherlock Holmes d'aujourd'hui...
Théâtre de Paris, 15, rue Blanche, 9e. Du mardi au vendredi à 20 h 30, le samedi à 21 heures. Matinée samedi à 17 heures, dimanche à 15 h 30. Tél. : 48-74-25-37. Durée : 2 heures. De 120 F à 250 F.

L'oiseau n'a plus d'ailes
d'après Peter Schwiefert, avec François Duval et la voix de Judith Magre.
Peter Schwiefert était juif, allemand. Il mourut à vingt-sept ans, en *1945*, après avoir cherché à rejoindre les Forces françaises libres. Le comédien François Duval lit les lettres qu'il écrivit à sa *mère. Sans pathos.*
Mathurins (Petits), 36, rue des Mathurins, 8e. Du mardi au samedi à 18 h 30. Tél. : 42-65-90-00. Durée : 1 h 30. De 60 F à 120 F.

L'Orestie
en russe

d'Eschyle, mise en scène de Peter Stein, avec une troupe d'acteurs moscovites.
L'une des mises en scène de référence de l'Allemand Peter Stein créée avec succès en 1980. Il la reprend ici en compagnie d'acteurs moscovites qui ont paru lors de la première *française* à Maubeuge, l'hiver dernier, un peu en retrait sur leurs prédécesseurs. Reste pourtant un voyage en théâtre de première importance.
Maison des arts, place Salvador-Allende, 94000 Créteil. Du mercredi au vendredi à 20 heures. Matinée samedi à 14 heures. Tél. : 45-13-19-19. De 100 F à 280 F.
Dernière représentation le 15 octobre.

Quelque part dans cette vie
d'Israël Horovitz, mise en scène de Jacques Rosny, avec Jacques Dufilho et Sonia Vollereaux.
Pierre Dux et Jane Birkin s'étaient taillé un beau succès avec cette pièce, il faut le dire assez marrante, de Horovitz. Quand ces deux-là situaient l'action dans un milieu bourgeois, presque chic, Dufilho et Vollereaux ont choisi une voie plus populaire, gouailleuse, et cela donne un spectacle neuf et très agréable à regarder.


MARC ENGUERAND

Espions et Célibataires

L'humour acide de l'auteur anglais Alan Bennett, ses costumes taillés sur mesure pour les acteurs – Dominique Valadié, André Marcon et Philippe Clévenot dans les rôles principaux, excellents – et le surgissement sur une scène *de figures existant ou ayant existé, les célèbres* « espions » Guy Burgess et Anthony Blunt, l'actrice Coral Browne et la reine Elizabeth II. Méditation drolatique sur des enfants d'un siècle de faussaires et d'abomination.
Théâtre national de Chaillot (Salle Gémier), 1, place du Trocadéro, 16e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 2 heures. 110 F et 150 F.

Marigny (Salle Popesco), carré Marigny, 8e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 42-25-20-74. Durée : 2 heures. 170 F et 230 F.

Le roi se meurt
d'Eugène Ionesco, mise en scène de Georges Werler, avec Michel Bouquet, Juliette Carré, Fanny Delbrice, Bernard Waver, Chantal Deruaz et Bernard Spiegel.
Quand l'un des acteurs les plus fascinants triomphe d'une mise en scène et d'un décor bien trop petits pour lui. Pour Michel Bouquet et pour lui seulement.
Atelier, 43, rue d'Orsel, 18e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 46-06-49-24. Durée : 1 h 55. De 50 F à 250 F.

Le Roman d'un acteur
de et par Philippe Caubère.
Onze épisodes et trente-six heures de spectacle pour raconter les années que Philippe Caubère passa au Théâtre du Soleil, à se brûler à l'amour-monstre d'Ariane Mnouchkine. A l'Athénée, Caubère joue chaque soir un épisode différent. Et le public lui fait un triomphe.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Le 17 octobre, 20 heures. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 3 heures. De 70 F à 150 F.

La Terrible Voix de Satan
de Gregory Motton, mise en scène de Claude Régy, avec Andrée Tainsy, Jean-Quentin Chatelain, Axel Bogousslavsky, Valérie Dréville et Graham Valentine.
Après *Chutes*, Claude Régy crée *la Terrible Voix de Satan*, du Britannique Gregory Motton. Un voyage en sortilèges, traversé de légendes celtes, de références bibliques et d'une foule de personnages, que Claude Régy met en scène comme une liturgie incandescente. Un grand moment de théâtre.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde, 93000 Saint-Denis. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-43-17-17. Durée : 2 h 30. De 60 F à 110 F.

Théo ou le Temps neuf
de Robert Pinget, mise en scène de Jacques Seiler, avec Nadia Barentin, Jacques Seiler et Robert Sireygeol.
On ne se lasse pas de lire non plus que d'entendre la voix ironique, tendre, vibrante souvent, de Robert Pinget. Elle est servie ici par un de ses affidés, Jacques Seiler, pour une courte et belle soirée.
Nouveau Théâtre Mouffetard, 73, rue Mouffetard, 5e. Du mardi au samedi à 20 h 45. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-31-11-99. Durée : 1 h 15. De 60 F à 110 F.

Thyeste
de Sénèque, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Yveline Ailhaud, Bernard Freyd, Michel Kullmann, Aurélien Recoing, Vincent Schmitt et Licinio Da Silva.
Une pièce rarement jouée du poète latin, d'une infinie violence et d'une immense lucidité. Un crime contre l'humanité pour sauver l'humanité de ses crimes.

Théâtre des Amandiers, 7, av. Pablo-Picasso, 92000 Nanterre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 46-14-70-00. Durée : 2heures. De 90 F à 130 F.

La Ville parjure ou le Réveil des Erinyes
d'Hélène Cixous, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, par la Troupe du Théâtre du Soleil.
La nouvelle pièce d'Hélène Cixous écrite sur mesure pour le Théâtre du Soleil : l'affaire du sang contaminé et les intrigues des palais socialistes dans les années 80. Une tragédie courageuse, excessivement fine, une œuvre essentielle splendidement mise en scène.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Les jeudi et vendredi à 19 h 30, le samedi à 15 h 30, le dimanche à 13 heures. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 2 h 30. 150 F une partie, 260 F les deux. TR : 220 F.

RÉGIONS

Angers
Les Bonnes Ménagères
de Carlo Goldoni, mise en scène de Claude Yersin, avec Françoise Bette, Facundo Bo, Aurore Prieto, Yves Prunier *et Damien Witecka.*
Les enjeux d'une famille de la petite bourgeoisie dans la Venise du XVIIIe siècle. La pièce, qui n'avait jamais été créée en France, est mise en scène par Claude Yersin, qui aborde pour la première fois Goldoni.
Théâtre municipal, place du Ralliement, 49100 Angers. Le 18 octobre, 20 h 20 (et les 19, 20, 21, 22 et 23). Tél. : 41-87-80-80. De 75 F à 110 F.

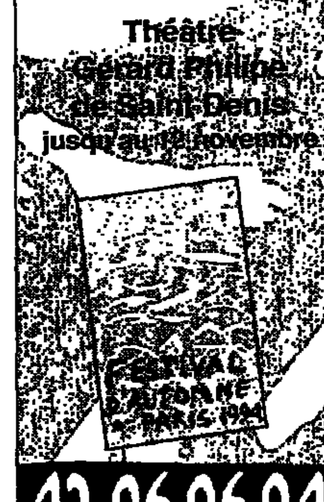
Brest
Dialogue dans le noir
mise en scène d'Andreas Heinecke, avec la participation de vingt personnes non voyantes.
Comment perçoit-on le monde quand on est non voyant ? Avec *Dialogue dans le noir*, chacun peut s'initier, en suivant un parcours, sous la conduite d'aveugles. Edifiant, et impressionnant.
Le Quartz Centre national dramatique et chorégraphique, 2-4, av. Clemenceau, 29000 Brest. Les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 14 heures, le dimanche à 14 h 30. Tél. : 98-46-56-57. Durée : 0 h 45.

Rennes
Philoctète
de Heiner Müller, mise en scène de Mathias Langhoff, avec Amiran Amiranaschvili, Pascal Bongard et Jean-Marc Stehlé.
Une rencontre au sommet entre un écrivain et un metteur en scène majeurs. Heiner Müller aime prendre les mythes, pour en démasquer le squelette. Mathias Langhoff aime prendre les textes pour en dépecer le sens. Tous deux sont liés par une histoire qui s'écrit « *sur les ruines de l'Europe* ».
Le Grand Huit-Théâtre national de Bretagne, 1, rue Hellar, 35000 Rennes. Le 18 octobre, 20 h 30 (et les 19, 20, 21, 22, 23 et 25). Tél. : 99-31-12-31. 90 F et 110 F.

Grenoble
La Puce à l'oreille
de Georges Feydeau, mise en scène de Serge Papagalli, avec Serge Papagalli, Gilles Arbona, Yvon Chaix, Renata Scant, Annie Perret, Dominique Laidet, Mohamed Boumeghra, Pierre David-Cavaz et Valère Bertrand.
Des comédiens qui ont travaillé dans des troupes très différentes, mais toutes attachées à la région de Grenoble, se retrouvent pour jouer un grand classique du répertoire comique. Histoire de (faire) rire du temps qui passe ?
Théâtre, 4, rue Hector-Berlioz, 38000 Grenoble. Du mardi au samedi à 20 h 30. Tél. : 76-54-03-44. 120 F et 140 F.

Lille
Roméo et Juliette
en arabe et en hébreu, sous-titres français

de William Shakespeare, mise en scène de Fouad Awad et Eran Daniel, avec Khalifa Natoor, George Ibrahim, Khitam Edelbi, Mohammad Bakri, Derar Suliman et Bassam Zuamot.
Pour la première fois, des comédiens et des metteurs en scène israéliens et palestiniens ont travaillé ensemble, et présenté à Jérusalem, en juin dernier, ce *Roméo et Juliette* que le Festival de Lille accueille. Un événement politique autant que théâtral.
La Métaphore, 4, place du Général-de-Gaulle, 59000 Lille. Les mercredi, jeudi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 16 heures. Tél. : 20-40-10-20. Durée : 2 h 45. De 50 F à 130 F.
Dernière représentation le 16 octobre.



Danse

Paris
Compagnie Cré-Ange
Belladone
Les lignes indécises du plaisir et de la mort. Les charmes du poison bien administré.
Cité internationale, dans le cadre de la programmation du Théâtre de la Ville, les 12, 13, 14 et 15. Tél. : 42-74-22-77. De 90 F à 140 F.

Cie Katherine Josephau, Cie One Step, Guem
Without, Now. La Source. Communication.
Une inconnue, Katherine Josephau. Au même programme que la grande et discrète Elsa Wolliaston, en compagnie du percussionniste Guem : une bonne soirée hors normes en perspective.
Dunois, 20 h 30, les 18 et 19. Tél. : 45-84-72-00.

Compagnie Jean Gaudin
L'Ascète de San-Clemente et la Vierge Marie.
Reprise d'une pièce considérée, à l'unanimité, comme la meilleure de Jean Gaudin.
Théâtre de la Ville, 20 h 30, les 18, 19, 20, 21 et 22. Tél. : 42-74-22-77. De 90 F à 140 F.

Compagnie Pierre Doussaint
L'Atelier
Pierre Doussaint avec l'Africain Koffi Kôkô et la danseuse de flamenco Maria-Carmen. L'art du mélange tel qu'aime le pratiquer le chorégraphe.
Saint-Cyr-l'Ecole. Espace Gérard-Philipe, 21 heures, les 13, 14 et 15 ; 16 heures, le 16. Tél. : 34-60-56-72.

Des étoiles pour la vie
Patrick Dupond et les étoiles de l'Opéra de Paris, rejointes par Alessandra Ferri, Anthony Rizzi, Stephen Galloway, Carolyn Carlson, Larrio Ekson, Gil Roman, etc. danseront au Carrousel du Louvre, des chorégraphies de Preljocaj, Forsythe, Béjart. Une magnifique soirée organisée au profit des malades du sida. Les bénéfices seront reversés à l'association Arcat-sida pour la réalisation d'un projet d'action sociale en appartement.
Le 18 octobre à 21 heures. Réserv. : Arcat-Umaniti, 13, bd de Rochechouart, 75009, Paris Tél. : 49-70-85-90. Fnac et Virgin Megastore.

Grenoble
Jean-Claude Gallotta
Prémonitions
Le lièvre, animal mythologique, mène la course devant. Avant l'homme, il sent, il flaire les catastrophes à venir. Le chorégraphe, pour cette nouvelle création, a décidé de nous parler de ces moments invisibles, indistincts, où tout se joue et se noue de nos destins. Rimbaud et son extravagant poème *Après le Déluge* a éclairé ces *Prémonitions*. Ecoutons-le : « *Le sang coula chez Barbe-Bleue, aux abattoirs, dans les cirques, où le sceau de Dieu blêmit les fenêtres. Le sang et le lait coulèrent.* »
Le Cargo, 19 h 30, les 13, 15, 18, 20 et 22 ; 20 h 30, les 19 et 21 octobre et le 14 novembre. Tél. : 76-25-05-45. De 60 F à 115 F.

Lyon
Angelin Preljocaj
Roméo et Juliette
Un des grands succès du répertoire classique revisité par un jeune loup de la chorégraphie française. Roméo et Juliette s'aiment dans les décors d'Enki Bilal. *Parfaits pour cette histoire d'amour et de* mort.
Halle Tony-Garnier, 20 h 30, les 12, 13, 14 et 15 ; 15 heures et 20 h 30, le 16. Tél. : 72-00-45-45. De 110 F à 160 F.

Savion Glover, Ted Levy et les Hot Foot
Glover, jeune champion des claquettes *new wave*. Un talent fou, irrésistible. Ici, en très bonne compagnie.
Les 14 et 15, 20 h 30, Maison de la danse, tél. : 78-75-88-88. De 100 à 160 F.

Rouen
François Raffinot
Dans le cadre d'Octobre en Normandie, *manifestation* qui lie la danse à la musique, François Raffinot présente *Adieu*, pièce méditative, superbement construite. Ce grand succès du dernier Festival d'Avignon sera accompagné d'une courte création, *Linden*.
Les 12 et 12 octobre, Hangar 23, Rouen. Tél. : 35-63-30-30.

Théâtre : Brigitte Salino et Olivier Schmitt.
Danse : Dominique Frétard




PATRICK GRIES


JULIA MALOOF


MICHAELA ANGELA DAVIS

Rodney Kendrick/Bheki Mseleku/Graham Haynes.

Deux pianistes, Rodney Kendrick un rien chahuté, et Bheki Mseleku en quête spirituelle, un cornettiste, Graham Haynes à la formation très années 70 (deux claviers, sitar). Seront-ils un « feu de paille » ou la « nouvelle vague » créative hors des canons du jeune bop actuel ? Soirées en trois parties pour trancher.
Hot Brass, Parc de La Vilette, 20 h 30, les 13 et 14. Tél. : 42-00-14-14. 100 F.

ÉVÉNEMENTS

Les méchantes fées de Carles Santos

Le pianiste, incarné par Carles Santos lui-même, frappe sur les touches un tango tétanisé. Des femmes l'entourent, Castafiore de cauchemar, amazones affublées de godemichets, belle de nuit aux talons horriblement aiguisés, qu'elle plante cruellement dans les cordes ou le clavier. *La Grenya*, par laquelle le Festival d'automne réaffirme sa confiance dans le compositeur-interprète catalan, est un collier de fantasmes qui seraient classés X si le texte était surtitré et si la musique, fût-elle théâtralisée, n'appartenait comme l'on sait aux arts abstraits...
Santos : La Grenya de Pasqual Picanya. Uma Ysamat (soprano), Ramon Torramilans (percussions), Carles Santos (voix, piano, mise en scène). Festival d'automne, American Center, 20 h 30, les 13, 14, 15, 17, 19, 20, 22 et 24 ; 16 heures, les 16 et 23. Tel. : 44-73-77-77. De 100 F à 120 F.

Pluie de violoncelles

C'est, en prélude à la finale publique du concours Rostropovitch (*lire notre sélection classique ci-contre, à la date du 15 octobre*), un hommage sons et images à l'école française. Maurice Maréchal, Pierre Fournier, André Navarra, Maurice Gendron, Paul Tortelier revivront grâce aux archives de l'INA. Des vivants, grands ou très grands, leur donneront la réplique.
Mstislav Rostropovitch, Walter Grimmer, Daniel Grosgurin, Alain Meunier, Philippe Muller, Arto Noras (violoncelle). Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30, le 13. Tél. : 49-52-50-50. De 40 F à 260 F.

Kent

Rockeur, chanteur français ayant retrouvé ses racines enfantines dans les mélodies et les jolis textes, Kent arrive tranquillement au bout du cycle de *Tous les hommes*, l'album qu'il décline en scène depuis trois ans. Il a depuis écrit de nouvelles musiques, réfléchit sur sa condition de chanteur. Il le dit en scène, et mène sa révolution sage.
La Cigale-Kanterbräu, 20 heures, les 12, 13, 14 et 15. Tél. : 42-23-15-15. 135 F.

Musiciens Manganiyar et Langa

Le Rajasthan est une région encore mal explorée musicalement : ce n'est pas le territoire des musiques classiques indiennes, mais celui des musiciens populaires. Le grand public aura découvert les origines de la saga tzigane dans le film *Latcho Drom*, où les chanteurs du Rajasthan firent sensation. Ils accompagnent aujourd'hui l'épopée du cirque équestre Zingaro. Mais le Musée Guimet n'a pas attendu cette mise en lumière publique pour inviter des musiciens venus d'une des plus passionnantes régions de l'Inde. On y avait déjà vu ces joueurs de castagnettes, de tablas, ces frappeurs de mains et chanteurs à la voix haute.
Musée Guimet, 20 h 30, le 17. Tél. : 47-23-64-85. 80 F.

Charles Aznavour

Rentrée de Charles Aznavour, avec un nouvel album sans intérêt majeur, mais la machine est ainsi faite : le Palais des congrès nécessite des nouveautés. Mais Aznavour est déjà éternel, et la superbe économie de moyens avec laquelle il parvient à exprimer les sentiments les plus amoureux, les plus troubles, les plus joyeux en fait un grand de la chanson mondiale.
Palais des congrès, 20 h 30, les 19, 20, 21, 22 et 25 ; 16 heures, le 23. Tél. : 40-68-00-05.

Les airelles du désir

Les Cranberries (airelles, en français) est le seul groupe venu de ce côté-ci de l'Atlantique à s'être imposé aux Etats-Unis, ces deux dernières années. Explications rationnelles : un sens mélodique certain, une affinité réelle avec l'affectivité de chien mouillé dont témoigne la vague grunge et un brin d'exotisme, souligné par le charme acide de Dolores O'Riordan, la chanteuse. Explication irrationnelle, ce soir-là, au New Morning.
New Morning, 20 h 30, le 19. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

CLASSIQUE

Pierre-Laurent Aimard. *« Jouée et commentée par un expert, l'aventure du piano au vingtième siècle. »* L'argument est clair, le médiateur au-dessus de tout soupçon, son savoir bon à recevoir. Huit concerts-conférences de Pierre-Laurent Aimard pour suivre l'évolution de l'écriture pianistique au gré de ce siècle, c'est l'une des bonnes idées du programme de Radio-France cette saison. Aimard est le roi des rapprochements parlants entre des partitions qu'on n'aurait pas eu l'idée d'apparier.
Prokofiev : Sarcasmes. Boulez : Sonate pour piano n° 1. Bartok : En plein air. Pierre-Laurent Aimard (piano). Maison de Radio-France, 19 heures, le 13. Tél. : 42-30-15-16. 90 F.

Siegfried. Le Crépuscule des dieux. Suite et fin d'une *Tétralogie* entamée au début de l'été. En l'absence de places disponibles à réserver, on peut toujours se présenter place du Châtelet. Les fauteuils, toutes catégories, se vendent à la criée. Comme à Bayreuth.
Wagner : Siegfried. Heinz Kruze (Siegfried), Gabriele Schnaut (Brünnhilde), Robert Hale (le voyageur), Peter Keller (Mime), Franz Josef Kapellmann (Alberich), Kirsten Dolberg (Erda), Zelotes Edmund Toliver (Fafner), Donna Brown (l'oiseau). Châtelet. Théâtre musical de Paris, 17 heures, les 14 et 21.
Le Crépuscule des dieux. Heinz Kruze (Siegfried), Gabriele Schnaut (Brünnhilde), Kurt Rydl (Hagen), Eike Wilm Schulte (Gunther), Malmfrid Sand (Gudrune), Marilyn Schmiege (Waltraute), Franz Josef Kapellmann (Alberich), Chœur du Théâtre du Châtelet, Orchestre national de France, Jeffrey Tate (direction), Pierre Strosser (mise en scène). 17 heures, les 16 et 23. Tél. : 40-28-28-40. De 120 F à 1000 F.

Finale du concours Rostropovitch. Que le meilleur gagne ! Rien n'est plus amusant qu'une finale de grand concours international. On se croit dans la peau des lauréats. On a le trac. Quelle joie ! L'Orchestre philharmonique de Radio-France est dirigé par un tout jeune chef d'orchestre arménien, vainqueur, il y a deux ans, du Concours de Besançon.
Orchestre philharmonique de Radio-France, George Pehlivanian (direction). Théâtre des Champs-Elysées, 14 heures et 18 heures, le 15. Tél. : 49-52-50-50. De 40 F à 130 F.

Michel Portal en compagnie. Voici l'une de ces soirées, sublimes ou sublimement ratées, dont Portal a le secret. Car c'est bien Portal, clarinettiste, qui sert ici de locomotive. Mais rien que l'hommage de Kurtag à Schumann ne ferait-il pas craquer les plus sceptiques ou les plus inattentifs ?
Poulenc : Sonate pour clarinette et piano. Prokofiev : Sonata pour violoncelle et piano. Lutoslawski : Bucoliques. Hindemith : Trauermusik. Kurtag : Hommage à Robert Schumann op. 15. Michel Portal (clarinette), Miguel Da Silva (alto), Marc Coppey (violoncelle), Alexandre Tharaud (piano). Théâtre de la Ville, 18 heures, le 15. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

Madame Butterfly. Pour le Pinkerton de Giacomo Aragall, et pour les dépouillements féeriques d'un Japon passé par l'imagination du « grand Bob », Robert Wilson. Evidemment, et si l'on peut, une reprise à saisir au vol.
Puccini : Madame Butterfly. Miriam Gauci (Mme Butterfly), Giacomo Aragall (Pinkerton), Anthony Michaels-Moore (Sharpless), Sylvie Brunet (Suzuki). Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Maurizio Benini (direction), Robert Wilson (mise en scène). Opéra-Bastille, 19 h 30, les 15, 17, 19 et 22. Tél. : 44-73-13-00. De 60 F à 570 F.

Orchestre symphonique d'Etat de Russie. Un chef qui a ses lubies, comme tous les grands. Un chef qui n'a presque que des coups de génie – et lequel de ses collègues peut aujourd'hui s'enorgueillir de détonner à ce point ? Révélateur des vraies noblesses de Tchaïkovski, gourou du répertoire russe, Svetlanov s'est déjà illustré dans Debussy. Ravel ? Retrouvons en tout cas le géant sur son terrain, Rachmaninov.
Ravel : Rapsodie espagnole. Debussy : Iberia. Mahler : Symphonie n° 1 « Titan ». Orchestre symphonique d'Etat de Russie, Evgueni Svetlanov (direction). Salle Pleyel, 20 h 30, le 15. Tél. : 45-61-06-30.
Et le 17 oct. à 20 h 30, « Concerto pour piano et orchestre n° 2 » et « Symphonie n° 2 » de Rachmaninov, avec Vladimir Ovtchinikov (piano).

Orchestre national de Lyon. Il faut vérifier, lors de l'un de ses trop brefs passages parisiens, qu'Emmanuel Krivine compte parmi les chefs de tête. Il faut écouter, avant l'opéra qu'il promet en novembre pour le Festival d'automne, Pascal Dusapin, compositeur reçu en résidence par l'Orchestre lyonnais, dans l'œuvre qui a résulté de cette saine alliance.
Adams : The Chairman Dances. Berlioz : Les Nuits d'été. Dusapin : Extenso, création. Debussy : La Mer. June Anderson (soprano), Orchestre national de Lyon, Emmanuel Krivine (direction). Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30, le 18. Tél. : 49-52-50-50. De 50 F à 330 F.
Et le 19 oct. à 11 h, « The Chairman Dances » d'Adams, « Extenso » de Dusapin et « la Mer » de Debussy (Concert jeune public, 90 F).

Orchestre de Paris. Un programme suscité par le pur désir de beautés pas si fréquentées. Ne serait-ce que pour la magie des cors.
Schumann : Konzertstücke pour quatre cors. Bruckner : Symphonie n° 3. André Cazalet, Michel Garcin-Marrou, Philippe Delmasso, Bernard Schirrer (cor), Orchestre de Paris, Günther Herbig (direction). Salle Pleyel, 20 h 30, les 19 et 20. Tél. : 45-63-07-96. Location Fnac, Virgin. De 60 F à 240 F.

Grace Bumbry. La nouvelle salle de Massy a déjà su attirer les Parisiens de Paris. Avec la mezzo américaine, elle révèle une nouvelle vocation : celle d'un Théâtre de l'Athénée de banlieue.
Verdi, Bizet, Puccini. Grace Bumbry (mezzo-soprano), Jonathan Morris (piano). Massy. Opéra-Théâtre, 20 h 30, le 15. Tél. : 60-13-13-13. De 180 F à 205 F.

Sextuor. Six femmes réunies sur un plateau étroit autour du plus vaste des projets : narrer l'origine des espèces. Sur un texte de François Regnault, une *« cantate profane sur le monde en devenir »*. Cette incursion inattendue de Georges Aperghis dans la petite forme lyrique à l'ancienne, ce spectacle sans apparat mérite qu'on y aille ou qu'on retourne y voir. Car c'est une reprise.
Aperghis : Sextuor. Françoise Degeorges, Donatienne Michel-Dansac, Emmanuelle Zoll, Valérie Joly (sopranos), Frédérique Wolf-Michaux (contralto), Elena Andreyev (violoncelle), Georges Aperghis (mise en scène). Nanterre. Théâtre des Amandiers, 21 heures, les 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22 et 25 ; 16 h 30, les 16 et 23, jusqu'au 28. Tél. : 46-14-70-00. 130 F.

Lyon
La Damnation de Faust. Avec *Don Giovanni*, avec *les Contes d'Hoffmann*, *Carmen* et *la Flûte enchantée*, la *Damnation* berliozienne compte parmi les ouvrages que Louis Erlo affectionne et aime revisiter. Le directeur de l'Opéra lyonnais s'est assuré en tout cas d'une distribution masculine de haut vol. La *mise en scène de ces tableaux reste une* gageure, quoi qu'il en soit.
Berlioz : la Damnation de Faust. Susan Graham (Marguerite), Thomas Moser (Faust), José Van Dam (Méphistophélès), Frédéric Caton, Christophe Lacassagne (Brander), Chœur et orchestre de l'Opéra de Lyon, Kent Nagano (direction), Louis Erlo (mise en scène). Opéra Nouvel, 17 heures, le 16 ; 19 h 30, le 19 ; 20 h 30, le 22. Tél. : 78-28-09-60.

Strasbourg
Salomé. Début de saison résolument européen pour l'Opéra strasbourgeois. *La production du plus sulfureux des opéras* de Strauss est déjà passée par Lisbonne. Et elle repassera peut-être par d'autres capitales. Le metteur en scène n'était que décorateur quand il construisit, pour Bayreuth, le dispositif du *Vaisseau fantôme*.
R. Strauss : Salomé. Cynthia Makris (Salomé), Vera Baniewicz (Hérodias), Stuart Kale (Hérodes), Philippe Rouillon (Jochanaan), Andreas Jaeggi (Narraboth), Marie-Ange Todorovitch (le page d'Hérodias), Orchestre philharmonique de Strasbourg, Friedrich Haider (direction), Dieter Dorn (mise en scène). Théâtre municipal, Opéra du Rhin, 20 heures, les 12, 14, 20, 22 et 24 ; 15 heures, le 16. Tél. : 88-75-48-23. De 45 F à 270 F.

JAZZ

Kenny Barron Quartet. Ils sont trois maîtres du piano jazz dans sa plus pure simplicité : Hank Jones, Tommy Flanagan et Kenny Barron. Ce dernier remplit à l'avance la Villa puisque deux prestations distinctes y sont prévues chaque soir.
La Villa, 21 h 30 et 23 h 30, les 12, 13, 14, 15, 17 et 18. Tél. : 43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Tommy Flanagan Trio. A 50 mètres de Kenny Barron, Tommy Flanagan, même finesse, même esprit. Deux soirées distinctes également, pour les mêmes raisons, mais à des horaires décalés. Allers et retours d'un club à l'autre dans le calme. Et Hank Jones ? une autre fois.
Latitudes Saint-Germain, 20 h 30 et 23 heures, les 12, 13, 14 et 15. Tél. : 42-61-53-53. De 110 F à 130 F.

Roy Haynes Group. Aux baguettes, aux balais ou aux mailloches, Roy Haynes est un batteur musicien, précis dans la frappe comme dans le choix des timbres. Comme tous les grands batteurs, ses solos font oublier son instrument.
New Morning, 20 h 30, le 18. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Nancy Jazz Pulsations. Nancy débute en force avec le nouvel octette de Claude Barthélémy qui révise sa Nouvelle-Orléans suivi de deux invitations, Louis Sclavis chez l'Azur Quartet d'Henri Texier et Richard Galliano au sein d'un des Unit de Michel Portal (le 12). Puis les pulsations du jazz quitteront le Chapiteau de la pépinière – sa chaleur, sa boue *mais quand même toute l'histoire du* NJP –, pour trois clubs dans la ville. Roy Hargrove, Dave Liebman, Greg Osby, Wallace Roney, Mike Stern, Nguyen Le, Paul Motian, Yves Robert, François Corneloup, Kirk Lightsey, Bojan Zulfikarpasic, Tim Berne... électrique, acoustique, bop, avant-garde, tordu, classique. Le choix entre les trois lieux tournera au casse-tête chaque nuit (du 17 au 22). A la Pépinière Tab Two (le 13), IAM, Maceo Parker (le 14). Au Zénith, dans les hauteurs, un programme blues assez fourre-tout (le 21).
Nancy Jazz Pulsations. Jusqu'au 22 octobre. Tél. : 83-35-40-86. De 80 F (étudiants) à 120 F, clubs 60 F.

ROCK

Gil Scott-Heron. Il est au rap ce que Lucy est au genre humain, une origine lointaine, différente et pourtant essentielle. Après des années d'errance, l'imprévisible Gil Scott-Heron revient, avec un disque sous le bras.
Elysée-Montmartre, 19 h 30, le 13. Tél. : 42-52-25-15. 110 F.

Pantera, The Almighty. Dose hebdomadaire de décibels avec cette combinaison redoutable, ultra-métallique.
Zénith, 20 heures, le 13. Tél. : 42-08-60-00. 140 F.

Rory Gallagher. Il y a vingt ans, déjà, le guitariste irlandais jouait sur une Stratocaster hors d'âge un blues consistant, qui rattrapait en décibels et en énergie ce qui lui manquait en profondeur et en humour. Tout comme le goût de la bière *brune, certaines choses ne changent* jamais.
Olympia, 18 heures, le 16. Tél. : 47-42-25-49. 150 F.

Pigalle. L'autre groupe de François Hadji-Lazaro a fini par éclipser les Garçons Bouchers, tout bêtement parce qu'il s'est construit un répertoire. Ici, Pigalle honore un de ses rendez-vous réguliers avec le public à deux pas de la place du même nom, en honneur des mânes réunies de Georges Ulmer et des premiers squatters du XX[e] arrondissement.
La Cigale-Kanterbräu, 20 heures, les 18 et 19. Tél. : 42-23-15-15. 100 F.

CHANSON

Les Années twist

L'an dernier, la troupe de jeunes chanteurs menée par Roger Louret avait balayé l'histoire de la chanson française depuis la première guerre mondiale avec une jolie santé. Le second volet avait été annoncé : les années yéyé. Les quelques twists donnés en échantillon laissaient présager beaucoup de drôlerie, d'autant que cette période Claude François, Françoise Hardy et Johnny s'y prête à merveille.
Palais des sports, 20 h 30, les 12, 14, 18, 19, 21 et 25 ; 15 heures et 20 h 30, les 15 et 22 ; 14 heures et 17 h 30, les 16 et 23, jusqu'au 30. Tél. : Fnac, Virgin. Location 44-68-69-70. De 100 F à 230 F.

Francis Cabrel. Tranquille, cool, le gentil patriarche d'Astaffort fait son spectacle comme on pêche à la ligne. Quand le poisson ne mord pas, on s'endort doucement. L'Olympia se prolonge au Zénith.
Olympia, 20 h 30, les 12, 13, 14 et 15. Tél. : 47-42-25-49. De 160 F à 200 F. Zénith, 20 heures, les 18, 19, 20, 21 et 22 ; 17 heures, le 23. Tél. : 42-08-60-00. 180 F.

Hubert-Félix Thiéfaine. Thiéfaine pour toujours : rocker cuir, chanteur baba, casseur de charme. Le public change de visage, mais pas d'âge. Il a dix-huit ans en moyenne depuis vingt ans. Thiéfaine vend des disques, remplit le Zénith, et joue sur du velours en entretenant une réputation parfaitement a-médiatique.
Zénith, 20 heures, les 14 et 15. Tél. : 42-08-60-00. 170 F.

Ute Lemper. Ute Lemper a de nombreuses cordes à son arc, du charme, de la prestance, une belle voix et du goût. Sophistiquée, parfois troublante.
Bataclan, 20 heures, les 19, 20 et 21. Tél. : 47-00-55-22. De 160 F à 230 F.

William Sheller. Rentrée du magicien des sonorités croisées et de l'éclectisme classico-rock. Un petit mélange de style pour sa rentrée à l'Olympia : acoustique, orchestre à cordes, piano, guitare électrique.
Olympia, 20 h 30, les 18, 19, 20, 21, 22 et 25 ; 17 heures, le 23. Jusqu'au 30. Tél. : 47-42-25-49. De 160 F à 230 F.

MUSIQUES DU MONDE

Marisa Monte. La jeune Brésilienne vient de sortir un disque en France et a pris son bâton de pèlerin pour en assurer la bonne diffusion. C'est heureux, car elle est l'une des artistes les plus douées de la nouvelle génération sud-américaine. Rock-samba, avant-garde et tradition des années 30.
Auditorium des Halles, 20 h 30, les 18 et 19. Tél. : 42-36-13-90. 130 F.

Grupo Madera. De la salsa vénézuélienne produite par un groupe noir, qui sert aussi à organiser le quartier de Caracas où ils sont enracinés.
Auditorium des Halles, 20 h 30, les 12 et 13. Tél. : 42-36-13-90. 130 F.

D'Gary. *Guitariste malgache sur-doué*, chanteur et personnalité très particulière, D'Gary, dont le premier album français vient de sortir chez Label bleu, évoque des mondes lointains, aux confins de l'Afrique et de l'Asie.
Passage du Nord-Ouest, le 13. 47-70-81-47.

Paquito D'Rivera Group. La salsa, une des plus entraînantes inventions du siècle, vu par un des trompettistes les plus doués de sa génération.
New Morning, 20 h 30, le 16. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Les Allumés 1994 : Nantes-Le Caire

Après Barcelone, Saint-Pétersbourg, Buesnos-Aires et Naples, voici Le Caire. Les Allumés de Nantes – musique, *théâtre, arts plastiques – sont* allés puiser dans la métropole égyptienne pour construire la cinquième édition de ce festival décalé, dont la durée de vie a été fixée à six ans. L'affiche cairote est surtout riche en musiques : des traditions (Abdou Dagher, Mohasha Hate, Kahwa, Khaled Ben Yahia), du modernisme (Georges Kazazian, Gonzour), de la chanson arabe (Suzanne Attiya, Tayfa, Ali El-Hagar), de la *jeel music*, celle de la jeunesse dissipée (Hakim, Abdelbasset Hammouda), de la musique nubienne (Ali Hassan Kuban, Hamza El-Din) et de l'opéra. *Mais les Allumés sont aussi, et* surtout, une surprise quotidienne, une ambiance, un coup d'éclat dans toute la ville et des nuits folles dans les hangars.
Du 17 au 22 octobre, dans toute la ville. Tél. : 40-69-50-50.

Classique : Anne Rey.
Jazz : Sylvain Siclier.
Rock : Thomas Sotinel.
Chanson et Musiques du monde : Véronique Mortaigne.





DE LA SEMAINE

Arts

VERNISSAGES

De Bagdad à Ispahan
On n'en finit pas de découvrir la richesse des collections de l'ex-Union soviétique : soixante-dix manuscrits islamiques provenant des collections de l'Institut d'études orientales de Saint-Pétersbourg (qui en conserve dix mille) sont exposés pour la première fois à Paris. Des plus anciens manuscrits du Coran, aux miniatures persanes et mogholes, en passant par une traduction arabe d'Euclide, toute l'exposition rappelle la diversité d'une grande civilisation qui savait être tolérante.
Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill, Paris 8e. Tél. : 42-65-12-73. Sauf lundi et jours fériés, de 10 heures à 17 h 40. Du 14 octobre au 8 janvier 1995. 40 F.

François Pompon (1855-1933), le retour du lisse
Tout le monde connaît au moins l'ours de cet animalier, Bourguignon d'origine, qui, dans les années 80 du siècle dernier, exposa au Salon des œuvres d'un réalisme expressif, découvrit la gent animale et s'y consacra pleinement à partir de 1905. Pour en dégager l'essentiel.
Musée d'Orsay, 62, rue de Lille-1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Tél. : 40-49-49-00. Mercredi, vendredi, samedi, mardi de 10 heures à 18 heures, jeudi de 10 heures à 21 h 45, dimanche de 9 heures à 18 heures. Du 18 octobre au 23 janvier 1995. 36 F.

Le Cateau-Cambrésis
Auguste Herbin
Après sa présentation à Céret cet été, la plus grande rétrospective consacrée à Herbin (plus de cent tableaux de 1902 à 1960) vient dans sa ville natale, qui met un accent particulier sur ses œuvres de jeunesse. Le parcours surprenant d'un peintre qui navigua du cubisme à l'abstraction géométrique la plus rigoureuse.
Musée Matisse, palais Fénelon, place du Commandant-Richez, 59360. Tél. : 27-84-13-15. Sauf mardi et jours fériés, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Du 15 octobre au 15 janvier 1995.

PARIS

Delacroix, le voyage au Maroc
De son voyage au Maroc (janvier-juillet 1832), où il accompagnait la mission diplomatique du comte de Morny, Delacroix rapporta de nombreux albums de dessins et d'aquarelles, dont il devait tirer une centaine de peintures. L'exposition évoque ce voyage qui eut des effets libérateurs sur son art. Quelques tableaux majeurs, de très belles feuilles, en attestent.
Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5e. Tél. : 40-51-38-38. Sauf lundi, de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 15 janvier 1995.

André Derain
En attendant la grande rétrospective du Musée d'art moderne de la Ville de Paris prévue en novembre, un avant-goût du travail de Derain à travers l'œuvre sculpté et des dessins.
Maison Fournaise, île des Impressionnistes, Chatou, 78400. Tél. : 34-80-63-22. Sauf lundi et mardi, de 11 heures à 17 heures, samedi et dimanche de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 22 décembre. 25 F.

Le dessin en France au XVIe siècle
En 1925, l'ENSBA recevait un legs fabuleux d'un collectionneur, Jean Masson : des centaines de dessins de l'école de Fontainebleau (Rosso, Primatice et Nicollo dell'Abbate), mais aussi de Jean Richier, Hugues Sambin ou Jacques de Bellange, des miniatures de Marmion ou de Boudrichon, des feuilles d'Androuet du Cerceau ou des Jean Cousin, père et fils. Un panorama exceptionnel de la Renaissance française, exposé pour la première fois dans son intégralité.
Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 13, quai Malaquais, Paris 6e. Tél. : 47-03-50-00. Sauf mardi, de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 6 novembre. 20 F.

D'outre-Manche
Un regard sans complaisance et plein d'enseignements sur l'état de l'école de peinture britannique dans les collections publiques françaises. Par-delà des lacunes criantes, une exposition aussi passionnante par ce qu'elle montre que par ce qu'elle ne montre pas, et une belle collaboration avec le cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.
Musée du Louvre, hall Napoléon, entrée par la pyramide, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Sauf mardi, de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 19 décembre. 28 F.

FIAC 1994
Exilée du Grand-Palais, la FIAC campe rive gauche, sous une tente de 14 000 m². 160 participants dont 67 galeries étrangères et 35 regroupées sous le label « Jeunes galeries, nouvelles tendances », espèrent y faire assez d'affaires, au moins pour rentrer dans leurs frais.
Espace Tour Eiffel, quai Branly, Paris 7e. Tél. : 44-18-41-03. Tous les jours de 12 heures à 20 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 20 heures, nocturne jeudi 13 octobre jusqu'à 23 heures. Jusqu'au 16 octobre. 50 F.

La Fleur du mal
Les honteux fumeurs qui n'osent plus sacrifier publiquement à leur vice seront aux anges. Cinq siècles d'objets d'art, râpes à tabac Louis XV, pipes de toutes les époques, fume-cigare inspiré d'une sculpture de Falconet réunis en une exposition-hommage à l'« herbe à Nicot », plutôt culottée.
Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne, route de Sèvres, Paris 16e. Tél. : 45-01-20-10. Tous les jours de 11 heures à 17 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 17 heures. Jusqu'au 11 décembre. 30 F, prix d'entrée du parc : 6 F.

Raymond Hains
Il y a plusieurs façons pour un artiste de travailler sur la Fondation Cartier. On peut le faire à la manière de Hans Haacke, et en étudier les ramifications internationales, ou comme Raymond Hains, qui l'aborde à travers l'art du calembour. On trouvera autant de tiroirs, de glissements et de rebondissements chez le second que chez le premier.
Fondation Cartier pour l'art contemporain, 261, boulevard Raspail, Paris 14e. Tél. : 42-18-56-50. Sauf lundi, de 12 heures à 20 heures, jeudi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 19 février 1995.

Daniel Humair
Le Genevois Daniel Humair est bien connu des aficionados de jazz, comme batteur. Il l'est moins des amateurs de peinture, et c'est parfois bien dommage. L'exposition présente des toiles et des estampes récentes, mais aussi des œuvres sur papier qui sont une petite rétrospective de son travail depuis 1964.
Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris 3e. Tél. : 42-71-44-50. Sauf lundi et mardi, de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 6 novembre.



D.R.

L'esprit d'une collection
En 1951, Oskar Reinhart créait à Winterthur une fondation montrant au public sa collection d'artistes allemands, autrichiens et suisses, du XVIIIe au XXe siècle. En 1965, il léguait les fruits de sa passion à la Confédération helvétique. Une sélection, de Liotard à Hodler en passant par Füssli, Friedriech, Böcklin, Feuerbach ou Von Meuzel (photo ci-dessus).
Genève, Musée Rath, jusqu'au 12 février 1995. Tél. : (19) 41-22-311-43-40

Ingres, Courbet, Monet, Rodin, Gauguin
En Egypte, il n'y a pas que les pyramides qui recèlent des trésors : les musées Guézireh et Mahmoud-Khalil prêtent à Orsay les « oubliés du Caire », des œuvres acquises au début du siècle par un prince et un sénateur francophiles, et presque jamais vues depuis, en Europe tout du moins.
Musée d'Orsay, place Henry-de-Montherlant, quai Anatole-France, Paris 7e. Tél. : 40-49-48-14. Mercredi, vendredi, samedi, mardi de 10 heures à 18 heures, jeudi de 10 heures à 21 h 45, dimanche de 9 heures à 18 heures. Fermé le lundi. Jusqu'au 8 janvier 1995. 36 F, billet jumelé exposition-musée : 55 F.

Klimt
Une soixantaine de dessins, portraits et nus du célèbre Viennois sont rassemblés : esquisses préparatoires pour des grands tableaux ou dessins autonomes sur papier Japon. Les œuvres proviennent de collections particulières américaines.
Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, Paris 7e. Tél. : 45-56-60-17. Sauf dimanche et jours fériés, de 11 heures à 19 heures. Du Jusqu'au 30 novembre. 25 F.

Sol LeWitt
Est-ce son expérience ancienne dans le cabinet d'architecte de Peï qui lui a donné le goût des murs ? LeWitt a fait recouvrir les parois de deux galeries parisiennes (l'espace ouvert par le producteur Claude Berri et celui du marchand Marc Blondeau) de ses *Wall Drawing*, qui sont, le temps passant, de plus en plus somptueux et convaincants.
Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille, Paris 7e. Tél. : 42-60-22-99. Sauf dimanche et lundi, de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 25 février 1995.
14/16, Verneuil Marc Blondeau, 14-16, rue de Verneuil, Paris 7e. Tél. : 42-60-32-31. Sauf dimanche et lundi, de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 17 décembre.

Nicolas Poussin
La plus grande rétrospective organisée à Paris depuis plus de trente ans, consacrée à un artiste qui, Romain d'adoption, est devenu le symbole de la peinture française intellectuelle, brillante et cultivée, mais aussi parfois capable d'audaces surprenantes.
Grand Palais, galeries nationales, av. Winston-Churchill, pl. Clemenceau, av. Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Sauf mardi, de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 2 janvier 1995. 50 F.
Musée Condé, Chantilly, 60000. Tél. : 44-57-08-00. Sauf mardi, de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 6 janvier 1995.

Tàpies
C'est à Barcelone, au lendemain de la guerre, qu'il forge ses premières armes, et qu'il invente de nouvelles matières chargées de signes et de symboles. Soixante-dix œuvres jalonnent le parcours austère de l'artiste, une grande pointure.
Galerie nationale du Jeu de paume, place de la Concorde, Paris 1er. Tél. : 42-60-69-69. Sauf lundi, de 12 heures à 19 heures, mardi jusqu'à 21 h 30, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 4 décembre. 35 F.

Le Tibet de Jean Mansion
Vingt ans durant, Jean et Lise Mansion ont constitué une collection atypique d'objets tibétains et népalais, aujourd'hui léguée au Musée Guimet, et au Musée Georges-Labit de Toulouse. Jean Mansion était aussi photographe, et ses vues, prises dans différents pays de culture lamaïque, entre 1975 et 1991, évoquent le contexte architectural et les paysages qui ont vu naître les objets de la collection.
Musée des Arts asiatiques-Guimet, 6, place d'Iéna, Paris 16e. Tél. : 47-23-61-65. Sauf mardi, de 9 h 45 à 18 heures. Jusqu'au 28 novembre. 27 F.

Et aussi
Marinette Cueco. *Galerie Art'O, 9, rue de la Maladrerie, Aubervilliers, 93300. Tél. : 48-34-85-07. Sauf dimanche, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, samedi de 15 heures à 18 heures, lundi de 15 heures à 19 h 30. Jusqu'au 5 novembre.*

Gasiorowski. *Galerie Maeght, hôtel Le Rebours-12, rue Saint-Merri, Paris 4e. Tél. : 42-78-43-44. Sauf dimanche et lundi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 10 novembre.*

On a retrouvé le trésor du « San-Diego » ! *Grande halle de La Villette, espace Charlie-Parker, 211, av. Jean-Jaurès, Paris 19e. Tél. : 40-03-75-00. Sauf lundi, de 12 heures à 19 heures, samedi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 8 janvier 1995.*

Parure. *Musée des arts décoratifs, nef, 107, rue de Rivoli, Paris 1er. Tél. : 44-55-57-50. Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 heures, dimanche de 12 heures à 18 heures. Jusqu'au 20 novembre. 30 F.*

Georges Rousse. *Centre d'art contemporain-galerie Fernand-Léger, 93, av. Georges-Gosnat, Ivry-sur-Seine, 94200. Tél. : 49-60-25-06. Sauf lundi, de 14 heures à 19 heures, dimanche de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 30 octobre.*

Andres Serrano. *Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3e. Tél. : 42-71-09-33. Sauf dimanche et lundi, de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 29 octobre.*

James Turrell. *Galerie Froment et Putman, 33, rue Charlot, Paris 3e. Tél. : 42-76-03-50. Sauf dimanche et lundi, de 10 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 19 novembre.*

Manolo Valdes. *Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger, Paris 1er. Tél. : 42-96-37-96. Sauf dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30, samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 17 décembre.*

Le Vent du Nord X. *Institut néerlandais, 121, rue de Lille, Paris 7e. Tél. : 47-05-85-99. Sauf lundi, de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 16 octobre.*

Michel Verjux. *Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe, Paris 11e. Tél. : 48-06-92-23. Sauf dimanche et lundi, de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 29 octobre.*

Bill Viola. *American Center, 51, rue de Bercy, Paris 12e. Tél. : 44-73-77-77. Sauf lundi et mardi, de 12 heures à 20 heures, dimanche de 12 heures à 18 heures. Jusqu'au 15 janvier 1995.*

Voltaire et l'Europe. *Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti, Paris 6e. Tél. : 40-46-58-90. Sauf lundi, de 13 heures à 18 heures, nocturne mercredi jusqu'à 21 heures. Jusqu'au 8 janvier 1995. 35 F.*

RÉGIONS

Amiens
Giuseppe Penone
Des travaux anciens et récents, dont plusieurs inédits en France, sont rassemblés à partir d'une œuvre de 1969 au long titre expliquant comment l'artiste italien se frotte à la nature, aux arbres en particulier. En VF cela donne : « *Son écorce analysée, palpée, suivie, tâtée, point par point, jusqu'à la hauteur de neuf cent soixante centimètres* ».
Maison de la culture, place Léon-Gontier, 80006. Tél. : 22-97-79-79. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 11 décembre.

Klaus Rinke
Le FRAC Picardie a demandé une œuvre à l'artiste allemand, qui a choisi de développer au sol le dessin d'un ancien projet de performance, soit une spirale ponctuée de vingt-quatre stations. Pour dire l'espace, et le temps.
Fonds régional d'art contemporain de Picardie, 45, rue Pointin, 80000. Tél. : 22-91-66-00. Tous les jours sauf samedi, dimanche et jours fériés de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 13 janvier 1995.

Lyon
Maurice Denis
« *... Un tableau est d'abord une surface plane, recouverte de couleurs, en un certain ordre assemblées* », a dit Maurice Denis en 1890, alors qu'il avait vingt ans, l'âge des grandes théories, l'heure du cloisonnisme et du nabisme. Son aventure picturale volontiers mystique, mais néanmoins attachée à l'illustration de la vie quotidienne, est retracée en cent quarante tableaux et plus de cent dessins. Certaines œuvres sortent pour la première fois de Russie.
Musée des Beaux-Arts, palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux, 69001. Tél. : 78-28-07-66. Tous les jours sauf lundi, mardi et fêtes de 10 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 18 décembre. 20 F.

Marseille
Robert Smithson
A part sa jetée en spirale sur le lac Salé, on ne connaît pas forcément bien cet artiste américain, mort accidentellement en 1973 alors qu'il survolait le site d'un de ses projets. Passionné de géologie, d'histoire naturelle, de culture et d'art, il a joué un rôle important dans l'élargissement des frontières de la sculpture et passe pour le grand initiateur du land art. Une rétrospective.
Musée d'art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haïfa, 13008. Tél. : 91-25-01-07. Tous les jours sauf lundi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 11 décembre.

Nîmes
Absalon
Un jeune visionnaire venu d'Israël, qui rêvait de changer le monde et faisait, un peu comme Malevitch en son temps, des « propositions d'habitation » blanches. Il est mort l'année dernière, à trente ans.
Carré d'art-Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée, 33000. Tél. : 66-76-35-70. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 20 novembre.

Et aussi
Yvette Guilbert à Albi. *Musée Toulouse-Lautrec, palais de la Berbie, 81003. Tél. : 63-54-14-09. Tous les jours sauf mardi et le 11 novembre de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 16 novembre. 20 F.*

Paul McCarthy à Angoulême et à Chauvigny. *Angoulême : Hôtel Saint-Simon, 15, rue de la Cloche-Verte, 16000. Tél. : 45-92-87-01. Sur rendez-vous. Jusqu'au 4 décembre. Chauvigny : Les Bains-douches, Centre départemental d'art contemporain, 4, rue de la Paix, 86300. Tél. : 49-46-51-31. Tous les jours sauf lundi et mardi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 4 décembre.*

Matta à Belfort. *Musée d'art et d'histoire, château et Tour 46, 90000. Tél. : 84-28-52-96. Tous les jours sauf mardi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Jusqu'au 15 novembre.*

Jean Raine à Bourg-en-Bresse. *Musée de Brou, 63, boulevard de Brou, 01000. Tél. : 74-45-39-00. Tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Jusqu'au 30 octobre.*

Muntadas à Calais. *Galerie de l'ancienne poste, 13, boulevard Gambetta, 62103. Tél. : 21-46-77-10. Tous les jours sauf lundi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 13 novembre.*

Praxis à Locminé. *Centre d'art contemporain du domaine de Kerguéhennec, Bignan, 56500. Tél. : 97-60-57-78. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 13 novembre. 25 F.*

Un regard sur André Masson à Villeneuve-d'Ascq. *Musée d'art moderne, 1, allée du Musée, 59650. Tél. : 20-05-42-46. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 30 novembre. 25 F.*

Arts : Harry Bellet et Geneviève Breerette.
Photo : Michel Guerrin.

Le Monde

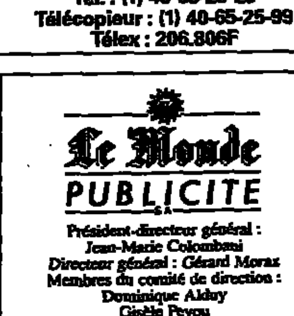
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du Monde »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du Monde
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex



Un Requiem inconnu du dix-neuvième siècle

Découvrir Théodore Gouvy

La curiosité des musicologues n'a pas de frein. Et il arrive que les oubliés du dix-neuvième siècle dament le pion aux très aimés baroques. Au panthéon des compositeurs de musique sacrée, il faudra désormais compter avec Théodore Gouvy, Lorrain sorti de l'oubli grâce au superbe enregistrement de son « Requiem ».



DR

Théodore Gouvy (1819-1898).

HOSANNA ! La « requiemanie », joyeuse variante de la mélomanie, va trouver à s'alimenter hors de chez Mozart, Brahms, Verdi, Fauré, Britten, Duruflé et quelques autres. Le dix-neuvième siècle avait produit un *Requiem* resté inconnu ! Cela n'a pas échappé au vaillant label lorrain K 617. Abandonnant pour un temps les « Chemins du baroque » *sud-américains et mexicains qui lui ont* déjà valu de fameuses cueillettes, Alain Pacquier et les siens s'enfermaient en juin dernier dans une salle à l'acoustique avantageuse, à Metz, pour lancer aujourd'hui sur le marché l'enregistrement en première mondiale de deux œuvres d'un compatriote tombé dans l'oubli : Théodore Gouvy.

Pourquoi cette injustice ? Pour la simple raison que ce rejeton d'une famille de riches métallurgistes sarrois eut le malheur de naître en 1819 dans la partie du territoire lorrain attribuée quatre ans auparavant à la Prusse. Apatride donc. Ou, plutôt, culturellement frontalier. Gouvy écrivit à la louche des œuvres instrumentales et symphoniques à une époque où nul n'était prêt à les exécuter, ni à les entendre, en France. L'Allemagne, seule, accueillit avec succès ces avatars de genres nobles, notamment illustrés par Brahms. Mais le Brahms lorrain était visiblement nourri de grand opéra français.

La théâtralité du *Requiem*, le bouillonnement figuratif des dessins instrumentaux, le « dramatisme » insistant de tel solo de cor et des sonneries de cuivres, les ponctuations nerveuses des violoncelles et des contrebasses, la pressante humanité des quatre voix solistes (toutes à la hauteur de la situation), rapprocheraient donc plutôt le *Requiem* de Gouvy de son homologue... italien. Et il n'est pas impossible que cette messe des morts s'arrache dans les magasins, qu'elle connaisse très vite l'immense popularité de celle de Verdi. Car la musique de Gouvy est certes massive, mais elle est riche en calories. Elle donne des forces. Et, comme celle de Verdi, parle en toute simplicité un langage de réconciliation avec la mort. Autant dire de bonne entente avec la vie.

En découvrant Gouvy, on entend donc fort et clair qu'il aimait l'humanité. Il avait d'ailleurs formé – on l'apprend encore ici – une chorale du pays minier dont la tradition s'est perpétuée. C'est ainsi à des amateurs lorrains qu'a été confiée la résurrection d'une cantate un peu chochotte, un peu sucrée, pas vraiment flatteuse pour la voix soliste, intitulée *le Printemps* (le texte est de Gouvy en personne). Un chef conscient de sa mission, un orchestre survolté, des chœurs d'hommes aux voix rudes, pas toujours assurées, et toujours cette foi du charbonnier dans les printemps de la vie..., c'est bête à dire, mais le résultat émeut.

Gouvy avait écrit son *Requiem* en 1874, en souvenir de la mort de sa mère. César Franck abandonna *les Béatitudes* le temps de composer *Rédemption* en 1872, sur le poème médiocre d'un certain Edouard Blau. L'essentiel de la déclamation est confié à un récitant. Une soprano ne chante que le temps d'un air. L'œuvre, qui dure une heure et quart, vaut par la beauté des chœurs, à laquelle s'ajoutent de vastes pans pour orchestre seul, si étirés qu'ils en deviennent intrigants. Edifice bancal, dira-t-on. Mais étonnant par son maniérisme, audacieux par ses longueurs, presque provocateur dans son ordonnancement (la première partie a de la vigueur, la seconde s'abîme dans le piétisme). Œuvre « invendable », on l'aura compris, et qui n'eut d'ailleurs *aucun succès à sa création.*

Mais rien, ici encore, n'est impossible quand un chef se prend de passion pour une partition et décide de l'arracher à un oubli immérité. Michel Plasson met la limpidité des violons toulousains, l'alacrité de vents solos, la précision d'échange d'un excellent chœur au service d'une écriture orchestrale beaucoup plus divisée, beaucoup plus « musique de chambre » qu'à l'accoutumée chez Franck. *Le chœur des anges à la* voix blanche, par exemple, situe bien ce « poème-symphonie » dans son temps. Celui du symbolisme fuligineux d'un Odilon Redon, d'un Eugène Carrière. Toscanini avait enregistré l'interlude symphonique en 1952. Une transcription pour orgue existait. Ce n'est donc pas une « première mondiale » à proprement parler. Mais une utile résurrection.

ANNE REY

★ *Théodore Gouvy* : Requiem, cantate « le Printemps », *Scheri Greenawald, soprano, Elsa Maurus, mezzo soprano, Gérard Garino, ténor, Manfred Hemm, basse, chœur de la Scola de Vienne, Chœur d'hommes de Hombourg-Haut, Philharmonie de Lorraine, Jacques Houtmann, direction. 1 CD K 617 046 M7 867.*

★ *César Franck* : Rédemption, *Lambert Wilson, récitant, Béatrice Uria-Monzon, soprano, Orféon Donostiarra, Orchestre du Capitole de Toulouse, Michel Plasson, direction. 1 CD EMI Classics CDC 5 55056 2.*

JAZZ

Judy Niemack-Mal Waldron

Mingus, Monk & Mal

Des nombreux pianistes avec qui la chanteuse californienne Judy Niemack a pu jouer – *notamment* Cedar Walton, Kenny Werner ou Fred Hersch, – Mal Waldron apparaît comme le plus délicat qu'elle ait eu à pratiquer. Son jeu sur le fil, détaché, le choix de notes appuyées ou esquissées aux moments les moins attendus, les surprises rythmiques ou mélodiques dans la manière de Thelonious Monk, dont il est l'évident et sobre continuateur, sont autant de périls pour une voix. Judy Niemack les déjoue en pleine confiance avec un répertoire centré sur Mingus, Monk et Mal [Waldron] et en filigrane sur Ellington. Elle a cette habileté à poser chaque mot, chaque phrase qui rendent son chant très lisible. *Un duo tout en distinction.* – S. Si.

Un CD Free Lance FRL-CD021. Distribution Harmonia Mundi.

Charles Mingus

The Complete Town Hall Concert

Le 12 octobre 1962 au Town Hall de New-York aurait dû être pour Charles Mingus un jour de gloire. Il n'en fut rien, et le contrebassiste ne cessera jusqu'à la fin de sa vie (il est mort le 5 janvier 1979) de renier l'une des pires expériences de sa carrière. Le temps passant, l'épisode est devenu l'une des plus belles histoires de la saga mingusienne. Mingus et la compagnie discographique United Artists décident d'une séance d'enregistrement ouverte au public au Town Hall. Derrière les pupitres, trente musiciens, dont Clark Terry, Eric Dolphy, Jaky Byard, Dannie Richmond, Quentin Jackson, Pepper Adams, Jimmy Cleveland... Mingus a écrit une ambitieuse partition crépusculaire – dans la pensée d'Ellington, son maître – aux variations de tempos permanentes, avec des successions de tensions et de détentes répétées. Mais l'enregistrement est avancé de cinq semaines. *Les répétitions sont écourtées*, les nouvelles compositions ne sont pas toutes terminées. Sur la scène, les musiciens ne s'entendent pas plus que les ingénieurs du son n'arrivent à les distinguer. De ce capharnaüm ne seront éditées qu'à peine quarante minutes de musique. Blue Note réédite aujourd'hui le tourment de Mingus. Et cette fois presque intégralement. L'ensemble y gagne bien sûr en cohérence et le projet initial du contrebassiste est enfin rendu dans son intégrité, avec ses défauts comme ses éclats. – S. Si.

Un CD Blue Note CDP 7243-8-28353-2-5. Distribué par EMI.

ROCK

Luscious Jackson

Natural Ingredients

On entend aujourd'hui trop de disques paralysés par les enjeux artistiques et commerciaux pour ne pas se réjouir de la fraîcheur de *Natural Ingredients*. Telles des gamines s'improvisant cordon bleu, les quatre Américaines de Luscious Jackson chambardent *la cuisine des genres* et barbouillent leur deuxième album de couleurs multiples. Imaginez le croisement improbable des Bangles et des Beastie Boys (qui ont justement signé Luscious Jackson sur leur label Grand Royal), la rencontre d'un groupe pop féminin aux mélodies affriolantes et des garnements du rap blanc new-yorkais. Avec un évident plaisir ludique, elles ont fusionné des instruments habitués à la chansonnette rock (guitare, basse, claviers, batterie) avec le groove du funk, les figures rythmiques et les scansions du rap. Tout cela aurait pu provoquer un boucan indigeste, mais avec finesse et naturel les demoiselles ont posé partout leur empreinte gracile. Quelle que soit la couleur dominante – rap (*City Song*), soul (*Strongman*), junglebeat (*Pelé Merengue*), disco (*Here*), pop (les harmonies douces-amères de *Deep Shag*) – le groupe, *plus novateur qu'il n'y paraît*, ne se départit jamais de sa souplesse et de son insouciance. – S. D.

Un CD Grand Royal 7243 8 28356 22. Distribué par EMI.

DANCE

Massive Attack

Protection

A Bristol œuvrent les DJ les plus élégants d'Angleterre. Là-bas, des personnalités ou des groupes comme Nellee Hooper, Portishead, Carlton, Smith and Mighty ou Massive Attack ont pris le parti de débarrasser les musiques de danse des pathos superflus de la soul, des effets m'as-tu-vu de la house, du despotisme rythmique de la techno. Sous l'influence d'une *importante* communauté jamaïquaine, leur esthétique commune s'inspire nettement du dub, cette version dépouillée et expérimentale du reggae. Plus alchimistes que musiciens, ils dosent à leur façon de nouveaux ingrédients. Il y a quatre ans, *Blue Lines*, premier album de Massive Attack, réussissait si bien à marier plaisir sensuel et plaisir cérébral qu'on s'inquiétait de savoir s'il aurait un jour un digne successeur. *Protection* arrive sans trop de mal à justifier cette longue attente. Dès le premier titre (*Protection*), on s'aperçoit que le trio n'a pas trahi ses principes d'épure et son goût des contrastes. Deux notes de basse vrombissante, une boucle rythmique plus proche du coma que de la tachycardie, un riff de guitare aussitôt étouffé, un accord de piano aérien, puis la voix mélancolique de Tracey Thorn. Invitée sur deux morceaux, la frêle chanteuse d'*Everything But The Girl* semble survoler cette torpeur moite. Textures et matières sonores sont ainsi manipulées au profit d'ambiances suaves et de mélodies qu'on dirait dansées en apnée. Le produit paraît parfois (*Spying Glass*, *Heat Miser*) se limiter à une recette habile. *Mais Massive Attack fait aussi un* effort d'écriture qui anoblit ses expériences en chansons véritables. – S. D.

Un CD Wild Bunch, 7243 8 39883 2 7. Distribué par Delabel.

L'Algérie en trois facettes

Au sein d'une actualité tragique, des nouveautés discographiques font résonner notamment trois couches historiques des musiques algériennes : le raï actuel, le chant classico-populaire de Reinette l'Oranaise, le répertoire ancien de souche arabo-andalouse.

Chaba Zahouania

La Reine du raï

Puisqu'elle porte des lunettes et qu'elle paraît sage, on dit de Zahouania (« la joyeuse ») qu'elle ressemble à Nana Mouskouri. La comparaison s'arrêtera aux apparences, car Zahouania est tout sauf consensuelle. Réfugiée en France il y a peu, au lendemain de l'assassinat de Cheb Hasni, née en 1959 dans le quartier Médioni d'Oran, la chanteuse fait ses classes dans les *meddahates*, les *ensembles féminins qui animent les* fêtes avec tambours et flûtes. Elle s'inscrit ainsi dans la droite ligne de Cheikha Remitti, la « mère du raï » moderne, demeurée entièrement fidèle aux instruments traditionnels. Zahouania, elle, a cédé à la vogue du synthétiseur, qui fait du raï une musique parfois extrêmement répétitive. Un travers d'autant plus regrettable que Zahouania est l'une des voix les plus originales de l'Algérie : sensuelle, caressante, capable d'accélérations soudaines. Pour prendre la mesure des talents de Zahouania, il faut attendre le sixième titre (*Ahi Ya Mami*) de cet album. Au fil de ce *best of* (aucune indication de date ni de provenance - c'est du mépris pour l'auditeur), l'évolution est perceptible : la boîte à rythmes s'estompe au profit de percussions colorées au reggae, à l'antillaise, à l'africaine (*Haoui Haoui*). Les instruments retrouvent de leur vérité, et Zahouania, pâlichonne au début, s'épanouit comme une audacieuse fleur de printemps.

En 1987, Zahouania avait enregistré *El Baraka*, une chanson très explicite sur le programme de la nuit passée, en duo avec Cheb Hasni. Des années durant, Zahouania, jeune mère de cinq enfants, avait maintenu secrète son identité : dans la tradition des chanteuses de raï, elle n'apparaissait ni sur les pochettes de disques ni en concert. Le 15 février 1992, à Montreuil-sous-Bois, elle avait levé le mystère : son public – des accros, des connaisseurs – découvrait pour la première fois le visage de son idole-cassette. Railleuse, mordante, libre, Chaba Zahouania va devoir aujourd'hui se protéger des insultes et des pièges de la dictature morale qui alimente la guerre civile en Algérie.

Un CD Blue Silver 50347-2.

Reinette l'Oranaise

Memoire

Madame Reinette est juive, aveugle et elle chante en arabe classique, et, dans son Algérie natale, où elle a entamé sa carrière dans les années 30, elle a connu des moments plus tolérants que ceux d'aujourd'hui. Elève de Saoud l'Oranais, maître du repertoire arabo-andalou, puis de Mohamed Belhocine, de l'école algéroise. Reinette l'Oranaise a une longue carrière derrière elle. Elle est aujourd'hui une dame âgée. Mais si les années ont éraillé la voix, elles n'ont pas entamé la vigueur ni la foi de la *musicienne : elle a, ces dernières* années, repris concerts et tournées à travers le monde. Muni de son luth, accompagné par un pianiste (Mustapha Skandrani), un joueur de derbouka (Georges Layani, son mari) et parfois par un joueur de tar (Joseph Berrebi), Reinette lègue ici quelques-uns de ses morceaux favoris qui ont fait de la jeune fille un cas unique dans l'histoire de la musique algérienne : *Qum Tara* (*Lève toi et admire*, un classique de l'andalou), mais aussi *Rejeli M'chete Biya*, un thème populaire dérivé du répertoire andalou de Tlemcen. Revenue en France en 1962, au moment de l'indépendance, Reinette l'Oranaise n'avait pas enregistré depuis très longtemps. Voici donc les Mémoires de celle qui incarne l'idée qu'une société bloquée est une société morte.

Un CD Blue Silver 50345-2.

Algérie (1)

Anthologie de la musique arabo-andalouse, volumes 4 et 5, ensembles Essoundoussia et Ahbab Cheikh Larbi Bensari

Tunisie (2)

Malouf tunisien, Lofti Bouchnak

« Ocora », la collection de disques de Radio-France, poursuit son édition de l'intégrale de la musique arabo-andalouse algérienne, tandis que la collection « Inédit », éditée par la Maison des cultures du monde, s'attache à reconstituer le répertoire du malouf tunisien (quatre volumes déjà parus), après l'immense intégrale des noubas marocaines (près de quatre-vingts volumes édités en collaboration avec le ministère de la culture marocain). Le style arabo-andalou et ses dérivés atteignent ainsi le statut que des années creuses (le milieu du siècle) avaient un temps menacé : il est devenu à part entière la musique classique du Maghreb. Ce répertoire est classé en noubas, héritées de l'Espagne (au neuvième siècle, le Persan Ziriab y avait apporté les éléments de la musique proche-orientale). Il s'appuie sur le corpus poétique des *Muwwachah* et *Azjal*, écrit en langue classique et semi-classique. En Algérie, l'arrivée des mouvements nationalistes dans les années 30 favorisa la formation de puissantes associations musicales. De création plus récente, Essoundoussia est dirigée par le chef d'orchestre Smaïn Henni. Dans la longue tradition dont elle est l'héritière, cette association a introduit le chant féminin. Elle exécute ici une somptueuse *Nouba Cika*. L'association Ahbab Cheikh Larbi Bensari (les amis de Larbi Bensari, maître du genre décédé à cent trois ans) vient de Tlemcen, une ville qui a donné une coloration sensiblement différente à l'arabo-andalou. Le chef d'orchestre, Fawzi Kalfat, qui dirige également un institut de recherches musicologiques, insuffle à son ensemble une délicatesse peu commune dans l'éxécution de la *Nouba Zidane*.

Lofti Bouchnak est un chanteur puissant, brillant. Héritier de l'esprit d'ouverture de la Rachidia, école artistique tunisienne à laquelle il a appartenu, habitué des concerts de la radio-télévision d'Etat, il livre ici de virtuoses interprétations de poèmes d'amour, composés à la gloire de la passion, de la nature, de l'ivresse. Ces noubas tunisiennes sont plus exactement des suites musicales, parfois très influencées par la musique classique turque. Lofti Bouchnak improvise, badine avec les *quarts de ton. Il est accompagné par* d'excellents musiciens (Béchir Selmi au violon, Mohamed Lejmi au ney, Abdelkrim Halilou au violoncelle...).

(1) Un coffret de deux CD Ocora C560044/45. Distribué par Harmonia Mundi.

(2) Un CD Inédit W260053. Distribué par Auvidis.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

Le manuel des manuels

Suite de la page 25

Précieuse aussi la date où la revue *Billboard* abandonne la funeste notion de *race records* pour celle, idéologiquement plus photogénique, de rhythm'n'blues (le 25 juin 1949).

C'est que cette histoire à laquelle rien ne manque, ni personne, a des préférences. Encore heureux. Aux enfantillages pré... darwiniens qui *n'aperçoivent du jazz qu'une* grande famille, Malson oppose l'image inverse, celle de la communauté. Dans les cépages du jazz, il veut qu'il y ait du blues. Il fait la part exacte au latin jazz, à la variété; analyse le rock and roll, James Brown ou Prince, avec les mêmes égards théoriques que lui inspirent Armstrong et Charlie Parker, et ne se fait pas faute de rappeler que, dix bonnes années avant la gloire de Michael Jackson, seul de son espèce critique, il signalait parmi les Jackson Five à l'Olympia *« le talent irréfutable du danseur d'exception »* qu'était le tout jeune Michael. Où ? Dans ces colonnes, celles du *Monde*, où il a mis au point un style critique fait de sérieux et d'élégance. Mais fait aussi de jugement.

Il a ses préférences et il annonce la couleur. Son goût du charnu, de la vigueur, le laisse réservé sur les formes pomponnées du jazz *west coast*. Enfin : de ses épigones. Devant son exécution nette, drôle et assez partiale, une critique en rangs dispersés – sincères dans le malheur, free plus ou moins balladuriens, néopoujadistes country, dandys réacs (l'expression est de Sclavis) – a pris l'habitude de se draper, avec un mélange comique de bons sentiments et de vertu offensée (quelque chose comme Enrico Macias dans le rôle d'Arsinoé). Malson va de l'avant et en tient pour le funky. L'histoire du jazz est tricotée de ses querelles. Il ne se dérobe pas. Son discours de la méthode souffre des caprices du free-jazz. Sa rationalité gémit *devant Sun Râ. Il le dit, au risque de* s'exposer et sans regret de perdre un des aspects du jazz. Ce qui rend le livre piquant et généreux.

Deux bêtises n'ont jamais manqué au jazz. A croire qu'elles sont chargées de le qualifier. La première, en boucle depuis 1917, prophétise sa mort imminente ou récente (nostalgie des années perdues, ou alors Nietzsche à la portée des caniches). La seconde, complice de la première, célèbre son innocence anhistorique – innocence musicale, idéologique, morale. *L'Histoire du jazz* de Lucien Malson est une machine d'intelligence contre ces bêtises (et quelques autres), quand les grands magazines d'information, tous les sept ans environ (cette périodicité n'a pas été étudiée de près), annoncent *« le retour du jazz »*, Malson fait l'étonné : *« Nous nous ne savions pas qu'il s'en était allé... »* Son livre permet de l'accompagner.

FRANCIS MARMANDE

★ *Histoire du jazz et de la musique afro-américaine* de Lucien Malson. Ed. Seuil, coll. Solfèges, 285 p., 75 F.



Le Monde

LA FRANCE ET L'ISLAM

Si proche et si loin...

ISLAM, islamisme... Le vocabulaire peut avoir des effets ravageurs. Désigner par deux mots aussi voisins une religion et sa déviance la plus inquiétante favorise naturellement les amalgames. Mais le choix des mots n'est jamais tout à fait innocent : pour beaucoup d'Occidentaux, les « barbus » d'Alger, de Téhéran ou du Caire ne sont pas un accident de l'Histoire ; ils *révèlent* au grand jour le caractère obs*curantiste et intolérant de* l'enseignement de Mahomet. Cette religion mal connue est redécouverte ainsi à travers ses extrémistes, ce qui ne fait que renforcer une image négative remontant aux Croisades et nourrie, au fil des siècles, par toutes sortes d'affrontements.

Une peur chasse l'autre. Dans le registre des craintes collectives, l'islamisme a pris la place du communisme. Ce glissement s'est fait progressivement, avec toutefois une date emblématique : l'année 1989, qui aura vu, à la fois, la chute du mur de Berlin, la naissance du FIS en Algérie, la *« condamnation* à *mort » de* Salman Rushdie et... l'affaire du foulard *islamique. La peur n'a pas* seulement changé d'objet, mais de nature. Si le communisme était incarné par des Etats redoutables opprimant des peuples sympathiques, l'islamisme, lui, évoque des masses fanatisées, incontrôlables et de plus en plus nombreuses.

L'intégrisme musulman a toujours eu des adeptes – et toujours échoué : soit, en ne réussissant pas à prendre le pouvoir ; soit, quand il le prenait, en ne parvenant pas à mettre en place une société viable. Mais, tant qu'il se cantonnait aux pays musulmans, l'Occident ne s'en préoccupait guère. Si les mollahs d'Iran ont beaucoup inquiété, c'est précisément parce qu'ils prétendaient exporter leur révolution aux quatre coins du monde, et on en a vu les effets *tragiques dans* un pays comme le Liban qui était *pourtant un modèle de coexistence* entre chrétiens et musulmans.

Pour *la* France, *l'islam est loin* de se limiter à une question de politique extérieure. C'est une réalité quotidienne et familière, domestique en quelque sorte, du fait de la proximité du Maghreb et de la présence sur le sol national de quelque trois millions de personnes d'origine musulmane. Ces immigrés ne se définissent pas nécessairement par leur appartenance religieuse mais, dans le contexte actuel, la tendance est de les percevoir avant tout comme musulmans.

*Venant pour la plupart de socié*tés traditionnelles et rurales, les *immigrés maghrébins se sont* retrouvés dans un univers urbain et *laïque, où rien n'était pareil : ni les* lois, ni les mœurs. Beaucoup se sont intégrés, prenant des distances avec l'islam ou faisant la part entre leur vie privée et leur vie en société. Des conflits surgissaient parfois, concernant l'abattage rituel ou la construction de mosquées, mais ils ne prenaient jamais la forme d'un rejet virulent de la société d'accueil.

Le développement de l'intégrisme modifie sensiblement la donne. Ses sympathisants se recrutent surtout parmi les jeunes, nés en France, passés par l'école publique et possédant la nationalité française ou en mesure de l'acquérir. Culturellement assimilés, un certain nombre de ces Beurs ne sont pas socialement intégrés. Ils cherchent une *reconnaissance, sinon une identité*, et croient la trouver en se tournant *vers la Mecque, parfois même* en épousant les thèses d'Algériens *extrémistes* qui, de l'autre côté de la Méditerranée, diabolisent la France et prétendent extirper les séquelles culturelles du colonialisme d'antan.

Il ne faut cependant ni généraliser ni dramatiser. La tentation « islamiste » chez des jeunes pétris de culture occidentale est encore très minoritaire et souvent artificielle. La communauté musulmane – si tant est que ce terme puisse s'appliquer à une population hétérogène, divisée en multiples chapelles – ne se limite pas à une *frange de révoltés*.

La « deuxième religion de *France » cherche sa place dans une* société de plus en plus laïque et *consensuelle où la séparation de* l'Eglise et de l'Etat est la règle. Elle ne l'a pas encore trouvée. Si les Français, dans leur majorité, reconnaissent aux musulmans le droit de pratiquer leur religion, ils n'admettent nullement des comportements publics inspirés du Coran. « L'islam à la française », dégagé des tutelles étrangères et converti à la laïcité, reste encore un pari.

ROBERT SOLÉ

TUDOR BANUS

Un sondage IFOP pour *le Monde*, RTL, et « La Marche du siècle » (France 3)

Une religion mal aimée, des fidèles mieux intégrés

LES violences du Front islamique du salut (FIS) en Algérie, l'opération conduite par M. Pasqua contre des musulmans en France soupçonnés d'extrémisme, la publication par M. Bayrou d'une circulaire sur le port du foulard islamique à l'école : il y avait au moins trois bonnes raisons pour tenter de mesurer, par une enquête d'opinion confiée à l'IFOP, les *réactions des musulmans de* France, celles de l'ensemble de la population française, ainsi que le sentiment des uns et des autres sur l'actuelle évolution de l'islam.

Le sondage que le Monde publie aujourd'hui, en même temps que RTL et l'émission « La marche du siècle » de FR 3, a au moins un mérite et un défaut. Un mérite de méthode et un défaut de circonstance. Cette étude prend en compte deux échantillons, à qui sont posées des questions communes, facilitant ainsi le travail de comparaison : un premier échantillon de plus de 535 personnes *musulmanes ou d'origine* musulmane vivant en France (*interrogées en face à face à leur* domicile) ; un deuxième échantillon de près de mille personnes représentatives de l'ensemble de la population française.

En 1989 déjà, quelques semaines après l'affaire du foulard au collège de Creil, l'IFOP avait réalisé un travail analogue. L'intérêt du présent sondage est donc double : outre la comparaison entre les deux échantillons, il permet de mesurer l'évolution des mentalités depuis six ans.

Mais si cette enquête présente aussi, comme tout sondage, une faille, c'est précisément en raison de la date où elle a été réalisée, en septembre, c'est-à-dire au lendemain de l'affaire de Folembray, d'une nouvelle vague d'attentats anti-français en Algérie et du rebondissement de la polémique sur le foulard islamique. Dans l'interprétation des résultats, il faudra donc faire la part des réflexes de prudence, et même de repli, qui se répandent aujourd'hui dans la communauté musulmane vivant en France et d'une certaine exacerbation des sentiments à *l'égard de l'islam qu'on observe* dans la population non musulmane.

Une certaine décrispation

En dépit d'un tel contexte, cette enquête met en relief des évolutions assez inattendues et même spectaculaires. Sans doute les images que l'on a de l'islam sont-elles relativement inchangées en six ans dans les deux populations *interrogées. La deuxième religion* de France – en importance numé*rique – reste perçue de manière* très négative par les Français, qui l'identifient à des notions comme *« fanatisme », « soumission »* ou *« rejet des valeurs occidentales »*. Les représentations sont exactement inverses dans la population musulmane, qui crédite l'islam de vertus telles que *« démocratie »*, *« justice »* ou *« liberté»*.

Nourrissant ainsi toutes les attitudes de méfiance mutuelle, alimentant les discours d'exclusion – entendus dans la population non musulmane autant que dans certains milieux islamiques, – le fossé reste donc énorme, en raison de la persistance d'images que confortent l'ignorance et une certaine exploitation médiatique et politique.

Mais, dès lors que cette représentation de l'islam est confrontée à une réalité concrète, visible, comme la construction d'une mosquée, à des rapports de voisinage, contraints ou volontaires, et même aux habitudes de vie commune nées par exemple des mariages *mixtes, on observe, au contraire*, une décrispation du regard porté à *la fois par les musulmans sur la* France et par la France sur la *communauté musulmane. C'est la* deuxième leçon de ce sondage.

Ainsi, plus des trois quarts des musulmans ne voient-ils pas d'inconvénient à ce qu'un membre de leur famille épouse un (ou une) non-musulman. La revendication en faveur de la création d'écoles privées musulmanes est également en baisse. Plus de deux musulmans sur trois pensent que l'intégration en France n'est pas contradictoire avec la pratique de l'islam, et moins d'un sur cinq que leur religion doit bénéficier, *comme en « terre* d'islam », d'un statut particulier. Faut-il parler de *résignation ou de choix* conscient ? En tout cas, une certaine acclimation à la *société* sécularisée et aux lois laïques de *la République se produit. Une* certaine tendance à la « privatisation » de la foi s'esquisse.

En dépit des tensions provoquées par l'affaire du foulard, qui, dans les deux échantillons, suscitent plus d'indifférence qu'on ne pouvait l'imaginer au regard des passions soulevées, il y a peut-être là une chance de pacification des *rapports, de relations plus grandes* de proximité. Résumant les deux *premières leçons* de cette enquête d'opinion, on pourrait avancer, avec prudence, que, si la France n'aime pas l'islam, au moins s'habitue-t-elle à la présence de musulmans sur son sol, et que, si le rejet même de cette religion se confirme, il n'est pas forcément suivi par un rejet de ses fidèles.

On lira la confirmation de cette décrispation dans les réponses aux questions posées à l'échantillon musulman sur son attitude à *l'égard des événements d'Algérie*. C'est la première fois qu'on interroge *de manière aussi précise* les musulmans vivant en France sur le *FIS. Et si leurs réponses*, répétons-le, doivent être interprétées avec prudence, elles contredisent néanmoins ceux qui voient derrière chaque musulman un islamiste en puissance.

Un rejet du FIS

La *preuve est* à nouveau faite, par cette enquête, que la commu*nauté musulmane de France est* politiquement modérée. Les repré*sentations qu'elle a du FIS sont* très largement négatives. Elles expriment une grande méfiance, une volonté de ne pas laisser entraîner la communauté musulmane de France dans une logique algérienne, de rester en dehors du conflit et d'appeler à la négociation et à la paix.

L'IFOP a même proposé aux musulmans interrogés une liste de personnalités pour mesurer leur *coefficient de notoriété et de* popularité. Or, il est frappant de remarquer que les noms le plus souvent cités sont ceux qui incarnent une certaine volonté de mesure, d'équilibre et de dialogue : le président François Mitterrand, avantagé par sa position d'arbitre, Yasser Arafat, Itzhak Rabin, Hassan II et même Edouard Balladur. Au contraire, *des noms comme* Charles Pasqua, Saddam Hussein, Abbassi Madani *ferment résolument* la marche.

Pour se garder de tout optimisme naïf et exagéré, on ne peut omettre enfin une troisième tendance confirmée par cette enquête. Si le souhait d'intégration de la population musulmane sort, comme on l'a vu, renforcé par ce sondage, on observe néanmoins une permanence, sinon une résurgence, d'une affirmation forte de l'identité islamique en France.

A travers toutes les réponses sur *le FIS, une minorité (10 % à 15 %)* de musulmans apparaissent, sinon partisans avérés du Front islamique du salut, au moins attentifs à ses thèses, voire disponibles pour une aventure avec lui. Plus généralement, les résultats du sondage soulignent le souci d'identité musulmane qui s'exprime dans les tranches d'âge les plus jeunes, chez les musulmans le plus récemment arrivés en France et les plus diplômés. Ce sont eux qui ont le moins peur de s'exprimer et qui manifestent le plus de revendications particularistes. Cela *ne manquera pas de susciter, pour l'avenir, des inquiétudes et des* interrogations.

HENRI TINCQ

Sommaire

Trois générations de musulmans en France. Une communauté fragmentée. *Page II*

Une semaine ordinaire à Monclar. *Page III*

Voyage à travers *les cités*. Les muezzins de la radio. *Page IV*

La saga des foulards. Le raï, musique rebelle. Le Coran sur les stades. *Page V*

Les résultats du sondage de l'IFOP. *Pages VI et VII*

Un traditionalisme vieux *de quatorze siècles*. Les cinq piliers de l'islam. Un système économique incertain. *Page VIII*

La vague fondamentaliste. Coexistence en Allemagne. « Communautarisme » *en Grande-Bretagne*. *Page IX*

L'extrême prudence de la diplomatie française. Les filières de la *« guerre sainte»*. *Page X*

Le Maghreb au péril de ses frustrations. *Page XI*

La carte des musulmans dans le monde. Un entretien avec Olivier Roy. *Page XII*



Trois générations de musulmans

Aux ouvriers immigrés, puis aux familles sédentarisées, succèdent des jeunes à la recherche d'une identité religieuse

QUAND elle était une puissance colonisatrice, la France soutenait et utilisait un islam alors docile et rallié. C'est dans les bagages de l'armée française, dans les convois d'une main-d'œuvre disciplinée, peu revendicative, bon marché et exploitée que la première génération de musulmans – ouvriers maghrébins, tirailleurs sénégalais ou soudanais – débarque, au début du siècle, en « métropole », suivi d'un cortège de frustrations et de revendications mal dissimulées. Dans leur pays d'origine, on les appellait « musulmans ». Arrivés en France, ils ne sont plus au mieux, et pour longtemps, que des « travailleurs immigrés », attendant que leurs droits, y compris religieux, soient reconnus et organisés.

L'exception, qui pèsera lourd, est la décision, contre l'esprit même des lois de séparation des cultes et de l'Etat, d'édifier une Grande Mosquée à Paris. Elle est prise en 1922 à l'initiative d'Edouard Herriot, radical et franc-maçon, en hommage aux musulmans morts pour « leur » patrie. Mais la Grande Mosquée n'est alors fréquentée que par quelques dizaines de fidèles, dont beaucoup d'intellectuels convertis. A cette époque, les musulmans en France – essentiellement des Maghrébins – sont... 90 000. Ils seront dix fois plus nombreux en 1967, au lendemain de la guerre d'Algérie, et leur flux ne va plus cesser de monter jusqu'au début des années 70.

Une sorte d'exil intérieur

C'est une deuxième génération de musulmans qui s'installe alors, cet islam des « banlieues » décrit par Gilles Kepel, celui des foyers de travailleurs déracinés, qui vivent en célibataires, qui pour la plupart n'apprennent pas le français, se contentent de peu et envoient leurs ressources à la famille restée au pays, où ils ont toujours l'espoir de revenir. Ils se regroupent en amicales ou en associations discrètes, surveillées par les services diplomatiques et consulaires de leur pays d'origine. Ils n'ont qu'un rapport lointain et épisodique avec la religion. Tout juste commencent-ils, au milieu des années 70, à ouvrir des salles de prières et s'ils tuent le mouton le jour de l'Aïd, personne n'est en mesure de contrôler ni d'encadrer leurs pratiques. Ces musulmans vivent leur islam comme une sorte d'« *exil intérieur* », selon le mot de Halim Herbert, un anthropologue converti.

La troisième étape date du début des années 80. Elle est liée à la « sédentarisation » de l'islam en France, alors encouragée par un relatif desserrement – dû à la gauche au pouvoir – des mesures frappant l'immigration, par le « regroupement familial », la reconnaissance légale des associations étrangères et un début de prise en charge du culte par les musulmans eux-mêmes. L'islam n'est plus « *le bateau qu'on prend pour aller de Tanger à Marseille et pour revenir* », dit l'un d'eux. Les chiffres grossissent : ils sont trois millions en 1985. Pour la première fois en France, l'accueil d'une population étrangère d'origine musulmane n'est plus perçu comme provisoire.

Or c'est à ce moment que survient dans le monde une cascade d'événements symboliques d'une même montée en puissance : celle de l'islamisme. Il envahit les journaux et les écrans. En 1977 au Pakistan, le général Zia ul-Haq *prend le pouvoir. En 1979*, la révolution khomeyniste triomphe en Iran. En 1981, le président Sadate, acteur de la paix avec Israël, est assassiné en Egypte. Au Liban aussi, le Hezbollah et le Djihad islamique soufflent sur les braises. *Partout, du Soudan à l'Indonésie*, l'islam flambe, jusqu'à la constitution du FIS en Algérie et à la lutte armée contre le régime de Hosni Moubarak en Egypte.

Sédentarisation de l'islam à l'intérieur, montée de l'islamisme à l'*extérieur : cette simultanéité* des deux phénomènes va radicalement changer, dans les années 80, le rapport entre l'islam et la société française. La frustration sociale liée à la crise économique, la montée d'une génération éduquée qui ne trouve pas en France de débouchés, le souvenir des humiliations du passé colonial, l'épuisement des modèles marxiste et tiers-mondiste, le rejet des idéologies libérale et sioniste : tout va dans le même sens d'une volonté d'affirmation identitaire musulmane qui n'épargne pas, bien au contraire, la France.

Sans doute cet islam reste t-il « sociologique ». Il ne se pratique pas ou de manière occasionnelle et traditionnelle. Il ne se transmet pas ou si peu dans les écoles coraniques. On voit pourtant des « anciens » renouer avec des pratiques d'origine. Et de jeunes beurs francisés, en butte au harcèlement du racisme ordinaire, guettés par le chômage ou l'échec scolaire, déçus par le faible résultat des « marches » et des « fêtes » égalitaires, s'initient peu à peu à un islam longtemps refoulé en eux. Ils vont faire un tour à la mosquée, discutent avec un imam, écoutent des émissions islamiques, achètent des cassettes ou feuillettent des manuels pratiques.

La carte des mosquées

Mosquées de plus de 1 000 places

Roubaix-Tourcoing

Lille

Mantes-la-Jolie

Paris - 55 dont
-Grande Mosquée
-rue J.-P. Timbaud
-rue de Stalingrad

Evry

Marseille

nombre de mosquées et salles de prières par département

moins de 10

de 10 à 30

plus de 30

25 chiffre exact

La France compte 8 mosquées "architecturales" (construites comme mosquées) d'une capacité de 1 000 fidèles, 120 salles permanentes de prières (200 à 1 000 fidèles) et un peu plus de 1 000 locaux aménagés

Près d'un siècle d'acclimatation

A l'islam « enfoui » de la génération des pères succède la génération de la « réislamisation ». Autrefois, l'islam était un « *truc de vieux* », comme écrit Gilles Kepel. Il devient le porte-flambeau d'une revendication sociale et culturelle. Et le débat (qui est loin d'être achevé) porte sur le point de savoir si la France souffre aussi de contagion islamiste ou si, à l'instar d'autres pays développés, elle ne subit pas d'abord l'effet d'une crise de la modernité, qui donne un nouvel élan à tous les mouvements religieux. C'est le thème de la « revanche de Dieu », si contesté et pourtant commun à des courants juifs et chrétiens appelés « néo-orthodoxes », « intégralistes » (plutôt qu'intégristes), qui proposent d'autres valeurs à la société que celles de la modernité, que les idéologies séculières, progressistes et laïques.

Il aura ainsi fallu près d'un siècle pour que l'islam s'acclimate à la France. Mais cette histoire, faite de greffes successives, entrecoupée de phases de répit et de rejet, est loin d'être close. L'islam *en* France ne deviendra l'islam *de* France – comme vient encore de le souhaiter Charles Pasqua en inaugurant la nouvelle mosquée de Lyon (*le Monde* du 1er octobre) – que lorsqu'il aura surmonté les trois chocs subis dans sa relation *primo* avec la société sécularisée, *secundo* avec l'Etat laïque, *tertio* avec ses tutelles étrangères.

Un premier choc l'oppose d'abord à une population française massivement sécularisée, où dominent non seulement l'ignorance et la persistance d'images fortement négatives de l'islam, mais aussi une conception très privée de la religion, fruit de longs siècles de lutte contre l'emprise cléricale. A la fin des années 80, une succession d'affaires fortement mises en scène, hypermédiatisées, va aggraver ce malentendu.

L'affaire Rushdie

Le 26 février 1989, dans les rues de Paris, à l'appel d'une minuscule association extrémiste, *La voix de l'islam* (qui a disparu depuis), un millier de musulmans (Maghrébins, Turcs, Français convertis, Pakistanais) réclament la tête de Salman Rushdie, auteur des *Versets sataniques*. Et sept des associations musulmanes, parmi les plus honorables – comme la Mosquée de Paris, la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF), l'Association des étudiants islamiques (AEIF), l'Union des organisations islamiques (UOIF) – poursuivent en justice l'éditeur (Christian Bourgois) de l'écrivain britannique.

Bien que son impact en France soit moindre qu'en Grande-Bretagne, l'affaire Rushdie éclaire *toute la suite*. Elle pose la question de la compatibilité de l'islam avec une culture occidentale qui, au nom de la souveraine liberté d'expression, va jusqu'à tolérer le blasphème. Si les musulmans très majoritairement modérés qui vivent en France n'ignorent pas le caractère scandaleux de la *fatwa* de l'imam Khomeiny condamnant à mort Rushdie, ils ne comprennent pas l'irrespect et l'ignorance qui peuvent toucher les choses divines. Le fossé culturel se creuse.

L'autre « affaire », celle du voile islamique, feuilleton à rebondissements multiples, survient quelques mois plus tard. Elle oppose cette fois la communauté musulmane à l'Etat laïque. L'interdiction faite à trois jeunes filles musulmanes, au lycée Gustave-Havez de Creil, de porter le foulard est largement interprétée – au-delà des associations militantes (où l'on retrouve la FNMF) qui manipulent les adolescentes et leurs parents – comme une restriction de leurs droits religieux. La laïcité n'est pas perçue pour ce qu'elle est ou devrait être, à savoir la condition d'un accueil des différences. Elle est comprise comme une amputation des droits particuliers de chaque communauté.

L'ampleur des passions provoquées par cette affaire laisse des traces. C'est un certain modèle d'intégration par l'école de la République qui est mis en cause par des groupes comme le Tabligh (Foi et pratique), comme la Fédération nationale des musulmans de France ou l'Union des organisations islamiques de France, dont les thèses radicales rencontrent un écho croissant.

Actives auprès des jeunes beurs en particulier, ces associations confessionnelles occupent en effet un espace libéré par la division des mouvements laïques antiracistes. Elles accompagnent les révoltes de banlieues, exploitent les mécontentements liés aux difficultés du culte musulman (notamment les luttes autour des constructions de mosquées), canalisent les manifestations pro-Saddam Hussein pendant la guerre du Golfe, etc. Même si les leaders de ces groupes s'en défendent, c'est une solution alternative de type islamiste qui est proposée.

HENRI TINCQ

Une communauté fragmentée qui a du mal à s'organiser

POUR amortir cette série de chocs avec une société sécularisée et laïcisée, la communauté musulmane ne peut pas compter sur sa capacité à rassembler, à négocier sa place et ses droits dans l'espace public. Elle est fragmentée dans tous les sens, au gré des frontières nationales, des ethnies d'origine, des sensibilités religieuses, des implantations géographiques, des clivages de générations, des filières de financement, etc. Pour des musulmans sans hiérarchie, ni magistère reconnu, mais attachés aux principes d'unité de la foi et de communauté des croyants, cette division qui perdure aujourd'hui est un péché contre l'esprit.

Dans les années 60-70, les pouvoirs publics n'ont de rapports officiels qu'avec les harkis et les Français musulmans. C'est au début des années 80 que la communauté islamique commence à mesurer les dégâts provoqués par ses polémiques sur la date du ramadan, le marché de la viande *hallal*, le recrutement des imams, l'enseignement de l'arabe, la gestion des lieux de prières, la présence musulmane à la télévision, etc. L'Etat lui-même, compte tenu de la dimension numérique de cette *présence* islamique, éprouve le besoin d'avoir en face de lui des interlocuteurs représentatifs. Mais vont s'épanouir toutes sortes d'ambitions, de volontés de puissance et d'influence, où l'on reconnaîtra le poids des tutelles étrangères et des bailleurs de fonds, la part des initiatives sincères et des entreprises mercantiles.

A la fois en raison de son prestige historique et de la forte personnalité de son recteur, Si Hamza Boubakeur jusqu'en 1982, la Mosquée de Paris s'entêtera longtemps à vouloir faire autour d'elle l'unité de la communauté musulmane. Dès 1981, elle crée un Conseil supérieur des affaires islamiques de France, qui restera fantomatique. Après l'épisode Belmekki, *du nom de cet imam qui voulait* créer un consistoire uniquement composé de Français musulmans, elle organise, le 27 avril 1985 à Lille, un rassemblement de plusieurs milliers de fidèles algériens, auquel riposte quelques mois plus tard, également à la suite d'un meeting au Palais des Congrès, la création de la Fédération nationale des musulmans de France.

« Le chaînon manquant »

Présidée par Yacoub Roty, originaire d'une famille de convertis, cette Fédération se propose de devenir le « *chaînon manquant* » entre la communauté musulmane et la société française. Liée à la Ligue islamique mondiale (elle-même sous influence saoudienne), elle regroupe quelque 150 associations françaises, marocaines et tunisiennes. Les Africains noirs restent en dehors, les Algériens boycottent. Les termes d'une guerre d'influence qui ne va pas désemparer sont fixés.

La Mosquée de Paris estime qu'elle tient de son histoire une vocation à représenter et à unifier la communauté musulmane de France. Elle a sans doute le mérite de rassembler les anciens harkis, les rapatriés, les nouvelles générations d'immigrés, de « *sceller la réconciliation entre les fils déchirés de l'Algérie* », comme l'écrit Jean-François Legrain. Mais pour des raisons politiques, financières et statutaires, elle est pieds et poings liés à l'Algérie. Le personnel de la mosquée est rémunéré par elle et les recteurs sont directement nommés à Alger : Cheikh Abbas de 1983 à 1989, date à laquelle il meurt subitement, remplacé par *un diplomate du FLN, Tedjini Haddam, qui* rejoindra en janvier 1992 le Haut Comité d'Etat, exécutif mis en place à Alger après l'interruption du processus électoral.

C'est bien cette dépendance de la Mosquée de Paris avec l'Algérie – mais aussi accessoirement avec M. Chirac et la droite gaulliste – qui convaincra *Pierre Joxe, ministre de l'intérieur socialiste*, de porter le fer dans la plaie. Après avoir beaucoup consulté (jusqu'à l'université El Azhar au Caire), il appelle, en mars 1990, quinze personnalités représentatives de la diversité associative, géographique, nationale, sociale et aussi religieuse de l'islam, à créer le Conseil de réflexion sur l'avenir de l'islam en France (CORIF). Le président de l'UOIF, M. Ben Mansour, et le recteur de la mosquée de Marseille, M. Alili, réputés plus radicaux, siègent aux côtés du recteur de la Mosquée de Paris, tout comme le professeur Lahnèche et le colonel Chabaga, qui s'opposent pour la construction de la Mosquée de Lyon.

Sans le dire explicitement, l'objectif est de faire du CORIF l'embryon d'un consistoire de l'islam en France sur le mode en vigueur, depuis Napoléon, pour les juifs et pour les protestants. Il débloque quelques questions pratiques comme la fixation des dates du ramadan, la généralisation des « carrés » musulmans dans les cimetières (*grâce à une* circulaire de février 1991) ou des barquettes de viande *hallal* dans les armées. Il désamorce certaines tensions nées en France de la guerre du Golfe, des campagnes de certains élus et du Front national contre les mosquées. Mais les rivalités personnelles et le retour brutal en Algérie du recteur de la Mosquée de Paris vont faire éclater ce fragile instrument de consensus.

Virage à 180°

Le changement de majorité en mars 1993 entraîne un virage à 180° de la gestion de l'islam en France. *Le pouvoir socialiste avait choisi de fondre* la Mosquée de Paris, trop proche de l'Algérie, dans un ensemble plus représentatif de la diversité de l'islam français. Nouveau ministre de l'intérieur et des cultes en 1993, M. Pasqua ne réunira jamais (ni ne dissoudra officiellement) le CORIF. Il reprend la méthode traditionnelle qui consiste à s'appuyer sur le pilier le plus modéré – la Mosquée de Paris –, à ignorer quasiment les autres composantes associatives et à isoler, comme l'a montré l'affaire de Folembray, ses éléments présumés extrémistes.

Sans doute Dalil Boubakeur, premier recteur français nommé depuis dix ans à la tête de la Mosquée de Paris en avril 1992, *a t-il habilement réussi* à agréger autour de lui des forces représentatives (dont le *Tabligh* et l'UOIF) au sein d'une Coordination nationale des musulmans de France, créée en septembre 1993. Mais il est écartelé entre Alger, où il doit donner des gages pour maintenir ses sources de financement, et Paris où il doit plaider *pour un islam français et indépendant. Et le même* qui demande à M. Pasqua d'inaugurer, le 4 octobre 1993, un institut de formation d'imams, déclare à la presse algérienne que la France doit continuer de recruter ses cadres religieux de l'autre côté de la Méditerranée.

Ignorant ces rivalités de sommet, des associa*tions islamiques plus militantes* arpentent les banlieues. Elles se nourrissent des rebondissements de l'affaire du foulard et gagnent des sympathies en prenant à la base les problèmes de l'existence quotidienne. Elles créent des services autour des mosquées, proposent leur collaboration aux élus et aux policiers pour lutter contre la délinquance et la drogue, *organisent le soutien scolaire*, aident les familles en difficulté.

A Vaux-en-Velin (Rhône), l'Union des jeunes musulmans ou, à une échelle plus large, l'Union des organisations islamiques de France (qui au Bourget, chaque année en décembre, réunit dix à vingt mille militants) excellent dans ce type d'activité. *Avec le concours financier de l'Arabie* saoudite en particulier, l'UOIF a créé son propre circuit de formation : la première « université » islamique à Bouteloin dans la Nièvre. Si aucun de ces mouvements radicaux, à part la Fraternité algérienne en France, ne soutient le FIS algérien, on ne peut toutefois qu'être frappé par la similitude de méthodes – *quadrillage social*, alternative communautariste aux difficultés d'intégration individuelle – employées en France par ces réseaux militants.

H. T.

Une semaine ordinaire à Monclar, aux portes d'Avignon

« Le poids des traditions est plus fort dans un ghetto comme celui-ci que dans les pays d'origine »

SUR le stade, sous la pluie, les joueurs courent, s'étirent, il fait nuit. A 20 h 40, l'un d'eux demande l'heure, prend le ballon, dribble, s'envole, fait des bonds. L'équipe est assez fière des nouveaux maillots offerts par la Banque populaire, cheval rouge en logo : *« Regarde, on dirait celui d'une Ferrari ! »* D'un coup, dans l'eau, sur le gazon, le footballeur se fige, joint les mains, s'accroupit, se prosterne, silhouette devant le pylône, dos rond sous les néons. Certains l'accompagnent dans la prière, les autres poursuivent l'entraînement, indifférents, à 20 h 45 exactement.

Au même moment, à deux pas du stade, dans un appartement sur la Rocade, Hassan joue avec son fils âgé de six mois. Il lui parle en arabe, en français, et Redouane, « ange gardien », *répond* des yeux, il sourit : *« Redouane, Redouane ! »* Quelques heures après l'accouchement, on avait murmuré au nourrisson ces mots, tendrement, rituellement, comme une petite chanson : *« Redouane, sois musulman ! »* Depuis, Hassan regarde le quartier où il a grandi en prononçant *« Hamdoulillah »* : *« Dieu miséricordieux, quand je vois mon itinéraire... »* Un travail, une femme, un enfant. *« Bientôt,* ajoute-t-il, *je ferai la prière... »*

La cité de Monclar est légendaire à Avignon et pourtant assez ordinaire. Les immeubles et les cours intérieures sont délabrés, l'héroïne a fait irruption dans certaines cages d'escalier, de nombreuses familles vivent au-dessous du seuil de pauvreté, le taux de chômage atteint presque 30 %. D'année en année, la cité a vu les derniers *« Français »* la déserter, condamnant ses 5 000 habitants (dont la moitié âgée de moins de vingt-cinq ans) à vivre à la fois en vase clos et au croisement de plusieurs communautés : harkis, Marocains, Algériens, Turcs, Gitans. Comme partout, une poignée de jeunes s'ennuient, même après minuit, dehors sur les pelouses râpées. Comme partout, les petits vols et les overdoses ont séparé des vies, dénoué des amitiés, chagriné des enfances. Parfois, des bouffées de colère font entrer les fourgons policiers, voire une compagnie de CRS à l'intérieur de la cité. Mais le vendredi, il y a un grand marché, peut-être l'un des plus beaux, le plus vivant des environs. Des enfants sont devenus étudiants, bacheliers. Des parents se sont découvert des vocations de militants de quartier. Des pétitions circulent pour réclamer la réfection des jeux pour enfants, davantage de propreté. Sur un mur, un graffiti : *« FIS, GIA, nique la France »* fait face à un autre graffiti : *« Justice pour tous les harkis »*. La Maison pour tous, le centre social de Monclar, invite à « Vivre ensemble », selon l'intitulé des fêtes qu'elle a organisées. La mosquée est une ancienne salle de classe préfabriquée, dissimulée derrière une haie de fusains taillés. Il faut connaître pour la trouver.

« L'islam, c'est comme la Sécu »

Dieu est peut-être comme le vent : invisible et présent. Personne ne se pose la question de croire au vent, observe Samir, vingt et un ans. *« Pourtant, on ne le voit pas, on le sent. »* Dieu est peut-être dans les mots qu'on écoute, enfant, versets d'un Coran *« qui, en arabe, sont extraordinairement puissants, pénétrants jusqu'aux larmes »*, se souvient Kader, vingt-trois ans. Des mots, des silences, le souvenir d'un corps agenouillé dans la salle à manger, un corps ondulant et léger, *« une gestuelle du cœur et des mots qui ne sortent pas simplement de la bouche : le père pendant la prière. Spontanément les enfants baissent la télé, savent que c'est important, tentent de l'imiter »*, racontent Hassan et Zine, vingt-six et trente ans. Sans doute existe-t-il un Dieu du ramadan quand on voit tout petit, comme Salah, son grand-père s'imposer à lui-même la vue d'une corbeille de fruits à la fin d'un mois de jeûne : *« Il restait ainsi, la tentation devant lui, des heures à méditer. »* Le Dieu des étoiles, des océans, *« des montagnes et du soleil, du jour, de la nuit, de la terre, poussière de l'univers »*, s'émerveille Kader devant son immeuble aux balcons grillagés. Un Dieu présent *« comme une voix douce, une sensation »*, dit Badia, vingt-six ans, le Dieu *« qu'on ressent à la joie dans le cœur, un amour, un grand amour pas physique »*, dit Mounir, vingt-trois ans. Sans doute Dieu est-il tout cela et encore celui, plus important, du Jugement dernier. Le rêve d'éternité...

Deux « sages » du quartier

Hassan plaisante mais il aime la boutade pour son fond de vérité : *« L'islam, c'est comme la Sécu. Toute ta vie, tu cotises, tu fais des points et, à la fin, l'ange compte, il voit si t'en as assez »*. Zine dit qu'il a mis des années avant de comprendre la sourate qui avertit l'homme que *« celui-ci pourra faire du bien toute sa vie, tellement de bien qu'il se sera approché d'une coudée du paradis alors qu'au dernier moment, il fera la plus vile des actions qu'il s'en éloignera définitivement. De même il pourra faire du mal, tellement de mal qu'il se sera approché d'une coudée des portes de l'enfer alors qu'au dernier moment, il accomplira la plus noble des actions qu'il en sera sauvé, assurément »*.

Le contrat passé avec Dieu a ses mystères qu'Hassan essaye de comparer à son concours passé l'année dernière : *« Je pensais que j'allais jamais y arriver. Finalement, j'ai été reçu deuxième, complètement étonné. L'effort, l'angoisse, j'avais mis le paquet pour réviser. »* Se battre et se laisser torturer par l'incertitude, la modestie, aiguiser sa combativité et l'envie de mieux faire, s'imposer une maîtrise de soi en modérant ses désirs, *« en y renonçant »*, va jusqu'à dire Badia. L'islam est *« la soumission de plein gré à la volonté de Dieu »*, dit la traduction. L'islam, ou la liberté de s'abandonner à Dieu. *« C'est une décision individuelle, donc difficile à prendre, qui demande du temps, de la maturité. Personne ne peut t'y obliger, le Coran l'interdit. Tout au plus, ton père te dit gentiment, et on sent qu'il le dit pour ton bien : Pourquoi tu fais pas la prière ? Mais à la différence des autres religions, on est seul, il n'y a pas d'intermédiaire entre toi et Dieu,* explique Hassan qui travaille à la mission locale pour l'emploi. *A la fin de ta vie, tu n'as de comptes à rendre qu'à Lui ; d'ailleurs on est tous au même rang, riche, pauvre, tu te retrouves seul devant Lui. Cette liberté donne le vertige, on peut se sentir perdu. J'ai entendu des jeunes de la cité dire : Je fais pas la prière pour le moment parce que je fais trop de conneries... »*

M. Ezzaoui, cinquante-trois ans, et M. Bellouk, quarante-cinq ans, deux « sages » du quartier, auraient envie de résumer à leur manière : *« Si on le suit bien, le Coran dirige très bien. Il suffit de respecter les gens, ses parents, ses voisins, l'inconnu dans la rue, faire le pèlerinage, le carême, la prière, un don sur ses économies tous les ans. Pour le reste, il faut aller vers les autres, dialoguer. »* Marocains d'origine, respectivement grutier et ouvrier plâtrier, MM. Ezzaoui et Bellouk se souviennent de leur arrivée en France en 1972, ces années d'adaptation et de minces salaires, sans possibilité de se retrouver dans un lieu de prière – *« il n'y avait pas de mosquée »* –, entourés de voisins ne sachant pas parler français : *« Ils ne savaient que travailler, travailler, et quand les enfants sont arrivés, ils ont été vite débordés. »*

MM. Ezzaoui et Bellouk se souviennent des heures passées à leur traduire les convocations scolaires, régler les problèmes de papiers, résoudre les crises financières, regarder vivre la cité : *« Il y a un moment, on s'est dit : Ça suffit. Nous, les adultes, au lieu de critiquer toujours les jeunes, on va s'en occuper. Le jeune, il fait du mal, eh bien, on va lui apprendre à faire du bien quand même ! »* Sans subvention, l'équipe de sages lance une équipe de football pour les 18-25 ans, crée des cours pour les enfants, le samedi, d'enseignement de la culture française et marocaine – *« je leur apprends l'arabe, l'histoire d'Avignon et des papes, la culture marocaine, la politesse, la vie en collectivité »*, dit M. Bellouk –, incite les parents à participer aux réunions du collège – *« on est dans un pays développé, il faut qu'on s'intègre, moi c'est dans les réunions que j'ai tout appris »*, raconte le plâtrier –, organise des fêtes de quartier et réfléchit pour 1995 à une formation permanente pour les femmes qui restent à la maison.



Tous les matins, M. Bellouk se lève à 5 heures pour la prière : *« Mais dans la journée, sur les chantiers, je ne la fais pas, on s'adapte à la vie française. Je les regroupe le soir, à ma manière et ça ne regarde que moi. »* MM. Bellouk et Ezzaoui disent qu'ils ont *« l'aide de Dieu »*, que *« la foi* [les] *pousse à agir »* et que pour eux, l'islam, *« c'est la solidarité »*. Tout de même, *« l'Etat, la ville, le gouvernement, ils pourraient faire quelque chose. Les jeunes, ils travailleraient même un ou deux jours par semaine, ça ne peut plus durer... »*. M. Ezzaoui l'a dit un jour, en réunion, *« au procureur de la République »*.

Zine est un fils de harki, âgé de trente ans, manutentionnaire, marié depuis trois semaines. Son angoisse autrefois était de mourir *« en mauvais chemin »* : *« Je faisais les mille péchés, j'étais crâneur, je cherchais les filles, j'avais des copains, on avait appris l'honneur, on faisait les quatre cents coups. Je connaissais les sinuosités du cœur, je buvais le whisky, je croyais en Dieu mais mourir à ce moment-là, en pleine perdition !... »* Zine dit que sans l'islam, il n'aurait sans doute pas respecté les lois. *« J'aurais été délinquant. D'ailleurs, c'est ce qui aurait arrangé les gens, je le devine quand ils regardent un Arabe. Arabe = délinquant. Et c'est dur de ne pas être con quand on vous prend pour un con. »* Il trouve aussi *« sale »* que ce soit aujourd'hui *« ces enfoirés du FIS »* qui, dans l'inconscient *« des Français »*, portent le drapeau de la communauté : *« Après les délinquants, ce sont les islamistes : les Occidentaux ne peuvent plus s'empêcher de voir maintenant un Arabe musulman autrement qu'en intégriste. »* Zine est en colère qu'on profite de la maladie de Mohammed Ali pour recommencer à l'appeler Cassius Clay – *« il ne peut même plus se défendre »* –, en colère qu'on ait dit au moment du conflit du Golfe que l'Occident était en guerre *« contre les musulmans et non contre les Irakiens »*. Il voudrait dissoudre fantasmes, amalgames, *« islam, islamiste »*, retrouver ce qu'il appelle *« la vieille France »*, celle de l'égalité et des différences *« qui ne bousillaient pas l'amitié »*. En même temps, *« ça pourrit la tête de se lamenter, de se dire : Je suis dans la galère parce que la société est injuste. Regarde ma cité, je viens de perdre ma petite amie, etc. »*. Zine vit aujourd'hui dans la crainte de Dieu, *« c'est-à-dire la crainte de faire du mal »*. Il aime dans l'islam *« sa pudeur »*, cette idée de *« faire le bien et de l'oublier, de ne pas en récolter de lauriers »*. Il a peur qu'*« aujourd'hui les valeurs se gomment, que les petits perdent le respect, que les anciens ne puissent plus transmettre »*. Il dit qu'à son réveil le jour de la Résurrection, l'homme aura l'impression de *« n'avoir vécu que quelques heures, une matinée... »*.

« Marie-toi et Dieu t'aidera »

Siham, dix-huit ans, lycéenne, a pris conscience de sa religion en sixième pendant un cours d'histoire-géo. *« La prof m'avait demandé si je connaissais l'islam. Moi, non, pas dans le détail. C'est sûr, si j'étais resté, en Algérie, à cet âge-là, j'aurais déjà connu les cinq piliers, quelques versets, etc. »* Puis, une année, elle a voulu faire le ramadan comme ses parents. *« C'est quelque chose de grand : pendant un mois, tous les jours on sait ce que c'est que la faim du pauvre, on la vit, on y pense, c'est dans notre chair, dans l'esprit. Par exemple cette année, pendant le ramadan, j'ai pensé au Rwanda. Le soir, quand tu te remets à manger, tu te dis : Mais eux, c'est jour et nuit, c'est toute la vie ! C'est autre chose que de regarder les images à la télé, ça devient dingue, puissant, ça te donne envie d'aller vers eux, immédiatement. On pense aussi à soi, aux péchés qu'on a commis, aux copines qui ont des problèmes. Mon aumône, je la réserve à une amie, son père est au chômage et sa mère, des fois, est obligée de voler pour faire à manger. »*

Souvent, Siham se sent obligée de se justifier : *« Pendant le jeûne, des copines françaises, et même algériennes me disent : Tu vois, ça sert à quoi ? Ça m'énerve. Je leur réponds : je ne t'oblige pas, ne m'oblige pas. Les sentiments qu'on a sont pourtant tellements forts qu'on aimerait bien les faire partager mais c'est comme ça. »* Siham suit les actualités d'Algérie à la télévision et trouve qu'*« ils ont beaucoup de courage, ceux qui essaient d'exprimer des opinions tirées du Coran »*. Elle n'a de sympathie pour personne *« parce que choisir un camp, ce serait entretenir la guerre »* mais elle dit que *« s'ils créent un Etat indépendant basé sur le Coran, pourquoi pas ? C'est pas clair. Enfin, il faudrait quand même laisser la liberté. De toute façon, si l'Etat est basé strictement sur le Coran, celui-ci dit qu'on ne peut pas obliger les gens à pratiquer contre leur gré, donc il y aura de la liberté... »*.

Samir, un étudiant en gestion de vingt et un ans, est content. Son beau-frère est allé très officiellement chez les parents de sa petite amie et ces derniers, musulmans, ont accepté les fiançailles. S'il y a mariage, ils ne demandent pas *« deux bagues, sept bracelets, trois moutons et cinquante poulets »*, s'amuse-t-il à énumérer. Pour l'instant Mounir, vingt-quatre ans, étudiant en mathématiques, a vécu ses histoires d'amour *« en dehors du mariage. En principe le Coran ne le permet pas, c'était stressant »*. D'un autre côté, Mounir pense que *« c'est nous qui nous rendons la vie tellement compliquée et qu'après cette vie-là devient contraire au Coran. Le Coran, il dit simplement : Marie-toi et Dieu t'aidera. En même temps, quand on voit les femmes aujourd'hui, les publicités, la télé... »*.

Hassan explique que dans une famille, c'est à qui *« se filera la télécommande, parce que personne ne veut avoir la responsabilité d'un moment d'inattention devant la télé : oublier de zapper quand vient une scène de cul, je te dis pas la honte sur toi... »*. Son frère Hamid vit en concubinage depuis six ans avec Ghislaine : *« Et je suis toujours musulman ! »* dit ce dernier en souriant. Mounir reste persuadé qu'on peut *« vivre l'islam d'une manière très libre ; il faudrait, par exemple, séparer les traditions de la religion. Mes parents ne le font pas, ils ne sont pas allés à l'école, ils sont convaincus que tout vient de l'islam. A la mosquée, il y a aussi des anciens qui m'impressionnent, ils sont capables de réciter le Coran presque en entier mais quand je leur demande de m'expliquer le sens des versets qu'ils répètent, ils ne savent pas ! »*. Hassan voudrait, lui aussi, approfondir ses connaissances coraniques *« pour ne pas être obscurantiste »*. *« Le problème,* dit sa femme Habiba, *c'est que les imams ici n'ont pas une grande culture théologique. A part te dire qu'il faut être un bon musulman, ça ne va jamais très loin. Sur la polémique du voile par exemple, j'aimerais bien savoir ce qu'il y a exactement dans le Coran. »*

Un autre Hassan, Hassan D., étudiant en informatique, et sa femme Badia, diplômée en lettres, vingt-sept et vingt-quatre ans, ne sont pas loin de penser, quant à eux, que *« si tout le monde essayait l'islam, il n'y aurait plus de chômage, de drogue, de délinquance »*. *« A mi-chemin entre le capitalisme et le socialisme, on garderait la propriété privée, on redistribuerait les richesses,* voudrait démontrer Hassan. *Surtout si tout le monde était croyant, personne ne tricherait, ne volerait, ne mentirait. Les gens vivraient sous le regard de Dieu. Il n'y aurait pas de sida, les gens seraient fidèles. Moi-même, je me demandais si je pouvais supporter de sortir avec une seule fille, pourtant ça a marché... »* Badia aimerait *« avoir le courage »* de porter le voile : *« Mais si c'est pour être, une fois de plus, montrée du doigt... »* Pendant un an, elle a cherché en vain un appartement, contrainte de retourner dans la « cité des étrangers » où elle a grandi. Elle est aussi demandeuse d'emploi.



« Prouver en permanence qu'on est normal »

Musulman, laïc, Isam Ifghallal, le directeur de la Maison pour tous, a grandi avec les poètes arabes de son enfance, Ibn Rauchd, Abou Nouass, El Moutanabbi, et les auteurs français Voltaire, Molière, Sartre et René Char. *« Je serais bien intolérant si quelqu'un me demandait de choisir entre l'une et l'autre culture. »* Chez son père autrefois, *« des imams faisaient la synthèse entre la vision de Mahomet et la pratique coranique d'aujourd'hui. Il y avait une grande liberté de ton, j'entendais des choses pires que ce qu'a écrit Rushdie aujourd'hui ! »*. Une tradition familiale qui lui fait dire que *« le Coran invite à évoluer avec son siècle. Les familles de la cité s'interrogent beaucoup sur l'adaptation de l'islam à la modernité. Les choses bougent. Il y a encore des restrictions, des gênes, des interdits. A la limite, le poids des traditions est plus fort dans un ghetto comme celui-ci que dans les pays d'origine. L'islam y serait un peu mieux reconnu, toléré, les gens auraient plus confiance en eux. Quelqu'un qui vit en symbiose avec sa religion s'intègre facilement, il n'est pas assis entre deux chaises »*.

A la mosquée, un vendredi après-midi après la prière, des hommes enroulent un tapis sur lequel où l'on a mangé du couscous. D'autres se font couper les cheveux dans l'entrée, des petits groupes restent à discuter. L'imam a fait son prêche sur *« la crainte de Dieu dans la vie quotidienne »*. Nommé par la Mosquée de Paris, ce religieux de trente-huit ans de nationalité algérienne – qui ne veut pas donner son nom – a entendu parler de l'affaire du foulard : *« L'islam demande à la femme de se couvrir pour la prière et pour la vie mais il ne l'oblige pas, il est tolérant, le musulman doit respecter les lois de son pays. »* L'imam précise seulement qu'il va apprendre le français *« pour mieux comprendre les journaux »*.

Sur le stade de football, pendant l'entraînement, les deux sages, MM. Bellouk et Ezzaoui, ramassent les ballons de l'équipe. Deux jeunes, en djellaba, le visage barbu, déambulent sur la pelouse, parlent à des enfants en leur lançant un *« comportez-vous en homme ! »*. M. Bellouk répond que son islam à lui n'est pas celui du Moyen Age : *« Je ne vais tout de même pas marcher pieds nus comme au bled et me retrouver à découper des sardines dans une pièce commune ! Ma fille, si elle veut être ingénieur, elle le sera. Si elle veut se marier avec un non-musulman, je lui dirai : C'est ton bonheur, vas-y, fonce. »* Hassan, le jeune père, dans son appartement de la Rocade, est moins confiant : *« Quand on veut pratiquer sa religion ici, on ne vit plus. Il faut prouver en permanence qu'on est normal, comme tout le monde, français. »* Hassan sait que son fils va grandir, que le temps est compté : *« Un jour,* dit-il, *il me verra faire la prière. »*

DOMINIQUE LE GUIL[illegible]



Voyage à travers les cités

« Je suis musulman et fier de l'être, alors qu'en tant que Français, je ne suis pas respecté »

« LA crainte de Dieu m'a fait sortir de la drogue ». Djamel est un musulman rescapé. Voilà tout juste deux ans, il touchait le fond, trafiquant le haschich pour financer les doses d'héroïne qui le maintenaient entre la vie et la mort. *« Je devenais fou, je hurlais dans mon lit pour appeler le sommeil. Mes parents ne savaient plus quoi faire de moi »*. A chaque tentative pour en sortir, Djamel avait toujours trouvé un « copain » pour le faire « retomber ». En 1992, un ami d'enfance, ancien toxicomane lui-même, le conduit, cette fois, à la mosquée de la rue Saint-Maurice, à Roubaix. *« J'ai appris la prière, comment adorer Dieu. Ça m'a rendu plus fort, plus dur*, raconte ce jeune Français, fils d'un Algérien ouvrier du textile. *Moi qui ne bouquinais jamais, j'ai dévoré la vie du Prophète, mais aussi des magazines d'actualité. Avant, j'avais la gueule dans le bitume, j'étais crasseux et je faisais peur aux gens. Maintenant, on me parle, et j'arrive à m'occuper de ma petite nièce, à l'embrasser »*.

A vingt-quatre ans, Djamel n'a pas le sourire niais du paumé qui vient de se jeter dans les griffes d'une secte. Il ne ressemble en rien aux militants « barbus » qui partent à la conquête des quartiers déshérités. Avec ses baskets, ses écouteurs et son verbe libre agrémenté d'accent ch'timi, il ressemble à tous les beurs au chômage qui tuent le temps dans les allées des cités. Sereinement, il explique comment la religion lui a apporté le *« mode d'emploi de la vie »* qui lui manquait, lui enseignant la dignité et le respect, en particulier envers ses parents avec lesquels il s'est réconcilié. Djamel n'est pas encore un *« parfait musulman »*. Il reconnait quelques virées en boîte et des *« regards indiscrets »* sur des jeunes filles. Mais *« j'essaie de me tenir »*, se défend-il. Si on lui fait remarquer que tout cela ne lui donne pas d'emploi, il rétorque qu'au moins il a remis les pieds sur terre et retrouvé une motivation pour en chercher.

Du « fish » plutôt que de la viande non « halal »

Des « Djamel », qui vivent leur découverte de l'islam comme une renaissance, les banlieues françaises en comptent désormais des milliers. *« Depuis que des frères m'ont guidé, je sais pourquoi je vais au lycée*, déclare Mohamed, rencontré dans un lieu de prière marseillais. *L'islam nous incite à connaître toujours mieux la science. »* Sur le terrain déserté par les services publics, miné par le chômage et la drogue, désespéré par la gauche et révolté par la droite, l'islam prospère pour le pire et pour le meilleur.

La revendication religieuse n'est pas nécessairement ouverte et reste largement minoritaire, mais bien des signes confirment l'imprégnation croissante des enfants de l'immigration maghrébine. Une évolution assez logique qui, dans une certaine mesure, traduit la réalité de leur intégration. Rompant avec l'islam caché, presque honteux, de leurs parents, les jeunes éduqués en France à la liberté ne voient pas pourquoi ils masqueraient cette partie de leur personnalité qu'ils découvrent comme un trésor, nouvelle carapace contre l'exclusion.

Signe des temps, de plus en plus de jeunes consomment des « fish » (beignets de poisson) plutôt que de la viande non *halal* dans ce fast-food de la banlieue nord de Paris. Saïd, vingt-trois ans, étudiant en mathématiques à Lille, lui, professe un islam intérieur : *« Je fais mes cinq prières par jour sans jamais me sentir marginalisé. Cela ne m'empêche pas de faire du théâtre et du judo*, explique-t-il. *Quand je sens de l'hostilité, cela m'incite à me comporter encore mieux. Je me dis que c'est parce que les gens ne connaissent pas le vrai islam. »* Quant aux quelques jeunes filles qui affichent leur foulard, elles sont loin d'être la risée de leurs camarades. *« Certaines de mes amies le portent pour affirmer qu'elles ont trouvé leur chemin. Elles ne sont ni toquées ni étroites d'esprit. Elles ont besoin du foulard comme d'autres de s'exhiber »*, estime B., secrétaire dans un centre social marseillais.

Pourtant, en tant que produit d'importation, l'islam des banlieues se nourrit aussi des influences extrémistes qui, du discours strictement religieux, peuvent faire basculer certains fidèles vers la contestation radicale de la société occidentale, l'hostilité à l'égard de la démocratie, de l'égalité des sexes, voire des juifs. *« On nous bassine avec Touvier mais on laisse massacrer les musulmans bosniaques*, dit un « barbu » français. *On interdit le foulard mais on ferme les yeux sur la kippa. »*

« Pasqua nous remonte la foi »

En 1991, la guerre du Golfe avait massivement éveillé le sentiment des beurs d'appartenir à l'islam, perçu comme communauté persécutée par les nations riches. Les événements de Bosnie et surtout d'Algérie, qui renvoient à l'histoire douloureuse des parents immigrés, n'ont fait que renforcer le complexe de la forteresse assiégée. *« Pasqua nous assimile au FIS pour nous rabaisser encore »*, assure un jeune chômeur marseillais. Cette conviction est aussi alimentée par le vote des lois restreignant l'immigration et l'accès à la nationalité et par la relance de la polémique sur le foulard islamique.

Les expulsions d'Algériens présentés comme islamistes pendant l'été 1994 et la multiplication des contrôles de police « au faciès » après les attentats anti-français d'Alger ont fait monter la tension d'un cran, induisant un amalgame entre Algérien, musulman et... terroriste. *« On nous provoque et on attend notre réaction*, s'indigne Rachid, militant associatif dans les Yvelines. *Au fond, c'est la guerre d'Algérie qui continue. J'ai l'impression qu'on ne nous lâchera jamais avec ça. Nos parents nous ont transmis une morale basée sur l'honnêteté et le respect. Je suis musulman et fier de l'être, alors qu'en tant que Français je ne suis pas respecté. Mais je sais que les Français ne nous respectent que quand on leur fait peur. »*

Ce type de dialectique est massivement utilisé : à l'islam comme symbole de dignité retrouvée, on oppose l'« intégration » (mot honni car perçu comme synonyme d'effacement de la culture d'origine) et la politique répressive du gouvernement : *« A chaque provocation, Pasqua nous remonte la foi*, lance Karim, fidèle des mosquées de Roubaix. *Ceux qui prêchaient l'amour et la tolérance à l'époque du Prophète étaient déjà persécutés. C'est notre tour. »*

Même le plus athée des jeunes d'origine maghrébine en est convaincu : les musulmans sont le principal bouc émissaire de la société française. « Nous sommes les nouveaux juifs, c'est comme si on nous avait collé une étiquette « Algérien » sur la poitrine », explique Ahmed. Cet éducateur laïc de banlieue parisienne s'est récemment surpris à saluer ses amis avec des « *salamalekums* » : *« Pasqua nous a tellement cartonnés que je me sens fier d'être musulman, au point de parler comme eux. Mais quand je vois les intégristes, je suis moins fier. »*

Ceux des Franco-Maghrébins qui ont passé des vacances au Maroc sont revenus encore plus convaincus qu'ils n'étaient que des Français de seconde zone. Après l'attentat de Marrakech dans lequel sont impliqués des beurs, les jeunes Français de type arabe se sont vu imposer par les autorités marocaines les mêmes visas que ceux exigés des Algériens mais dont les Français d'origine sont dispensés. Certains ont été retenus par la police pendant plusieurs jours et se scandalisent de l'absence de protestation française, qu'ils attribuent à leur qualité de musulman.

Facteur d'identification, la religion est désormais un sujet de clivage, voire d'affrontement. Loin des amalgames ravageurs, la diversité des origines, des sensibilités et des éducations crée des lignes de fracture profondes. De l'athée militant à l'intégriste pur et dur en passant par la grande masse des musulmans de tradition, l'islam français est multicolore. Si les statistiques assimilent chaque Maghrébin à un « musulman », la réalité est autrement plus complexe. Si l'islam est, dans les cités, sur toutes les lèvres, c'est un sujet dont on parle avec précaution, en exigeant du journaliste l'anonymat comme gage de la liberté de parole.

Car les pressions se multiplient. Elles sont le fait d'une petite minorité de prosélytes, mais qui jouent sur une corde ultrasensible : la fidélité aux parents et, au-delà, à la grande famille des musulmans. Des jeunes filles se font traiter de *« putes »* pour un décolleté avantageux. L'organisateur d'un cours de gymnastique féminin se voit reprocher de *« détourner les femmes de l'islam »*.

A Marseille, au retour des vacances d'été, Ali n'a plus reconnu l'un de ses vieux copains : *« Tout d'un coup, il a refusé de s'asseoir à côté de moi parce que je buvais une bière. Il est impossible de parler d'autre chose que de religion avec lui. C'est dur à encaisser ! »* Dans les cités HLM des quartiers nord de Marseille, comme dans bien d'autres banlieues, des « frères » en djellaba tournent autour des blocs, interpellant les brebis égarées. Les barbus battent le rappel pour la prière. Ils expliquent que *« l'homme est devenu femme dans la société actuelle »* et que la drogue ravage la jeunesse.

« Message d'enfermement et de conquête »

« La cité commence à être divisée par l'islam », constate Daniel Quiles, directeur du centre social de La Bricarde, une cité qui domine le port et compte 55 % de chômeurs. *« On voit maintenant quelques jeunes fragiles basculer d'un discours pluriethnique à un message d'enfermement et de conquête*, poursuit-il. *Notre réponse d'éducateur ne se trouve pas dans la dénonciation, mais dans l'occupation de l'espace social et économique »*. M. Quiles met en cause la transformation des intervenants sociaux en professionnels des dossiers de subvention et en courroies de transmission des pouvoirs locaux. Il prône le retour à une conception large de l'éducation populaire, qui ne se contente pas de proposer des occupations aux jeunes mais suscite débats ouverts et prises de responsabilité.

La partie n'est pas perdue. Parmi les jeunes domine largement une vision ouverte de l'islam, voire franchement distante. Accroupi, pieds nus, sur le tapis d'une mosquée marseillaise, R., un lycéen de vingt ans, parle de la laïcité comme d'une *« protection »* pour tous les croyants. Un animateur d'origine algérienne de Hem (Nord) pense que *« c'est un fabuleux pari pour l'islam de vivre en France en situation minoritaire »*. *« Mon père m'a toujours dit que les vrais musulmans, c'était les Français »*, ajoute Mohamed, responsable d'une entreprise de gardiennage en région parisienne, qui se dit *« musulman pratiquant et fier d'être français »*. *« Ici, on respecte les malades dans les hôpitaux, on change leurs draps. Au Maroc, on les laisse dans leur merde. »* Certains beurs croyants n'hésitent pas à inviter ironiquement les Algériens qui se disent persécutés en France à aller pratiquer l'islam... en Algérie.

Dans la cité marseillaise de La Bricarde, l'islamisation n'est guère visible entre le flipper et le foot télévisé qui animent le café associatif de la tour K. On qualifie d'*« emboucannés »*, les quelques jeunes du quartier qui, récemment, sont « passés » à l'islam. Mohamed, vingt ans, habitué du foyer des jeunes géré par le centre social, se définit comme *« arabe non pratiquant »*, qui respecte le ramadan mais réveillonne à Noël. *« J'ai fait la prière jusqu'à l'âge de onze ans sans rien comprendre. Maintenant, je bois de l'alcool et sors avec des filles. Ceux qui font la religion ne savent pas de quoi ils se privent*, lance-t-il avec force gestes pagnolesques. *Je remets la religion à plus tard, quand je serai marié. Ma femme ne sera pas forcément musulmane, mais elle ne prendra pas le dessus sur moi. »*

Femmes fumeuses et femmes voilées

Justement, des associations de femmes musulmanes veillent au grain. *« Certains religieux se posent en modèles mais trompent leur femme ou sont des délinquants*, constate une responsable qui tient à rester anonyme. *L'islam est une belle religion, mais beaucoup de jeunes filles la rejettent en bloc ; d'autres subissent la loi de leur mari. Notre association est un espace de liberté : des fumeuses y discutent avec des femmes voilées. Nous épaulons celles qui restent seules, celles qui veulent divorcer. Nous apprenons aussi aux mamans la vigilance à l'égard de la propagande dont leurs fils peuvent être l'objet. »*

Fait significatif, l'islam est devenu une référence nécessaire – d'adhésion ou de rejet – dans le monde associatif des banlieues. Pour la génération des jeunes d'origine maghrébine formé au travail social dans les années 80, il n'est plus question de nier la réalité de cet ancrage, même s'il symbolise une forme d'échec de la politique d'intégration républicaine dont ils étaient les « hussards noirs ». *« On voit des toxicomanes pour lesquels on s'était démené en vain retrouver l'équilibre à la mosquée. C'est une sacré claque pour nous »*, constate Rabah Aliouat, éducateur à Roubaix, qui, athée, consacre beaucoup d'énergie à maintenir le dialogue avec des croyants *« pour combattre les extrémismes »*.

Après le mouvement beur revendiquant l'égalité des droits au nom des principes de 1789, après l'enthousiasme passager pour SOS-Racisme et les promesses non tenues de la gauche, notamment en matière de politique de la ville, l'islam est en passe de structurer des quartiers populaires. De l'aide aux devoirs scolaires au « sauvetage » de toxicomanes ou de délinquants, des associations tissent de nouveaux réseaux de solidarité au nom de la religion, parfois avec la bénédiction d'élus de tout bord qui voient en elles des vecteurs de paix sociale.

De telles associations prospèrent sur une base militante et bénévole, souvent sans subvention publique, face à la lourdeur des services sociaux et à la fonctionnarisation progressive des associations. On ne saurait cependant assimiler systématiquement de tels groupements à des officines terroristes, ainsi que le suggèrent certains discours politiques, sans renoncer à saisir une partie importante de la réalité des banlieues.

« Beaucoup de jeunes n'ont aucun moyen d'identification professionnelle ou familiale. L'islam leur apparaît comme le seul moyen d'avoir une existence sociale, analyse Jean-Luc Brunin, prêtre à Roubaix, qui œuvre au maintien du dialogue avec les musulmans. *L'islam ne pose pas de problème en tant que tradition religieuse. Mais si les dysfonctionnements économiques et la diabolisation de cette population continuent, il risque de devenir un vecteur de protestation sociale, comme aux États-Unis. »*

Tel est le défi lancé en France par l'islam populaire. La religion, si elle a aidé Djamel à sortir de la drogue et d'autres à trouver le « droit chemin », saura-t-elle leur éviter longtemps la noyade sociale ? Lorsqu'il ne leur restera vraiment plus que la religion, qui manipulera cette masse de chômeurs islamisés ?

PHILIPPE BERNARD

Les muezzins de la radio

SUR Radio-Orient, l'heure, c'est l'heure. Quand *arrive le moment de diffuser* l'un des cinq appels à la prière quotidiens, la station ne s'embarrasse pas de précautions. Un « bip » de quatre secondes interrompt aussi bien la douce mélopée orientale que le journal d'information. Le 12 septembre, l'entretien de François Mitterrand avec *Jean-Pierre Elkabbach, sur France 2, a lui* aussi été « bipé». Plusieurs centaines d'auditeurs ont appelé le standard de la radio : *« Vous auriez dû interrompre l'interview. François Mitterrand, c'est pas Dieu ! »*

Cinq appels à la prière chaque jour, et, tous les vendredis, la prière retransmise en direct de la Mosquée de *Paris* et de La Mecque : Radio-Orient revendique à juste titre son exception *« musulmane »*. *« La station remplace une centaine de mosquées, joue les muezzins, pare au déracinement »*, explique Raghid El Chamah, le fondateur de la station. En 1987, son autorisation est liée à l'inscription, dans son cahier des charges, de cette mission cultuelle, au même titre que les trois radios juives (RCJ, Radio-J, Radio-Shalom) et les deux stations chrétiennes, Radio-Notre-Dame et Fréquence protestante.

Un profil hétéroclite

Installée à Clichy (Hauts-de-Seine), Radio-Orient, qui diffuse en Europe à Bordeaux, Lyon, Genève et Lausanne (à partir d'Annemasse), Londres, mais aussi à Beyrouth, Tripoli et Deir-El-Achayer, est aujourd'hui la plus écoutée des radios « arabo-maghrébines ». A Paris, Radio-Orient totalise entre 15 000 et 35 000 auditeurs (source Médiamétrie, avril-juin 1994). *« Nous sommes la première radio à destination de la communauté musulmane »*, explique Hani Hammoud, directeur général de la station depuis mai 1993. Une date-clé dans l'histoire de la radio arabophone : à la faveur d'une augmentation de capital, Rafic Hariri, le premier ministre du Liban, a acheté 90 % des parts de la radio. Cette dernière vit grand train avec un budget de 30 millions de francs et *une rédaction d'une trentaine de journa*listes.

Radio-Pastel, à Lille, Radio-Figue, à Rouen, Radio-Salam, à Lyon... Autour de Radio-Orient, une myriade d'autres FM « arabo-musulmanes », le plus souvent associatives, maillent le territoire français. Parfois, des publicités viennent alimenter des budgets dérisoires : boucheries, garages, paraboles... Avec Orient, seules deux d'entre elles peuvent prétendre au titre de « mini-réseau ». Soleil (qui dispose d'une *fréquence* à Paris et en partage une autre à Marseille), qui reprend l'information de RMC-Moyen-Orient, diffuse les appels à la prière au milieu de programmes arabophones orientaux. Plus jeune, plus occidentale, Beur FM, *« radio des Maghrébins de France et de l'intégration »*, qui diffuse à *Paris, Grenoble, Aix et Alès*, reprend depuis l'été dernier les informations de la radio franco-marocaine Medi 1.

« A la différence de la Grande-Bretagne, la France prône l'insertion individuelle, et non communautaire : d'où cet éventail assez large de radios privées censées représenter la mosaïque des sensibilités françaises, et le rôle moins marqué des opérateurs publics qu'en Grande-Bretagne », explique René Naba, ancien conseiller du directeur général de la Somera (RMC-Moyen-Orient), Jacques Taquet. Francophones ou arabophones, destinées à la communauté maghrébine, ou simplement « multiculturelles », ces radios de profil hétéroclite entretiennent un lien variable et souvent assez lâche avec l'islam.

Des émissions d'exégèse coranique fleurissent ici et là : « Les orientalistes » rythment les après-midis de RMC-Moyen-Orient, de Radio-Orient ; Beur FM songe à installer dans sa grille une émission d'explication de l'islam : *« les jeunes générations, qui ignorent tout du Coran, ont besoin de repères »*, argumente Nacer Kettane, responsable de la station. Sur France-Méditerranée, radio *« française à thématique méditerranéenne »*, qui compte *« davantage d'auditeurs juifs d'origine maghrébine que de Maghrébins »*, précise son responsable, Tawfik Mathlouthi, le Père Michel Lelong présente même des « Dialogues abrahamiques » consacrés aux trois religions monothéistes.

« Le foisonnement du paysage radiophonique « arabo-musulman » ne fait que refléter les embarras de l'administration française face à l'islam, qui est une religion sans hiérarchie et ne sépare pas le sprirituel du temporel », explique un spécialiste des radios communautaires. Alors que les institutions juives ou chrétiennes ne présentent que deux ou trois dossiers lors des appels à candidatures lancés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), la communauté arabophone a déposé en 1987 quelque 23 demandes (19 en 1991-1992) pour la bande FM parisienne.

Fiancement « libanais » et prières « saoudienne »

Cette situation témoigne aussi de *« l'extrême diversité des relations que Paris a toujours entretenues avec les pays du monde arabe »*, souligne un diplomate. Les radios se reprochent entre elles un financement *« libanais »*, des prières *« saoudiennes »*, un ton pro-tunisien ou pro-algérien, et parlent de Beur FM comme de *« la radio berbère »*... Des querelles éclatent souvent lors du ramadan : l'heure et la date de fin ou de rupture du jeûne varient en effet de radio en radio, suivant qu'elles s'alignent ou non sur le calendrier « saoudien ». Si, dans un bel élan, Radio-Orient, Radio France-Maghreb et Beur FM ont chacune rendu hommage à Cheb Hasni, le *raï-lover* oranais assassiné, ces radios ne songent jamais à des émissions en commun.

« La communauté arabe n'a pas une conscience aiguë de sa solidarité, et les radios reflètent cette tendance », affirme l'ethnologue Malek Chebel (1). Depuis la guerre du Golfe, chaque crispation politique ou diplomatique autour du monde arabe, et notamment chaque menace de « danger intégriste » sème l'inquiétude au sein de ces radios. *« Elles ne demandent qu'à ce qu'on leur tienne la main »*, se souvient un ancien responsable du service des radios au CSA. Au ministère de l'intérieur, où un « observatoire des minorités » est, dit-on, spécialement chargé de l'écoute attentive de ces radios dites « sensibles », on assure que, *« en cas de problème »*, on n'hésitera pas à couper l'antenne...

ARIANE CHEMIN

(1) Cité dans « La guerre des ondes au Moyen-Orient, qui contrôle quoi », dossier dirigé par René Naba, *les Cahiers de l'Orient*, n° 34, 1994.



La saga des foulards

Une querelle juridique, politique, quasiment philosophique

CINQ années ont passé depuis le psychodrame national de Creil, mais la France n'a pas fini de s'enflammer, à intervalles réguliers, à propos du port du foulard islamique dans les établissements scolaires. En octobre 1989, c'était la décision de ne plus admettre en cours trois élèves portant foulard au collège Gabriel-Havez de Creil (Oise) qui avait mis le feu aux poudres. Aux protestations d'associations antiracistes défendant le « droit à la différence » des musulmans avait répondu l'intransigeance du principal soutenu par une partie des enseignants. Une intense couverture médiatique avait rapidement donné à ce conflit local les dimensions d'une controverse nationale qui allait dépasser les clivages politiques traditionnels. Les adversaires du foulard se recrutaient aussi bien à droite et à l'extrême droite que dans la gauche laïque, alors que d'autres militants de gauche, chrétiens ou non, défendaient la tolérance.

De politique, voire philosophique, la querelle était devenue plus juridique avec la décision de Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale de l'époque, de demander l'avis du Conseil d'Etat. Celui-ci avait posé un principe : le port de signes religieux n'est pas, en soi, *« incompatible avec la laïcité de l'école publique »*. Mais la haute juridiction avait admis que des établissements scolaires puissent bannir les signes religieux de caractère ostentatoire, revendicatif, discriminatoire ou perturbant les cours.

De Montfermeil à Nantua

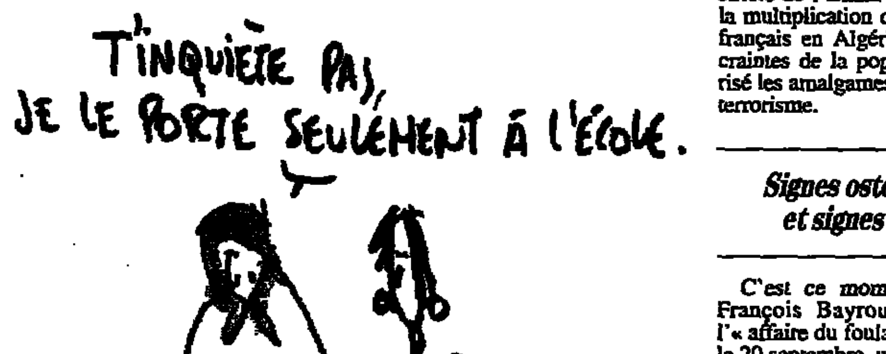
Cet avis, et la circulaire de l'éducation nationale qui l'a traduit à l'intention de l'administration, ont semé un certain désarroi dans la mesure où ils renvoient à des chefs d'établissement mal armés le soin de gérer d'éventuels conflits. Selon le contexte local (pression des associations islamiques et des enseignants), des attitudes différentes ont ainsi pu être prises. Les parents les plus radicaux ou les plus influençables ont porté devant la justice administrative les règlements intérieurs prohibant le foulard, ou ont contesté les mesures d'exclusion dont ont été victimes leurs filles.

En novembre 1992, puis à nouveau en mars 1994, le Conseil d'Etat a ainsi été amené à trancher les premiers contentieux nés de « l'affaire du foulard », successivement à Montfermeil (Seine-Saint-Denis), puis à Angers (Maine-et-Loire). Dans ces deux cas, les magistrats du Palais-Royal ont censuré des règlements intérieurs qui avaient posé le principe d'une interdiction absolue et générale et ordonné la réintégration des jeunes filles exclues. Les deux arrêts ont été interprétés par les militants islamistes comme autant de feux verts donnés aux foulards et ont encouragé des parents à porter plainte.

Deux jugements ont ainsi été rendus dans des sens différents. Le 3 mai 1994, le tribunal administratif d'Orléans a ainsi jugé illégale l'exclusion de deux élèves du lycée Ronsard de Vendôme. Cette fois, le règlement intérieur, qui reprenait l'avis du Conseil d'Etat, n'était pas en cause. Constatant la *« parfaite discipline »* des jeunes filles, les magistrats ont estimé qu'elles n'avaient nullement troublé la vie de l'établissement. Bizarrement, ce jugement n'a pas été porté devant le Conseil d'Etat par le ministère de l'éducation nationale.

A l'inverse, mais en utilisant les mêmes critères, le tribunal administratif de Lyon a confirmé, le 10 mai 1994, l'exclusion de deux élèves du collège Xavier-Bichat de Nantua (Ain) qui refusaient d'ôter leur foulard pendant le cours d'éducation physique. Les juges ont estimé qu'elles avaient créé, par leur comportement, *« une perturbation sérieuse dans le déroulement des activités pédagogiques »*. On attend pour les semaines à venir un arrêt du Conseil d'Etat dans cette affaire, puisque les parents ont fait appel.

Même si le petit nombre de procès – cinq recours en cinq ans – traduit l'ampleur limitée du phénomène, le fait est que, depuis 1989, le contexte a changé dans le sens d'une hostilité croissante à l'égard des foulards, que reflètent des sondages d'opinion concordants. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution, qu'a appuyée François Bayrou en diffusant une circulaire plus stricte, le 20 septembre.



D'une part, les références idéologiques en matière d'intégration des populations d'origine étrangère ont changé. Le « droit à la différence », défendu par la majeure partie de la gauche dans les années 80 au nom de l'égalité, avait servi d'argument favorable aux foulards. Mais il a été récupéré par l'extrême droite qui a fait de l'irréductibilité des différences un argument en faveur de l'exclusion.

L'idée du *« droit à l'indifférence »*, voire *« à la ressemblance »*, lancé par Michel Rocard à la fin des années 80, a marqué beaucoup de points depuis lors. Le processus d'intégration a été analysé de plus en plus comme une démarche convergente des personnes d'origine étrangère et de la société d'accueil. Ce double mouvement suppose la reconnaissance non seulement des droits de ces derniers mais aussi de leurs devoirs, parmi lesquels figure le respect de la laïcité de l'Etat.

Le contexte politique et social s'est également modifié. L'aggravation du chômage, combinée à la crise du politique et du mouvement associatif, mais surtout à la radicalisation de la crise algérienne, a mis les jeunes issus de l'immigration maghrébine dans une situation inédite de réceptivité à l'égard de l'islam. Le port du foulard s'est répandu dans les quartiers où sont concentrés les immigrés. Des associations musulmanes ont multiplié leurs interventions sur le terrain social, sportif et scolaire, diffusant au passage une vision étroite et stricte de l'islam. Plus récemment, la multiplication des attentats anti-français en Algérie a renforcé les craintes de la population, et favorisé les amalgames entre religion et terrorisme.

Signes ostentatoires et signes discrets

C'est ce moment qu'a choisi François Bayrou pour relancer l'« affaire du foulard » en publiant, le 20 septembre, une circulaire qui, sans jamais nommer le foulard, bannit des établissements scolaires les *« signes si ostentatoires que leur signification est précisément de séparer certains élèves des règles de vie communes de l'école »*. Le ministre de l'éducation nationale semble anticiper la modification de la jurisprudence du Conseil d'Etat qu'il appelle de ses vœux, en posant un interdit de principe. Son texte établit cependant une distinction entre *« signes ostentatoires »* (interdits) et *« signes discrets »* qui sont admis car *« traduisant seulement l'attachement à une conviction personnelle »*. M. Bayrou invite les établissements à faire figurer dans leur règlement intérieur un article prévoyant que *« les signes ostentatoires, qui constituent en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination, sont interdits »*.

Bien accueillie par les chefs d'établissement qui se plaignaient du flou dans l'application des textes antérieurs et de leur mise en cause juridique par des parents musulmans, la « circulaire Bayrou » est pourtant loin d'avoir clarifié la situation. Tout en introduisant de nouvelles incertitudes, notamment quant à l'interprétation juridique de la notion de *« signes ostentatoires »*, le texte a contribué à radicaliser les jeunes d'origine musulmane, qui y voient une nouvelle manifestation d'agression à leur égard, aiguisant la ferveur militante des groupes extrémistes.

Ph. Be.

Le Coran sur les stades

Des sportives sont montrées du doigt, quand ce n'est pas le sport lui-même...

UN soir d'août 1991, à Tokyo, Hassiba Boulmerka devenait championne du monde du 1 500 mètres féminin. Cette victoire faisait d'elle la première Africaine détentrice d'un titre mondial. Quelques jours plus tard, elle était attendue à Alger par une foule immense qui, sur la place des Martyrs et le boulevard Che-Guevara qu'elle descendait en voiture décapotable, l'ovationna longuement. Au-dessus de cette marée enthousiate flottaient des pancartes sur lesquelles était inscrit en français : *« Sans procuration, une femme a remporté la victoire. »* Le vendredi qui suivit, contrepoint à cette ferveur populaire, l'imam de la mosquée de Kouba se lançait dans une diatribe contre la tenue *« scandaleuse et indigne d'une femme musulmane victorieuse dans une compétition internationale »*.

La gloire sportive et l'opprobre religieux pour les mêmes motifs. *« Je suis arabe, musulmane, algérienne et je ne peux pas sortir de ce cercle »*, dira Hassiba Boulmerka dont succès ou échecs n'allaient plus qu'aggraver la rancune des intrégistes. Car en 1992, à Barcelone, elle gagnera encore le 1 500 mètres des Jeux d'été, devenant ainsi la première championne olympique algérienne, puis elle sera battue en 1993 lors des Jeux méditerranéens à Narbonne et des championnats du monde à Stuttgart. Quoi qu'elle dise – sa médaille d'or olympique est dédiée au président Mohamed Boudiaf assassiné quelques semaines avant les Jeux –, quoi qu'elle fasse – un périple dans le pays lui est organisé pour *« redonner le moral à la jeunesse »* –, sa position devient de plus en plus inconfortable en Algérie. *« Ce que j'ai connu depuis trois ans, aucune autre athlète n'aurait pu le supporter »*, déclare-t-elle après avoir ponctué sa victoire dans le Grand Prix de Zurich, l'une des plus importantes réunions athlétiques de 1994, par un geste de bras qui était un défi autant à ses adversaires qu'à ses compatriotes. A vingt-six ans, lasse de recevoir des pierres en s'entraînant dans la campagne de Constantine, la petite coureuse aux jambes noueuses a donc entrepris entre l'Europe et les Amériques une errance qui ne la ramène plus qu'exceptionnellement dans son pays natal où elle se déplace alors sous la protection de la police.

Hassiba Boulmerka n'est pas la première championne de confession musulmane mise en difficulté par l'application des préceptes du Coran. La Marocaine Nawal El Moutawakil, championne olympique du 400 mètres haies en 1984 à Los Angeles, y avait déjà été confrontée. Toutefois, la montée en puissance de l'intégrisme a singulièrement aggravé la situation des femmes en particulier et des sportifs en général. Rien dans le Coran ne s'oppose aux exercices physiques dans la mesure où hommes et femmes sont nettement séparés. Dans les stations de sports d'hiver iraniennes, les mollahs ont fait tendre des cordes au milieu des pistes pour que skieurs et skieuses ne se rencontrent pas...

Un immense prestige

Au cours des dernières décennies, les Etats musulmans ont donc développé des politiques sportives qui ont permis à certains, comme l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Egypte, l'Iran, le Koweït, le Maroc et la Tunisie, de participer à différentes éditions de la Coupe du monde de football. Des Jeux arabes ont aussi été régulièrement organisés sur le modèle des Jeux olympiques. Comme dans les pays occidentaux, les héros des stades jouissent d'un immense prestige que les gouvernements n'hésitent pas à récupérer à leur avantage. En lutte contre les pouvoirs en place, les islamistes ne pouvaient donc que finir par s'en prendre au mouvement sportif qui en procède.

En Algérie, l'année dernière, l'entraîneur de l'équipe de boxe de la police puis le vice-président de la Fédération de judo ont perdu la vie dans des attentats. Le 5 octobre, c'est le président de l'Association nationale des clubs de football qui a été assassiné. *« Les islamistes supportent mal l'influence des entraîneurs auprès de la jeunesse désœuvrée pour qui le football sert de dérivatif*, estime un journaliste algérien. *Des clubs des divisions inférieures ont reçu des lettres de menace signées par l'AIS et leur ordonnant d'arrêter la compétition. Dans la région de Boumerdès (ancien Rocher-Noir), fief intégriste, trois ou quatre d'entre eux se sont mis en sommeil et ont renoncé à la compétition. Pour l'instant, la première division n'a pas été menacée. Il y a encore des matches qui rassemblent plus de 20 000 personnes à Alger. »*

Jusqu'à présent, la popularité dont jouissent les vedettes sportives les a mises à l'abri des attentats. Combien de temps durera cette « immunité » sachant que désormais les chanteurs, autres piliers de la culture populaire algérienne, n'en bénéficient plus ? Le champion et recordman du monde du 1 500 mètres Noureddine Morcelli, qu'on a pourtant dit proche du FIS, se tient désormais à l'écart de l'Algérie, tandis que la championne de judo Salima Meziane, qui a refusé de s'exiler comme trois de ses camarades, n'a pas d'autre solution que le port du voile et l'arrêt de l'entraînement.

JÉRÔME FENOGLIO et ALAIN GIRAUDO

Le raï, musique rebelle

TRAIT d'union entre les deux rives de la Méditerranée, le raï a la dent dure. Il s'est nourri de personnages de légende, tel Sid Ahmed, chanteur homosexuel animant les mariages parmi les assemblées de femmes, ou Remitti l'errante, qui dormait la nuit dans les marabouts, les tombeaux des saints, portait diadème et buvait de la bière.

Dans les années 50, sous la colonisation française, Remitti a mauvaise réputation. Elle s'attaque au tabou de la virginité (*« Lacère, déchire ! Remitti raccommodera »*), s'en prend aux vieillards à *« la salive répugnante »* qui ont des vues *« sur les pucelles »*. Dans les années 70, elle chante : *« Ragdine fi la plage oui dirou fi l'amour »* (« Allongés sur la plage, ils font l'amour ») alors que la censure, les diatribes nationalistes, les discours moralisateurs du FLN et du colonel Boumediène battent leur plein. La *cheikha* (chanteuse) a du tempérament.

En 1985, quand le raï explose en Algérie, à l'occasion du premier festival raï d'Oran, puis en France, en 1986, quand la Maison de la culture de Bobigny et la Grande Halle de La Villette invitent les jeunes chanteurs algériens, Cheikha Remitti le chante déjà depuis quarante ans. *« Dans les* cantinas [les cafés] *d'Oran, les gens faisaient la queue pour m'écouter,* dit-elle, *mais c'est la France – et j'ai une carte de séjour depuis vingt ans – qui m'a donné la célébrité. »*

Inlassable, imprévisible, Remitti chante. Elle fait des allers et retours, apparaît, disparaît. A Paris, à Lyon, à Marseille. Dans les cafés, au milieu de la nuit, dans les fêtes clandestines, dans les cercles familiaux, entre HLM et quartiers-ghettos.

Flanquée de ses flûtistes et joueurs de tambour en djellaba blanche, la Remitti incarne le trouble du raï traditionnel, né dans les campagnes pauvres de l'Oranais, grandi dans les maisons de tolérance et les cabarets louches d'Oran. Oubliée, adulée, parfois méprisée, la chanteuse est aujourd'hui redécouverte par la jeune génération. Précédée d'une aura à la mesure de sa vie, Remitti vient d'acquérir de nouvelles lettres de noblesse en étant l'invitée de l'Institut du monde arabe à Paris, le temps de deux mémorables concerts, début 1994, puis en enregistrant un album avec le musicien américain Robert Fripp. Pour en arriver là, il a fallu que *chebs* (les jeunes), *cheikhates* et *chabas* (les chanteuses) provoquent le déferlement de la vague du pop-raï.

A l'image du rock occidental

A la fin des années 70, l'addition des guitares électriques, de l'accordéon, des synthétiseurs et de la batterie aux flûtes de roseau de la tradition paysanne imposait une identité moderne au raï. La génération des chebs reprend alors à son compte les attitudes de provocation du rock occidental et recueille l'adhésion d'une jeunesse, en mal de racines « ici », en attente de liberté « là-bas ». Chebs (Khaled, Kader, Sarahoui, puis Hasni, Hasno, Malik) et chabas (Fadela, Djenia, Zavouania) enregistrent des cassettes à tour de bras, nourrissant ainsi à parts égales les échoppes de Barbès et d'Oran.

Le raï fait danser les foulards, agités à bout de bras ou noués à la taille. Incantatoire, il est une invite à la danse et au défoulement. Khaled en est l'étoile incontestée. Depuis le récital donné à New-York en juillet 1991 à l'occasion de l'Independence Day, sa carrière a évolué à pas de géant : concerts-fleuves au Caire, succès en Inde, conquête du marché occidental, musique de film (*Un, deux, trois soleil* de Bertrand Blier, *Journal intime* de Nanni Moretti). Le raï de Khaled est devenu un signe des capacités inventives de la France multicolore, en même temps qu'il apporte à Paris ce « parfum oriental », symbole d'intégration. *Didi* fut un tube qui propulsa l'ancien cheb au premier rang des hit-parades et permit l'entrée de la musique maghrébine sur les radios généralistes et FM, jusque-là retenues par une intense frilosité à l'égard de l'expression dite arabophone.

Khaled n'a pas mis les pieds en Algérie depuis trois ans : les chanteurs de raï ont la réputation d'entretenir des « embrouilles ». Histoires d'amour bancales, drogues douces, refus du service militaire, vie dissipée. L'arrivée du Front islamique du salut (FIS) au premier plan de la vie politique (notamment en 1990, à la mairie d'Oran) a compliqué leur tâche. Terrorisme et spectre de la charia aidant, depuis quelques années, les concerts – qu'il s'agisse de raï oranais, de *chaabi* algérois ou même de musique arabo-andalouse, dite « classique » – sont devenus impossibles en Algérie.

Abonnés de longue date aux allers et retours impromptus entre la France et leur pays natal, aux voyages-éclairs et aux concerts à géométrie variable, les chanteurs, mais surtout les musiciens, moins souvent titulaires d'un titre de séjour en France, ont été fortement gênés par les refus de visas, de plus en plus systématiques depuis l'été dernier.

L'assassinat de Cheb Hasni, le 30 septembre, trois jours après l'enlèvement du chanteur Matoub Lounes, les incite à fuir un pays en proie à la violence et où les terroristes ont osé *« s'en prendre à l'expression artistique la plus populaire »*, selon le chanteur kabyle Idir, franchissant ainsi *« un seuil de non-retour »*.

Version « légère »

A Barbès, le moral n'est pas au beau fixe. A l'écart du boulevard de la Chapelle, le patron d'un des magasins de musique, plaque tournante des chanteurs de raï, se demande à quelle sauce ses poulains vont être mangés. Les conversations ne s'attardent guère sur le FIS. Ici, les problèmes de l'Algérie font peur et demeurent incompréhensibles. Ici, l'on s'en tient à la version « légère » du raï, celle qui rassure, celle qui fait dire à Khaled, au lendemain de la mort de Hasni : *« Et pourtant, il ne faisait pas de politique... »*

« Le raï, de toute façon, n'a pas de sens, affirme-t-on en allumant une cigarette. *Le raï, oui, la politique non. C'est une musique gaie, écoutée par toutes les générations. C'est notre rock à nous ! »* Le pop-raï, musique anodine ? *« Peut-être,* concède Idir. *Moins perturbatrice, en tout cas, que la chanson kabyle, par exemple. Si les autorités algériennes ont permis à la musique raï d'exister, si elles l'ont même encouragée à partir de 1985, c'est qu'elle n'était pas dangereuse. Elle pouvait même, d'une certaine manière, servir de « faire-valoir » vis-à-vis de l'Occident. »*

Ainsi, Khaled ne fait-il pas l'unanimité dans la communauté maghrébine de France. *« Il fait de la musique pour les Occidentaux et les déracinés,* déclarait une jeune fille, à la sortie d'un concert marseillais. *Il pose problème aux Maghrébins qui réfléchissent à leur identité. » « Il chante des problèmes qui touchent surtout les Algériens,* poursuivait un jeune homme. *Ici, on est en France. Il faut arrêter de parler de ces tabous de sexe et d'alcool ! »* Pendant ce temps, l'imam d'une des plus grandes mosquées de Marseille fustigeait le chanteur *« qui profite de la déroute des jeunes pour faire de l'argent »*.

A Barbès, où les parents venaient se procurer les cassettes des premiers rénovateurs du raï, Bellemou et Boutaïba, où les enfants ont découvert Khaled ou Kader, les ventes ont baissé. La clientèle venant d'Algérie n'est plus là et la communauté beur va faire ses emplettes au Virgin Megastore ou à la FNAC. *« Elle ne s'identifie plus du tout à Barbès »*, explique Nourredine Gafaïti, producteur d'une bonne partie des artistes de raï (Remitti, Hasni, Zavouania, etc.). Il n'empêche : pour écouter du raï en région parisienne, une fois sorti des festivals et des enclaves pluriculturelles (les concerts d'été du parc de La Villette, par exemple), il faut fréquenter les boîtes d'Evry, d'Andilly, de Dammarie-les-Lys ou les salles des fêtes municipales.

VÉRONIQUE MORTAIGNE



Les résultats du sondage de l'IFOP

La revendication identitaire des 16-24 ans

ENTRE les sondages de 1989 et 1994, le souci d'éviter les situations de conflit, de rechercher au concret des accommodements, de faire prévaloir la convivialité sur l'expression de la différence identitaire progresse dans les deux échantillons. Mais les ventilations des réponses par âges font apparaître, parmi les 16-24 ans dans la population d'origine musulmane, à la fois des inquiétudes fortes par rapport à la discrimination à l'embauche, au racisme, ainsi qu'une volonté d'affirmation identitaire sur une base religieuse. Elle *demeure minoritaire, mais est plus importante que pour la* tranche des 25-34 ans, l'ex-« génération beur » laïque des années 1980.

De même, la question du foulard à l'école focalise *autour de la jeunesse un* enjeu conflictuel, alors que les problèmes liés à la construction de mosquées, à la liberté de culte, aux mariages mixtes ou à l'élection comme maire de personnes d'origine musulmane paraissent devoir graduellement s'apaiser par rapport à la décennie précédente. Dans l'échantillon de l'ensemble de la population française, l'opposition au port du foulard à l'école progresse (de 75 % à 78 %) ; à noter cependant que les jeunes de 15-24 ans y sont le moins hostiles (63 %, et 31 % indifférents), et que les sondés proches de l'extrême gauche s'y déclarent à 17 % favorables.

Pour les populations d'origine musulmane, les réponses de la tranche des 16-24 ans nuancent celles des générations plus âgées : elles expriment à la fois de très fortes inquiétudes sur leur avenir (comme beaucoup des jeunes de toutes origines qui ont répondu au « questionnaire Balladur »), mais elles manifestent de nombreux signes d'affirmation d'identité religieuse qui, bien que minoritaires, sont sensiblement plus marqués que dans la génération des 25-34 ans – et que chez les jeunes chrétiens du même âge *(voir le sondage CSA*-le Monde *du 12 mai 1994)*. Ainsi, 64 % de ces jeunes n'estiment pas que, dans le travail, tout le monde a des chances de s'en sortir quelle que soit la couleur de la peau (contre 35 % qui sont d'accord) – alors que les sondés âgés de plus de 35 ans pensent en majorité le contraire. De même, ces jeunes sont 75 % à penser qu'il y a de plus en plus de racisme en France (66 % en moyenne), et ils sont 1 sur 5 à considérer que l'on ne peut pas s'exprimer librement, une proportion nettement plus élevée que dans les générations plus âgées.

Par rapport à l'ex-« génération beur » aujourd'hui âgée de 25-34 ans, ils se déclarent davantage pratiquants (selon des chiffres qui ne figurent pas dans ces tableaux), ne sont que 24 % à n'avoir pas jeûné lors du ramadan (face à *38 %), sont 64 % à ne pas boire d'alcool (face à 50 %)*, sont 65 % à souhaiter faire le Pèlerinage (face à 50 %), sont 21 % à estimer que les musulmans doivent bénéficier d'un statut propre à leur religion (face à 12 %) : on a là les indices d'une plus grande incidence de l'affirmation d'identité islamique – même si elle reste minoritaire à l'échelle de la classe d'âge.

M. Pasqua y fait son plus mauvais score (71 % de mauvaise opinion – alors que les réponses des plus de 50 ans sont équilibrés : 44 % de bonne opinion, autant de mauvaise). La volonté d'affirmation, de visibilité de l'islam en France s'y marque encore, par rapport à *la génération* des 25-34 ans, à travers les avis favorables à l'appel à la prière par haut-parleur (34 % contre 23 %) ou le souci de visibilité des minarets (56 % contre 37 %).

On peut donc observer là à la fois des *inquiétudes* profondes face à l'avenir, mais aussi des modes de réaction qui commencent à se différencier, entre ceux qui entrent dans l'âge adulte et les anciens de la « génération beur ». *Le phénomène reste minoritaire*, mais il est nouveau, et les années à venir diront s'il ne constitue qu'une mode passagère ou un vecteur culturel par lequel s'expriment des oppositions sociales, face aux exclusions ou aux diverses formes que prend l'autorité, à l'école ou dans la société au sens large.

GILLES KEPEL

▶ Directeur de recherches au CNRS.

I - LA RELIGION ET LA LOI

L'adaptation d'un islam « visible » à la réalité française demeure une question brûlante, comme le montrent les débats interminables sur le port du foulard, les constructions de mosquées et plus généralement la compatibilité de cette religion avec la laïcité. Les réponses à cette première série de questions traduisent un apprivoisement mutuel. Elles montrent par exemple que la tendance favorable, *dans la population musulmane*, au port du foulard à l'école (– 8 par rapport à notre précédent sondage de 1989), comme dans la rue (– 13), est nettement à la baisse. De même, la montée (+ 9) du nombre des musulmans « indifférents » à une telle question est frappante.

Les ventilations par âge (qui n'apparaissent pas dans ce tableau) montrent qu'un quart des jeunes musulmans (de 16 à 24 ans) se disent favorables au foulard à l'école et 38 % au foulard dans la rue, alors que (pour l'école) 37 % y sont opposés et 37 % également y sont indifférents. Le taux des réponses favorables croît avec le *niveau d'éducation et avec le* caractère récent de l'immigration (36 % des musulmans en France depuis moins de dix ans se prononcent pour le foulard à l'école). Autrement dit, plus on est âgé et intégré en France, plus l'opposition au foulard monte : c'est le cas de 56 % des musulmans à partir de 35 ans.

Dans l'échantillon représentant l'ensemble de la population française, l'opposition au port du foulard reste aussi à un niveau très élevé (plus des trois quarts), mais elle n'a guère augmenté (+ 3) depuis notre précédent sondage de 1989. Il est toutefois intéressant de noter que 31 % des jeunes « Français » *de 16-25 ans se disent* « indifférents » à cette question. Faut-il interpréter ce chiffre comme une forme implicite de soutien à des musulman(e)s de leur âge soucieux d'afficher ainsi leur identité ?

S'agissant d'un autre signe fortement symbolique comme la construction de mosquées, on observe sur ce point un certain tassement (– 5 points par rapport à notre sondage de 1989) des opinions favorables au sein de la population musulmane. Celles-ci restent toutefois à un niveau très élevé (trois quarts des personnes interrogées). Parallèlement, dans l'échantillon « français », l'édifica*tion de mosquées provoque moins* de réflexes de méfiance qu'il y a six ans, si on en juge par la baisse des oppositions (– 7) et surtout par la montée des « indifférents » (+ 11). Sans doute, la force de l'habitude joue-t-elle ici. La question de la hauteur des minarets provoque elle-même moins de crispations : les « indifférents » sont en hausse et les « opposants » baissent de dix points. En revanche, la proportions des réfractaires à l'appel public à la prière reste aussi massive.

Sur cette question de la compatibilité de la religion musulmane avec la loi française, il faut relever qu'en réponse à une question non *publiée* ici, 72 % *des musulmans* interrogés estiment que le système français de laïcité « permet aux croyants de toutes les religions d'exprimer leur foi », alors que 11 % seulement affirment que l'islam est « défavorisé » par rapport aux autres confessions. De cette première série de résultats, on retire donc un sentiment d'acclimatation aux principes de la société française, confirmé par le fait que près de quatre musulmans sur cinq (78 %), toutes catégories d'âge confondues, pensent que « les lois doivent être les mêmes pour tous ». Sur cette question, l'augmentation par rapport à notre précédent sondage de 1989 est très sensible (+ 12) *et souligne le renforcement* du souhait d'intégration à la France. Il n'y a plus que 17 % des musulmans (– 10) pour penser que leur religion devrait bénéficier, comme en terre d'islam, d'un « statut propre ». ■

Question : ***Etes-vous favorable, opposé ou indifférent au port du voile ou du foulard pour les musulmanes qui le souhaitent dans les classes des écoles publiques ?***

Dans la rue ?

	Ensemble population d'origine musulmane		Ensemble population française	
	1994	Rappel 1989	1994	Rappel 1989
Dans les classes des écoles publiques	%	%	%	%
● Favorable	22	30	4	6
● Opposé	44	45	78	75
● Indifférent	31	22	18	17
– Ne se prononcent pas	3	3		2
Dans la rue				
● Favorable	32	45	12	12
● Opposé	28	25	34	31
● Indifférent	38	29	54	55
– Ne se prononcent pas	2	1		2
TOTAL	100		100	

Question : ***Pour chacune des phases suivantes, dites si vous êtes d'accord ou pas d'accord.***

	Ensemble population d'origine musulmane	
	1994	Rappel 1989
	%	%
Plus on est intégré à la société française, moins on est musulman		
● D'accord	31	33
● Pas d'accord	66	60
– Ne se prononcent pas	3	7
On peut parfaitement être intégré à la société française et pratiquer la religion musulmane en privé		
● D'accord	95	93
● Pas d'accord	3	4
– Ne se prononcent pas	2	3
On doit pouvoir vivre en France en respectant toutes les prescriptions de l'islam		
● D'accord	80	71
● Pas d'accord	15	21
– Ne se prononcent pas	5	8
TOTAL	100	100



Question : ***Selon vous, les musulmans devraient-ils bénéficier d'un statut propre à leur religion pour le mariage, le divorce et la garde des enfants ou bien les lois doivent-elles être les mêmes pour tous ?***

	Ensemble population d'origine musulmane	
	1994	Rappel 1989
	%	%
● Oui, les musulmans doivent bénéficier d'un statut propre à leur religion	17	27
● Non, les lois doivent être les mêmes pour tous	78	66
– Ne se prononcent pas	5	7
TOTAL	100	100

Question : ***Pour les enfants d'origine musulmane en France, estimez-vous ou non qu'...***

	Ensemble population d'origine musulmane	
	1994	Rappel 1989
	%	%
...il faudrait créer des écoles privées musulmanes sous contrat, comme il existe des écoles privées catholiques *		
● Oui	55	57
● Non	37	36
– Ne se prononcent pas	8	7
TOTAL	100	100

(*) En 1989, la question posée était : « Il faudrait créer des écoles privées islamiques. »

Question : ***Etes-vous favorable, opposé ou indifférent à l'édification de mosquées en France lorsque des croyants musulmans le demandent ?***

	Ensemble population d'origine musulmane	Ensemble population française
	%	%
● Favorable	74	30
● Opposé	6	31
● Indifférent	18	37
– Ne se prononcent pas	2	2
TOTAL	100	100

Question : ***Pour chacune des propositions suivantes, dites si vous y seriez favorable, opposé ou indifférent.***

	Ensemble population d'origine musulmane		Ensemble population française	
	1994	Rappel 1989	1994	Rappel 1989
	%	%	%	%
Les minarets devraient être aussi visibles que les clochers des églises				
● Favorable	45	51	22	20
● Opposé	13	18	36	46
● Indifférent	33	23	39	27
– Ne se prononcent pas	9	8	3	7
Un appel à la prière musulmane devrait pouvoir être fait dans la journée par haut-parleur				
● Favorable	28	34	3	4
● Opposé	48	49	82	86
● Indifférent	20	13	14	7
– Ne se prononcent pas	4	4	1	3
TOTAL	100		100	

Une double enquête

Dans une étude réalisée par l'IFOP pour *le Monde* / La Marche du siècle et RTL, deux échantillons ont été sélectionnés :

1) Un échantillon de 936 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de cet échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les entretiens ont eu lieu par téléphone au domicile des personnes interrogées, les 20 et 21 septembre 1994.

2) Un échantillon de 535 personnes déclarant appartenir à une famille d'origine musulmane âgées de 16 ans et plus. La représentativité de cet échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les entretiens ont eu lieu en face à face au domicile des personnes interrogées, du 14 au 20 septembre 1994.

II - L'IMAGE DE L'ISLAM

Par rapport à notre questionnaire de 1989, l'échelle des propositions a changé et plusieurs réponses ont pu cette fois être données par les personnes interrogées sur leurs représentations de l'islam. Et pourtant, exactement comme il y a six ans, on retrouve ici un même phénomène d'images inversées. Ainsi la « justice », qui vient en tête des vertus attribuées à l'islam par l'échantillon musulman (56 % de citations), est-elle bonne dernière dans l'échantillon français (6 % de citations). De même, la « démocratie », le plus souvent citée comme première réponse par les musulmans, vient-elle en queue de peloton dans l'échantillon français. Dans une proportion supérieure à plus des deux tiers, celui-ci identifie même l'islam à une religion « fanatique ». Cela en dit long sur l'étendue du fossé qui demeure dans la représentation qu'on a de l'islam selon qu'on appartient ou non à cette religion. ■

Pratiques en baisse

Un certain nombre de données établies par le sondage IFOP (non publiées dans ces pages) montrent un affaiblissement de la pratique des musulmans en France. Il n'y a plus qu'un petit tiers (27 %) qui se disent « pratiquants », contre 37 % dans notre précédente enquête de 1989.

La prière quotidienne est en baisse : 31 % des musulmans déclarent la faire, contre 41 % il y a six ans. Les chiffres de fréquentation de la mosquée le vendredi (16 %) restent très faibles. 60 % des musulmans interrogés disent aussi avoir jeûné cette année pendant le mois de ramadan. La consommation d'alcool (interdite dans l'islam) connaît une légère hausse : 39 %, contre 35 % en 1989. Enfin, 4 % seulement des musulmans interrogés disent avoir fait le pèlerinage à la Mecque, autre « pilier » de l'islam, mais 55 % (65 % dans la plus jeune tranche d'âge) comptent bien le faire « dans les prochaines années ».

Question : *Entre les mots suivants, quels sont les trois qui correspondent le mieux à l'idée que vous vous faites de l'islam ?*

	Ensemble population d'origine musulmane			
	Première réponse	Deuxième réponse	Troisième réponse	Total des réponses
	%	%	%	%
• Démocratie	21	14	10	45
• Justice	17	23	16	56
• Liberté	17	13	19	49
• Protection de la femme	14	16	11	41
• Soumission	9	8	6	23
• Fanatisme	7	4	6	17
• Rejet des valeurs occidentales	5	7	5	17
• Violence	2	4	6	12
– Ne se prononcent pas	8	11	21	
	Population d'origine française			
	Première réponse	Deuxième réponse	Troisième réponse	Total des réponses
	%	%	%	%
• Fanatisme	37	16	14	67
• Soumission	24	27	16	67
• Rejet des valeurs occidentales	12	19	20	51
• Liberté	6	5	5	16
• Violence	5	11	20	36
• Protection de la femme	5	6	3	14
• Démocratie	3	4	4	11
• Justice	2	3	5	10
– Ne se prononcent pas	6	9	13	
TOTAL	100	100	100	(*)

(*) *Total supérieur à 100 en raison des réponses multiples.*

III - VIVRE ENSEMBLE

Français et musulmans sont-ils prêts à vivre ensemble ? Les deux questions portant sur les mariages mixtes et l'éventualité d'élus musulmans dans la cité traduisent de légères évolutions. L'attitude vis-à-vis des mariages mixtes progresse dans le sens d'une plus grande souplesse. Sans doute l'opposition reste-t-elle très vive dans l'opinion française. Cependant, le niveau d'hostilité a baissé de 12 points par rapport à notre précédent sondage de 1989.

L'évolution est plus spectaculaire encore dans l'opinion musulmane : plus des trois quarts des personnes interrogées (78 %) ne sont pas hostiles au mariage d'« un fils ou un frère » avec une fille non musulmane. La proportion fléchit un peu (67 %) quand il s'agit du mariage d'« une fille ou d'une sœur » avec un conjoint non musulman.

Dans le sens de la meilleure cohabitation, il faut aussi relever la baisse assez forte (– 8) de l'hostilité des Français à l'hypothèse d'une élection d'un maire de confession musulmane et, plus significative encore (+ 14), une hausse très nette de ceux qui n'expriment pas d'hostilité à une telle éventualité. On relève en revanche, dans cet échantillon représentatif de l'ensemble de la population française, une opposition très forte à l'existence de partis et de syndicats se réclamant de l'islam.

De même, si l'opinion musulmane crédite très majoritairement la France (83 %) d'être un pays « dans lequel tout le monde a le droit de s'exprimer librement », un certain nombre de réticences demeurent, notamment dans la tranche d'âge la plus jeune. Ainsi, les 16-25 ans sont les plus nombreux à dire qu'« il y a de plus en plus de racisme en France » (75 % contre 52 % pour les plus de 50 ans) et les plus nombreux à contester que l'accès au travail soit égal en France « quelque soit son nom ou la couleur de la peau » (64 %). ■

Question : *Seriez-vous hostile ou non à ce que votre fils ou votre frère, votre fille ou votre sœur, épouse une personne non musulmane ?*

	Ensemble population d'origine musulmane	
	Fils, frère (%)	Fille, sœur (%)
• Hostile	18	29
• Pas hostile	78	67
- Ne se prononcent pas	4	4
TOTAL	100	100

Question : *Seriez-vous hostile ou non à ce qu'un de vos proches parents (frère, sœur, enfant) épouse une personne musulmane ?*

	Ensemble population française	
	1994	1989
	%	%
• Hostile	38	37
• Pas hostile	59	49
– Ne se prononcent pas	3	14
TOTAL	100	100

Question : *Si votre fille ou votre sœur épousait une personne non musulmane, son mari devrait-il, selon vous, se convertir à l'islam ?*

	Ensemble population d'origine musulmane
	%
• Oui	30
• Non	57
– Ne se prononcent pas	13
TOTAL	100

Question : *Quelle opinion avez-vous du FIS ?*

	Ensemble population d'origine musulmane	
	%	
• Une très bonne opinion	4	9
• Une assez bonne opinion	5	
• Une assez mauvaise opinion	19	69
• Une très mauvaise opinion	50	
– Ne se prononcent pas	22	
TOTAL	100	

Question : *Seriez-vous hostile ou non à...*

	Ensemble population d'origine musulmane		Ensemble population française	
	1994	Rappel 1989	1994	Rappel 1989
	%	%	%	%
L'élection d'un maire d'origine musulmane dans la commune où vous habitez				
• Hostile	27	19	55	63
• Pas hostile	61	71	42	28
– Ne se prononcent pas	12	10	3	9
L'existence de partis politiques ou de syndicats se référant à l'islam				
• Hostile	38	41	70	68
• Pas hostile	45	43	27	21
– Ne se prononcent pas	17	16	3	11
TOTAL	100		100	

Question : *Pour chacune des phrases suivantes, dites si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord.*

	Ensemble population d'origine musulmane			
	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	NSP	Total
	%	%	%	%
• En France, tout le monde a le droit de s'exprimer librement	83	15	2	100
• On voit trop de scènes de violence à la télévision	78	17	5	100
• Un avantage de la vie en France, c'est l'émancipation des femmes	72	17	11	100
• On voit trop de sexe à la télévision	69	25	6	100
• En France, il y a de plus en plus de racisme	66	27	7	100
• En France, la liberté des mœurs menace la vie familiale	51	35	14	100
• En France, dans le travail, tout le monde a des chances de s'en sortir quels que soient son nom ou la couleur de sa peau	43	54	3	100

IV - L'ATTITUDE A L'EGARD DU FIS

L'attitude des musulmans interrogés sur les événements d'Algérie exprime, à première lecture, un rejet sans appel du FIS. Les opinions négatives l'emportent très nettement sur les autres. Près de deux musulmans sur trois résidant en France (62 %) estiment même que le FIS représente « une menace pour la démocratie » et plus de deux sur trois (68 %) se disent hostiles à son arrivée au pouvoir à Alger.

Il faut toutefois nuancer ce résultat. On remarquera d'abord le taux important de non-réponses à cette série de questions (autour de 22 %), ce qui traduit une grande prudence de l'échantillon interrogé. Ce sont les jeunes qui ont le moins de complexes pour parler du FIS et les ventilations par âge (qui ne figurent pas dans ces tableaux) font apparaître que les 16-24 ans sont les plus nombreux à avoir, à son sujet, une « *mauvaise opinion* » (72 %), à penser que le FIS « *menace la démocratie* » (67 %), à affirmer qu'il représente un « *retour en arrière* » (62 %). En revanche, les jeunes sont aussi les plus nombreux à dire que le FIS « *défend la dignité des femmes* » et des « *pauvres* ».

Les ventilations par nationalité font aussi apparaître que les Algériens (67 %) ou les Français musulmans, dont beaucoup sont d'origine algérienne (78 %), ne sont pas moins nombreux que les autres à avoir une « *mauvaise opinion* » du FIS. Quoi qu'il en soit, il faut relever la proportion élevée de ceux qui pensent qu'il faudra, malgré tout, « *négocier* » avec lui (48 %), les jeunes étant les plus nombreux (54 %) à exprimer cette opinion. Ces résultats traduisent donc des tendances plus contrastées que ne le laisse apparaître la première lecture, ainsi que la permanence d'un petit noyau d'opinions (autour de 10 %) favorables au FIS algérien. On est pour ou on est contre, mais tout le monde y pense... ■

Question : *Quelle opinion avez-vous du FIS ?*

	Ensemble population d'origine musulmane	
	%	
• Une très bonne opinion	4	9
• Une assez bonne opinion	5	
• Une assez mauvaise opinion	19	69
• Une très mauvaise opinion	50	
– Ne se prononcent pas	22	
TOTAL	100	

Question : *Si le FIS prend le pouvoir en Algérie et qu'un nombre important de personnes veulent quitter le pays, pensez-vous que le gouvernement français devrait...*

	Ensemble population d'origine musulmane	Ensemble population française
	%	%
• Leur accorder facilement le statut de réfugiés politique	31	11
• Limiter l'accueil à ceux qui ont de la famille en France	21	34
• Ne rien changer aux procédures actuelles	21	19
• Fermer complètement les frontières...	8	29
– Ne se prononcent pas	19	7
TOTAL	100	100

Question : *Pour chacune des phrases suivantes, dites si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord.*

	Ensemble population d'origine musulmane			
	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	NSP	Total
	%	%	%	%
Le FIS...				
• Menace la démocratie	62	15	23	100
• Signifie un retour en arrière	57	21	22	100
• Est un mouvement avec lequel il faudra négocier	48	28	24	100
• Défend la dignité des femmes	15	62	23	100
• Est le seul en Algérie à défendre les pauvres	13	66	21	100
• Donne une bonne image de l'islam	9	71	20	100
• Représente les valeurs de l'islam telles que vous les concevez	8	70	22	100

Question : *Personnellement, souhaitez-vous que le FIS parvienne au pouvoir en Algérie ?*

	Ensemble population d'origine musulmane
	%
• Oui	9
• Non	68
– Ne se prononcent pas	23
TOTAL	100

Question : *Vous avez dit connaître... En avez-vous plutôt une bonne opinion ou plutôt une mauvaise opinion ?*

	Ensemble population d'origine musulmane	
	Personnes connaissant...	Ensemble
	%	%
• François MITTERRAND	86	86
• Yasser ARAFAT	63	63
• Edouard BALLADUR	49	49
• Itzhak RABIN	49	40
• Hassan II	46	45
• Alain JUPPÉ	45	36
• Ben ALI	44	27
• Lamine ZÉROUAL	35	19
• Charles PASQUA	27	26
• Saddam HUSSEIN	26	26
• Abassi MADANI	22	17



Un traditionalisme vieux de quatorze siècles

Plaçant la religion au centre de la vie sociale, les défenseurs du « vrai islam » se sont manifestés à toutes les époques

DÈS l'Antiquité, la fragilité d'un pouvoir uniquement temporel était apparue. Même les Romains, vigilants vis-à-vis de l'appétit de leurs gouvernants, finirent par se laisser tenter, au lendemain de leur campagne d'Egypte, par une forme de pouvoir qui divinisait l'empereur, en faisait le symbole d'une autorité à la fois temporelle et spirituelle. Héritière de l'Empire, l'Eglise, censée rendre à César ce qui appartient à César, tira longtemps profit de cette confusion des genres, mais finit, surtout après le Moyen Age, par se cantonner dans sa mission première d'ordre strictement spirituel.

Né dans le désert d'Arabie, l'islam des premières années de l'hégire n'a pas tranché cette question du pouvoir. Jusqu'à la mort du Prophète, il ne s'est prononcé ni à travers la révélation (le Coran) ni à travers la tradition (la sunna), sur la nature du pouvoir ou ses institutions. Cela est si vrai que, à la mort de Mahomet, ses compagnons, divisés en deux clans – ceux de Médine et de La Mecque – ont failli en venir aux armes avant de s'accorder sur le désignation d'un calife.

Si le monde musulman est aujourd'hui partagé entre démocrates et islamistes, ce n'est pas seulement sous l'effet de l'occidentalisation des uns et du rejet de ce même Occident par les autres, mais aussi parce que le Coran, comme tout texte sacré, fait l'objet de lectures multiples.

Depuis le début du siècle, le monde musulman est divisé entre deux courants, l'un moderniste, ayant pour ambition de confiner l'islam dans les strictes limites du spirituel, l'autre traditionaliste accroché à l'interprétation des premiers compagnons du Prophète, qui, en instituant le califat, ont donné au pouvoir sa double dimension spirituelle et temporelle.

Pendant les quatorze siècles de l'histoire de l'islam, le courant traditionaliste a toujours dominé. Des courants éclairés ont essayé de s'imposer pour apporter aux musulmans une lecture plus tolérante de leur religion et pour doter Bagdad, Cordoue et Kairouan d'une pensée plus en harmonie avec le legs du monde perse et des cités grecques et romaines nouvellement conquises. Les tentatives de réforme devront attendre les temps modernes pour passer en force.

En conférant au pouvoir sa double dimension et en excluant toute autre lecture possible en dehors des quatre rites autorisés par la sunna (malékite, hanafite, chaféite et hanbalite), le courant traditionaliste a placé la religion au centre de la vie. Ainsi, le pouvoir politique n'a de légitimité que s'il se donne pour finalité la parfaite concordance de la vie quotidienne des hommes avec les prescriptions de la religion.

Pivot de la vie, l'islam va devenir objet et instrument de tous les différends. Les intérêts des hommes, leurs ambitions comme leurs inhibitions se définiront par rapport à l'islam. Les changements de dynastie, les querelles d'école, se régleront par référence à l'islam.

Le savoir-faire occidental

Dans cette arène aux dimensions infinies, des islamistes, toujours vertueux, toujours purificateurs, ne cesseront de surgir à toutes les époques, soit au nom d'un projet politique destiné à servir le « vrai islam », soit en réaction à un courant novateur mettant en danger ce « vrai islam ».

Pas de changements politiques sans référence à l'islam. Pour le penseur tunisien Ibn Khaldoun, tout changement de dynastie dans le monde arabo-musulman passait nécessairement par la propagation d'une doctrine religieuse, soutenue par un groupe dont les membres étaient liés par un esprit de clan.

Les maîtres à penser maghrébins – Ali Benhadj, Abdessalam Yassine, Rached Ghannouchi – ont toujours eu des frères aînés qu'ils essaient d'imiter. A l'exemple de leurs prédécesseurs des VIIIe et IXe siècles – les Idrisides de Fès, les Kharijites de Tiaret et les Fatimides de Mahdia –, le Front islamique du salut (FIS) en Algérie, le mouvement Justice et Bienfaisance au Maroc, et l'organisation Ennahdha en Tunisie rêvent d'édifier de nouveaux royaumes de Dieu.

A la vérité, la succession de ces royaumes ne s'est jamais interrompue, ni au Maghreb ni ailleurs en terre d'islam. Tous ceux qui ont accédé, un jour ou l'autre, au pouvoir – Almohades, Mourabitounes, Sanhadjites, Hafsides, etc. – y ont réussi parce qu'un prédicateur a rassemblé autour de lui quelques tribus et s'est lancé à l'assaut de la citadelle d'un sultan qui a cessé d'incarner le vrai islam.

Aujourd'hui, les tribus ne sont plus ce qu'elles étaient. Alors, on sacrifie au changement et on emprunte aux Occidentaux leur savoir-faire : la technique du haut-parleur pour appeler à la prière, le parti politique pour infiltrer le pouvoir. Pour le reste, rien ne change. On assiste à l'émergence d'un prédicateur qui initie à la Cause des groupes appelés à s'élargir.

Dès que le nombre de partisans est conséquent, on se lance à l'assaut du pouvoir suivant un scénario devenu classique à force de se répéter. L'objectif est toujours, dans une première étape, de mettre la main sur les universités, d'islamiser les femmes, de déborder les structures officielles consacrées à l'action sociale, tout en dénonçant la gabegie et la corruption des régimes en place.

Instruments de Dieu, les islamistes ont, de tout temps, considéré qu'ils étaient l'élite choisie pour une mission rédemptrice, puisque Mahomet avait prédit que Dieu enverrait, chaque siècle, des hommes qui auraient pour tâche de corriger les déviances et de ramener la communauté *(oumma)* à une plus saine observation de l'islam. Ainsi, immuablement, le cycle, à travers eux, se perpétue, et l'histoire se répète.

Sous une chape de plomb

C'est si vrai que certains parmi les islamistes des siècles passés ont réussi à défier le temps à travers l'école de pensée qu'ils représentent ou le rite qu'ils ont fondé. Ainsi en est-il d'Ibn Taymiyya, sorte de guide suprême des groupes islamistes contemporains. Ayant été témoin d'invasions successives du monde musulman par les Mongols et les Tartares aux XIIIe et XIVe siècles, il se présentera en sauveur, donnant de l'islam une image excessive et violente.

Aujourd'hui, les groupes islamistes ont souvent leur propre ouvrage de référence, et leurs chefs se posent parfois en théoriciens. Mais les textes en question ne sont qu'une remise au goût du jour des vieux décrets religieux *(fatwas)* d'Ibn Taymiyya, qui légitiment la violence, qu'elle soit dirigée contre les femmes, les intellectuels ou les étrangers.

Ces cycles ont une réalité culturelle autant que politique. En tant qu'exaltation du principe religieux, l'islamisme est d'abord l'expression du refus de toute remise en question de l'ordre établi, décrété par la tradition sunnite. Aussi, s'il joue un rôle moteur dans les changements politiques en vue de se rapprocher de régimes censés être toujours plus vertueux, son rôle sera tout aussi déterminant dans la lutte contre les courants du renouveau qui ont jalonné l'histoire de l'islam. Ainsi en fut-il, au troisième siècle de l'hégire correspondant au neuvième siècle de notre calendrier, lorsque les modernistes et les traditionalistes de l'époque – en l'occurrence les motazelites et les hanbalites – se livrèrent une lutte acharnée.

Aujourd'hui comme hier, l'objet de la querelle porte sur la dimension du rationnel dans l'univers islamique. Au Moyen Age, les hommes de chaque tendance ont commis les uns contre les autres les pires exactions chaque fois que leur cause était soutenue par le pouvoir politique en place. Les Abbassides, califes de l'époque, ont oscillé entre les deux courants avant de se ranger définitivement aux côtés des traditionalistes hanbalites et de déclencher une répression contre les modernistes motazelites, dont les émules d'aujourd'hui rêvent à ce qu'aurait pu être le monde musulman si leur aînés l'avaient emporté il y a mille ans.

Deux siècles plus tard, le philosophe Averroès ravivera la flamme, et les deux courants de pensée s'opposeront encore avant que la chape de plomb traditionaliste ne s'abatte pour très longtemps sur le monde musulman.

Sorti de sa léthargie à la faveur de l'irruption coloniale, le monde musulman est de nouveau à la croisée des chemins. Les modernistes motazelites et Averroès ont reconquis du terrain mais n'ont pas encore gagné la guerre. Car il s'agit bien d'une guerre de religion, dont les péripéties se renouvellent depuis douze siècles et dont l'enjeu consiste à revoir de fond en comble une lecture des textes religieux qui a fait son temps. Si les facteurs économiques et sociaux sont importants dans l'émergence des conflits en cours, ils ne sont pas pour autant déterminants. Sinon, comment pourrait-on s'expliquer l'intégrisme des pays du Golfe, et quelle réponse apporter aux courants encore plus radicaux qui agitent aujourd'hui l'Arabie saoudite et qui ont commencé à s'exprimer avec l'attaque, en 1979, de la grande mosquée de La Mecque, quelques mois seulement après l'entrée triomphale de l'imam Khomeiny à Téhéran ?

Que dire aussi de l'Afrique noire où l'islamisme semble avoir trouvé ses limites ? Des pays comme le Mali, le Niger ou le Sénégal sont demeurés réfractaires au virus islamiste. Pourtant, les efforts de l'Arabie saoudite et de la Libye, pour une fois sur la même longueur d'onde, ont été constants pour réislamiser ces pays. Mosquées, radios et diverses associations islamiques se sont développées depuis les années 70.

La réactivation du phénomène religieux dans ce milieu condamné aux difficultés économiques, à la misère sociale et à l'humiliation politique, a pu se faire pacifiquement. C'est bien le signe que la violence inscrite dans l'islamisme est d'abord la conséquence d'une certaine lecture des textes religieux. Une lecture mystique ou maraboutique, comme en Afrique noire, désarme la violence, une lecture traditionaliste enfante des organisations extrémistes comme le Groupe islamique armé (GIA).

Bien entendu, les facteurs économiques et sociaux gardent toute leur importance en tant qu'éléments d'appoint. Mais il est évident que la guerre contre l'islamisme si elle venait à être gagnée, ne le serait qu'à travers l'école.

ILYES IBRAHIM
universitaire tunisien

Les cinq piliers de l'islam

L'ISLAM s'est constitué autour de la révélation faite à Mahomet (né à La Mecque vers 570 et mort à Médine en 632), dont l'essentiel est transcrit dans un livre sacré : le Coran. Dans la continuité d'Abraham, l'islam, troisième dans l'ordre des religions monothéistes, croit en un Dieu dont l'unicité est absolue : *« Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah et Mohammed est son prophète »*, dit la *shahada*, la confession de foi musulmane. Le prophète Mahomet prétendait, non pas avoir fondé une nouvelle religion, mais seulement accomplir le cycle des révélations divines antérieures.

Transmis en arabe à Mahomet (à partir de l'an 610) par l'intermédiaire de l'ange Gabriel, le Coran est la parole de Dieu (*Allah*), la « récitation » de la Révélation, un message de soumission (islam veut dire *soumission* ou *abandon*) à Dieu. Elle affirme Dieu, « fort » mais « miséricordieux », dans sa transcendance absolue. Le Coran, puis les « paroles » attribuées au prophète (*hadith*), les textes de la tradition (*sunna*) et l'histoire (*sirat*) de Mahomet sont les bases du droit et de l'enseignement islamique.

Le fidèle est soumis à cinq grandes obligations rituelles, qu'on appelle les cinq « piliers » de l'islam :

– La profession de foi (*shahada*), qui consiste à affirmer qu'il n'y a pas d'autre divinité que Dieu et que Mahomet est son prophète. C'est le passeport d'entrée dans l'islam, la formule à prononcer pour se convertir.

– La prière : le musulman doit prier cinq fois par jour entre le lever et le coucher du soleil. L'heure est rappelée par le *muezzin* du haut du minaret. Le croyant doit alors procéder aux ablutions et réciter ses prières de louange et d'adoration. La prière du vendredi doit rassembler, sous la direction de l'*imam*, les croyants à la mosquée.

– Le ramadan : un mois par an, le mois du *ramadan* dans le calendrier lunaire, le musulman doit s'abstenir de toute nourriture et de toute boisson du lever au coucher du soleil, en signe de repentance et de conversion. Le jeûne est obligatoire, sauf pour les enfants et les malades. Il comporte aussi l'interdiction, pendant la journée, de tout rapport sexuel.

– L'aumône : la *zakat*. Conçue d'abord comme un geste charitable en faveur des pauvres, l'aumône est devenue une sorte d'impôt, prélevé surtout sur les riches.

– Le pèlerinage : s'il le peut, matériellement et physiquement, tout musulman doit faire, au moins une fois dans sa vie, le pèlerinage à La Mecque (Arabie saoudite).

L'islam n'est pas qu'une doctrine religieuse. C'est aussi un ensemble de normes juridiques et éthiques, qui fixent les règles de la vie personnelle et collective. Diverses écoles historiques ont codifié ces règles pour aboutir à la loi islamique, la *charia*. Diversement interprétée par les « modernes » et par les « fondamentalistes », la *charia* définit, en particulier, les règles du mariage (la polygamie est autorisée jusqu'à quatre épouses), du divorce (réservé à l'homme), de la répudiation, des processus de succession et du témoignage devant la justice (le témoignage d'un homme vaut plus que celui d'une femme). De même en matière pénale, la *charia* autorise des peines comme l'ablation de la main droite en cas de vol et de la main gauche en cas de récidive, les coups de fouet ou la lapidation en cas d'adultère, la mort en cas d'apostasie.

Sunnisme et chiisme

LE chiisme est le fruit d'une des scissions qui ont suivi la mort de Mahomet. Il désigne les partisans d'Ali, cousin et gendre du Prophète, reconnu comme quatrième calife par les musulmans de Médine, mais qui perdit le califat en 658 à la bataille de Siffin.

Le chiisme privilégie la voie héréditaire (l'imam doit être un descendant de la famille du Prophète), un islam rigoureux et messianique, conduit par une hiérarchie d'hommes religieux (notamment en Iran). Les sunnites donnent plus d'importance à la loi, à la tradition (*sunna* et *haddith*)et se veulent partisans d'un islam du juste milieu et moderé.

Les chiites, minoritaires (10 % et 12 %), sont présents en Iran, au sud du Liban, en Irak et au Yémen. Tout le Maghreb, l'Afrique noire musulmane, l'Arabie saoudite et la Turquie sont en revanche sunnites.

LEXIQUE

■ **Ayatollah.** Veut dire « signe de Dieu ». C'est le nom donné au dignitaire religieux dans la tradition chiite iranienne.

■ **Charia.** Littéralement « voie à suivre ». C'est, en fait, la loi religieuse en islam.

■ **Cheikh.** Homme vénérable, maître spirituel ou chef de tribu arabe. C'est aussi le titre donné au notable.

■ **Hezbollah.** « Parti de Dieu ». Mouvement islamiste radical chiite que l'on trouve en Iran et au Liban à partir des années 80.

■ **Imam.** « Celui qui est devant ». Ainsi désigne-t-on le croyant qui dirige la prière communautaire du vendredi.

■ **Jihad.** Ne veut pas dire « guerre sainte » au sens littéral du terme, mais « effort », sur soi-même en vue du perfectionnement moral et religieux et effort collectif pour étendre, notamment par les armes, la terre d'islam.

■ **Mollah.** Titre honorifique donné en Iran aux docteurs de la loi chiites.

■ **Ouléma.** C'est un mot arabe au pluriel, signifiant « savants », qui a été francisé et est utilisé pour désigner le savant musulman : un *ouléma*, des *oulémas*.

■ **Oumma.** La communauté des croyants musulmans.

■ **Sunna.** La « coutume » ou la « tradition » du Prophète, relatée par ses compagnons pour servir de modèle à la communauté. La *sunna* est une des sources du droit musulman.

Un système économique incertain

QUELLE serait la politique économique d'islamistes arrivés au pouvoir en Algérie ? Avant leur arrestation, les reponsables du FIS à Alger se bornaient à promettre sa *« conformité aux préceptes de l'islam »*. Réponse évasive qui renvoie aux préceptes du Coran et aux expériences récentes menées dans plusieurs pays pour construire une « économie islamique ».

Le prophète Mahomet a vécu dans un monde de commerçants et un système d'économie de marché. La propriété privée y était respectée, et la notion de profit admise par tous. L'islam moderne a conservé cet héritage de l'*« âge d'or »*. Le libéralisme apparaît à bien des égards comme plus proche de l'islam que ne l'est le socialisme même si ce dernier a su séduire en mettant en avant la solidarité et l'égalité entre les individus. Le soutien des grands commerçants de Téhéran en faveur de la révolution islamique est cependant exemplaire de l'attachement de l'islam au libéralisme.

Il n'existe pas à proprement parler une éthique islamique des affaires même si quelques valeurs se dégagent de la *charia*, et de la sunna. La loyauté entre fournisseurs et clients, entre employeurs et employés est capitale. La primauté accordée à la famille également. Dans les entreprises, il n'est pas rare qu'elle débouche sur le népotisme.

Des différences de sensiblité ne font pas un système économique original. Si celui-ci existe, son fondement est à rechercher ailleurs, en particulier dans les versets coraniques qui interdisent le *riba* (1). Le *riba* est généralement traduit par usure. Nombreux sont les versets coraniques qui le condamnent de façon catégorique. Les écoles d'interprétation divergent sur le sens précis du mot *riba*. Les plus libérales le traduisent par usure et du coup admettent sans difficulté la notion. *« D'autres écoles d'interprétation ne font pas la distinction entre usure et intérêt. Pour elles, l'interdiction du Coran s'applique aux deux »*, souligne Henry Azzam, économiste en chef de la National commercial bank, une banque saoudienne.

L'interdiction du *riba* présente l'avantage – théorique – de favoriser l'investissement direct. En réalité, elle a surtout freiné l'émergence de places financières dignes de ce nom, mais sans entraver véritablement l'activité des banques commerciales. Car des recettes infinies existent pour contourner l'obstacle. La plus courante est celle du *murabaha*. Supposons qu'une personne veuille acquérir à crédit un bien qui coûte 100 francs. Puisque le Coran interdit le prêt avec intérêt, la banque va se substituer à l'acheteur, acquérir le matériel en son nom propre, le livrer tout de suite à son client et fixer avec lui un prix à payer ultérieurement. Si, une année plus tard, la banque reçoit 105 francs, les 5 francs de différence ne seront pas considérés comme un intérêt. Ils représenteront la rémunération du risque couru par la banque pour le temps – même s'il n'a pas dépassé une seconde –, où elle a été propriétaire du bien. Les apparences sont donc sauves.

Une autre méthode pour ne pas enfreindre l'interdit est d'avoir recours au *mudarabah* et à sa variante le *musharaka*. Dans ce cas, la banque n'accorde pas de crédit, mais prend une participation dans le capital de l'entreprise dont elle partagera les pertes et les profits éventuels. Il ne s'agit de rien d'autre finalement que d'une version islamique des sociétés de capital-risque telles qu'elles existent dans les pays capitalistes.

Ces contorsions sémantiques – dont certaines font sourciller les écoles traditionalistes – ne doivent pas masquer le succès remporté par les banques islamiques. Dans l'Egypte de Nasser, au début des années 60, la réussite des Caisses d'épargne du *Mit Ghamr* auprès des paysans a d'ailleurs été tel que le régime a préféré mettre un terme à l'expérience en 1967.

Au cours des années 80, dans la foulée de la Nasser Social Bank égyptienne, quantité de banques islamiques ont vu le jour dans le monde arabe. Certaines ont essaimé en Afrique et dans les républiques musulmanes de l'ancienne URSS. Aujourd'hui, elles ont pignon sur rue dans une cinquantaine de pays.

Leur essor doit beaucoup au Pakistan, considéré comme le pays-laboratoire en matière d'islamisation de l'économie. Dès 1981 les quatre banques publiques du pays ont accepté les dépôts sur une base islamique de partage des profits et des risques. Quatre ans plus tard, la Banque centrale pakistanaise publiait un programme visant à éliminer la notion d'intérêt de l'économie du pays. L'Iran a suivi et converti lui aussi son système bancaire ainsi que plus récemment le Soudan. Ailleurs la greffe n'a été que partielle. Ainsi, en Malaisie et en Indonésie, des expériences sont en cours pour faire cohabiter banques islamiques et banques traditionnelles.

L'expansion des banques islamiques doit être nuancé. Certes, la plupart d'entre elles se sont dotées d'une instance religieuse chargée de vérifier la conformité des opérations financières avec l'enseignement de l'islam. Mais ces « bureaux de supervision religieuse », en réalité, ne détiennent pas le pouvoir. Celui-ci demeure entre les mains des politiques *via* la tutelle exercée par les banques centrales. En fait, dans la plupart des pays qui tolèrent, voire encouragent leur activité les banques islamiques sont placées sous haute surveillance (notamment, en Arabie saoudite) car avec leur titre magique d'« islamiques » elles ont réussi là où les établissements traditionnels, largement déconsidérés, ont échoué : drainer l'épargne populaire.

Dans leur souci de « coller » à la *charia*, les islamistes algériens prônent la suppression des impôts existants et leur remplacement par la seule *zakat*, une taxe sur le patrimoine et les revenus, dont le bénéfice doit aider à soulager la pauvreté et offrir une sorte de RMI aux déshérités. La *zakat* est collectée chaque année. Fixé par la tradition et non par le Coran, son taux varie de 2,5 % à 20 % en fonction de la source de revenus. Les exemptions à la *zakat* sont multiples. Ce n'est que récemment que certains États l'on élargi aux entreprises. Source principale de revenus pour les pays du Golfe, les recettes pétrolières échappent à la *zakat*.

A cause de toutes ces échappatoires le rendement de la *zakat* est faible, sauf, semble-t-il, au Soudan, où 750 000 familles bénéficieraient de sa redistribution. *« Elle a permis de stopper l'exode rural »*, assure Sadek Sellam, un intellectuel arabe de retour de Karthoum. Au Pakistan, sa collecté n'a représenté en 1987-1988 que 0,35 % du Produit national brut (PNB). En Malaisie, elle n'est payée en pratique que par les producteurs de riz.

Au total, *« elle ne répond pas aux exigences d'un système moderne de protection sociale »*, estime l'économiste Ghanie Ghaussy (2). Fonder les revenus d'un État moderne sur elle seule apparaît illusoire. Certains islamistes en conviennent volontiers.

JEAN-PIERRE TUQUOI

(1) Les Cahiers de l'Orient, 2e trimestre 1994, n° 34.
(2) Les capitaux de l'Islam. Presses du CNRS, 1990.

ENTRE ORIENT ET OCCIDENT

La vague fondamentaliste entre révolte et affirmation d'identité

Des islamistes modérés recherchent un dialogue avec les Occidentaux en réclamant un droit à la différence

« *UN peuple qui a faim n'a pas besoin d'écouter des versets, cela dit avec toute la vénération pour le Coran que j'ai appris à l'âge de dix ans. (...) Les peuples qui ont faim ont besoin de pain, les peuples ignorants de savoir et les peuples malades d'hôpitaux* », disait l'ex-président algérien Houari Boumediène. L'Histoire, et singulièrement celle de son pays, devait le contredire. Les peuples musulmans opèrent aujourd'hui un retour au Coran et se fient à ceux qui, en son nom, leur promettent le bien-être avec, en prime, l'identité, la dignité et le pouvoir.

En Algérie, au Soudan, en Egypte, au Liban, au Pakistan, pour ne citer que quelques-uns des pays concernés, sans parler de l'Iran, seul Etat musulman à l'heure actuelle où les religieux sont au pouvoir, déferle une vague fondamentaliste que l'Occident diabolise, à mesure qu'elle menace les régimes en place ou se rapproche de ses frontières. Comme si, après le « péril rouge », se dressait désormais un « *péril vert* », animé par quelque centre tout-puissant, pourvoyeur à la fois d'idéologie, de finances et de stratégie.

Cette vision se fonde en grande partie sur ce que cette résurgence de l'islam donne à voir de pire, aux mains de fanatiques de différentes nationalités, pour qui toute violence est licite pourvu qu'elle soit un moyen de parvenir au but. Comment ne pas voir en effet à tout le moins une même stratégie derrière les enlèvements d'étrangers au Liban au milieu des années 80 et les attentats commis plus récemment, toujours contre des étrangers, en Egypte ou en Algérie ? Comment comprendre, sinon à travers un même prisme, la condamnation à mort de l'écrivain britannique Salman Rushdie par l'ayatollah Khomeiny et celle de l'écrivain bengladais Taslima Nasreen, dans son propre pays ?

Il est bien sûr légitime de se demander aussi pourquoi dans les pays de vieille tradition fondamentaliste, tels l'Egypte, le Soudan, la Syrie, la Jordanie – où la confrérie des Frères musulmans a depuis les années 30 un caractère transnational et est profondément enracinée dans le paysage politique –, s'est greffée une nouvelle génération d'islamistes extrémistes, poussée par la dynamique iranienne. On peut se demander en outre si l'Arabie saoudite, qui a traditionnellement été le soutien de la confrérie et d'autres mouvements fondamentalistes, n'a pas contribué à les doter des moyens de leur violence.

De la même manière, il y a quelque raison de s'inquiéter de l'apparition, pratiquement *ex nihilo* de courants fondamentalistes dans les pays d'Afrique du Nord, alors que jusque-là les musulmans purs et durs s'étaient fondus dans les mouvements de libération nationale, sans revendiquer de singularité propre.

L'absence d'un « centre »

En d'autres termes, la question est posée de savoir si, à travers ces parallélismes, ces similitudes et ces apparentes coïncidences, il n'existe pas un manipulateur de l'ombre qui planifie l'effondrement de proche en proche de tout ce qui résiste à son projet dominateur. Surtout lorsque les régimes en place – amis des Occidentaux pour la plupart –, omettant souvent leurs propres responsabilités, accusent l'Iran ou le Soudan ou les deux à la fois d'armer, de financer et d'endoctriner leurs activistes islamistes ; la confusion est à son comble lorsque le président iranien Ali Akbar Hachémi Rafsandjani se permet de prédire la chute du régime algérien, de la même manière que s'est effondré celui du chah et affirme que « *c'est un peu vrai que l'islamisme remplacera le communisme* » (1).

TOI AUSSI T'ES DANS L'OPPOSITION ?

COMMENT TU LE SAIS ?

Les choses sont beaucoup plus nuancées que cela. Imaginer un pouvoir tout-puissant, auquel obéissent les différents mouvements islamistes, c'est oublier que ces derniers sont avant tout en révolte contre l'ordre établi dans leur propre pays, explique Bassma Kodmani-Darwich, maître de recherches à l'Institut français des relations internationales. En Egypte, c'est le traité de Camp David – perçu comme une trahison –, les disparités sociales et la corruption qui ont semé les germes de l'extrémisme. En Algérie, c'est la corruption de l'Etat-FLN et sa conséquence immédiate, la déliquescence du pays, qui ont donné son nerf à l'intégrisme. Le Mouvement de la résistance islamique Hamas, et le Djihad islamique en Palestine axent leur programme sur le refus du processus de paix. Mais une approche morcelée de l'ensemble de ces mouvements serait tout aussi erronée qu'une vision globalisante, qui voit dans le Hezbollah libanais, le Front islamique du salut ou le Groupe islamique armé d'Algérie et la Djamaa islamiya d'Egypte autant de tentacules d'une même pieuvre. Il existe certainement entre certains de ces mouvements des connexions techniques, une parenté de méthodes, notamment la violence, des lieux d'entraînement communs. Mais ces pratiques ne sont pas une marque déposée. Elles sont antérieures à l'émergence de ces mouvements.

Ceux-ci se réfèrent aussi plus ou moins aux mêmes maîtres à penser, les Egyptiens Hassan El Banna et Sayyid Qotb, et plus récemment le Soudanais Hassan Tourabi pour les sunnites, l'imam Khomeiny ou le Libanais cheikh Hassan Fadlallah pour les chiites.

L'Iran, souligne Mme Kodmani-Darwich, a tout tenté pour être le « centre », le sanctuaire. Le vide créé par l'effondrement du communisme et des idéologies de gauche paraissait lui faciliter la tâche. De grands forums organisés à Téhéran et censés rassembler tous les zélés de l'islam n'ont débouché sur rien.

Cheikh Hassan Tourabi, *éminence grise du régime* soudanais, a bien créé un « Congrès populaire arabo-islamique » et réuni en décembre dernier dans la capitale soudanaise une « conférence arabe et islamique ». Comme les appellations l'indiquent, l'ambition de ces forums était de traverser les frontières.

Mais ces efforts n'ont porté que très partiellement leurs fruits, les participants y puisant un soutien transfrontalier, sans être aux ordres. D'une part, parce que chacun de ces mouvements définit son programme en fonction des défis nationaux. D'autre part, « *parce que*, explique Mme Kodmani-Darwich, *plus le temps passe et plus il y a maturation de chacune de ces formations, qui tente de développer un projet politique et de société. Plus les mouvements se politisent, plus ils deviennent nationaux* », insiste-t-elle.

On oublie trop souvent du reste que l'Arabie saoudite était le principal soutien des fondamentalistes Frères musulmans. Ryad a soutenu des groupes tels que le FIS algérien ou Ennahdha de Tunisie et tous ces activistes désormais désignés sous l'*appellation générique* d'« afghans », pour avoir combattu en Afghanistan aux côtés de ceux que l'Occident considérait alors comme « *les combattants de la liberté* », face à l'invasion soviétique. Les monarchies pétrolières du Golfe ont été les principaux bailleurs de fonds des islamistes palestiniens du Hamas. L'ironie de l'Histoire veut qu'aujourd'hui la monarchie wahhabite saoudienne – l'une des formes les plus rigoristes de l'islam sunnite – doive faire face à une contestation islamiste, sunnite elle aussi, qui l'accuse d'être impie.

« Réislamisation » de la société

Voir dans tous ces mouvements les instruments d'un même pouvoir, c'est aussi omettre qu'ils sont parcourus de turbulences internes, qu'ils vivent des scissions et des luttes pour le pouvoir. Une illustration vient encore d'en être donnée par les islamistes algériens.

Le conflit historique entre chiites et sunnites accentue aussi les clivages. Même au sein d'une seule communauté, les activistes ne suivent pas nécessairement les ordres d'une puissance centrale dont ils serviraient les intérêts. La guerre entre l'Irak et l'Iran n'avait-elle pas déjà prouvé que les chiites irakiens, en dépit de leur statut de majorité opprimée, n'étaient pas solidaires de l'Iran, mais d'abord irakiens ?

Le « *plus petit dénominateur commun* », c'est une volonté de « *réislamisation de la société* » et aussi « *les réseaux de financement et de diffusion plutôt que de commandemen ou d'organisation* », écrit Olivier Roy à propos des Frères musulmans (2). C'est vrai aussi des mouvements plus extrémistes.

Ce projet de « *moralisation, phénomène d'autant plus remarquable qu'il touche des sociétés très différentes* » et des classes sociales tout aussi diverses, explique Mme Kodmani-Darwich, s'apparente à une affirmation d'identité propre. Cette « *démocratisation* », ou « *popularisation* » de la « *culture islamique* » de base à laquelle on assiste – selon l'expression d'Olivier Carré (3) – se définit aussi par opposition aux modèles occidentaux envers lesquels les islamistes ressentent de plus en plus une défiance certaine.

Celle-ci se nourrit en outre d'un sentiment d'insécurité face aux projets de l'Occident. Au Proche-Orient, les activistes islamistes, et pas seulement les Palestiniens, ont peur de la pénétration du modèle israélien. Ils la perçoivent comme une menace parce qu'ils ne sont pas armés pour se défendre. En Algérie, la France est en première ligne des attaques des islamistes, non seulement parce qu'elle est perçue comme le principal soutien du régime, mais aussi parce qu'elle représente un risque de perte d'identité. Alors, chacun « *se blinde, crée un cocon* ».

En ce sens, le président iranien a en partie raison de dire qu'« *il y a des ressemblances* » entre l'islamisme et le communisme, « *par exemple la lutte contre le colonialisme, l'hégémonisme ou l'injustice* ». Mais il y a aussi similitude dans l'attitude de l'Occident qui, de la même manière qu'il rejetait le modèle de société communiste, refuse aujourd'hui celui que prônent les intégristes. Et la victoire de l'Occident contre le communisme légitime en quelque sorte son discours anti-islamiste. D'où l'attitude des islamistes dits modérés, qui réclament un droit à la différence, une reconnaissance d'une identité culturelle propre, qui fera de l'Occident un partenaire. Quinze ans après l'avènement de la République islamique en Iran, le régime, ou une partie au moins de l'équipe au pouvoir, cherche des ouvertures vers l'Occident dans le respect des différences.

Cela ne veut pas dire que les islamistes extrémistes ne posent pas de problème. Ils sont d'autant plus dangereux que, marginalisés, ils prônent un recours quasi aveugle à la violence. Mais aucun des régimes confronté à cette menace, pas plus que la communauté internationale en tant que telle n'a trouvé à ce jour de solution à ce problème. Elle n'est pas à rechercher dans la peur, qui engendre la contre-violence et donc l'exclusion réciproque.

MOUNA NAÏM

(1) Entretien au *Figaro* (12 mai 1994).
(2) Dans *l'Echec de l'islam politique*. Collection « Esprit », Seuil.
(3) Dans *l'Utopie islamique*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Communautarisme en Grande-Bretagne

L'ISLAM ne commence pas à « *l'est de Suez* », mais bien dans les faubourgs de Londres. Cette nique que la sociologie fait à la géographie a d'abord été comprise par les artistes et les écrivains, de Salman Rushdie à Hanif Kureisai. Les passions et les symboles du monde musulman ont déjà laissé une forte impression sur le kaléidoscope culturel britannique. Aujourd'hui, ce sont les responsables politiques qui découvrent les conséquences de la présence de près de deux millions de musulmans, électeurs en majorité et éligibles à tous les scrutins locaux et nationaux.

Cette communauté, dont la plupart des membres sont originaires du Pakistan, de l'Inde, du Bangladesh et du Sri-Lanka, influence bon nombre de débats locaux, à Londres et dans les Midlands (Leeds, Bradford). Mais son influence sur les discussions de politique internationale est également significative. La crise anglo-iranienne, à propos de l'affaire Salman Rushdie, ou la question de l'octroi de l'asile politique aux islamistes du Maghreb l'attestent.

La tolérance dont bénéficie la communauté musulmane plonge ses racines dans une tradition « arabiste » remontant à la seconde moitié du XIXe siècle et au début du XXe. Les figures emblématiques de cette tradition furent notamment David Roberts, le célèbre peintre orientaliste, et, bien sûr, Lawrence d'Arabie, champion du nationalisme arabe, ou encore, plus récemment, Glubb Pacha, le commandant de la Légion arabe. Au niveau des mentalités, il existe bien des points communs entre l'Angleterre et le monde musulman : société de classes, monarchie, suprématie masculine, goût de la chasse et activités de plein air... La tradition arabophile du Foreign Office est ancienne et a permis de dépassionner « *le danger islamique* ». Enfin, les intérêts économiques sont à la hauteur de l'enjeu : l'Arabie saoudite et les pays du Golfe, qui furent – ainsi que l'Irak et l'Egypte – sous tutelle britannique, demeurent d'importants partenaires commerciaux et les premiers clients de l'industrie d'armement du Royaume-Uni.

Les musulmans d'outre-Manche disposent de leur propre réseau d'écoles, de mosquées, de banques, de journaux, de stations de radio et même d'une chaîne de télévision. Le port du foulard est autorisé dans les écoles au nom d'une politique d'éducation dite « *multiethnique* ». La viande *halal* est disponible dans la majorité des cantines, et la loi impose aux employeurs le respect des pauses-prières sur les lieux de travail. Contrairement aux immigrants provenant des Antilles britanniques, les *british muslims* ne sont représentés ni à la Chambre des communes ni à la Chambre des lords. Cependant, un lobby musulman très actif, composé de députés travaillistes, représentant des circonscriptions industrielles et de parlementaires conservateurs pro-arabes, défend leurs intérêts au Parlement. Le prince Charles préside le centre islamique de l'université d'Oxford. Les extrémistes, qui ont mis sur pied un Parlement musulman financé par l'Iran ou qui exigent un enseignement séparé, sont minoritaires.

L'intégration des musulmans reste toutefois entravée par un certain nombre d'obstacles. La communauté est à l'image de sa région d'origine, profondément « balkanisée ». Comment former une coalition entre sunnites et chiites, modérés et radicaux, proche-orientaux et asiatiques ? Si une minorité a trouvé ici une prospérité tranquille (à la tête de commerces, épiceries de quartier, kiosques à journaux ou compagnies de taxis...), la plupart des musulmans appartiennent aux groupes les plus défavorisés et risquent davantage d'être victimes du chômage, de la sous-éducation et des mauvaises conditions de logement.

L'autodafé des *Versets sataniques* à Bradford en 1989 et les manifestations de soutien à Saddam Hussein organisées lors de la guerre du Golfe ont envenimé le racisme latent. De nombreux musulmans ont tendance à vivre en ghetto, compliquant l'intégration de l'islam dans la société multiraciale britannique. D'ailleurs, les mouvements islamistes drainent surtout de jeunes étudiants appartenant aux catégories les moins avantagées, qui s'estiment les plus exposées au racisme ou à la xénophobie.

MARC ROCHE

Coexistence en Allemagne

GUNTHER BECKSTEIN, ministre de l'intérieur bavarois, a annoncé, le 28 septembre, qu'il réfléchissait à l'introduction d'un jour férié musulman. Celui-ci, a-t-il reconnu, serait vraisemblablement adopté « *aux dépens d'un jour férié catholique* ». La proposition est tellement audacieuse que le porte-parole du ministre affirme qu'elle ne revêt pour l'instant « *aucun caractère officiel* ». L'initiative a peu de chances de voir le jour. Mais les moyens mis en œuvre par l'Allemagne pour favoriser l'intégration des musulmans ont souvent un caractère original.

La Bavière, bien que catholique et conservatrice, fait office de région-pilote en la matière. Là-bas, toutes les écoles publiques dispensent aux élèves musulmans (turcs pour la plupart) des cours de religion islamique, dans le cadre de l'instruction religieuse obligatoire sanctionnée par une épreuve au baccalauréat. Cette disposition a fait l'objet d'un accord passé entre les autorités d'Ankara et le gouvernement de Bavière (en Allemagne, l'école relève de la souveraineté des Länder, et non de l'Etat fédéral). Les professeurs, venus de Turquie, sont payés par le ministère des cultes du Land. Dans d'autres régions, comme en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, on assiste plutôt à la création d'écoles coraniques privées, moins intégrées dans le système éducatif traditionnel.

En Allemagne, le port du foulard islamique n'est pas interdit dans les écoles, à moins que la direction de l'établissement ne s'y oppose expressément. Les dérogations sont, en règle générale, généreusement accordées aux jeunes filles musulmanes qui ne souhaitent pas participer aux leçons de natation. Ce modèle de coexistence n'est possible que parce que l'Allemagne n'a pas de tradition laïque comme la France.

La Constitution reconnaît à chacun le libre exercice de sa religion, et la présence de 1 200 lieux de culte dans le pays (dont 20 mosquées surmontées de minarets) n'entraîne pas de conflit majeur avec la population allemande. Celle-ci est davantage gênée par les conflits politiques entre communautés extrémistes turques et kurdes.

Désaffection des jeunes

La plus grande part – 75 % – des 2 millions de musulmans d'Allemagne viennent de Turquie et respectent le rite sunnite. On dénombre également 100 000 personnes originaires de divers pays arabes et 100 000 musulmans bosniaques. L'appartenance des Turcs à la tradition d'un islam sécularisé facilite le dialogue avec les institutions allemandes.

L'islam, troisième religion par le nombre de fidèles, n'est pourtant pas reconnu en Allemagne comme une « *institution à caractère public* », au même titre que les Eglises chrétiennes ou le judaïsme, et se contente du statut d'association. Autrement dit, le financement des établissements de culte ne relève pas de l'« impôt d'Eglise » (*Kirchensteuer*). Depuis plusieurs années, les musulmans se battent pour obtenir, à leur tour, un concordat avec l'Etat, jusqu'ici sans succès.

Avec une communauté turque de 70 000 habitants, Cologne est devenue, au cours des dernières années, l'un des plus grands centres européens de l'islam. C'est là que l'organisation de l'islam d'Etat turc (DITIB), qui finance la plupart des imams, a établi son quartier général. Mais les représentants de cette religion officielle, qui ont accompagné les vagues successives d'immigration, rencontrent de moins en moins de succès auprès des jeunes générations. Seulement 12 % des adolescents de moins de 16 ans sont prêts à respecter les traditions de l'islam, et ne le font la plupart du temps que sur la pression des parents. Dans l'ensemble, les jeunes générations abandonnent toute pratique religieuse, mais il existe aussi, chez certains, la tentation d'un retour aux sources. Dans certaines écoles de Berlin, par exemple, les jeunes exigent de ne plus apprendre le turc, mais l'arabe, qui est « *la langue du Prophète* ».

Depuis quelques années, l'Allemagne n'est pas épargnée par les nouvelles tendances de l'islamisme radical venu de Turquie. L'organisation fondamentaliste de Necmettin Erbakkan, leader du Parti du salut en Turquie, entretient une importante base arrière en Allemagne. L'Union islamique de la nouvelle vision du monde (AMGT), dont le siège est à Cologne, est considérée comme sa filiale en Occident. Un autre leader du fondamentalisme religieux turc, l'imam Kaplan, qui a longtemps porté le surnom d'« ayatollah de Cologne », a perdu son influence d'antan et lutte contre une grave maladie. Mais son organisation fait toujours l'objet d'une surveillance rapprochée de la part des services de renseignement allemands, qui évaluent le nombre d'extrémistes islamiques à 18 000 personnes. Et Rabah Kébir, principal représentant du FIS à l'étranger, qui habite à Brühl, près de Cologne, entretient de bons rapports avec l'AMGT, dans les locaux de laquelle il dispense des cours de théologie.

LUCAS DELATTRE



L'extrême prudence de la diplomatie française

Tout en mesurant ses mots, Paris prône une attitude sans concessions à l'égard des intégristes

« LES forces de la régression, de la haine et de l'enfermement... » Lors d'une récente visite en Tunisie, Philippe Séguin n'a pas eu de mots assez durs pour dénoncer le « *vent mauvais* » de la menace islamiste. S'adressant à un auditoire franco-maghrébin, le président de l'Assemblée nationale a affirmé qu'il fallait, « *ensemble, des deux côtés de la Méditerranée* », se mobiliser pour faire face à ceux qui s'emploient à « *conspirer contre notre modernité commune* ». De tels propos reflètent le climat qui prévaut aujourd'hui au sein du pouvoir en France.

N'étant pas membre du gouvernement, M. Séguin peut sans doute se permettre d'adopter un ton plus virulent que celui officiellement employé à Matignon, au Quai d'Orsay ou place Beauvau. Mais à quelques nuances près et malgré certains différends portant sur la « manière » ou les attributions des uns et des autres – entre Alain Juppé et Charles Pasqua, notamment –, les dirigeants français veulent avoir à l'égard de la mouvance islamiste une attitude sans concessions, ou presque.

S'il n'y a plus guère à ce sujet de réelles divergences entre la gauche et la droite, cette attitude du pouvoir paraît plus claire depuis la formation du gouvernement d'Edouard Balladur. Celui-ci entend définir et mettre en œuvre une politique plus déterminée et cohérente que par le passé. On le souligne à l'envi, aussi bien dans les couloirs du ministère de l'intérieur que de celui des affaires étrangères.

Cette politique sensiblement plus rigoureuse ne va pas, toutefois sans quelques ménagements. L'« affaire Taslima Nasreen » vient de le montrer. Le gouvernement n'a accepté qu'avec la plus extrême réserve la venue en France de l'écrivain bangladais, comme il l'avait fait, voici un an, pour Salman Rushdie, l'auteur des *Versets sataniques*, lui aussi victime de la vindicte des extrémistes musulmans et champion de la résistance contre l'activisme de ces derniers. Mais, au-delà des malentendus ou des maladresses dénoncés dans cette affaire, il s'agit davantage de compensation que de contradiction.

C'est précisément parce que la France a une politique particulièrement sévère, disent ceux qui sont chargés de l'appliquer, qu'il vaut mieux ne pas provoquer outre mesure l'hostilité des islamistes et éviter de heurter la sensibilité de la majorité des musulmans, de sorte qu'ils ne soient pas tentés de répondre aux sirènes des extrémistes. Ainsi tolère-t-on, par exemple, la présence à Paris de Cheikh Sahraoui, qui continue à s'exprimer au nom du Front islamique du salut, alors que l'on demande aux dirigeants allemands de sévir à l'encontre d'un autre représentant du FIS, Rabah Kébir, réfugié outre-Rhin. Mais il est vrai que le second semble avoir en Algérie une plus grande influence que le premier. D'autre part, M. Sahraoui, plus modéré, est intervenu pour appeler les extrémistes algériens à ne pas s'en prendre aux étrangers et M. Pasqua lui en a su gré.

« Pour négocier, il faut cesser de tuer »

Le gouvernement cherche à maintenir une démarche relativement équilibrée en raison de son évolution vers une attitude plus stricte ou plus dure. Cette évolution s'est clairement manifestée, cet été, lors de la mise en résidence surveillée à Folembray de militants islamistes, ou supposés tels, dont une partie furent ensuite expulsés vers le Burkina. Peu après, la directive du ministre de l'éducation à propos du port du foulard islamique à l'école n'a fait que confirmer le sentiment d'un net raidissement. D'où la volonté du gouvernement de trouver des moyens de rassurer la communauté musulmane dans son ensemble, dans les limites de l'Hexagone et hors de celles-ci. Exercice des plus délicats.

Ce souci d'équilibre relatif entre fermeté et tolérance apparaît également dans la façon d'aborder le problème quasi insoluble que pose la situation en Algérie. Dans un entretien récemment accordé au *Monde* (6 septembre 1993), Alain Juppé déclarait : « *Je continue à penser que, pour que l'Algérie s'en sorte, il faut qu'elle trouve le moyen d'engager un dialogue avec toutes les forces qui acceptent de laisser les kalachnikovs au vestiaire, afin de trouver la voie d'un processus démocratique aboutissant à des élections.* » Mais le chef de la diplomatie française ne va pas plus loin et laisse clairement entendre qu'il n'est pas question que Paris précède Alger, fût-ce discrètement, dans un dialogue avec le FIS ou d'autres islamistes ayant choisi la voie de la violence. « *C'est aux autorités algériennes*, ajoutait-il, *de dire dans quelles limites et avec qui ce dialogue peut être conduit et aux diverses forces politiques algériennes de déterminer les conditions de leur participation. Pour négocier, il faut cesser de tuer.* »

Pour le moment, Paris n'a de rapport qu'avec les partis s'opposant à la violence et, surtout, le pouvoir en place à Alger, auquel il apporte un fort et indispensable soutien dans le domaine financier. A l'appui de M. Pasqua, qui précédemment avait fait des remontrances – moins diplomatiques – à l'adresse de certains alliés de la France, leur reprochant de n'être pas assez vigilants à l'égard des extrémistes musulmans, M. Juppé a reconnu qu'il y avait encore « *un effort de discussion à faire* », avec les Etats-Unis en particulier. Les services américains ont eu – et vraisemblablement ont toujours – des contacts avec des groupes ou personnalités islamistes d'Algérie, comme c'est le cas ailleurs dans le monde islamique. « *Dans certains milieux américains, on se disait : après tout, l'arrivée du FIS au pouvoir est inéluctable, pourquoi la retarder ? Nous avons expliqué tous les dangers que cela représentait, l'effet de contagion, les risque de déstabilisation globale.* » Cette remarque du ministre des affaires étrangères en dit long sur les craintes que nourrit le gouvernement français vis-à-vis du FIS.

Raidissement envers l'Iran

Si M. Juppé estime qu'il existe maintenant, comme avec la plupart de nos partenaires européens, un rapprochement des points de vue, il n'en a pas moins souligné « *des divergences d'appréciation* » qui ne sont pas entièrement dissipées. « *Une des tâches que nous nous sommes assignées a été de faire un peu mieux comprendre la situation, puisque nous avons la prétention, sur le dossier algérien, d'avoir une certaine expérience ou expertise.* » Voilà qui ressemble, à s'y méprendre, à une mise en garde : la France fait en quelque sorte valoir auprès de ses partenaires occidentaux un privilège ou un droit de regard particulier. Ce qui laisse à penser que lesdits partenaires sont instamment priés de s'en remettre davantage à l'avis de la France et d'avoir une attitude moins souple envers les islamistes.

Les réticences demeurent. Paris n'a donc pas du tout l'intention de précipiter le mouvement qui se dessine plus précisément depuis l'élargissement des principaux dirigeants du FIS, le mois dernier, et qui, à terme, si ceux-ci s'engagent dans le dialogue avec le pouvoir algérien, pourrait les replacer sur le devant de la scène politique. M. Pasqua a une approche « *plus sécuritaire* », ainsi que le note M. Juppé, il croit encore moins que d'autres à une modération du principal courant islamiste algérien, mais les différents membres du gouvernement français paraissent jusqu'à présent avoir trouvé un dénominateur commun pour mener une politique de grande « *vigilance* ».

Cette vigilance est une consigne quasi générale au regard de la situation dans de nombreux autres pays. Le gouvernement a fait diligence pour répondre aux autorités de Rabat quand elles ont demandé que soient poursuivis en France les complices ou comparses supposés des auteurs de l'attentat contre un hôtel de Marrakech. Le chef de file des islamistes tunisiens, Rached Ghannouchi, est depuis longtemps déclaré indésirable sur le territoire français.

Paris entretient les meilleures relations avec le gouvernement égyptien et le président Moubarak qui mènent un combat brutal contre le terrorisme des extrémistes musulmans et ceux qui passent pour des sympathisants. Un pouvoir qui, d'autre part, fait campagne contre les tentatives d'islamisation de la société égyptienne. Ces relations doivent être comparées avec celles, maintenant moins chaleureuses, qu'entretient le raïs avec son « grand allié » américain. L'Egypte a réclamé en vain aux Etats-Unis l'extradition du « guide » des groupes extrémistes qui sévissent sur les rives du Nil. Au Caire, on parle d'un « froid » avec Washington et certains vont même jusqu'à redouter qu'un jour les Américains, retirant leur confiance à un régime affaibli, puissent s'accommoder d'un régime islamiste, plus ou moins modéré, qui aurait le soutien d'une partie de l'armée, pourvu qu'il ne soit pas résolument hostile à Washington. Depuis 1993, Paris refuse que les prédicateurs de la célèbre université islamique du Caire, el Azhar (avec laquelle le raïs connaît de plus en plus de difficultés), viennent en France, comme d'habitude, pour le ramadan – la même mesure a été prise à l'encontre de religieux marocains.

En Jordanie, l'ambassade de France a eu des contacts avec les Frères musulmans mais uniquement parce que ceux-ci siégaient au Parlement. En Cisjordanie et à Gaza, on n'exclut pas de développer des rapports avec le Mouvement de la résistance islamique, Hamas, s'il se confirme que Yasser Arafat puisse amener ces islamistes sur un terrain d'entente.

Mais ce sont là des exceptions, si l'on ne tient pas compte du cas de l'Arabie saoudite, avec son régime intégriste – mais pro-occidental... Car la politique de la France s'est également durcie envers l'Iran. Paris, au grand regret de certains industriels, ne croit plus à la possibilité d'amadouer par le dialogue le régime islamiste de Téhéran, comme pensait pouvoir le faire Roland Dumas, prédécesseur de M. Juppé au Quai d'Orsay. « *Extrême prudence* » aussi à l'égard du Soudan, bien que Khartoum ait livré Carlos à la France. M. Juppé affirme que l'on ne « *peut réviser le jugement porté sur un régime qui viole allègrement les droits de l'homme, qui mène une guerre sans pitié à toute une partie de sa population (...) et qui est accusé par un grand nombre de pays voisins de favoriser les régimes les plus extrémistes* ».

En résumé, selon un connaisseur, l'actuel mot d'ordre de la diplomatie française est qu'il n'y a pas de raison de se livrer à des compromis avec des gens « *qui nous veulent du mal* » et peuvent remettre en cause « *notre mode de vie* ».

FRANCIS CORNU

Les filières françaises de la « guerre sainte »

Une frange de Français d'origine maghrébine s'est engagée dans le jihad

CE ne fut d'abord qu'une impression policière : le personnage mythique de l'Afghani aurait le vent en poupe auprès des beurs les plus révoltés des banlieues. Cette figure guerrière des maquis d'Afghanistan ou d'Algérie y volerait la vedette aux lanceurs de pierres de l'Intifada palestinienne. Si l'ampleur de la progression des idées islamistes est difficile à appréhender, elle n'en est pas moins attestée par l'engagement d'une frange de Français d'origine maghrébine dans le *jihad* (guerre sainte) conduit en Algérie et au Maroc. Aussi l'impression s'est-elle muée en conviction au cours des six derniers mois, le temps pour la police judiciaire de découvrir plusieurs filières structurées – avec planques et faux-papiers, hommes de main et assassins – de soutien aux islamistes maghrébins. Sauf à remonter jusqu'à la période de la guerre d'Algérie, le phénomène est inédit.

Cette tentation de la lutte armée s'est cristallisée, le 24 août, dans l'attaque meurtrière d'un hôtel de Marrakech. Avec un complice venu d'Orléans, deux jeunes âgés d'une vingtaine d'années, de la Seine-Saint-Denis, ne se sont pas contentés de rafler la caisse de l'établissement. Pistolet-mitrailleur Uzi et kalachnikov au poing, le commando a ouvert le feu sur un groupe de vacanciers. Deux touristes espagnols ont été tués. Originaires de la cité des 4 000 à La Courneuve, les deux beurs ont été arrêtés quelques jours plus tard par la police marocaine. Les enquêtes menées depuis lors, au Maroc comme en France, ont révélé que l'équipée n'était ni un acte de delinquance ni une opération isolée.

La fusillade de Marrakech s'inscrivait dans une campagne d'attentats visant à déstabiliser le royaume chérifien, selon les aveux recueillis de part et d'autre de la Méditerranée. Des touristes occidentaux et des agents de sécurité marocains étaient les cibles désignées. Trois autres commandos venus de France devaient compléter l'assaut de Marrakech. Le 26 août à Fès, une équipe s'était ainsi enfuie à l'arrivée de policiers. Après avoir détourné un taxi, ses membres avaient tiré sur les poursuivants, toujours avec des Uzi. Deux des fuyards, qui venaient de Paris et d'Orléans, ont été arrêtés. A en croire les confessions extorquées par la police marocaine – sous la torture, affirment les avocats français des deux jeunes –, ce commando de Fes projetait d'assassiner un membre des forces de sécurité locales. Une troisième équipe était chargée, elle, de mitrailler à Tanger un club de vacances fréquenté par des Français, pour stigmatiser la présence de « *nudistes* » (des femmes portant bikini, selon les islamistes). A Casablanca, un dernier groupe devait tuer des membres des forces de sécurité. Après le ratage de Fès, ces deux dernières équipes ont sans doute préféré renoncer à agir face à la mobilisation des policiers marocains.

Entraînements paramilitaires

Côté français, l'enquête sur la fusillade de Marrakech a démonté un réseau solidement implanté. Des attaques à main armée ont servi à le financer : au moins trois commerçants de la région parisienne en ont été les victimes : les empreintes digitales de l'un des membres des commandos marocains ont été retrouvées sur une voiture utilisée pour l'un des braquages. Des documents de mouvements algériens (FIS, GIA, AIS) et marocain (MJIM) ont été retrouvés aux domiciles des protagonistes. Des stages, incluant une formation au maniement du pistolet automatique, ont eu lieu aux abords du mont Gerbier-de-Jonc. Récemment, en juin 1994, un stage comparable a été organisé dans la petite commune de Bédoin (Vaucluse). Des entrainements paramilitaires avaient précédemment été effectués pour certains membres des commandos marocains, en Afghanistan et au Pakistan.

Allant de surprise et surprise, les enquêteurs français ont aussi découvert que des convoyages d'armes – pistolets à grenaille achetés dans une armurerie d'Orléans, fusils Scorpio et kalachnikovs, acquis sur le marché noir européen – ont été opérés entre la France et le Maroc. Les jeunes gens arrêtés ici et là-bas ont mis en cause deux commanditaires, Abdel Zyad et Mohammed Zinnedine, âgés d'une trentaine d'années, qui sont tous deux en fuite. Le premier avait notamment recruté des hommes de main dans un club de kung-fu d'Orléans, lié à une association, Arts martiaux initiation et sensibilisation (AMIS), gérée par des islamistes.

Dans les mois précédant l'action des commandos marocains, quatre autres dossiers ont éclairé à leur manière le tournant radical pris par les réseaux français de soutien à la violence islamiste. Chacun de ces dossiers a apporté ses révélations et ses confirmations. Remontant au 21 mars, la première affaire a souligné un mélange des genres entre criminalité et appui aux islamistes. Après le démantèlement d'un réseau de trafic d'héroïne en région lilloise, un millier de documents algériens vierges (des cartes d'identité et des attestations du commissariat du service national, permettant de circuler sans difficulté en Algérie) ont été récupérés chez des comparses, dans le Nord et en région parisienne, en même temps que des documents émanant du FIS et un fusil d'assaut israélien.

De manière également fortuite, des policiers municipaux de Puteaux (Hauts-de-Seine) ont repéré, début août, le manège d'un homme tournant autour des consignes d'un grand magasin de la Défense. Interpellé alors qu'il récupérait des armes dans la consigne, Abderamane Chenine, maitre auxiliaire dans un collège de Mantes-la-Jolie, était lui aussi déjà connu pour banditisme. En relation avec des islamistes algériens, selon les policiers, il était recherché pour un hold-up commis quelques mois plus tôt dans un bureau de poste de la banlieue de Rouen.

Certaines associations musulmanes servent de façade à des réseaux d'aide aux islamistes, a montré pour sa part une enquête consécutive à un contrôle de routine, réalisé, le 26 mai, à un péage autoroutier de Meurthe-et-Moselle. Au volant d'une voiture immatriculée en France, un Algérien âgé de trente-cinq ans, Abdelakim Boutrif, vendeur ambulant de profession, transportait une centaine de bâtons d'explosifs fabriqués au Luxembourg et autant de détonateurs, ainsi que des fusils et des pistolets. L'homme prétend avoir été chargé de la livraison d'armes par des fondamentalistes qu'il aurait rencontrés par le biais d'associations de la région parisienne – une école coranique de Seine-Saint-Denis, une mosquée de Seine-et-Marne, et l'association Foi et pratique, de Clichy, liée au mouvement intégriste Tabligh.

Le spectre de « brigades islamistes internationales » est enfin redouté, du côté policier, après l'interpellation à Perpignan d'un groupe de six hommes de nationalités diverses (un Algérien, un Egyptien, un Marocain, deux Palestiniens, un Tunisien). Ce groupe a été arrêté peu après avoir récupéré, dans la consigne de la gare de la ville, les fusils et le matériel radio constituant la panoplie habituelle des commandos. Si les six hommes observent un mutisme absolu, la piste islamiste ne fait pas de doute pour les enquêteurs. L'un des interpellés ne travaille-t-il pas dans une librairie parisienne installée à la même adresse que l'un des sièges de la Fraternité algérienne de France (FAF, proche du FIS) ?

Indiquant une tendance, l'apparition simultanée de ces filières donne du poids aux craintes policières de voir des islamistes maghrébins puiser dans ce qu'un responsable de la lutte antiterroriste appelle « *le réservoir de main-d'œuvre des banlieues* ». Mais les explosifs et les armes saisis dans l'Hexagone n'ont jamais servi, selon les expertises judiciaires, à des actions violentes sur le sol français.

ERICH INCIYAN

BIBLIOGRAPHIE

– *Contre l'intégrisme islamique*, de Rifaat El Saïd, Mohammad Saïd Al Ashmawy et Khalil Abdel Karim. Septembre 1994. Maisonneuve et Larose. 191 pages.

– *Etre musulman en France*. Associations, militants et mosquées, de Jocelyne Césari. Mai 1994. Karthala, IREMAM. 367pages. 140 francs.

– *Exils et royaumes*. Les appartenances au monde arabo-musulman, sous la direction de Gilles Kepel. Etudes réunies pour Rémy Leveau. Mars 1994. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. 220 pages. 176 francs.

– *L'Islam et la République*. Des musulmans de France contre l'intégrisme, de Martine Gozlan. Belfond. Février 1994. 180 pages. 95francs.

– *L'Echec de l'islam politique*, d'Olivier Roy. 1992. Seuil. 252pages. 130francs.

– *L'Islam dans le monde*, de Paul Balta. Le Monde Editions. 1991. 390pages. 140francs.

– *Le Prophète et le pharaon*. Aux sources des mouvements islamistes, de Gilles Kepel. 1993 (première édition 1984). Seuil. 312pages. 140francs.

– *Demain l'Islam de France*, de Magali Morsy. Mame. 1993, 220pages.

– *L'Islam laïque*, d'Olivier Carré. Armand Colin. 1993. 167pages. 99francs.

– *Les Frères et la mosquée*. Enquête sur le mouvement islamiste en Algérie, d'Ahmed Rouadjia. 1990. 310 pages.

– *La France et l'islam*, de Bruno Etienne. 1989. Hachette. 322 pages. 118 francs.

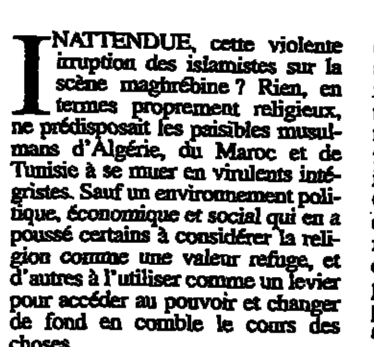
– *Intellectuels et militants de l'islam contemporain*, de Yann Richard et Gilles Kepel. Seuil. 1989.

– *Les Banlieues de l'islam*, de Gilles Képel. 1987. Seuil. 425pages. 130francs.

– *Le Radeau de Mahomet*, de Jean-Pierre Péroncel-Hugoz. 1984. Flammarion. Champs. 256pages. 37francs.

Le Maghreb au péril de ses frustrations

La contestation intégriste a pris la place d'idéologies nationalistes moribondes



INATTENDUE, cette violente irruption des islamistes sur la scène maghrébine ? Rien, en termes proprement religieux, ne prédisposait les paisibles musulmans d'Algérie, du Maroc et de Tunisie à se muer en virulents intégristes. Sauf un environnement politique, *économique et social qui* en a poussé certains à considérer la religion comme une valeur refuge, et d'autres à l'utiliser comme un levier pour accéder au pouvoir et changer de fond en comble le cours des choses.

Cette « renaissance » islamique – si tant est que l'on puisse employer ce *mot flatteur* – s'est *ainsi nourrie*, sur l'autre rive de la Méditerranée, de frustrations économiques et de blocages politiques. Passées les griseries de l'indépendance, vinrent les lendemains qui déchantent ! L'augmentation du nombre des laissés-pour-compte, appauvris *par* les mauvais choix de leurs gouvernants *ou privés des fruits* d'une amorce de croissance, tout comme le refus têtu des pouvoirs en place de jouer, un tant soit peu, le jeu de la démocratie, ont formé un terreau qui a nourri la contestation intégriste.

Avant même que ne se crispent *ces sociétés maghrébines, l'islamisme* s'était alimenté aux sources du nationalisme. Il fut d'abord culturel entre les deux guerres avant de devenir proprement politique dès l'aube des indépendances. Les docteurs de la loi (oulémas) s'effa*cèrent, sans heurts, devant les* « combattants de la liberté ». Messali Hadj, fondateur du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), résuma, au début des années 50, le sens du combat qui allait s'engager en Algérie : *« L'amour de la patrie a pour source la foi religieuse. »*

Cette confusion des genres – ou cette instrumentalisation de l'islamisme – persista aussi longtemps que les régimes en place surent arguer de leur « légitimité historique » pour étouffer toute contestation. Les effets malheureux d'une trop longue *mainmise sur* le pouvoir finirent par modifier la donne entre idéologues et hommes du terrain. Que ce soit en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, les fondamentalistes musulmans, quoique se réclamant de l'héritage nationaliste – avec la prétention de le dépoussiérer – se posent résolument, aujourd'hui, en contre-pouvoir, avec *pour objectif* d'islamiser l'Etat d'abord, la société ensuite.

D'un populisme à l'autre

Les vents d'Est n'épargnèrent pas le Maghreb : l'islamisme se glissa alors dans ce courant d'air pour faire contrepoids à des idéologies moribondes, en l'occurrence socialistes. En l'absence de modèles forts, une utopie se présenta, en Algérie, pour en chasser une autre.

Le Maghreb ne pouvait pas non plus échapper aux remous *qui*, depuis 1948, ont agité le Proche-Orient. C'est ainsi que les défaites successives des armées arabes face à Israël, la disparition du très emblématique Gamal Abdel Nasser, l'arrivée au pouvoir des mollahs iraniens, *et plus récemment*, l'engagement occidental dans la guerre du Golfe, ont aidé à « muscler » le discours intégriste à travers des regrets, des rancœurs et des velléités de revanche.

Le Maghreb s'est aussi nourri des *courants de pensée venus du* Proche-Orient, et singulièrement d'Egypte. Pour développer sa politique d'arabisation, l'Algérie s'est ainsi offert les services de nombreux enseignants égyptiens, formés à la très conservatrice université cairote d'El Azhar qu'ont *fréquentée* beaucoup d'intellectuels algériens. *Quant à l'Arabie saoudite*, vraie patrie du fondamentalisme musulman, elle s'est employée au su de tous – du moins jusqu'à la guerre du Golfe – à aider, à coups de subventions, les tenants d'un islam pur et dur, au nombre desquels les membres du Front *islamique du* salut (FIS) qui faisaient alors leur apprentissage politique.

De tous les pays maghrébins, la Tunisie est peut-être le seul sur lequel la greffe islamiste ait le plus de mal à prendre. Il est vrai que la colonisation y a *été relativement* douce, que sa petite taille la rend maîtrisable, qu'enfin ses villes ne se sont pas démesurément gonflées de déracinés du « bled ». C'est dire que la tâche de Habib Bourguiba, qui s'était donné pour mission de laïciser son pays, *en a été* facilitée. Et ce d'autant plus que le « Combattant suprême » a su engager, très tôt, au nom des idées progressistes qui avaient alors le vent en poupe, la lutte contre des archaïsmes religieux incompatibles avec les exigences *de la vie* moderne, entre autres le jeûne du ramadan et le voile, cet *« épouvantable chiffon »*.

Aujourd'hui, malgré tout ce qu'ils peuvent entendre autour d'eux, les Tunisiens restent, dans leur *ensemble, attachés aux valeurs* du bourguibisme. Même si certains des *siens* ont versé dans la violence, le parti islamiste Ennahdha, non reconnu et clandestin, qui a pour « émir » Rached Ghannouchi, en a, semble-t-il, pris acte. Malgré des *rapports en dents* de scie avec le pouvoir, il n'a cessé de chercher avec lui des terrains de convergence, avec l'idée de lui arracher sa légalisation. Et, pour ne pas se couper du camp laïc, il s'est employé à gommer, dans son programme, des *propositions – notamment en* matière de statut personnel – qui *pourraient* paraître incongrues dans le contexte actuel.

Le Maroc semble, quant à lui, apparemment mieux organisé pour relever le défi islamiste. Hassan II joue de son statut de « Commandeur des croyants » pour occuper le *champ religieux. La monarchie chérifienne* s'est toujours appuyée sur les couches rurales de la population, les plus conservatrices et les plus pratiquantes. Le déplacement du centre de gravité de la société, lié à la croissance urbaine, a cependant *contraint le roi à ouvrir des espaces* de liberté pour permettre à une certaine contestation politique de s'exprimer ailleurs que dans les mosquées.

Violentes émeutes

Les violentes émeutes qui, en 1984, ont agité plusieurs grandes *villes marocaines, notamment* Casablanca, ont poussé Hassan II à mieux baliser non seulement le champ politique grâce à un contrôle plus étroit des associations et des journaux de sensibilité islamiste, mais encore le champ proprement *religieux en s'attachant à limiter* la prolifération des lieux de culte et à neutraliser *les* « prêcheurs libres ». Pour l'heure, les fondamentalistes musulmans, notamment ceux qui se réclament de Cheikh Abdessalam Yassine, chef du Mouvement Justice et *Bienfaisance (Al Adl Wal* Ishane), non reconnu et clandestin, « investissent » dans la formation des jeunes.

En revanche, en Algérie, les circonstances locales ont incité les islamistes à brûler les étapes, à se *positionner en repreneurs du pouvoir*. De violents traumatismes, nés de cent trente ans de colonisation française et de huit ans d'une guerre de libération nationale, ont désorienté une population qui n'en finit pas de chercher ses marques, qui souffre *d'un problème d'identité au* sens le plus aigu du terme – c'est-à-*dire la recherche d'une véritable* langue d'expression. On comprend dès lors l'impact du discours réducteur des émules d'Abassi Madani et d'Ali Benhadj sur des esprits faibles et désorientés, discours qui propose, comme traitement à ces troubles de *la personnalité*, le Coran et l'arabe, la langue du Livre saint.

Trente ans d'un régime à parti unique avaient préparé les voies de l'islamisme, qui a longtemps servi d'idéologie au FLN. Le colonel Houari Boumediene n'avait-il pas, *en son temps, concédé aux oulémas* les ministères-clés de l'éducation nationale, de la justice et des affaires religieuses ? On entendit même, lors du congrès du FLN en novembre 1989, des délégués réclamer l'abandon de la mixité et *l'application de la loi islamique (charia) !*

« Le FLN et le FIS ont recruté, à trente ans d'intervalle, dans les générations différentes des mêmes couches sociales populaires », note Lahouari Addi, dans son récent *ouvrage l'Algérie et la démocratie.* D'où le passage tout naturel – du moins dans le discours – une fois consommé l'échec de l'ancien parti unique, d'un populisme sécularisé à un populisme religieux, l'un comme l'autre bâtis autour de l'image *mythique d'un peuple soudé, sans* intérêts divergents.

Et demain ? Sur les décombres de régimes et de systèmes qui n'auront pas su se réformer à temps, verra-t-on bientôt naître un Maghreb uniformément islamiste ? *« Régression féconde »*, selon l'expression de M. Addi, qui permettrait aux valeurs démocratiques de rebondir sur les contradictions que les intégristes, une fois installés au pouvoir, seront incapables de réduire ? A moins qu'en définitive, il *ne s'agisse que d'une simple* poussée de fièvre comme en a *connu bien d'autres, au cours des* siècles, le monde arabe.

« Une régression féconde ? »

Pour l'heure, les pouvoirs en place n'ont pas trouvé la recette-miracle qui permettrait d'accommoder à la sauce démocratique ces grands perturbateurs du jeu politique. *Faute de mieux, ils s'activent* donc à organiser, contre le « péril vert », des parades, parfois maladroites, souvent dérisoires et dangereuses.

Au demeurant, on constate, d'un bout à l'autre du Maghreb, notam*ment chez les jeunes, un essor* de la pratique religieuse. Il est, en effet, difficile d'imaginer que, dans le contexte actuel, on puisse faire l'économie d'une certaine politique de réislamisation, tant est forte, au sein de la population, l'envie de *mieux se resituer par rapport à un* monde occidental proche, envahissant, *voire agressif, de se recaler sur* ses propres valeurs. Si Hassan II s'entêtait aujourd'hui à soutenir, comme il l'a fait dans le passé, la candidature du Maroc comme membre à part entière de l'Union européenne, il prendrait probable*ment le risque de troubler nombre* de ses sujets...

JACQUES DE BARRIN

Trois maîtres à penser

Qu'est-ce qui distingue un chef islamiste d'un autre au Maghreb ? Peu de chose, peut-être. Il faut rechercher les différences dans le tempérament des hommes plutôt que dans les idées qu'ils professent et dans les objectifs qu'ils se fixent. Entre Ali Benhadj l'Algérien, Abdessalam Yassine le Marocain et Rached Ghannouchi le Tunisien, il y a d'abord une volonté commune de ramener leur société à un type d'organisation régi dans son système politique, ses structures sociales et son code civil par la loi islamique (charia). Les variantes sont, le plus souvent, fonction de contingences locales, du parcours suivi et de l'expérience acquise. Montrer du doigt Ali Benhadj, aujourd'hui, comme le plus vindicatif des trois « maîtres à penser » islamistes au Maghreb, c'est oublier qu'en d'autres temps Abdessalam Yassine et Rached Ghannouchi, qui semblent s'être assagis, l'étaient tout autant que lui.

J. de B.

ALGÉRIE

Ali Benhadj : la résistance à « l'Etat impie »

IL aime signer Abou Abdelfattah Ali Benhadj, et *remettre ainsi* à la mode la vieille coutume des premiers conquérants du *Maghreb qui* faisaient précéder leur nom du préfixe Abou (père), suivi du nom du premier enfant mâle. Puriste dans le moindre détail, il tient à rappeler que *son nom* est Benhadj *(fils de celui* qui a fait le pèlerinage de La Mecque) et non pas Belhadj comme l'a imposé la prononciation phonétique. Né en 1956 à Tunis, ce professeur de langue arabe n'est pas *homme à* composer.

Enfant pendant la guerre d'Algérie, Ali Benhadj a été ballotté, en Tunisie, *d'un camp* de réfugiés à l'autre, se forgeant le caractère à travers les obstacles de tous ordres qu'il trouve *sur* son chemin. Très tôt, il fera sa propre lecture de la lutte de *libération* nationale. « Guerre sainte » (Djihad) qu'il *reprochera au FLN d'avoir conduit* au nom d'un nationalisme laïc.

Sa vision manichéenne du monde se dessine à travers ses prêches comme imam dans les *mosquées algéroises* el Sunna à Bab-el-Oued et Ben-Badis à Kouba. *Dans son dernier livre Maître-mot sur le despotisme des gouvernants*, il livre les sources de son inspiration qui tiennent en deux noms : Ibn Taymiyya *« qui a joint le sommet de la science à l'action indomptable »*, et Abdellatif Soltani, dont il loue *« la résistance héroïque face aux exactions du pouvoir »*.

Contemporain des incursions mongole et tartare qui avaient mis à mal un monde musulman déjà en décomposition, Ibn Taymiyya développa une lecture des textes coraniques d'une violence dont le monde *islamique n'a pu, jusqu'à* maintenant, se défaire. Ses décrets religieux (fatwa) autorisent le meurtre de musulmans par *d'autres musulmans* lorsque les premiers servent les intérêts de celui qui est identifié comme *ennemi*.

Formé à l'université *tunisoise* de la Zitouna, Abdellatif Soltani, lui, tiendra tête à tous les *chefs d'Etat* de l'Algérie indépendante : Ahmed Ben Bella, Houari Boumediene et Chadli Bendjedid. Il n'hésitera pas à *affirmer que les victimes de la* guerre d'Algérie n'ont pas droit au titre de martyr parce qu'ils étaient morts pour la patrie et non pour l'islam. En 1982, lorsque le pouvoir l'envoie de nouveau en prison, deux hommes se dressent contre les gouvernants d'alors : Mustapha Bouyali qui crée le premier maquis islamiste, et *Ali Benhadj qui se lance dans des* prêches enflammés pour clouer au pilori *« l'Etat impie »*.

MAROC

Abdessalam Yassine : le devoir d'admonestation

CHEF spirituel et fondateur du *mouvement* Justice et bienfaisance (Al Adl Wal Ihsane), *Cheikh Abdessalam Yassine, né en* 1928, n'avait guère fait parler de lui jusqu'au jour de 1974 où il adressa à Hassan II une lettre pour lui reprocher ses *« déviances »* et *l'appeler à une conduite* exemplaire, doublement imposée par son titre de « Commandeur des croyants » et sa qualité de descendant du Prophète. La missive de cet *inspecteur de* l'éducation nationale suscita plus d'étonnement que de courroux, mais lui valut quand *même d'être* interné, pendant trois ans, dans un hôpital psychiatrique.

Cheikh Yassine, qui vit, *depuis* décembre 1989, en résidence surveillée, à Salé, près de Rabat, renouait ainsi avec une pratique qui fut celle *des premiers âges de l'islam*. Se présentant comme un adversaire résolu d'une violence dont *il* estime qu'elle a toujours desservi la cause qu'il défend, il n'en conteste pas moins au roi son statut de « Commandeur des *croyants* ».

Traditionaliste jusqu'au bout des ongles, *il* a pour ambition de vouloir rétablir, dans le Maroc moderne, la tradition musulmane telle qu'elle était vécue à La *Mecque et à Médine, aux premiers* siècles de l'Hégire. Age d'or au cours duquel l'exégète *(faqih)* assumait le rôle de contestataire par rapport au pouvoir.

Ce rôle de dépositaire d'un devoir d'admonestation et d'orien*tation n'est pas, loin de là, l'apanage* du seul monde chiite. Malek Ibn Anas, fondateur du rite malékite, qui *s'est* imposé au Maroc comme dans le *reste* des pays du Maghreb, fut *fouetté* et torturé, au VIIIe siècle, pour s'être acquité de ce devoir face au calife Abasside El Man*sour. Cheikh* Yassine est soucieux de suivre la voie jadis ouverte par les *oulémas* (docteurs de la loi).

Le nom de son mouvement, Justice et bienfaisance, est un pro*gramme*. Pour Cheikh Yassine, *la mise à exécution de ce programme ne se* conçoit pas à travers l'existence de partis, car le pluralisme politique, comme il l'explique dans son livre *l'Islam ou le déluge*, est une calamité, *léguée par* l'Occident, qui condamne la communauté musul*mane à se déchirer. A ses yeux, la* bonne solution consiste à remettre en selle le modèle ancien, à savoir une monarchie qui règne et des oulémas qui la guident.

TUNISIE

Rached Ghannouchi : le changement dans la légalité

RIEN ne prédestinait Rached *Ghannouchi, né en 1941 dans* un village proche de Gabès en Tunisie, à devenir le chef du Mouvement Ennhada (Renaissance). Son brevet, obtenu dans une école coranique, ne lui ouvre pour horizon qu'un poste d'instituteur à Gafsa, où *il enseigne pendant deux ans, avant* de *s'en* aller étudier au Proche-Orient, d'abord au Caire, puis à Damas, où il décroche une licence en philosophie et sciences sociales.



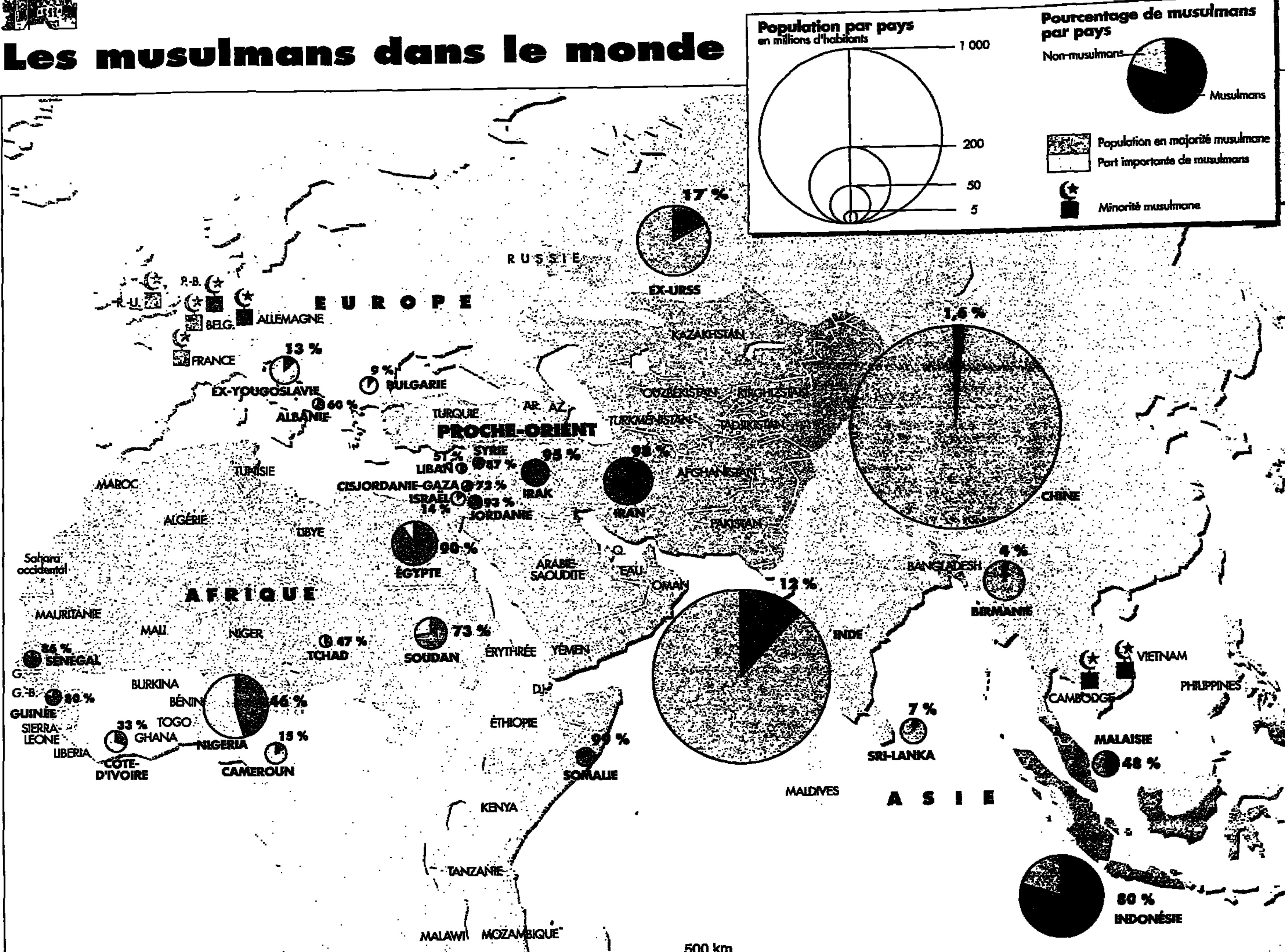
Ce voyage décide de tout. *C'est l'époque* où le colonel Gamal Abdel Nasser pourchasse les Frères musulmans et fait *pendre haut et* court leur théoricien, Sayed Qotb, auteur du livre *Signes sur la voie,* qui devient très vite *une sorte de* « Coran-bis ». Il rentre au pays, en 1969, pour y enseigner la philosophie dans un lycée tunisois.

En octobre 1979, Rached Ghan*nouchi est élu émir d'un groupe* islamique qui deviendra le Mouvement de la tendance islamique (MTI), puis Ennhada. Totalement clandestin au départ, dans la tradition de l'aile paramilitaire des Frères musulmans, le mouvement opte *ensuite pour un mode de fonctionnement* à double visage – l'un public et politique, l'autre clandestin et paramilitaire –, entretenant avec le pouvoir en place des relations plus ou moins conflictuelles. Avant *de le traiter en ennemi public* numéro un, le président Ben Ali sauvera Rached Ghannouchi de la potence que lui promettait Habib Bourguiba. Contraint de s'exiler, il obtiendra, en août 1993, l'asile politique en Grande-Bretagne.

En un quart de siècle, l'homme a beaucoup appris. Il s'est défait d'une exaltation qui le poussait à écrire, dans la revue *El Maarifa : « Le temps n'est plus aux changements et aux réformes, c'est tout l'édifice qu'il faut abattre. Nous renverserons les régimes honnis, légués par l'Occident depuis l'abolition du califat. »* Le ton est, aujourd'hui, plus policé. Il n'est plus inspiré par son premier maître à penser Hassan el Banna, fondateur des Frères musul*mans*, à qui il fit allégeance pendant près de quinze ans.

En 1979, Rached Ghannouchi est séduit par la révolution iranienne. Il vouera un vrai culte à son Guide, l'imam Khomeiny. Puis il trouvera auprès de Hassan Tourabi, l'éminence grise du régime soudanais, le chef d'une école qui semble mieux *convenir à l'expérience que vit son* pays. Il devient ainsi l'avocat d'un projet *« ouvert »*, d'un *« changement politique par des moyens légaux »*.

Les musulmans dans le monde



Source : "Les musulmans dans le monde", R. Delval, E.J. Brill, CHEAM, Paris 1984

Un entretien avec Olivier Roy

« Penser l'islam comme politique conduit à l'échec »

Chercheur au CNRS, Olivier Roy est spécialiste de l'islam politique et de l'Asie centrale. Il a publié en 1992 « l'Echec de l'islam politique » aux éditions du Seuil.

– « D'où vient l'islamisme actuel ? Comment s'inscrit-il dans l'histoire récente de l'islam ?

L'islamisme date de la fin des années 20 et des années 30, avec les « pères fondateurs » que furent, en Egypte, les Frères musulmans d'Hassan Al Banna et dans le sous-continent indien la Jama'at-i Islami, fondée par Abul Maududi. L'islamisme est en fait une réaction de réformistes musulmans à des idéologies progressistes occidentales, tel le marxisme. C'est la perception de la religion comme idéologie politique totalisante, c'est-à-dire devant englober tous les aspects de la vie quotidienne, s'implanter à la fois dans la société (« par le bas ») et dans l'Etat (« par le haut »).

» De ces courants fondateurs vont naître des mouvements islamistes *politiques dans le monde* entier. Ils se diversifient à la fin des années 60 quand le recul d'idéologies comme le socialisme et le tiers-mondisme libère des espaces que l'islamisme s'empresse d'occuper. Celui-ci a donc bien une double nature : d'un côté, il se crée en réaction à des idéologies progressistes, de l'autre, il recrute dans les espaces libérés par elles, dans les mouvements égyptiens, iraniens, pro-palestiniens comme chez les jeunes beurs en France...

– Les courants islamistes d'aujourd'hui seraient donc très différents des Frères musulmans des années 30 ?

– C'est la même matrice intellectuelle. Les jeunes musulmans radicaux d'aujourd'hui se réclament encore de la mouvance des Frères musulmans, d'hommes comme Sayyid Qotb, exécuté sous Nasser, dont les écrits servent de référence. La différence est plutôt dans une sorte de « vulgarisation » intellectuelle et sociale de l'islamisme. Les Frères musulmans étaient des gens éduqués, des notables insérés dans la société, alors que la nébuleuse islamiste actuelle a appauvri la réflexion intellectuelle et politique. Le slogan a remplacé le livre.

– L'islamisme chiite est-il différent de l'islamisme sunnite ?

– Chez les islamistes sunnites comme chez les chiites, on retrouve la même idée que l'islam est aussi une idéologie politique, qu'il doit produire des institutions originales, remodeler la société à partir de l'Etat. S'il y a une spécificité chiite, elle est dans un millénarisme qui nourrit une ferveur révolutionnaire, absente chez les sunnites, ainsi que dans l'existence (de tradition récente) d'un clergé qui a vocation d'entrer dans le jeu politique. Sans doute Khomeyni a-t-il mis en place un système d'encadrement politique par le clergé qui n'a existé nulle part ailleurs. Mais le chiisme n'est pas *a priori* plus politique, plus radical que le sunnisme. On peut même constater que les bibliothèques des ayatollahs chiites sont davantage remplies d'auteurs occidentaux que celles des ulémas sunnites, indifférents aux débats intellectuels que connaît l'Occident.

– Que revendiquent exactement les islamistes ? Quel type de société poursuivent-ils ?

Des auteurs égyptiens comme Hassan El Banna, ou iraniens comme Motahhari réfléchissaient sur les institutions, le rôle de la banque et de la famille en pays musulman. Aujourd'hui la pensée islamiste se réduit à des slogans du type: *« Tout est dans le Coran »*. Le Coran comme réponse à tout, à la pauvreté, l'injustice, l'impérialisme, etc. Les tracts, les slogans qu'ils diffusent relèvent de la seule incantation militante. Il n'y a qu'à appliquer la loi islamique, la *charia*, disent-ils. Mais Khomeyni n'a-t-il pas lui-même soutenu que la *charia* n'était qu'un cadre formel et qu'elle devait toujours être mise en mouvement par une intention révolutionnaire ? C'est ce découplage entre la réflexion islamique des débuts et l'activisme militant d'aujourd'hui qui me paraît le plus affligeant.

– Diriez-vous qu'il existe trois formes d'islamisme : un islamisme au pouvoir en Iran, un islamisme en puissance en Algérie et un islamisme naissant en Occident ?



– Je préfère parler de deux modèles d'islamisme : un modèle révolutionnaire, universaliste, de type iranien, et un modèle saoudien qui se limite surtout au contrôle des mœurs. Autrement dit, l'Iran, c'est la révolution plus le tchador, l'Arabie saoudite, c'est la rente pétrolière plus le tchador, et l'Algérie sera le FMI plus le tchador... Je note toutefois qu'en Iran le clergé est tenté de se retirer du jeu politique. Il estime de plus en plus que sa tâche n'est pas de gérer, qu'il faut laisser la politique aux politiciens, l'économie aux économistes et que le contrôle religieux doit se limiter aux mœurs, à la famille, au droit, à la culture. N'est-ce pas un espace de laïcité politique qui est ainsi en train de s'ouvrir en Iran ?

– Cela conforte votre analyse sur l'« échec de l'islam politique »...

– Certainement. Je ne dis pas que l'islam est en soi un échec, mais que penser l'islam en termes de politique conduit à l'échec. C'est la contradiction fondamentale de tout islamisme. Et son exacerbation conduit aujourd'hui à une surestimation des discours sur la réforme de soi ou sur le contrôle des mœurs comme critère unique de la société islamique.

En Algérie, le FIS lui-même va connaître cette contradiction. Et celle-ci va d'autant plus s'exacerber dans une politique de contrôle intransigeant des mœurs qu'il se montrera *incapable de gérer* la politique, l'économie... Que dire aussi de son absence d'ouverture, d'universalisme ? Le FIS est tourné sur lui-même, il ne mord pas sur la Tunisie ou sur le Maroc, alors qu'au contraire on voit l'Iran révolutionnaire soutenir l'IRA irlandaise, l'ETA basque, les Cubains, jusqu'aux... théologiens chrétiens de la libération. Le FIS n'est pas porteur d'un universalisme millénariste telle la révolution iranienne. C'est un mouvement algérien, qui retrouvera tous les problèmes de la société algérienne.

– Peut-on toutefois mesurer l'efficacité sociale de ces régimes ou mouvements islamistes ?

– Vous savez que l'Arabie saoudite fonctionne grâce à la rente pétrolière, ainsi que, dans une moindre mesure, l'Iran. Quant aux mouvements islamistes dans les autres pays, ils sont dans l'opposition. Ils occupent les vides laissés par l'Etat, comblent les déficits ouverts par l'urbanisation rapide et des systèmes d'éducation défaillants. Ils mettent en place des coopératives, des sociétés de transport, des mutuelles, des bibliothèques, etc.

» Mais que deviennent ces mouvements islamistes quand ils arrivent au pouvoir ? La démonstration est faite – en Iran, en Algérie quand le FIS remporte les municipales – que le discours vertueux, qui est celui de toute opposition, ne résiste pas à l'épreuve du pouvoir. C'est vrai dans ces pays islamistes, comme ailleurs, où règnent aussi le clientélisme, la corruption. C'est une autre contradiction, car la pensée islamiste ne peut poser la question du pouvoir qu'en termes de vertu et d'éthique.

– Un projet islamiste peut-il se concevoir en Occident ?

– L'islamisme peut s'imaginer partout où se trouvent des espaces d'exclusion sociale, de désespoir et où vivent des jeunes éduqués, en mal de reconnaissance et d'intégration sociale. Mais on ne fait jamais une révolution avec des marginaux. Il faut une certaine taille démographique, des masses *de déshérités*, un vrai mouvement social. Cet espace existe-t-il en France ? La réponse est négative, bien sûr. Les zones d'exclusion sociale, les banlieues chaudes sont bien sûr *marquées par la population* étrangère. Mais la majorité des étrangers en France ne se trouvent pas dans ces zones d'exclusion sociale.

» Les islamistes les plus actifs ne vont donc fonctionner en France que comme des minoritaires au sein de minorités musulmanes. Non pas tel un parti d'avant-garde, mais telles des sectes. Avant de dénoncer l'Etat, ils dénoncent par exemple les mauvais musulmans, les imams de mosquée trop modérés. N'est-ce pas le système de l'excommunication cher aux sectes ? D'un côté, ces groupes islamistes en France redonnent donc une certaine fierté à tous ceux qui sont exclus. De l'autre, ils font peur à tous ceux qui souhaitent une intégration et une reconnaissance en France. Ils ont une fonction à la fois de repoussoir et d'aimant. L'affaire du voile est révélatrice de cette profonde ambiguïté.

– L'islam est-il compatible avec les règles de la laïcité ?

– C'est une fausse question, car, dans les sociétés musulmanes, le pouvoir a toujours été laïque. Certes, il se donne une légitimité religieuse, mais le mode de fonctionnement politique a toujours été parfaitement laïque. Cette affirmation que *« tout est religieux »* débouche fatalement soit sur des tautologies, soit sur des contradictions.

» Quand j'entends que la laïcité n'existe pas dans la société musulmane, je ne vois donc pas ce que cela veut dire. Sans doute n'y a-t-il pas de laïcité au sens français du terme et n'entend-t-on pas non plus de discours sur la laïcité, sauf peut-être dans un pays comme la Turquie. Mais, dans le fonctionnement même du social et du politique, *les espaces de laïcité sont* ouverts.

» Le problème de l'islam, aujourd'hui, c'est le décalage entre le discours totalisant de la religion et la vérité d'une société. Ce n'est pas d'accepter une laïcité qui s'impose d'elle-même, c'est de tenir un discours sur la réalité. Or cette réalité est niée par les mouvements islamistes. Et leur aveuglement s'exprime soit dans un discours sur la conversion des mauvais musulmans, soit dans la thèse du complot, de l'empire du mal occidental, du grand Satan, des juifs, de l'ennemi intérieur. Face à la nostalgie des premiers siècles qui est générale dans les sociétés musulmanes, le problème pour l'islam est donc bien, avant tout, non pas d'inventer une laïcité qui existe, mais de penser la réalité qu'il nie. »

Propos recueillis par ROBERT SOLÉ et HENRI TINCQ